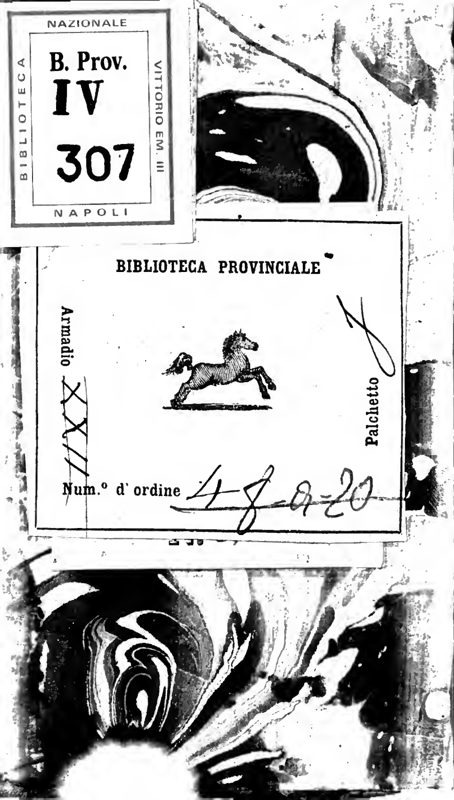




NAZIONALE
BIBLIOTECA
B. Prov.
IV
307
VITTORIO EM. III
NAPOLI
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XXII
Palchetto
Num.° d' ordine

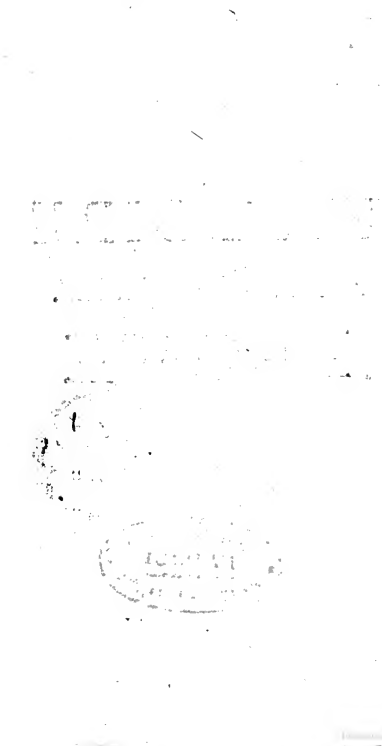


HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

TOME CINQUIÉME.





HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS LA DESCENTE DE JULES-CESAR,

JUSQU'AU Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748.

Par M. T. SMOLETT, M. D.

Traduite de l'Anglois par M. TARGE, Correspondant de l'Académie Royale de Marine, & Professeur de Langue Françoise à l'Ecole Royale-Militaire.

TOME CINQUIEME.

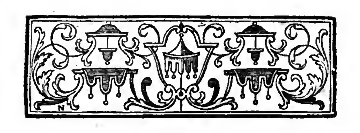


A ORLEANS,

Chez J. ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du Roi, de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans, & de la Ville.

M. DCC. LXII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE II.

§. I. *Les Barons insistent sur la réformation des abus. Ils obtiennent que le Roi approuve les statuts d'Oxford.* §. II. *Les Conseillers étrangers sont chassés du Royaume.* §. III. *La puissance des Barons les rend insolents. Craintes de Henri sur l'ambition du Comte de Leicester.* §. IV. *Il renonce à tous ses droits sur la Normandie & l'Anjou.* §. V. *Démêlés entre les Comtes de Glocester & de Leicester.* §. VI. *Henri est relevé par*

le Pape du ferment qu'il avoit fait à Oxford. §. VII. *Le Roi désavoue ouvertement les statuts d'Oxford.* §. VIII. *Accommodement entre le Roi & les Barons.* §. IX. *Le Roi fait un voyage en Gascogne. Les troubles recommencent par l'ambition du Comte de Leicester.* §. X. *le Prince Edouard marche dans le pays de Galles.* §. XI. *Le Roi & les Barons se disposent à une rupture ouverte.* §. XII. *Le Comte de Leicester assemble une armée : s'empare des Châteaux, & ravage les terres des partisans du Roi. Les habitants de Londres se déclarent pour les Barons : insultent la Reine, & commettent de grands désordres.* §. XIII. *Paix de peu de durée.* §. XIV. *Le Prince Edouard est obligé de rendre le Château de Windsor.* §. XV. *Le Roi de France employe sa médiation pour faire un accommodement entre le Roi & les Barons* §. XVI. *Le Prince Edouard surprend le Château de Windsor & les hostilités recommencent.* §. XVII. *Combat de Southwark. Le Roi de France est choisi pour arbitre. Il décide en faveur de Henri.* §. XVIII. *Le Royaume retombe dans la confusion. La*

populace de Londres massacre les Juifs. §. XIX. *Le Roi remporte à Northampton un avantage considérable sur les Barons.* §. XX. *Bataille de Lewes où le Roi est défait & pris.* §. XXI. *Les Barons choisissent trois Commissaires pour gouverner le Royaume. Les représentants des communes sont admis pour la première fois dans le Parlement.* §. XXII. *La Reine veut faire passer une armée de Flandre en Angletere.* §. XXIII. *Les Barons amusent le Roi de France par une négociation.* §. XXIV. *Le Comte de Leicester réduit les Seigneurs des frontières du pays de Galles.* §. XXV. *Démêlés entre les Comtes de Glocester & de Leicester. Convention pour la liberté du prince Edouard.* §. XXVI. *Projet de Leicester contre le Comte de Glocester, qui facilite l'évasion du Prince Edouard.* §. XXVII. *Leicester est obligé de se retirer en présence de ce Prince.* §. XXVIII. *Le fils de Leicester est surpris à Kénilworth.* §. XXIX. *Leicester est défait & tué à Evesham.* §. XXX. *On poursuit rigoureusement les revoltés.* §. XXXI. *Simon de Montfort s'empare de l'Isle*

d'Axholme dans le Comté de Lincoln. §. XXXII. *Le Prince Edouard soumet les cinq ports.* §. XXXIII. *Troubles en différentes parties de l'Angleterre. Avanture d'Edouard avec Adam Gourdon.* §. XXXIV. *Siège & réduction du Château de Kénilworth.* §. XXXV. *Glocester se retire mécontent de la Cour.* §. XXXVI. *Il s'empare de Londres.* §. XXXVII. *Il est obligé de se soumettre. Llewellyn Prince de Galles rend hommage à Henri pour cette principauté.* §. XXXVIII. *Le Prince Edouard prend la croix.* §. XXXIX. *Louis, Roi de France s'engage dans une expédition contre les mores à Tunis.* §. XL. *Nouvelle dispute entre le Prince Edouard & le Comte de Glocester.* §. XLI. *Le Prince Edouard part pour son expédition. Le Roi de France meurt à Tunis.* §. XLII. *Henri d'Allemagne est assassiné à Viterbe. Le Prince Edouard arrive en Palestine.* §. XLIII. *Le Couvent de Norwich est brûlé par la populace.* §. XLIV. *Mort & portrait du Roi Henri III.*

AFFAIRES DE L'EGLISE

DEPUIS LA CONQUÊTE, JUSQU'A LA MORT DU ROI HENRI III.

§. XLV. *Guillaume le conquérant se conduit comme chef de l'Eglise d'Angleterre.* §. XLVI. *Lanfranc est revêtu du pouvoir de Légat.* §. XLVII. *disputes sur la préséance, entre les sièges de Cantorbery & d'York.* §. XLVIII. *Actes du Concile de Londres tenu par Lanfranc.* §. XLIX. *Anselme lui succède.* §. L. *On refuse de recevoir les Légats dans le Royaume.* §. *LI. Entreprises successives de la Cour de Rome.* §. LII. *Avantages que les Papes retirent des Croisades.* §. LIII. *l'Evêque de Winchester Légat en Angleterre.* §. LIV. *Dispute entre Murdach & Guillaume au sujet de l'élection pour le siège d'York.* §. LV. *Concile de Cashel en Irlande.* §. LVI. *Dispute entre Richard de Cantorbery & Roger d'York. Le Clergé Ecossois refuse de rendre l'obéissance canonique à l'Eglise d'Angleterre.* §. LVII. *Concessions que le Roi accorde au Clergé. Concile de Latran.*

§. LVIII. *Geoffroi élu Evêque de Lincoln résigne ce siège. Intrigues du Légat Vivien en Irlande.* §. LIX. *Geoffroi est promu au siège d'York & Baudouin à celui de Cantorbery.* §. LX. *Dispute entre Hubert Archevêque de Cantorbery, & les Moines de S. Augustin. Imposture d'Eustache Abbé de Flay.* §. LXI. *Douzième Concile de Latran.* §. LXII. *Conciles sous le règne de Henri* III. §. LXIII. *Efforts des Papes pour établir le célibat des Prêtres, & pour donner la force des canons à leur décrétales.* §. LXIV. *Etablissement des Dominicains, des Franciscains & des Porte-Croix.* §. LXV. *Ecclésiastiques fameux, Eldred, Stigand, Marianus scotus, Wulstan & Lanfranc.* §. LXVI. *Disputes d'Anselme avec Guillaume le Roux & Henri I.* §. LXVII. *De Gilbert Evêque de Londres, Malachie Archevêque d'Armagh, Ingulph l'historien, Juffrid & Godfred, Jean de Salisburi, Baudouin, Hughes Evêque de Lincoln, Alexandre Cémentarius, Walter Gray, Archevêque d'York, Edmond Archevêque de Cantorbery, Richard Poor, Aléxandre Hales,*

Siwald, Robert Kilwarby, & Grosted Evêque de Lincoln. §. LXVIII. *Coup d'œil sur les Historiens, Florence de Worcester, Alfred, Guillaume de Malmesburi, Eadmer, Siméon de Durham, Henri de Huntingdon, Ethelred, Guillaume de Neuburgh, Jean de Hexham, Richard de Hexham, Ralph Diceto, Roger Hoveden, Jean Brompton, Jean Wallingford, Gervaise, Mathieu Paris, & Nicolas Trivet.*

HENRI III. An. 1258.

I. Les Barons insistent sur la réformation des abus. Ils obtiennent que le Roi approuve les statuts d'Oxford.

§. I. HENRI ne fut pas long temps sans donner occasion aux Barons d'exécuter leur dessein; car il convoqua un Parlement, & suivant sa coutume, demanda des secours d'argent considérables pour faire la conquête de la Sicile. Rien ne pouvoit être plus désagréable aux Anglois, si fatigués & épuisés par ce ridicule projet, qu'ils ne pouvoient plus en entendre parler sans indignation. Bien loin de lui accorder sa demande, ils se plaignirent amèrement de son peu d'attention à remplir ses promesses, & insistèrent dans les termes les plus forts contre les abus du

HENRI III.
Ann. 1258.

Gouvernement. Ce fut en vain que le Monarque s'efforça de les gagner par des apparences de candeur & de ſincérité; qu'il confeſſa ſon indiſcrétion & promit de changer de conduite : ces expédients ne firent plus d'effet ſur eux. Ils lui déclarèrent ouvertement qu'ils ne faiſoient aucun fond ſur ſes paroles, & qu'ils étoient réſolus de corriger les abus établis ſous ſon règne, de façon à ne pouvoir craindre à l'avenir les effets de ſon inconſtance. Henri, frappé de ce diſcours leur promit de concourir avec eux dans toutes les meſures qu'on pourroit prendre pour l'avantage de la nation : leur accorda même un Writ ſigné de ſa propre main pour conſentir à la nomination de vingt-quatre Seigneurs qu'il choiſiroit conjointement avec le Parlement pour dreſſer les articles de la réformation, auxquels il promettoit de ſe ſoumettre; & il voulut que ſon fils Edouard ſignât le même engagement pour plus grande preuve de ſa ſincérité. Henri ſe laiſſa guider par la peur en cette occaſion, où il voyoit une puiſſante confédération formée contre lui par les Seigneurs les plus qua-

lifiés du Royaume, tels que Simon de Montfort, Comte de Leicester, grand Steward d'Angleterre, Humphroi de Bohun, grand Conétable, Roger Bigod, grand Maréchal, & Richard de Clare, Comte de Glocester. Les uns guidés par leur animosité particulière contre le Roi, ou ses favoris, & les autres par l'ambition; mais tous avoient pour but d'affoiblir la prérogative de la couronne. Le troisiéme jour de l'assemblée ils se présentèrent dans la chambre du Parlement couverts de leurs armures, & le Roi frappé de cette nouveauté leur demanda s'il étoit prisonnier. Roger Bigod lui répondit qu'il ne l'étoit pas; que leur seule intention étoit de chasser tous les Poitevins d'Angleterre, ainsi que les autres étrangers, & de réparer les désordres de l'Etat. Cette vûe & cette déclaration portèrent le Monarque à consentir à leurs demandes, dont l'exécution fût remise à la première assemblée qu'on indiqua pour être tenue à Oxford. Pendant le temps qui se passa jusqu'au jour marqué, les Barons voyant qu'ils ne pouvoient compter sur les protestations les plus

HENRI III. An. 1258. *Mat. Paris. Rymer.* solemnelles, levèrent des troupes; & se rendirent bien armés & bien accompagnés à Oxford, avec une ferme résolution d'exécuter leur dessein. Le premier objet qui les y occuppa fut le choix des vingt-quatre Conseillers, & Simon de Montfort fut mis à la tête des douze, élus par les Barons. Ces Commissaires commencèrent par délibérer sur le sujet qui les avoit fait élire, & ils convinrent en peu de temps des articles suivants. Que le Roi confirmeroit la grande Chartre qu'il avoit si souvent juré d'observer: Que la place de Grand-Justicier seroit donnée à un homme dont on connoîtroit les talents & l'intégrité, afin qu'il administrât sans partialité la justice aux pauvres & aux riches: Que le Chancellier, le Trésorier, les Juges, & autres Ministres publics, seroient choisis annuellement par le Conseil des Vingt-quatre, & que le Parlement s'assembleroit au moins une fois en trois ans, pour faire des Loix à l'avantage du Royaume. L'assemblée approuva ces articles, qui furent nommés les statuts d'Oxford: le Roi les confirma ainsi que le Prince Edouard,

Rymer. Mat. Paris.

& ils jurèrent solemnellement qu'ils les observeroient & les feroient observer de tout leur pouvoir (*a*). HENRI III. An. 1258.

II. Les Conseillers étrangers sont chassés du Royaume.

Ces statuts ne passèrent cependant qu'après beaucoup d'oppositions ; le Comte de Warenne refusa de signer des Réglements aussi contraires à la prérogative royale, & Henri, fils de Richard Roi des Romains, protesta non-seulement contre ces articles, mais encore contre tous ceux qu'on pourroit faire en l'absence de son père. Le Comte de Leicester, toujours insolent & emporté lui dit que si son père refusoit de concourir avec les Barons, dans des mesures aussi

(*a*) Les Conseillers choisis par le Roi, étoient Foulques Basset, Evêque de Londres, Henri fils de Richard, Roi des Romains, Gui de Luzignan, Guillaume de Valence, Jean Comte de Warenne, Jean Comte de Warwick, Jean Mansel, Justicier, Jean de Derlington, Abbé de Westminster, & Henri de Wingham, Chancelier. Ceux nommés par les Barons, furent Walter de Canteloupe Evêque de Worcester, les Comtes de Leicester, Hèreford, Glocester & Maréchal: Roger Mortimer, Jean Fitz-Getfrey, Hughes Bigod, frère du Comte Maréchal, Richard de Grey, Guillaume Bardolf, Pierre de Montfort, & Hughes d'Espenser. *Ann. Burton.*

HENRI III. An. 1258.

salutaires, il ne conserveroit pas un pied de terrein dans le Royaume. Les plus ardents de ceux qui s'opposèrent furent les frères uterins du Roi, qu'on avoit eu principalement en vûe lorsqu'on avoit dressé ces statuts. Guillaume de Valence déclara qu'il ne consentiroit jamais à tout ce qui pouvoit nuire à l'honneur du Monarque & diminuer son autorité, sur quoi Leicester le menaça de la perte des terres & des châteaux qu'il tenoit des bienfaits de la couronne; mais le Prélat ayant répondu qu'il sauroit bien défendre ses possessions, Simon lui repartit que sa tête répondroit de sa désobéissance. Guillaume & son frère Aymer, élu Evêque de Winchester, jugèrent que ce discours marquoit un dessein formé contre leurs vies, & se retirèrent secrètement vers les bords de la mer, dans le dessein de passer au continent: mais ne trouvant pas de vaisseaux, ils se réfugiérent dans le château de Wolvesham, qui appartenoit à l'Evêque de Winchester. Les Barons informés de leur fuite, montèrent aussi-tôt à cheval, pour les poursuivre dans cette ville, & sans aucun acte en

règle cessèrent leur délibérations & rompirent le Parlement. Comme ils ne pouvoient, sans violer les privilèges de l'Eglise, attaquer le château où les quatre frères s'étoient retirés, ils eurent recours à la négociation, & leur proposèrent de sortir du Royaume, pour rester en pays étranger jusqu'à ce que l'Etat fut réformé, & que le Roi, avec le consentement du Conseil, pût leur permettre de revenir. Henri s'employa en leur faveur, & offrit de donner caution qu'ils resteroient tranquiles sans s'opposer aux articles de la réformation, sur quoi les Barons proposèrent que Gui & Geoffroi allassent en exil, & que les deux autres restassent dans le Royaume, sous telle garde qu'il plairoit aux Barons de choisir, jusqu'à la pacification des troubles. Guillaume & Aymer refusèrent de consentir à cette espèce d'emprisonnement; & préférèrent de passer en pays étranger avec leurs frères; cependant leurs biens furent mis en sequestre par les Barons, qui leur accordèrent une pension pour leur subsistance, avec promesse que le reste leur seroit payé à leur retour. Cet arrangement

pris, on leur donna un ſauf-conduit; & après qu'on leur eut enlevé environ ſept mille marcs d'argent comptant, ils s'embarquèrent à Douvre pour ſe rendre dans le continent. Les ſommes qu'ils avoient miſes en dépôt dans pluſieurs maiſons Religieuſes, furent ſéqueſtrées, leurs terres furent confiſquées. On envoya des agents à Rome avec des lettres au Pape pour demander que Sa Sainteté dépouillât Aymer de l'adminiſtration de Wincheſter, & l'on engagea les Moines de S. Swithin à faire une nouvelle élection comme ſi le Siége eut été vacant.

HENRI III. An. 1258.

Rymer. Chr. Dunſt.

III. La puiſſance des Barons les rend inſolents. Craintes de Henri ſur l'ambition du Comte de Leiceſter.

Lorſque les Barons eurent ainſi chaſſé ces étrangers ſi odieux à la nation, ils firent entr'eux un ſerment ſolemnel de ſoutenir les ſtatuts d'Oxford au péril de leur vies & de leurs fortunes. Les Londonois toujours ennemis de Henri, acceptèrent avec joie la propoſition qui leur fut faite de ſe joindre à cette aſſociation. On nomma un comité de quatre perſonnes pour remplir les places vacantes dans le Conſeil du Roi, en vertu de l'un des articles qui portoit que ſi quelqu'un des douze Barons étoit

absent, les autres auroient soin d'en remplir la place: sous ce prétexte ils formèrent un conseil de gens de leur parti, & le Roi étant absolument entre leurs mains, ne conduisoit plus les affaires du Royaume que suivant leur volonté. Ils firent prêter serment au peuple qu'il observeroit leurs règlements, & décidèrent que tous ceux qui s'opposeroient à leurs Ordonnances, ou qui les mépriseroient, seroient traités comme des ennemis du bien public: Enfin leur puissance les rendit si insolents, qu'ils commencèrent à se conduire en tyrans. Ils conférèrent les places à leurs parents & à leurs amis, réduisirent l'autorité du Roi à n'en plus avoir que l'ombre; & assemblèrent des Parlements sans son consentement, & sans qu'il en eut même connoissance. Ce fut dans une de ces assemblées qu'ils procédèrent juridiquement contre les étrangers qu'ils avoient chassés du Royaume, & par un acte authentique ils les condamnèrent au bannissement perpétuel. Ensuite ils envoyèrent des députés au Pape pour justifier leur conduite, & déclarèrent à Sa Sainteté

HENRI III. An. 1258.

qu'ils ne pouvoient agir ſuivant ſes deſirs pour la conquête de la Sicile, parce que le Roi s'étoit embarqué dans cette entrepriſe ſans avoir conſulté ſon Parlement, ni conſidéré l'état du Royaume, qui ne pouvoit abſolument ſupporter les dépenſes néceſſaires pour cette expédition. Ils ajoutèrent que les conditions de la donation étoient trop dures & impraticables; mais que ſi le Pape vouloit les adoucir, ils employeroient toutes leurs forces pour l'exécution de ce projet. Ils lui communiquèrent les ſtatuts d'Oxford, diſant que la foibleſſe & l'incapacité du Roi les avoient obligé d'avoir recours à cet expédient, parce qu'il étoit entièrement gouverné par les conſeils des étrangers, qu'aucun lien n'attachoit aux intérêts de la nation. Ils parlèrent de l'Evêque élu de Wincheſter, comme du principal auteur de tous les malheurs dont le Royaume avoit été affligé : ajoutant qu'il étoit coupable de crimes énormes, & que les reproches de ſa conſcience lui avoient fait demander à ſortir d'Angleterre, dans la crainte d'être obligé de rendre compte de ſes pratiques perni-

cieuses. Ils l'accusèrent d'avoir conseillé au Roi de violer son serment & sa promesse, ensorte qu'il étoit devenu par cette conduite ennemi de l'Etat, ce qui l'avoit fait condamner à un banissement perpétuel. Le Pape, bien loin d'être satisfait de cette justification, fut extrêmement irrité de leur présomption, qui le forçoit de renoncer à son projet favori dont il avoit retiré de si grands avantages : mais jugeant qu'ils étoient alors trop animés & trop orgueilleux pour souffrir des reproches ou des menaces, il remit à un autre temps sa réponse à leurs remontrances, & encouragea secrètement Henri par des assurances de sa protection. Cependant il pressoit toujours le payement des arrérages dûs aux Marchands Italiens, & fixa un temps pour acquitter les obligations, à l'expiration duquel il donna ordre à l'Evêque de Londres d'excommunier tous les débiteurs de ces Marchands, sans distinction de rang ni d'aucune autre circonstance. Cet ordre n'étant point soutenu de l'autorité Royale, ne fut jamais mis à éxécution ; & l'on ne regarda plus la conquête de la Sicile

HENRI III. An. 1258.

Act. pub.

Henri III. An. 1258.
que comme un projet dangereux & chimérique capable de ruiner l'Angleterre. Henri totalement dépouillé de la puissance Royale, & à la merci des Barons, qui le forçoient tous les jours de signer des ordres au préjudice & même à la ruine de toutes ses prérogatives, n'étoit nullement en état de songer à cette conquête. Simon de Montfort, Comte de Leicester, son propre beau-frère, étoit celui qu'il haïssoit le plus de tous ces Seigneurs. Il n'avoit point oublié ni pardonné l'insulte qu'il en avoit reçue dans le Parlement; & le regardoit comme le principal auteur de son infortune. La situation dangereuse où il se trouvoit réduit, ne pût l'empêcher de lui faire connoître son ressentiment. Un jour qu'il se rendoit par eau à la Tour de Londres, il fut surpris par une tempête d'un vent furieux accompagné de tonnère & d'éclairs, & il ordonna à ses gens de ramer vers la terre. On le descendit proche le château de Durham, où il fut reçu par le Comte de Leicester, qui le voyant fort agité, lui demanda s'il étoit effrayé du tonnère & des éclairs. Henri lui répondit:

» Oui : je crains la tempête, mais » (ajouta-t-il en jurant) ta vûe m'inſ- » pire encore plus de frayeur que » tous les tonnères & les éclairs du » monde. »

HENRI III. An. 1258.

IV. Il renonce à tous ſes droits ſur la Normandie & l'Anjou.

Richard, Roi des Romains, irrité de la conduite des Barons, qui avoient oſé faire de telles entrepriſes ſans qu'il y eut concouru, leur écrivit ſon intention de revenir dans le Royaume, & de pacifier les troubles élevés pendant ſon abſence. Ils lui envoyèrent des Députés avec leur réponſe, par laquelle ils lui déclaroient qu'ils ne ſouffriroient pas ſon entrée en Angleterre juſqu'à ce qu'il eut juré d'obſerver les Statuts d'Oxford. Richard enflammé de colère à cet inſolent meſſage, dit aux Députés qu'il s'étonnoit de la préſomption des Barons, qui avoient entrepris de changer le Gouvernement ſans ſon conſentement. Il proteſta qu'il ne feroit point le ſerment qu'on lui demandoit, & que cela ne chan-

* An. 1259.

* Cette même année, le Roi de Navarre & le Comte de Nevers, firent un pélerinage au tombeau de ſaint Thomas, alors également révéré par les Anglois & par les étrangers.

HENRI III. An. 1259.

geoit rien à sa résolution de passer en Angleterre. Les Gouverneurs, informés de son intention, équipèrent une flotte & levèrent une armée pour s'opposer à sa descente; mais ce Prince n'étant pas en état de tenir tête à d'aussi puissants adversaires, fut obligé de consentir à leur demande. A cette condition on lui permit de traverser la mer, & lorsqu'il arriva à Douvres il fit le serment en présence du Roi, & d'un grand nombre de Barons assemblés pour le recevoir. Le Conseil prit ensuite des mesures pour établir une paix solide avec le Roi de France, afin que son appui pût contrebalancer les efforts que faisoient le Roi & ses amis pour rentrer dans leurs prérogatives. Le Comte de Leicester se chargea lui-même de conduire cette négotiation. Il passa au continent, & pour faciliter le traité, proposa de sacrifier tous les droits de Henri sur la Normandie & l'Anjou. Cette proposition ne pouvoit manquer d'être agréable à Louis, qui l'accepta aussi-tôt, & conclut un traité que Henri fut forcé de signer. Ce foible Prince fut même obligé de se rendre auprès du Monarque François

Rymer. Mat. Paris.

Abbeville où dans une assemblée des Etats de France il renonça à toutes ses prétentions sur la Normandie & l'Anjou. Louis de son côté lui abandonna tout le Limosin & le Périgord, & ce que la France possédoit au de-là de la Garonne, sous la condition qu'il en feroit hommage, après quoi il prit place entre les Pairs de France, en qualité de Duc de Guyenne. * HENRI III. An. 1259. *Act. pub.*

* Notre Auteur a pris ce récit dans Rapin Thoyras, mais il en a retranché les réflexions peu exactes de cet Ecrivain partial. M. Smollet auroit dû être assez juste pour ne pas insinuer, comme il le fait, que cette paix fut l'ouvrage des Gouverneurs, & qu'ils forcèrent Henri de la signer. Je ne répéterai pas ce que dit à ce sujet l'élégant Auteur des Essais sur Paris. Il prouve invinciblement par les dattes même des actes, que le Monarque Anglois la fit très volontairement: qu'il l'avoit commencée avant ses démêlés avec les Barons, & qu'il la ratifia dans un temps de pleine liberté.

Il est étonnant que le P. Daniel ait dit d'après les Anglois que » le Roi de France, qui » avoit toujours quelques scrupules sur la jus- » tice de la confiscation faite par son ayeul, » des domaines du père de Henri, lui fit pré- » férer la sûreté de sa conscience à tout le » reste «. Je ne trouve nulle preuve de cette délicatesse, au contraire. Joinville dit positivement que saint Louis répondoit » qu'il sa- » voit bien que le Roi d'Angleterre & son pré-

HENRI III. An. 1259.

V. Démêlés entre les Comtes de Glocester & de Leicester.

Pendant l'abſence de Henri, les vingt-quatre Gouverneurs d'Angleterre remédièrent efficacement à un abus de la Cour de Rome, dont la nation ſe plaignoit depuis long-temps. Les meilleurs bénéfices étoient poſſédés par des Prêtres Italiens, qui ſans réſider, en affermoient les fruits aux plus offrants, qui leur en envoyoient les revenus en Italie, enſorte qu'il ne reſtoit preſque plus d'argent en Angleterre. Pour réprimer ce déſordre, les Gouverneurs publièrent une proclamation qui enjoignit à tous ceux qui tenoient à ferme les bénéfices des étrangers, d'en dépoſer les revenus entre les mains des Receveurs qu'on établit à cet effet, ſous peine d'avoir leur maiſons raſées juſqu'aux fondements.

» déceſſeur avoient juſtement & à bon droit » perdu les terres qu'il tenoit, & qu'il n'en» tendoit leur rendre aucune choſe à quoi » faire il fût obligé «. En effet la confiſcation étoit ſi juſte que les Monarques Anglois n'avoient pas même oſé reclamer contre, & dans le cas où elle auroit été contraire à la juſtice, ſaint Louis étoit trop éclairé pour croire que l'abandon fait par Henri III. auroit rendu légitime un droit vicieux dans ſon origine pour les Provinces & villes qui lui reſtèrent par ce Traité.

Les Barons avoient jusqu'alors agi unanimement, mais quelques-uns d'entre eux commencèrent à prendre ombrage de l'autorité excessive dont s'emparoit le Comte de Leicester, qui sembloit s'ériger en Souverain des vingt-quatre. Le Comte de Glocester résolut de former un parti pour contrebalancer son crédit, & mettre un obstacle aux progrès de son ambition. Il commença à parler peu favorablement de Leicester dans les entretiens particuliers : insinua qu'il étoit entré dans une ligue avec le Prince Edouard, & avoit formé le projet de le faire monter sur le trône, du vivant même de son Père. Ces discours furent rapportés à Henri qui étoit alors à Saint-Omer, & il en fut si effrayé, qu'il ne pouvoit se résoudre à retourner en Angleterre, où il craignoit que sa liberté & sa vie ne fussent en danger : mais Edouard instruit de ses soupçons se justifia si évidemment, qu'il ne resta aucun doute dans l'esprit du Roi. Glocester, trompé dans son attente, attaqua ouvertement Leicester ; l'accusa de plusieurs malversations, tant en Guyenne qu'en Angleterre, & demanda qu'il fut indiqué un jour pour

HENRI III. An. 1260.

examiner les griefs qu'il proposoit contre lui. On accorda la demande de Glocester, & au jour marqué le Comte de Leicester comparut pour se défendre. L'accusateur, soit qu'il ne se jugeat pas en état de fournir de preuves suffisantes, soit qu'il craignît la puissance de l'accusé, demanda que le jugement fut différé, sous prétexte que quelques-uns des témoins étoient absents. Cette querelle auroit pû avoir de facheuses suites sans le Roi des Romains qui entreprit de l'assoupir & d'appaiser aussi le Prince Edouard son neveu, excessivement irrité contre le Comte de Glocester. Après avoir réussi dans cette réconciliation, il passa en Allemagne, invité par les Princes de l'Empire, qui l'assuroient que la couronne impériale lui seroit donnée sans aucune opposition. Le Prince Edouard, dont la présence étoit nécessaire dans le continent, pour régler les affaires de Gascogne, & terminer tous ses différents avec son beau-frère le Roi de Castille, l'accompagna dans ce voyage.

M. Vvestm. Rymer.

VI. Henri est relevé par le Pape du

Richard trouva la noblesse d'Allemagne divisée plus que jamais en factions, & jugeant qu'il lui étoit impossible

possible de réussir, sans dépenser des sommes beaucoup plus considérables que toutes celles qu'il pouvoit avoir, il abandonna son projet, & repassa en Angleterre. Il trouva le Roi & la Reine d'Ecosse à la Cour de Henri; mais après qu'ils eurent passé quelque temps avec ce Monarque à Westminster, Aléxandre retourna dans son Royaume. La Reine demeura avec son père, & accoucha à Windsor d'une fille, qui fut nommée Margueritte. Dans le même temps, Jean de Dreux, Duc de Bretagne arriva aussi en Angleterre, pour épouser Béatrix, seconde fille du Roi; la Cour fut extrêmement brillante, car malgré le peu de respect des Gouverneurs pour leur Monarque, l'honneur de la nation leur faisoit recevoir ces illustres étrangers avec magnificence. Ce foible dédomagement étoit fort peu important pour Henri, qui ne pouvoit disposer de ses propres revenus, & ne retiroit aucun honneur de la reception qu'on faisoit à son gendre. Malgré l'excès de son indolence, il ressentoit vivement ces désagréments, mais il n'avoit personne auprès de lui à qui il osât confier ses peines, ni dont il

HENRI III. An. 1260.

serment qu'il avoit fait à Oxford.

Chr. Mailros.

HENRI III. An. 1261. pût attendre des conseils pour l'aider à se délivrer de ces entraves. Cependant il invita secrètement son beau-frère Aymer, Evêque de Winchester, à repasser en Angleterre, dans l'espérance que son caractère, soutenu de la protection du Pape, qui avoit confirmé son élection, contribueroit à le délivrer de la persécution des Barons. Le Prélat accepta son invitation, & partit de Rome pour retourner dans le Royaume, où sa présence auroit surement produit de nouveaux troubles; mais la mort l'enleva à Paris : les Barons en ressentirent d'autant plus de joye, qu'ils n'auroient pû lui refuser l'entrée en Angleterre, sans s'exposer à une rupture ouverte avec le Pape, ce que leur intérêt les portoit à éviter. Ce contretemps n'empêcha pas le Roi de persister dans le dessein qu'il avoit formé pour secouer le joug des vingt-quatre. Il espéroit retirer quelque avantage de la dispute des Comtes de Leicester & de Glocester, dont il savoit que le racommodement n'étoit que simulé, & il demanda au Pape d'être relevé du serment qu'il avoit fait d'observer les
An. 1261. Statuts d'Oxford. Aléxandre qui avoit

autant d'intérêt que Henri à ce que le Gouvernement prît une autre face, lui accorda avec joye sa demande, mais ce Pontife mourut avant que la bulle fut expédiée, & le Monarque fut obligé d'attendre que la chaire Papale fut remplie par son successeur Urbain IV. qui ne fit aucune difficulté de lui accorder cette grace. *

HENRI III. An. 1261.

Act. pub.

VII. Le Roi désavoue ouvertement les statuts d'Oxford.

Délivré de ses scrupules, Henri résolut de lever promptement le masque, & fit en même temps ses efforts pour mettre dans ses intérêts quelques-uns de ceux que les Gouverneurs avoient nommés pour remplir les places de confiance. Il réussit en partie, & sans avoir fait part à qui que ce fut de ses intentions, il se rendit au Parlement alors assemblé à Londres, & déclara en présence de tous les membres, dont la surprise fut inexprimable; que puisqu'ils avoient manqué de payer ses dettes, & d'aug-

(*) Aléxandre IV. mourut à Viterbe le 25 Mai 1261. Après une vacance de trois mois, les Cardinaux élurent Jacques Pantaléon, alors Patriarche de Jérusalem, né à Troyes en Champagne. Il prit le nom d'Urbain IV. & tint le Saint Siége trois ans, un mois quatre jours.

HENRI III. An. 1261.

menter ſes revenus, ainſi qu'ils le lui avoient promis lorſqu'il avoit ſigné les Statuts d'Oxford, il ne ſe croyoit plus tenu du ſerment qu'il avoit fait : qu'il ne vouloit pas ſe ſervir plus long-temps des Conſeillers qu'ils lui avoient donnés, & qu'étant déterminé à ſe délivrer de ſes liens honteux, il vouloit à l'avenir ſoutenir la dignité de ſon rang. Après avoir dit ces paroles, il ſe retira à la tour qu'il avoit munie des proviſions néceſſaires : s'empara de tout l'argent qui étoit à la monoye : fit publier une proclamation pour caſſer tous les Officiers établis par les Vingt-quatre, & en nommer d'autres à leurs places; enfin il marqua tant de vigueur, qu'elle parût être l'effet d'une ferme réſolution de recouvrer ſon indépendance. Le Prince Edouard étoit à Paris, où il apprit cet événement dont il craignit de fâcheuſes ſuites; & il retourna auſſi-tôt en Angleterre, dans l'intention d'employer tout ſon crédit & tous ſes efforts pour prévenir la guerre civile. Les Barons attendoient impatiemment ſon arrivée, dans l'eſpérance de lui faire connoître la mauvaiſe conduite de ſon père,

Mat. Paris.

& de l'engager au moins à ſervir de médiateur pour appaiſer une querelle qu'ils ne ſe trouvoient pas en état de ſoutenir. Henri deſiroit également ſon retour, ſe croyant aſſuré qu'il employeroit ſes forces & ſon autorité pour la cauſe Royale; mais ſa ſurpriſe fut extrême, lorſqu'il apprit qu'Edouard le blâmoit ouvertement d'avoir violé ſon ſerment. Sa confuſion redoubla encore par la réunion des Comtes de Glocêſter & de Leiceſter, qui regardèrent leur ſincére reconciliation comme l'unique moyen de prévenir la ruine de l'un & de l'autre, & qui renouvellèrent le ſerment de maintenir les ſtatuts d'Oxford. * Le parti des Ba-

(*) Suivant M. de Velly, Tome V. page 307. toute l'Aſſemblée donna les mains à la révocation du *Covenant*: „ c'eſt ainſi (dit-il) „ qu'on appelloit l'arrêté d'Oxford. Le ſeul „ Comte de Leiceſter oſa tenir ferme, & bien„ tôt ſut regagner la plus grande partie des Ba„ rons, „ ſur quoi il cite *Guill. de Nangis* p. 372. Il me paroît que le récit de cet Auteur contemporain ne ſe rapporte ni à celui de M. Velly, ni à celui de M. Smollett. 1°. Je ne trouve point le terme de *Covenant* appliqué à cette occaſion, & je crois qu'il n'a été en uſage que du temps de Charles I. 2°. Bien loin que Leiceſter ait gagné la plus grande partie

HENRI III. An. 1261.

rons étant ainsi fortifié, ils déclarèrent au Roi, que s'il n'écartoit volontairement de sa personne ceux qui lui avoient donné un conseil aussi pernicieux, ils employeroient la force pour les éloigner de lui. Henri qu'un mouvement de colère avoit fait embarquer imprudemment dans cette entreprise, étoit déja retombé dans sa foiblesse & son irrésolution naturelle. Ne pouvant se déterminer sur la réponse qu'il avoit à faire, il ne leur en donna aucune, & demeura renfermé dans la tour, par la crainte où il étoit que sa personne ne fut

des Barons, on trouve dans Nangis: *Rex Henricus, & Hedoardus ejus primogenitus, ac maxima pars Baronum Angliæ, illicò contrà ipsum propter prædictam causam exercitum collegerunt.* Ce qui détruiroit aussi ce que dit M. Smollett qu'Edouard à son retour blamoit ouvertement son père d'avoir violé son serment. Cependant si l'on suit Mathieu de Westminster pag. 378 - 57. On y trouve le même récit que fait notre Auteur. Il paroît que c'est à cet Historien qu'on doit ajouter le plus de foi, puisqu'il étoit Anglois & presque contemporain. Au surplus, on peut concilier les deux opinions en pensant qu'Edouard prit d'abord parti contre son père; mais que fort peu de temps après il se rangea à son devoir & le soutint contre les Barons.

pas en ſureté dans une autre habitation. Ses frayeurs augmentant de jour en jour, il vivoit dans une terreur continuelle; mais croyant accroître le nombre de ſes partiſans, il fit publier la Bulle du Pape, qui le relevoit de ſon ſerment. Cette démarche imprudente lui ôta toute l'eſtime de ſa nation, & fournit à ſes ennemis un prétexte plauſible de parler de lui comme d'un homme, ſur la foi & la ſincérité duquel on ne pouvoit nullement compter. Juſqu'alors les Barons avoient eſpéré que les affaires s'accommoderoient ſans en venir à une rupture ouverte : mais ils ceſſèrent dès ce moment de ſe contraindre, & formèrent un projet pour ſurprendre le Roi à Wincheſter, où il s'étoit rendu ſur la foi d'une négociation. Henri, informé de leur deſſein, ſe retira de nouveau à la tour, & envoya des ordres dans tous les Comtés pour changer les Magiſtrats nommés par les Vingt-quatre, ce qui mit tout le Royaume dans une confuſion inexprimable. Les Barons commencèrent à prendre des meſures efficaces pour s'oppoſer aux deſſeins du Roi, & ils engagèrent les Gou-

HENRI III. An. 1261.

verneurs des cinq ports à équiper une flotte pour garantir les côtes, & empêcher qu'il ne pût être ſoutenu par des ſecours étrangers.

VIII. Accommodement entre le Roi & les Barons. An. 1262.

Tout ſembloit préſager une guerre civile, quoique des deux côtés on ne vît qu'avec effroi le gouffre de calamités où la nation alloit être plongée, & que chacun des deux partis eſſayât de rejetter ſur l'autre tout l'odieux de ces troubles. Enfin le Roi des Romains offrit ſa médiation: elle fut acceptée : il gagna ſur ſon frère qu'il promettroit de confirmer les Statuts d'Oxford, & perſuada aux Barons de ſe relâcher ſur ceux qui étoient les plus déſagréables à Henri. Leur conſentement ne fut pas unanime. Le Cómte de Leiceſter proteſta contre la paix, diſant qu'il ne ſeroit jamais poſſible de ſe confier en la ſincèrité d'un Prince qui rompoit les nœuds les plus ſacrés lorſque ſes intèrêts l'y engageoient, & après cette déclaration il ſe retira en France. Pluſieurs autres Barons marquèrent également leur répugnance; mais ils prèférèrent de ſe laiſſer entraîner par le plus grand nombre, plutôt que de courir les riſques d'être regardés

comme les auteurs des troubles. Par ce traité la tranquilité parut heureusement rétablie en Angleterre : cependant le feu de la discorde demeura toujours caché sous cette apparence de paix, & peu de temps après ses flammes se répandirent de toutes parts avec une fureur inconcevable.

HENRI III. An. 1262.

Rymer.

IX. Le Roi fait un voyage en Gascogne. Les troubles recommencent par l'ambition du Comte de Leicester.

Après la ratification de cet accommodement, Richard, Roi des Romains repassa en Allemagne, sur l'invitation réitérée des Princes, qui pensoient que depuis son départ de leur pays, il avoit eu le temps d'augmenter ses finances, & de se mettre en état d'acheter leurs suffrages. Henri profita aussi de cette pacification pour se rendre en Guyenne & règler par lui-même les affaires de cette province. Il fut saisi à Bourdeaux d'une maladie dangereuse qui le retint beaucoup plus dans le continent qu'il ne se l'étoit proposé en partant d'Angleterre. Richard Comte de Glocester mourut alors, & son fils Gilbert fit un voyage en Guyenne pour recevoir l'investiture de ce Comté ; mais Henri avoit été si irrité contre Richard, que le fils, obligé d'essuyer toutes les longueurs d'une ennuyeuse

HENRI III. An. 1262.
ſollicitation, ne pût obtenir l'effet de ſa demande qu'après lui avoir donné une ſomme d'argent conſidérable. Pendant l'abſence du Roi les amis du Comte de Leiceſter (dont aucune conceſſion ne pouvoit appaiſer l'eſprit turbulent & ambitieux) renouvellèrent leurs cabales, & s'éforcèrent de réunir leur parti que le dernier accomodement avoit diviſé. Cette entrepriſe étoit devenue d'autant moins difficile que la mort du Comte de Glocester l'avoit délivré d'un puiſſant rival, & que le Monarque leur donnoit un prétexte plauſible de renouveller leurs plaintes, en ce qu'il n'avoit pas encore confirmé les Statuts d'Oxford. Auſſi-tôt que Leiceſter fut informé des mouvements que ſes émiſſaires avoient excités dans le parti, il retourna en Angleterre où ſa préſence ranima le courage & l'animoſité de tous ceux qui avoient ſouſcrit les articles contre leur inclination. Le Roi inſtruit de leur démarches s'embarqua ſans différer, pour ſe mettre en état de prévenir leurs deſſeins ; mais avant ſon arrivée, les Barons avoient déja formé un plan pour ſe ſoutenir mutuellement contre les

fuites de fon inconftance naturelle. A peine fut-il dans le Royaume qu'ils lui préfentèrent une adreffe * dans laquelle ils infiftoient fur la confirmation des Statuts d'Oxford, conformement au dernier accommodement, & le menaçoient en cas de refus de fe faire juftice d'une autre manière. Ils comptoient fur les difpofitions craintives du Monarque, & ne doutoient nullement qu'il ne leur accordât fur le champ leur demande : mais ils furent extrêmement furpris lorfqu'il les traita en rebelles & les menaça de leur faire fubir les peines les plus févères.

HENRI III. An. 1262.

X. Le Prince Edouard marche dans le pays de Galles.

Le courage que fit paroître le Monarque en cette occafion étoit fondé fur des affurances de fecours qui leur étoient inconnus. Pendant fon féjour en Guyenne, il avoit attiré le Roi des Romains & le Prince Edouard dans

An. 1263.

(*) On appelle Adreffe en Angleterre, ce que nous nommerions en France Placets ou Requêtes. Quelquefois auffi elles contiennent des Remontrances au Monarque, & dans d'autres occafions elles ne font qu'une efpèce de compliment fait par les Chambres, à Sa Majefté, pour la remercier de quelque faveur : ce terme eft confacré & je ne connois point d'autre mot qui puiffe recevoir ces différentes acceptions.

HENRI III.
AN. 1263.
son parti. Le dernier sous prétexte d'assister à un tournois dans Paris, avoit fait quelques levées de troupes étrangéres qu'il conduisit en Angleterre, & les fit marcher contre le Prince de Galles qui avoit fait quelques incursions sur les terres du Royaume. On jugea que le Prince Gallois agissoit de concert avec les Barons confédérés, sur ce qu'il fit des courses sur les terres de Roger de Mortimer, & des autres Seigneurs attachés au Roi. Edouard marcha contre eux, mais ils se retirèrent dans la partie montagneuse du Gallois septentrional, absolument inaccessible : ensorte que tout ce que le Prince put faire, fut de munir de vivres & de fortes garnisons le Château de Gannock & les autres forteresses, après quoi il fut rappellé par son père. De retour de cette expédition il se rendit à Londres, & manquant d'argent pour le payement de ses troupes, il marcha à la tête d'un fort détachement à la maison des templiers, d'où il emporta dix mille livres sterlings, appartenantes à des Bourgeois qui les y avoient déposées comme dans un lieu de sureté. Cet acte de violence

M. Vvestm.

& d'injustice produisit une clameur universelle parmi les habitants; mais le Prince méprisa leurs plaintes & fit conduire cet argent dans le Château de Windsor, qu'ils ne jugèrent pas à propos d'assièger. Le Pape Urbain, regardant l'Angleterre comme un fond épuisé, dont il ne pouvoit plus tirer d'argent, se tourna du côté de la France, & entra en négociation avec Charles Comte d'Anjou, frère du Monarque François, se proposant d'élever ce Prince au trône de Sicile. Pour préparer Henri à ce changement de conduite, il lui écrivit une longue lettre, où, après lui avoir reproché qu'il avoit négligé de remplir sa promesse, il lui déclare qu'il sera obligé de jetter les yeux sur quelque autre Prince, qui puisse suivre ce projet avec plus d'ardeur & d'activité. *Act. pub.*

XI. Le Roi & les Barons se disposent à une rupture ouverte.

La partie la plus modérée de la nation avoit fait des ouvertures d'accommodement, pour prévenir les malheurs que pouvoit occasionner la querelle du Roi avec les mécontents : mais leurs efforts furent inutiles, par l'obstination des deux partis qui rejettoient le blâme l'un sur l'autre. Le Comte de Leicester, qui craignit que

HENRI III. An. 1263. ces délais ne serviſſent à lui enlever ſes partiſans, réſolut de commencer promptement les hoſtilités, pour les mettre dans l'impoſſibilité de ſe pouvoir rétracter. Il fut encore excité à précipiter l'éxécution de ce deſſein par la conduite du parti du Roi, qui avoit exigé de tous les citoyens de Londres le ſerment de fidélité en faveur de ſon fils Edouard. Dans un Parlement tenu à Weſtminſter toute la nobleſſe avoit juré de maintenir la ſucceſſion, excepté Gilbert de Clare, Comte de Gloceſter fauteur déclaré de celui de Leiceſter, qui refuſa en plein Parlement de prêter le ferment. Henri, alarmé de ce refus commença à craindre une révolte, & envoya des Writs * aux Shériffs pour leur enjoindre de faire prêter ſerment à toutes les perſonnes

* On nomme Writ une Ordonnance du Prince, ou des Juges particuliers ; le Roi en fait expédier pour convoquer le Parlement, & pour un grand nombre d'affaires ; il différe de la Proclamation en ce qu'ils ne ſont ordinairement que pour quelque affaire paſſagère, ce qui ne leur donne pas force de Loi ; au lieu que la Proclamation qui répond à nos Edits, ſe fait pour des cauſes générales & devient Loi lorſqu'elle eſt munie de toutes les formalités requiſes.

assujetties à leurs Jurisdictions, qu'ils employeroient leurs vies & leurs fortunes au soutien du Roi, & soutiendroient de même après sa mort, son fils Edouard, pour la succession au trône de son père. Le Prince passa en personne dans l'isle de Shepey, où il assembla les Barons des cinq Ports qui se soumirent au serment demandé. Cependant ces engagements n'avoient pas plus de force d'un côté que de l'autre : car le Pape avoir relevé plus d'une fois le Roi des serments qu'il prétendoit qu'on l'avoit forcé de faire ; & d'un autre côté le Clergé inférieur totalement dévoué aux Barons, appaisoit les scrupules du peuple, & les exhortoit à s'unir pour la défense de leurs libertés, contre la tyrannie d'un Monarque gouverné par d'avides & insolents étrangers.

HENRI III. An. 1263.

XII. Le Comte de Leicester assemble une armée ; s'empare des Châteaux & ravage les terres des partisans du Roi. Les habitants de Londres se

Leicester voyant le peuple enflamé jusqu'à la fureur, jugea qu'il étoit dans l'état où il le demandoit pour son projet, & il convoqua une assemblée des Barons à Oxford. On y résolut de soutenir les Statuts par les armes, & le Comte fut choisi pour Général. Il avoit déja levé quelques

HENRI III. An. 1263.

déclarent pour les Barons : insultent la Reine, & commettent de grands désordres.

troupes, qui furent promptement assemblées, & en peu de temps il en eut un nombre prodigieux. Pierre, Evêque d'Héreford, natif de Bourgogne, qui s'étoit rendu odieux au Clergé par l'oppression qu'ils en avoient soufferte pour l'affaire de Sicile, fut le premier exposé au ressentiment des révoltés. Ils s'emparèrent de sa personne, & le mirent en prison dans le Château d'Erdesley : pillèrent ses effets, & détruisirent ses fermes. Les Ecclésiastiques Italiens furent aussi pillés & chassés de leurs Bénéfices. Geoffroi de Langley, Roger de Mortimer, & tous les autres Seigneurs qui s'étoient opposés à la puissance des vingt-quatre eurent leurs terres & leurs maisons ravagées. Mais la fureur du peuple s'exerça principalement sur Simon de Walton, Evêque de Norwich, & Jean Mansel Justicier, qui avoient publiés les Bulles par lesquelles le Pape relevoit la Nation du serment qu'elle avoit fait d'observer les Statuts d'Oxford. Le Comte de Leicester après s'être rendu maître de Glocester, Worcester & Bridgnorth, avança vers Londres au milieu de l'Eté, faisant porter devant lui

l'Etendard royal : s'empara de tous les Châteaux du Roi qui se rencontrèrent en son chemin, y mit des garnisons & des Gouverneurs totalement dévoués à ses volontés. Cependant Henri s'étoit retiré dans la Tour, & le Prince Edouard à Clerkenwell sans argent ni amis; pendant que la ville de Londres entraînée par le Lord Maire Thomas Fitz-Thomas outré partisan de Leicester s'étoit déclarée pour les Barons. La populace forma des associations contre les étrangers qu'ils commencèrent à persécuter avec autant de cruauté que de malice. Le Prince Edouard se retira avec les Chevaliers François à Windsor, où il fit ses efforts pour assembler un corps de troupes, qui pût le mettre en état de tenir la campagne contre les Barons. La Reine jugeant qu'elle n'étoit pas en sûreté contre une multitude effrénée, résolut de suivre son fils par eau, & partit de la tour sur une grande barque : mais comme elle approchoit du pont de Londres, elle fut insultée de la façon la plus brutale par la populace, qui, non contente de l'injurier dans les termes les plus outrageants, fit ses efforts

HENRI III. An. 1263. pour couler la barque à fond & faire périr la Reine, en y jettant une quantité prodigieuse de grosses pierres dans le temps que les mariniers vouloient passer sous une des arches. Elle fut obligée de retourner à la tour, qu'elle ne put regagner qu'avec de grandes difficultés & un danger extrême, après quoi elle se fit porter dans le palais de l'Evêque de Londres à saint Paul qu'elle regarda comme un lieu d'azile. Les riches citoyens se trouvèrent de même exposés à la violence du peuple, qui parcouroit les rues en troupes nombreuses à pied & à cheval; forçoit les maisons sous prétexte de chercher les étrangers, & pilloit amis & ennemis, sans distinction.

M. Westm. Ch. Abingd. Ann. Dunstap.

XIII. Paix de peu de durée.

Le Roi des Romains informé de ces désordres, partit aussi-tôt des provinces occidentales, & employa ses bons offices pour empêcher l'effusion du sang. On entama une négociation dirigée par les Evêques de Worcester, Londres, Lincoln, & Conventry, aidés de Jean Arlington & de Guillaume de Wilton. Cependant Leicester parcourut les cinq ports, qu'il affermit dans ses intérêts,

& marcha enſuite avec ſon armée vers Londres, où le Roi, dans la crainte d'être aſſiégé accepta les articles qu'il plût aux révoltés de propoſer. Le traité fut conclu, ſous les conditions, que les plus fortes places du Royaume ſeroient remiſes entre les mains des Barons : que les Satuts d'Oxford ſeroient inviolablement obſervés : que tous les étrangers ſeroient banis du Royaume, à l'exception de ceux qui auroient la permiſſion de reſter, du conſentement unanime des Barons, & qu'il n'y auroit que les ſeuls natifs du pays approuvés par les Barons qui pourroient avoir part à l'adminiſtration des affaires publiques.

XIV. Le Prince Edouard eſt obligé de rendre le Château de Windſor.

Cette paix, qu'on publia à Londres le 22 Juillet déplut beaucoup au Prince Edouard qui ne pouvoit ſouffrir que l'autorité Royale fut reſſerrée dans des limites auſſi étroites. Il s'étoit retiré à Briſtol avec le deſſein de munir le Château de cette place d'une nombreuſe garniſon & de tout ce qui pouvoit être néceſſaire pour faire une vigoureuſe défenſe, dans le cas où la négociation n'auroit pas eu lieu, & il avoit ordonné aux habitants de ſe pourvoir, à leurs propres frais de

HENRI III. An. 1263.

toutes les munitions de guerre & de bouche. Les esprits déja irrités contre son père s'enflamèrent tellement à cette demande despotique, qu'il s'éleva une sédition, & qu'Edouard fut obligé de se retirer dans le château, où il fut aussi-tôt investi. Manquant de troupes & de provisions, il eut recours à un stratagême, qui le sauva de la fureur d'une populace effrènée. Il demanda une entrevue avec l'Evêque de Worcester; lui déclara que son intention étoit d'embrasser le parti des Barons : mais qu'avant toutes choses il vouloit essayer de persuader à son père de leur accorder satisfaction, sans en venir aux dernières extrêmités. En conséquence il proposa à l'Evêque d'employer son crédit auprès du peuple, pour qu'il eût la liberté d'exécuter son dessein, & le pria même de l'accompagner dans une entreprise aussi louable où il desiroit se conduire par ses avis, & l'avoir pour témoin de sa conduite. Le Prélat, satisfait de cette déclaration représenta aux citoyens que le peuple se feroit un tort irréparable s'il retenoit le Prince dans cette conjonćture : aussi-tôt le blocus fut levé &

Edouard partit pour Londres, accompagné de l'Evêque. Lorſqu'ils furent arrivés à Egham, le Prince donna des éperons à ſon cheval, & ſe rendit à toutes brides au Château de Windſor, où il penſa qu'il ſeroit en ſureté; mais le Prélat irrité de ſa fuite & d'avoir été trompé, marcha juſqu'à Londres & ſe plaignit de ſa conduite aux Barons, qui réſolurent de l'aſſiéger ſans perdre de temps. Edouard inſtruit de leur deſſein, & voyant que la place n'étoit pas en état de ſoutenir un ſiège en forme, alla au-devant du Comte de Leiceſter, dans l'eſpérance de l'amuſer par une négociation qui pût lui conſerver la poſſeſſion de ce Château. Il eut avec ce Seigneur une conférence à Kingſton: ne voulut point conſentir aux conditions qui lui furent propoſées, & eſſaya de retourner: mais il fut arrêté & obligé d'accepter tout ce qu'il plut au Comte de lui preſcrire. Le Château fut remis entre les mains des Barons, & la garniſon, compoſée de troupes étrangères fut conduite au bord de la mer, où on la fit embarquer pour le pays d'où elle étoit venue, après lui avoir honteuſement pillé ſes équipages.

HENRI III. An. 1263.

Chr. Abing. *Chr. Dunſt.*

HENRI III. An, 1263.

XV. Le Roi de France employe sa médiation pour faire un accommodement entre le Roi & les Barons.

Cependant le Roi, après la publication de la paix avoit quitté la tour, & étoit retourné dans son palais de Westminster, où il s'affligeoit en secret du triomphe des Barons qui ne gardoient aucune modération dans leurs succès. Hughes d'Espenser fut créé Justicier : on donna les Sceaux à Nicolas d'Ely, & le Comte de Leicester qui gouvernoit réellement toute l'Angleterre à la tête de son armée, commettoit impunément les plus grandes injustices. Son orgueil & son insolence lui avoient suscité un grand nombre d'ennemis dans la noblesse, & le peuple commençoit à faire éclater ses murmures contre les violences & l'oppression que ses troupes leur faisoient souffrir à sa connoissance. Ils portèrent leurs plaintes au Monarque, qui ne pouvoit leur faire rendre justice : mais pour les empêcher de prendre les armes pour leur propre défense, on les amusa par l'espérance de leur donner satisfaction au Parlement qui fut indiqué pour le mois de Septembre. Pendant cette assemblée, qui dura très peu, on lut dans l'Eglise de saint Paul la Chartre pour confirmer les Statuts

d'Oxford : on nomma des Conserva- HENRI III. An. 1264.
teurs de la paix pour tout le Royaume : On donna des ordres pour administrer la justice plus éxactement à l'avenir, & comme Leicester refusa de faire restitution, la cause des plaignants fut remise à la décision du premier Parlement qu'on tiendroit.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, Louis, Roi de France, dans l'intention de réconcilier Henri avec les Barons, fit sommer ce Prince, ainsi que le Comte de Leicester, & les autres Seigneurs qui possèdoient des terres dans son Royaume, de se trouver à l'Assemblée des Etats à Boulogne, pour délibèrer sur le couronnement de son fils, & sur une expédition de Palestine qu'il avoit dessein d'entreprendre en personne. Les Barons ne voulurent consentir au départ du Roi que lorsqu'il eut promis dans un Writ confirmé par le serment de Geoffroi Gatelain qu'il retourneroit dans la semaine après la saint Michel. Le Monarque remit le Gouvernement à Hugher d'Espenser ; s'embarqua à Douvres avec la Reine, les deux Princes & un grand nombre de Sei-

HENRI III. An. 1264.

gneurs, & arriva sans aucun accident à Boulogne. Louis fit ses efforts pour persuader aux Barons de se désister de leurs entreprises sur l'autorité royale, qui avoient causé tant de troubles dans leur pays & paroissoient tendre à renverser tout ordre & toute subordination. Leicester, enflé de sa puissance & de ses succès, rejetta tout ce qui tendoit à la soumission & retourna brusquement en Angleterre. Henri le suivit presque aussi-tôt, mais il laissa la Reine en France, pour qu'elle ne fût plus exposée à des insultes pareilles à celles qu'elle avoit déja reçues de la populace.

Ann. S. Aug. Guill. de Nangis.

XVI. Le Prince Edouard surprend le Château de Windsor, & les hostilités recommencent.

Lorsque le Parlement fut assemblé à Westminster, le Comte s'y rendit avec un grand nombre de Londonois, & résolut de faire remplir par des gens dévoués au parti des Barons, les places de ceux des vingt-quatre premiers Gouverneurs, qui étoient morts, ou qui s'étoient déclarés pour le Roi. Le peuple que ce Seigneur avoit irrité par son arrogance & sa tyrannie, se joignit alors aux amis du Monarque, s'opposa fortement aux desseins de Leicester, & il s'éleva des disputes

putes très-vives dans le Parlement. HENRI III. An. 1263.
Cependant le Prince Edouard, sous prétexte de visiter sa femme, surprit Windsor, où le Roi se rendit le lendemain, accompagné de plusieurs Comtes & Barons qui lui promirent de le soutenir aux dépens de leurs vies & de leurs fortunes. Henri convoqua un autre Parlement à Reading, pour ne point être troublé par la milice de Londres; mais Leicester & les Barons refusèrent de s'y rendre. Le Roi assembla un corps de troupes: & marcha directement à Douvres, dont il essaya de surprendre le Château; mais il ne put y réussir par la vigilance du Gouverneur Richard de Grey, attaché au parti du Comte de Leicester. Ce renouvellement d'hostilités donna prétexte aux mécontents de faire de nouvelles plaintes contre le caractère de Henri. Ils en parlèrent comme d'un Prince qui ne pouvoit être lié par aucun accommodement ni aucun traité, & l'accusèrent de vouloir introduire des troupes étrangéres dans le dessein de réduire les Anglois en esclavage. Pour prévenir les effets de cette imputation, le Roi adressa un Writ aux citoyens de Londres, &

HENRI III. An. 1263.

ensuite à tous les Shèriffs d'Angleterre, pour leur déclarer que jamais il n'avoit invité ni n'inviteroit les étrangers à venir dans le Royaume. Il ordonna en même temps au peuple de refuser le payement de toutes les taxes irrégulières que les Barons rébelles voudroient leur imposer ; leur défendit de sortir de leurs Comtés sans ses ordres exprès : & commanda aux habitants de Londres de chasser le Comte de Leicester & ses fauteurs de leur Ville, où ils avoient établi leur quartier général.

Clauf. 48.

XVII. Combat de Southwark. Le Roi de France est choisi pour arbitre. Il décide en faveur de Henri.

L'entreprise de Douvres étant manquée, Henri visita les cinq ports : obligea les Barons de ces villes de lui renouveller le serment de fidélité, & marcha avec son armée vers Londres, où il avoit toujours un grand nombre de partisans, quoique la plus grande partie du peuple fut dans les intérêts des Barons. Leicester, informé de son approche, s'établit dans Soutkwark pour l'empêcher d'entrer dans la capitale : mais le Roi, que le Prince Edouard avoit joint de Windsor avec un gros corps de troupes, se trouva très supérieur en nombre à ses adversaires. Il prit

sa résolution d'attaquer le Comte dans ses quartiers ; & ses amis de Londres entreprirent d'empêcher les Seigneurs de rentrer dans la ville. Pour y réussir, ils fermèrent les portes du pont, & jettèrent les clefs dans la rivière, pendant que l'armée du Monarque donnoit l'assaut. Le Comte qui se vit coupé, fut obligé de se tenir sur la défensive, & d'entretenir le combat, jusqu'à ce que la populace instruite de sa situation, rompit les portes & les baricades, & vola en grand nombre à son secours, ce qui força le Roi & le Prince Edouard de faire leur retraite, ensorte que Leicester rentra dans Londres en triomphe. Cependant la faction fit quelques avances pour un accommodement, & l'on conclut une trêve, pendant laquelle les deux partis convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage du Roi de France, & leur compromis fut confirmé par les serments du Roi, des Barons, & de tous les principaux des deux côtés. Henri, le Prince Edouard, & plusieurs membres de leur Conseil partirent aussi-tôt pour la France, où ils furent suivis par les chefs des opposants, à l'exception du Comte de

M. Vvestm.

HENRI III. An. 1263. Leicester, retenu en Angleterre par une chute de cheval qui lui cassa l'os de la cuisse. Louis accepta de se charger de la médiation; entendit les raisons des deux côtés dans une assemblée des Etats à Amiens; ordonna An. 1264. que les Statuts d'Oxford seroient annulés: que le Roi rentreroit dans tous ses droits & prérogatives: qu'il auroit la liberté de nommer tous les grands Officiers de la Couronne, & que les étrangers auroient la faculté de pouvoir remplir les places, & jouir des dignités aussi bien que les Anglois: mais il ajouta que son jugement ne porteroit aucun préjudice aux privilèges accordés à la nation, avant le Parlement d'Oxford. Les Barons prétendirent que cette restriction contenoit une contradiction évidente, parce qu'ils soutenoient que les Statuts d'Oxford n'avoient été dressés que pour la confirmation de leurs privilèges, & cette clause leur servit Act. pub. de prétexte pour rejetter le jugement du Monarque François & renouveller leurs hostilités. *

(*) Le Lecteur jugera sur les propres termes rapportés par Rymer. *Volumus autem, nec intendimus per præsentem ordinationem*

A peine le Roi étoit de retour de France que Leicester envoya ses deux fils Henri & Simon de Montfort avec un gros corps de troupes pour ravager les terres de Roger de Mortimer : après quoi Llewellyn se joignit à eux & ils réduisirent ensemble le Chateau de Radnor. Un autre parti, commandé par Robert Ferrers, Comte de Derby, marcha à Worcester, qui fut prise & pillée après plusieurs assauts. Edouard alla au secours de Mortimer; soumit plusieurs Chateaux qui appartenoient à Humphroi de Bohun, & poursuivit les deux Monfort jusqu'à Glocester, où ils furent obligés de demander une tréve, qu'ils obtinrent par la médiation de l'Evêque de Worcester. Avant qu'elle fut expirée on mit sur le tapis un autre traité en présence de Jean, Evêque de Valence, & Ambassadeur de France : mais les parties ne purent s'accorder sur les articles. Les plus grandes forces des Barons étoient au milieu de l'Angleterre, où les Comtes de Leicester & de Derby possé-

HENRI III. An. 1264.

XVIII. Le Royaume retomb: dans la confusion. La populace de Londres massacre les Juifs.

derogare in aliquo Regis privilegiis, Chartis, libertatibus, & laudabilibus consuetudinibus Regni Angliæ, quæ erant ante tempus provisionum ipsarum.

HENRI III.
An. 1264.

doient des terres considérables, outre le crédit immense que le Comte de Glocester avoit dans la ville de Londres, & dans les Comtés adjacents. Le Roi avoit le dessus dans les Provinces Septentrionales, les frontières du pays de Galles, & les Provinces Occidentales, qui en général étoient fort attachées au Roi des Romains. Londres étoit toujours gouvernée par Thomas Filtz-Thomas, que la populace élisoit d'année en année, contre les usages ordinaires. Ce fut sous ses auspices que les citoyens formèrent une association pour maintenir leurs libertés contre les mesures despotiques du Monarque, & soutenir de tout leur pouvoir les intérêts des Barons confédérés. Tous les habitants de la ville, au-dessus de douze ans, jurèrent d'observer les articles de cette association, qui fut signée d'un côté par le Maire & les Communes de Londres, & de l'autre par les Comtes de Leicester, Glocester & Derby, Hughes le d'Espenser, grand-justicier, & par quatorze Barons, auxquels se joignirent peu de temps après tous ceux des cinq ports. La populace fut partagée en différen-

tes bandes; ils choisirent Thomas de Pièvelesdon pour leur Général, nommèrent Etienne Bukerel pour leur Maréchal, & s'obligèrent de se rendre en armes, soit de jour, soit de nuit, sous les drapeaux de leurs Commandants, lorsqu'ils entendroient le son de la principale cloche de Saint Paul. Avec de tels chefs, ils firent des incursions dans le voisinage de Londres, pillèrent & détruisirent les maisons & les terres qui appartenoient au Roi des Romains & aux autres Seigneurs du parti de Henri. La semaine qui précédoit le Dimanche des Rameaux, ils détruisirent les maisons & les boutiques des Juifs; pillèrent leurs effets; les dépouillèrent tout nuds: les tinrent renfermés pendant plusieurs heures, & massacrèrent plus de cinq cents hommes de cette malheureuse nation. Ils commirent toutes ces horreurs sous les ordres d'un Baron puissant, nommé Jean Fitz-Jean, qui tua de sa propre main Koh Ben Abraham le plus riche Hébreu d'Angleterre: s'empara de tous ses trésors, & les partagea avec le Comte de Leicester. Chr. T. Wykes.

XIX. Le Roi sem-

Lorsque les conférences pour la

HENRI III. An. 1264.

paix furent rompues, les Commiſſaires nommés par les Barons retournèrent à Londres, & le Roi fit ſommer tous ſes vaſſaux militaires de ſe rendre auprès de lui à Oxford. Il y fut joint par un grand nombre de troupes venues du Nord commandées par Jean Comin, Jean Balliol du Galloway, Robert de Brus, Lord d'Anandale, Jean de Vaux, Henri de Percy, & par pluſieurs autres Seigneurs des frontières d'Ecoſſe. Auſſi-tôt qu'ils furent raſſemblés, il marcha à Northampton, où il avoit appris qu'un grand nombre de Barons avoient leur rendez-vous pour ſe joindre au Comte de Leiceſter. On en refuſa l'entrée au Monarque qui fit donner l'aſſaut, renverſa une partie foible des fortifications, & Simon de Montfort ayant fait une ſortie, fut fait priſonnier par le Prince Edouard, après que ſon cheval eut été tué ſous lui. Cet avantage abattit tellement le courage des confédèrés qu'ils mirent bas les armes, & ſe ſoumirent à la merci du Roi, qui ſe rendit enſuite maître de Leiceſter, Nottingham, Tutbury, & parcourut les Comtés de Derby & de Stafford, ravageant les terres

porte à Northampton un avantage conſidérable.

Mat. Paris. Brady.

de ses adversaires. Le Comte de Leicester étoit parti de Londres pour joindre les troupes de Northampton; mais lorsqu'il apprit leur défaite, il se retira dans la capitale qu'il fortifia avec grande diligence. Après cette précaution, il résolut d'assiéger le château de Rochester, où le Comte de Varenne commandoit pour le Roi, quoique le Comte d'Arundel & plusieurs autres Seigneurs fussent dans la place. Lorsqu'il fut arrivé à Strode, il trouva qu'on avoit rompu le pont sur la riviere Medway; que le rivage opposé étoit fortifié par des palissades & des parapets, & défendu par les habitants bien disposés à lui disputer le passage. Il remplit un vaisseau de matières combustibles, y fit mettre le feu, & traversa la rivière à la faveur de la fumée. Après s'être rendu maître de la ville, il investit le Château qu'il auroit vraisemblablement réduit, si le Roi pour faire diversion ne se fut avancé vers Londres. Ce mouvement alarma tellement le Comte, qu'il y retourna en diligence, & laissa seulement un petit corps de troupes à Rochester, pour faire le blocus du Chateau; mais elles furent aisément

HENRI III.
An. 1264.

défaites par Henri, qui revint sur ses pas secourir le Comte de Varenne. Lorsqu'il eut remporté cet avantage, il prit le Chateau de Tunbridge, marcha à Winchelsea, & força quelques-uns des Barons des cinq ports de lui renouveller leur serment de fidélité. Les autres se mirent en mer, & s'emparèrent de toutes les provisions qui venoient de pays étranger, excepté de celles qui étoient destinées pour les mécontents. De Winchelsea le Roi marcha dans le Sussex; établit son quartier dans le couvent de Lewes, & le Prince Edouard prit le sien dans le Chateau.

XX.
Bataille de Lewes où le Roi est défait & pris.

Leicester renforcé par un corps de quinze mille Londonois, résolut de hazarder une bataille décisive, & dans ce dessein il se mit en marche vers le lieu où le Monarque étoit campé avec son armée. Il s'arrêta à deux lieues de Lewes, & pour faire tomber sur Henri tout le blâme de ce qui pourroit arriver, il lui envoya un message respectueux pour lui déclarer que lui & ses confédérés n'avoient point pris les armes dans le dessein de renoncer à leur fidélité envers lui, mais uniquement pour remédier aux désordres du Gouvernement: qu'il sup-

plioit Sa Majesté de concourir avec eux à cet ouvrage salutaire, protestant qu'il les trouveroit aussi soumis que les flateurs, qui sous prétexte d'être respectueusement attachés à son service, travailloient à sa ruine, en essayant par leurs infâmes calomnies d'aliéner son affection pour ses fidéles sujets. Cette députation offensa tellement le Prince Edouard & le Roi des Romains, qu'ils n'y répondirent que par les reproches & le défi : sur quoi les Barons enchérirent encore ; déclarèrent qu'ils renonçoient à leur serment, & qu'ils regardoient le Roi comme ennemi de la nation. Les deux partis se préparèrent avec autant d'ardeur que de haine mutuelle pour la bataille, & le Comte de Leicester s'avança dans le voisinage de Lewes, où il trouva les troupes de Henri préparées à le bien recevoir. L'armée Royale formoit trois divisions, dont le Prince Edouard commandoit l'aîle droite, le Roi des Romains l'aîle gauche, & le Monarque le centre. Les Barons formèrent aussi trois corps, commandés par Henri de Montfort, fils du Général, le Comte de Glocester, & Simon Comte de Leicester,

HENRI III. An. 1264.

avec un quatrième composé de Londonois qui s'étendoit vers la gauche, sous la conduite de Nicolas Séagrave. Le Prince Edouard engagea le combat, en chargeant la milice de Londres avec tant de furie, qu'elle ne put soutenir son attaque, & prit aussi-tôt la fuite dans le plus grand désordre. Le Prince enflammé du désir de vanger l'insulte faite à sa mère, les poursuivit l'espace de quatre miles, & en fit un terrible carnage. Pendant qu'il usoit si imprudemment de sa victoire, les Comtes de Leicester & de Glocester remportoient le même avantage sur Henri & sur le Roi des Romains. L'aîle gauche de l'armée Royale fut presque toute taillée en pièces, & l'on y fit prisonnier le Roi des Romains, Jean Comyn, Robert de Brus, & un grand nombre d'autres Seigneurs. Cependant le centre fit la plus vigoureuse résistance, animé par l'exemple de Philippe Basset, qui fit des miracles de valeur, jusqu'àce qu'il fut accablé par le nombre, après avoir reçu vingt-quatre blessures. Le Roi légèrement blessé, eut son cheval tué sous lui, & fut obligé de se retirer dans le Prieuré de Lewes, où il tom-

ba au pouvoir de ſes ennemis. Enfin l'armée Royale étoit abſolument en déroute lorſque le Prince Edouard revint de ſa pourſuite, & ceux qui l'accompagnoient furent frappés d'une telle conſternation, que le Comte de Warenne, Guillaume de Valence, Gui de Luzignan & Hughes Bigod prirent la fuite avec ſept mille hommes juſqu'à Pevenſey, où ils s'embarquèrent pour le continent. Cette défection empêcha le Prince Edouard d'éxécuter ſa première réſolution, qui étoit de tomber ſur les vainqueurs pendant qu'ils étoient diſperſés à la pourſuite & au pillage, & donna le temps au Comte de Leiceſter de remettre ſes troupes en ordre pour recevoir le Prince s'il les venoit attaquer. Lorſqu'il vit que le deſſein d'Edouard n'étoit pas de recommencer le combat, il l'amuſa par des propoſitions d'accommodement, pour avoir le temps de faire paſſer des détachements & de lui couper la retraite : enſorte que le Prince ayant donné dans ce piège, fut obligé de ſe ſoumettre à ce qui lui fut propoſé. La négociation ne dura que peu de minuttes, & le traité fut conclu ſous ces condi-

HENRI III. An. 1264.

tions : que les Statuts d'Oxford ſeroient ponctuellement obſervés avec des modifications réglées par quatre Evêques ou Barons dans le Parlement : que ſi les quatre Commiſſaires ne pouvoient s'accorder, on s'en rapporteroit à l'arbitrage du Comte d'Anjou frère du Roi de France, aſſiſté de quatre Seigneurs François : enfin que le Prince Edouard avec ſon couſin Henri, fils du Roi des Romains, demeureroient pour otages entre les mains des Barons, juſqu'à ce que toutes choſes fuſſent réglées par l'autorité du Parlement.

Rymer. Ch. Dunſtap. Leland Coll.

XXI. Les Barons choſiſſent trois commiſſaires pour Gouverner le Royaume. Les repréſentants des Comunes ſont admis pour la première fois dans le Parlement.

Lorſque cette convention, qu'on nomma *la miſe*, ou *l'accord* de Lewes fut ratifiée, on envoya des ordres ſouſcrits par le Roi aux Gouverneurs de tous les Chateaux où étoient retenus les Barons faits priſonniers à Northampton, pour les remettre en liberté, & l'on congédia la garniſon de Tunbridge. Les Barons des Comtés Septentrionaux qui avoient été pris dans la bataille furent renvoyés dans leur pays ; mais quoiqu'il eut été ſtipulé qu'on relâcheroit les priſonniers faits de part & d'autre, Leiceſter retint le Roi des Romains, ſon fils Edmond,

Philippe Basset, plusieurs autres Seigneurs, & arrêta même aussi longtemps qu'il pût la tenir en captivité, toute la noblesse qui s'étoit attachée au Roi. On publia au nom de Henri des Writs pour défendre à toutes personnes sous les peines les plus sévères de porter les armes sans une permission expresse de Sa Majesté, & elle ne fut accordée que pour les partisans du Comte. Il obligea le Roi de donner le Gouvernement de tous les Comtés à ceux qu'il nomma lui-même, & de lui livrer toutes les Villes & les châteaux de la Couronne. Il le ressera ensuite plus étroitement, & envoya le Prince Edouard prisonnier à Wallingford, mais quelque temps après il le fit transférer avec son frère Henri au château de Douvres. Le principal objet des Barons en consentant aux articles de Lewes avoit été de s'assurer du Prince Edouard, mais ils n'avoient jamais eu intention d'exécuter la convention : au contraire, ils concertèrent un nouveau plan de Gouvernement, pour le faire autoriser par un Parlement, que leur dessein étoit d'assembler au nom du Roi vers la Pentecôte. Cependant ils trou-

Rymer.
Ch.T.Wykes.

HENRI III. An. 1264.

vèrent des difficultés dans l'exécution de leur projet : car ils ne vouloient dans ce Parlement personne du parti contraire, & ils prévoyoient que s'il n'étoit composé que de membres qui fussent leurs créatures ; il n'auroit pas toute l'autorité requise suivant les loix. Ils imaginèrent donc un moyen de le rendre plus général & plus autentique. Ils forcèrent le Roi de signer des commissions portant ordre à chaque Comté de nommer certains Officiers ou Magistrats, sous le titre de conservateurs, pour maintenir les privilèges du peuple ; & comme tous ceux qui furent ainsi choisis étoient fort attachés aux Barons, on les revêtit d'une autorité très-étendue. Le Roi signa ensuite de nouveau Writs adressés à ces conservateurs, avec ordre de choisir quatre Chevaliers dans chaque Comté pour en être les représentants dans le Parlement où ils auroient séance. * C'est à cette

(*) Il est à propos de remarquer ici que le nom de Chevalier ne signifie pas un homme noble, non-plus que celui de *Gentleman*, que je rendrai cependant en François par Gentilhomme, faute d'un autre terme. On le doit seulement entendre d'une personne d'état honnête que nous appellerions en France un bon Bourgeois.

époque que le plus grand nombre des Hiſtoriens fixe l'origine du droit qui donne ſéance aux Communes dans le Grand-Conſeil de la nation depuis la conquête des Normands. Le Parlement ainſi compoſé de membres entièrement dévoués aux Barons, ne pouvoit manquer d'approuver le plan de Gouvernement qu'on lui propoſa : en conſéquence il fut réglé que ce Parlement nommeroit trois Commiſſaires dont la prudence & la ſagacité ſeroient reconnues, afin qu'ils ſe choiſiſſent un Conſeil de neuf Seigneurs, auxquels on confieroit l'adminiſtration des affaires publiques : que ces neuf Conſeillers pourroient être changés ſuivant les circonſtances, du conſentement du Roi & des Commiſſaires; que dans le cas où ces trois Commiſſaires ne ſeroient point d'accord ſur le choix des Conſeillers, ce ſeroit la pluralité des voix qui décideroit : que les délibérations des neuf ſeroient éxécutés lorſqu'elles ſeroient approuvées de ſix d'entr'eux; mais que s'il ne s'en trouvoit pas ce nombre d'un même accord, les affaires ſeroient référées aux trois Commiſſaires ſupérieurs; que le Roi auroit le pouvoir

HENRI III. An. 1264.

de démettre ou changer ces Commiſſaires, avec le conſentement des Barons : que la nomination de tous les Officiers publics ſeroit à la diſpoſition des neuf Conſeillers, & que leurs déciſions auroient force de loi juſqu'à ce qu'elles fuſſent changées ou annullées par le Parlement. Les trois Commiſſaires furent les Comtes de Gloceſter & de Leiceſter, avec l'Evêque de Chicheſter, qui continuèrent à gouverner le Royaume ſuivant ce nouveau plan, après avoir forcé par les menaces d'une priſon perpétuelle le Roi & le Prince Edouard d'y donner leur approbation.

Aß. pub.

XXII. La Reine veut faire paſſer une armée de Flandre en Angleterre.

Auſſi-tôt que la Reine, qui réſidoit toujours en France, fut informée du ſuccès malheureux de la battaille de Lewes, elle emprunta l'argent néceſſaire pour lever des troupes & équiper une flotte, dans le deſſein de remettre ſon fils & ſon mari en liberté. Le rendez-vous fut indiqué à Damme en Flandre où il ſe rendit un nombre prodigieux de volontaires tant d'Allemagne, que de Bourgogne & d'autres pays. En même temps le Monarque François mit ſur pied une puiſſante armée, qu'on jugea devoir être

employée contre les Barons d'Angleterre qui avoient méprisé son jugement avec autant d'insolence. Leicester instruit de ses dispositions força Henri d'écrire une Lettre au Roi de France, pour le prier de cesser les préparatifs de guerre, & d'employer ses bons offices pour parvenir à établir une paix solide entre la Couronne & les Barons. Louis n'eût d'abord aucun égard à la lettre d'un Prince retenu en captivité, mais Henri lui en écrivit une seconde pour confirmer la première & le prier instamment de ne point faire passer ses troupes en Angleterre, ni leur en permettre le passage, crainte que cette démarche ne fût préjudiciable à son fils Edouard & à son neveu Henri qui en qualité d'otages étoient en la puissance des Barons, & qu'elle ne replongeât le Royaume dans le sang & la confusion. Le Roi de France lui avoit marqué d'envoyer des Ambassadeurs à Boulogne, pour qu'on pût examiner les articles dont les deux partis étoient convenus dans la convention de Lewes, sur quoi Henri lui répondit que ses principaux Conseillers étoient allés pour s'assurer de

HENRI III.
An. 1264.

HENRI III. An. 1264.

quelques Seigneurs des frontières ; mais que s'il vouloit envoyer un sauf conduit ses Ambassadeurs seroient à la mi-Août à Boulogne.

XXIII. Les Barons amusent le Roi de France par une négociation.

Les Seigneurs des frontières de Galles s'étoient ouvertement déclarés contre la conduite du dernier Parlement ; & Leicester avoit marché vers cette Province pour les réduire entièrement, ou pour arranger les affaires de façon à prévenir les troubles domestiques dans le temps où la nation étoit menacée d'une invasion étrangère. Il s'empara de leurs Châteaux, ravagea leurs terres, les força de donner des otages pour sûreté qu'ils ne feroient aucun mouvement, & ensuite revint à Londres dans la vue de s'opposer à la descente de l'ennemi. Il fit publier au nom du Roi des Writs qui enjoignoient à tous les vassaux militaires de se trouver armés le troisième d'Août à Londres avec ordre à chaque hameau de fournir proportionellement à sa grandeur un nombre d'hommes de pied aussi armés : & à toutes les villes & bourgs d'envoyer, aux frais des habitants, de la cavalerie & de l'infanterie avec les provisions nécessaires pour quarante

jours. On envoya également des Writs dans tous les ports & villes grandes & petites des Comtés de Norfolk & Suffolk, pour leur ordonner de lever des troupes & d'équiper des vaisseaux, sous les ordres de Hughes le Despenser nouveau justicier, qui se chargea de deffendre les côtes pendant que Leicester commanderoit la flotte des cinq ports, destinée à couvrir les provinces méridionales. Cependant la crainte qu'on avoit eue d'une descente s'évanouit bientôt, lorsqu'on apprit que les troupes assemblées à Damme par la Reine Eléonor s'étoient retirées faute d'argent pour les payer, & qu'il parut que le Roi de France n'avoit jamais eu dessein de traverser la mer. Les Barons eurent un autre sujet d'appréhender d'être troublés dans l'exercice de leur pouvoir, lorsqu'ils apprirent que le Cardinal Guido étoit arrivé à Boulogne, chargé des ordres du Pape pour dénoncer les censures écclésiastiques contre les Comtes de Leicester, Glocester, Norfolk & leurs adhérents, à moins qu'ils ne renonçassent aussi-tôt aux Statuts d'Oxford: laissassent au Monarque la libre jouis-

Rot. Parl. 48. Henri III.

HENRI III. An. 1264.
ſance des prérogatives royales, & miſſent en liberté le Prince Edouard ainſi que ſon couſin. Les Barons firent défendre au Légat ſous peine de mort d'entrer dans le Royaume; mais le Cardinal les fit citer pour comparoître pardevant lui à Boulogne, & leur enjoignit de lui procurer une entrée libre en Angleterre avant un jour qu'il leur indiqua, avec menaces s'ils y manquoient de les excommunier nommément & de mettre leurs terres en interdit. Les Barons pour amuſer le Légat envoyèrent les Evêques de Londres, de Vorceſter & de Wincheſter, Hughes le d'Eſpenſer & Pierre de Montfort ſous prétexte de traiter en ſa préſence avec le Monarque François, ſur la réformation du Gouvernement d'Angleterre. Il fut ordonné à ces Commiſſaires de propoſer qu'il fût choiſi deux d'entr'eux pour ſervir d'arbitres conjointement avec deux Seigneurs François choiſis par le Roi Louis: & Pierre de Montfort fut muni de Lettres de crédit particulières du Roi Henri pour ratifier en ſon nom tout ce qui ſeroit décidé. Cette négociation fut ſans effet, & le

Légat ordonna aux Evêques de publier les Sentences d'excommunication & d'interdit aussi-tôt qu'ils seroient de retour dans le Royaume. Ils promirent de lui obéir, mais ils lui manquèrent de parole & dirent pour excuses que les bulles leur avoient été enlevées par les mariniers des cinq ports, qui les avoient joint dans leur passage & avoient déchiré tous leurs papiers. Le Cardinal n'ajoutant pas foi à ce qu'ils avançoient, ordonna de publier les censures à Reims, & partit pour Rome, où il succèda à Urbain dans le trône pontifical *.

XXIV. Le Comte de Leicester réduit les Seigneurs des frontières du pays de Galles.

Pendant que ces choses se passoient les succès de Leicester ne souffroient aucune interruption. Après avoir obligé Henri de confirmer Thomas Fitz-Thomas dans la place de Lord-Maire de Londres, il résolut de réduire les Seigneurs des frontières de Galles, qui lui étoient toujours opposés, & avoient commencé à prendre des

(*) Urbain IV. mourut à Pérouse, le 2 Octobre 1264. & après une vacance de quatre mois les Cardinaux élurent Guido ou Gui Fulcodi, Cardinal, Evêque de Sabine alors absent. Il prit le nom de Clément IV. & occupa le Saint Siége trois ans neuf mois vingt-quatre jours.

HENRI III. An. 1264.

mesures pour réprimer son pouvoir exhorbitant. Roger de Mortimer, Jacques Audeley, Roger de Leyburn, Hamon l'Estrange, Roger de Clifford & Hughes de Trubleville étoient les principaux & il se mit en marche contre eux, traînant le Roi à sa suite pour donner plus de poids à ses entreprises. Ils avoient fortifié ou rompu tous les ponts de la Severne, ensorte qu'il lui auroit été impossible de traverser la rivière, si Léwellyn son allié n'eût fait une diversion en sa faveur & ne fût tombé sur les terres de ces Seigneurs, qui se trouvant enfermés entre deux ennemis furent obligés de se soumettre. Ils obtinrent leur pardon, à condition qu'ils abandonneroient leurs Châteaux & la garde de leurs terres à Simon Comte de Leicester. Edouard lui remit aussi le Château & le Comté-Palatinat de Chester qu'il confia à son fils, aussi nommé Simon, & la paix entre les Gallois & le Comté de Chester fut aussi-tôt conclue à Hawarden.

XXV. Démêlés entre les Comtes de Leicester & de Glocester.

Les Barons qui avoient pris les armes contre le Roi, sous prétexte de son Gouvernement despotique ne pouvoient manquer de devenir jaloux

loux de Leicester qui régnoit avec une autorité aussi absolue qu'aucun Tyran qui fût sur la terre. Le Comte de Glocester particulièrement portoit envie à son pouvoir, & étoit vivement irrité de sa conduite arrogante. Il le regardoit comme un ambitieux avanturier, qui marchoit à grands pas vers le trône, sous le prétexte spécieux du patriotisme, & prévoyoit beaucoup plus de malheurs à craindre sous un tel usurpateur que sous le gouvernement d'un Prince foible comme étoit Henri. Leicester avoit déja fait emprisonner le Comte de Derby dans la tour de Londres, pour quelque malversation prétendue, & il marquoit tant de froideur au Comte de Glocester, que ce Seigneur jugea qu'elle présageoit quelque dessein formé contre lui, & commença à prendre des mesures pour sa propre défense. Il favorisa les mécontents des marches Galloises, * & employa tout son crédit à former une faction pour contrebalancer le

HENRI III. An. 1264.

Convention pour la liberté du Prince Edouard.

An. 1265.

(*) Ce mot signifie Frontière, ainsi lorsqu'on trouvera les Comtes des Marches, soit Galloises, soit Ecossoises, on doit entendre les Gouverneurs des Frontières de ces pays.

HENRI III. An. 1265.

pouvoir de Leicester. Simon pénètra son dessein & fit publier une proclamation pour ordonner à tous ceux qui avoient pris dernièrement les armes contre le Gouvernement établi de se retirer en Irlande : mais bien loin d'obéir à cette Ordonnance ils se rendirent tous dans les terres du Comte de Glocester, qui leur fournit toutes sortes de secours & de protection. Cependant les ennemis de Leicester publioient par tout que la cruauté avec laquelle il traitoit le Roi & son frère, ainsi que leurs enfants découvroit clairement le pernicieux dessein dont son cœur étoit rempli. Ces discours commencèrent à faire une telle impression sur les esprits qu'il jugea absolument nécessaire de faire quelques démarches pour justifier sa conduite. Dans cette vue & sous prétexte de prendre des mesures pour mettre le Prince Edouard en liberté, il convoqua un Parlement, où chacun des Comtés eut deux Chevaliers pour représentants, & où chacune des villes & bourgs du Royaume députa deux bourgeois. Lorsque ce Parlement fut assemblé à Westminster, Leicester

accusa Glocester. d'avoir accordé du secours & de la protection aux Seigneurs des Marches Galloises, & demanda des otages de sa fidélité. Le Comte au lieu de satisfaire à sa demande, se retira brusquement & se rendit dans les provinces occidentales avec un corps nombreux de ses partisans, entre lesquels étoit Jean Giffard, l'un des plus braves Gentilshommes d'Angleterre, que Leicester avoit entrepris d'opprimer. Le Parlement ayant été principalement convoqué au sujet du Prince Edouard, les Evêques de Londres, de Vorcester & de Chichester présentèrent une convention qui contenoit les conditions de sa liberté, & le Roi fut obligé de jurer qu'il les accompliroit. Le Prince cèda la moitié de son Palais de Westminster à Pierre de Montfort, le château de Bristol au Comte de Leicester; promit par un acte de livrer pour trois ans tous les châteaux des marches Galloises à ceux qui seroient nommés par le conseil du Roi: de persuader ou forcer la noblesse du même canton à se soumettre à l'administration actuelle; de s'opposer à l'introduction des étrangers:

HENRI III. An. 1265.

d'obſerver cette convention ſous peine de confiſcation de ſes biens; d'abandonner la garde de tous ſes châteaux pendant cinq ans, & de consentir que ſon couſin Henri fût retenu juſqu'à la fin de l'année, pour ſervir d'otage de ſa bonne conduite, dans le cas où il y auroit quelque invaſion dans le Royaume. Après la ſignature & la ratification de cette convention, on amena Edouard dans la ſalle de Weſtminſter où l'on fit publiquement lecture de l'acte, & neuf Evêques prononcèrent l'excommunication contre tous ceux qui tenteroient de le violer. On déclara enſuite que le Prince étoit libre, mais on lui donna, ainſi qu'à ſon père une forte garde, qui avoit des ordre particuliers d'éxaminer toutes ſes actions. On publia des Writs pour éxiger un nouveau ſerment de fidélité de toute la nation. Le Lord-Maire & les Aldermans de Londres firent ce ſerment à ſaint Paul, où Fitz-Thomas dit publiquement au Roi qu'il pouvoit être aſſuré de leur fidélité tant qu'ils pourroient compter ſur ſa protection.

Ch. Abingd. Ann. Trivet. Rymer.

XXVI. Project de

Le Comte de Glocester l'un des

HENRI III. An. 1265.

Leicester contre le Comte de Glocester, qui facilite l'évasion du Prince Edouard.

Seigneurs les plus puissants & les plus populaires de son temps s'étant déclaré le chef & le soutien de tous ceux qui étoient rebutés par l'orgueil, l'insolence, la tyrannie & les extorsions de Leicester, il s'éleva de toutes parts de si grandes clameurs contre Simon, qu'elles lui présageoient une opposition très-dangereuse. On prétend que pour détourner cet orage il avoit formé le dessein d'ôter la vie à son antagoniste, & que pour y réussir il ordonna à son fils Henri de Montfort de publier un tournoi pour Northampton, où tous les Chevaliers sans distinction furent invités. Il connoissoit l'ambition & l'impétuosité du jeune Glocester, qui dans une autre occasion avoit marqué un ardent desir d'éprouver son adresse & son courage contre Henri. Il ne doutoit pas que la même ardeur subsistant, elle ne l'engageât à se mettre en lice, & se promettoit que si cela arrivoit il n'en sortiroit pas la vie sauve. Glocester, bien informé des dispositions perfides de Montfort, ne donna pas dans le piége, & Leicester trompé dans son attente engagea tous les Chevaliers & la jeune Noblesse as-

HENRI. III.
An. 1265.
semblée pour le tournoi de partir aussi-tôt pour les Marches Galloises, où il espèroit se rendre maître par surprise de Glocester. Le Comte qui étoit sur ses gardes, avoit déja fortifié ses châteaux & formé une ligue avec Mortimer & les autres Seigneurs pour leur sureté mutuelle : ensorte que lorsque Leicester arriva à Héreford conduisant avec lui le Roi & le Prince Edouard, il trouva son rival bien préparé pour se défendre. Il fit proposer un traité d'accommodement auquel Henri engageoit les deux partis de se soumettre, mais qui étoit conduit par l'Evêque de Vorcester, & par quelques autres Seigneurs que Glocester connoissoit pour être dévoués à son adversaire. Il crut donc ne devoir se prêter à aucune réconciliation, mais il amusa les députés par une négociation jusqu'à ce que les mesures qu'il avoit concertées avec Mortimer fussent prêtes à être éxécutées. Il savoit que le moyen le plus efficace pour humilier Leicester, & prévenir les suites dangereuses de son ambition étoit de faciliter l'évasion du Prince Edouard & de le soutenir ensuite de tout son pouvoir & de tout

son crédit. Avec le secours de son frère Thomas de Clare qui accompagnoit Edouard par honneur, il fit savoir son dessein à ce Prince, qui embrassa avec ardeur l'occasion de recouvrer sa liberté, & promit d'agir conformément aux instructions qui lui furent données. En conséquence il monta à cheval une après-midi, comme pour s'amuser dans les environs d'Héreford, accompagné de ses gardes ordinaires, & courut long-tems à bride abbattue au milieu d'eux jusqu'à ce qu'il eut mis tous leurs chevaux hors d'haleine: sur le soir le Lord Croft parut sur le coteau de Tulington & fit mouvoir son bonnet, ce qui étoit le signal convenu: alors le Prince monta un cheval d'une vîtesse étonnante, qu'on avoit réservé à dessein & s'éloigna de ses gardes. Ils le poursuivirent quelque temps, jusqu'à ce qu'il fût reçu par Roger Mortimer à la tête d'un parti qui s'étoit mis en embuscade dans les bois voisins, d'où ils le conduisirent au château de Wigmore*.

HENRI III. An. 1265.

Chr. Abing. Dugdale. Monast. Angl.

(*) Cette évasion arriva le Jeudi de la semaine de la Pentecôte, comme on le voit par les ordres que le Comte de Leicester obligeoit le Roi de donner pour assembler des troupes contre son propre fils. Henri fut éga-

HENRI III. An. 1265.

XXVII. Leicester est obligé de se retirer en présence de ce Prince.

Aussi-tôt qu'on fut informé de la délivrance d'Edouard les Seigneurs des Marches Galloises prirent les armes; se rendirent maîtres des châteaux, qu'on leur avoit enlevés, & parcoururent tout le pays depuis Héreford jusqu'à Chester. Le Comte de Glocester se mit en campagne avec toutes les troupes qu'il put rassembler & fit rompre tous les ponts de la Severne, pour prévenir les excursions de Leicester. Un grand nombre de volontaires vinrent de toutes parts servir sous les drapeaux du Prince Edouard, qui fut joint par Jean Giffard, à la tête d'une multitude prodigieuse d'infanterie & de cavalerie qui suivoit la fortune de ce brave commandant. Il fut aussi renforcé par Guillaume de Valence, Jean, Comte de Warenne, & Hughes Bigod, nouvellement débarqué à Pembrok, avec un corps de vaillants

lement forcé de prier les Evêques d'excommunier le Prince & tous ses partisans. Ce fut aussi dans le même temps qu'il renonça solemnellement pour son fils Edmond au Royaume de Sicile, dont il avoit eu l'investiture, qui fut ensuite donnée à Charles d'Anjou, frère de Saint Louis. *Rimer* An. 1265.

guerriers enrôlés dans le continent. Leicester excessivement consterné de l'évasion du Prince Edouard, crut d'abord qu'il avoit pris la fuite dans le Comté de Pembrok avec le dessein de s'embarquer pour la France. Mais il fut bien-tôt détrompé pour son malheur, lorsqu'Edouard, à la tête d'une armée nombreuse, s'avança jusqu'à Worcester, & trouva moyen de lui couper la communication avec l'Angleterre. Montfort, tombé dans le piège qu'il avoit tendu à Glocester, entouré d'ennemis, & fort éloigné de Londres, d'où il avoit jusqu'alors tiré toutes ses ressources, fit sommer tous les vassaux militaires de la couronne de venir joindre le Roi à Glocester avec la plus grande diligence. On eut fort peu d'égard à cet ordre & avant qu'il parut aucun corps de milice pour sa défense, le Prince Edouard s'étoit rendu maître de la ville & du château de Glocester. Dans cette extrêmité Leicester eut recours à son allié Llewellyn, Prince des Gallois septentrionaux, qui tomba sur les terres du Comte de Glocester dans le Glamorgan, & envoya un corps de troupes Galloises

HENRI III.
An. 1265.

HENRI III. An. 1265.

au ſecours de Montfort. Avec ce renfort il marcha à Monmouth, où il fut ſuivi par Jean Giffard, qui le fit défier pour la battaille; mais il évita le combat & s'avança juſqu'à Newport, où il eſpéroit trouver les vaiſſeaux de Briſtol, ſuivant les ordres qu'il avoit envoyés dans cette ville, & y faire paſſer ſon armée qui ne pouvoit traverſer la Severne dans aucun autre endroit. Cependant le Comte de Gloceſter avec une flotte compoſée de galères avoit bloqué l'embouchure de l'Avon, enſorte qu'aucun vaiſſeau ne put venir à ſon ſecours, ce qui le mit dans le plus grand embarras, d'autant que le Prince Edouard s'étoit avancé avec ſon armée juſqu'à Newport, & qu'il n'attendoit que le point du jour pour l'attaquer.

XXVIII. Le fils de Leiceſter eſt ſurpris à Kéniworth.

Privé de toute reſſource, Simon décampa ſans bruit au milieu de la nuit, qui ſe trouvant ſombre & orageuſe, favoriſa ſon évaſion dans le Nord du pays de Galles; d'où il ſe retira par les bois & les montagnes à Hèreford, & y établit ſes quartiers, juſqu'à ce qu'il put trouver l'occaſion de traverſer la Severne. Cependant il

donna ordre à ſon fils, auſſi nommé Simon, qui étoit occupé au ſiège du château de Pèvenſey, d'abandonner cette entrepriſe, & de marcher ſans perdre de tems à ſon ſecours. Le jeune Leiceſter, pour obéir à ſon père, retourna en diligence à Londres, y aſſembla un gros corps de troupes auquel ſe joignirent ſeize Bannerets avec leur ſuite, & il ſe mit en marche pour les bords de la Severne. Dans ſa route, il prit d'aſſaut la ville de Wincheſter, fut reçu ſans oppoſition dans Oxford & Northampton, & marcha enſuite à Kénilworth, où il fit camper ſes troupes dans la ſécurité la plus négligente. Un homme & une femme qui ſervoient d'eſpions à Edouard dans l'armée du jeune Simon, avertirent le Prince de ſon imprudente tranquilité : il partit auſſi-tôt de Worceſter, tomba ſur les troupes endormies de Montfort, & les fit toutes priſonnières ſans trouver aucune réſiſtance. Ses ſoldats firent un butin prodigieux, & cette ſurpriſe le rendit maître entr'autres priſonniers du Comte d'Oxford, de Guillaume de Montchenſy, de Baudouin Wake, de Hughes Neville, d'Adam de Newmarché, & de

HENRI III. An. 1265.

plusieurs autres personnes de distinction. Pendant qu'il retournoit à Worcester, il fut informé que Leicester avoir passé la Severne en son absence, & avoit campé à Kemsey, d'où il s'étoit rendu la nuit à Evesham, dans l'espérance de joindre son fils le lendemain à Kénilworth. Edouard instruit de son dessein mit son armée en marche au coucher du soleil, & dirigea sa route du côté de Bridgnorth, où il dit, pour tromper les espions de son ennemi, qu'il avoit dessein de se rendre; mais après avoir marché deux ou trois miles en suivant le même chemin, il tourna tout-à-coup vers Evesham, qu'il investit avant le lever du soleil.

XXIX. Leicester est défait & tué à Evesham.

Leicester prit d'abord l'armée du Prince pour les troupes de son fils, dont il ignoroit la défaite; mais il fut bien-tôt détrompé à la vue des drapeaux de Glocester & de Mortimer. Il monta sur une petite éminence pour observer leur nombre & leur disposition & fut tellement frappé à cette vue qu'il s'écria » Dieu ait pitié de nos » ames, nos corps sont condamnés à périr. » Cependant il ne s'abandonna pas à un déſespoir indigne de son cou-

rage ; mais se voyant environné de toutes parts, il rangea ses troupes en un cercle très-serré, & les exhorta à combattre en braves soldats qui n'ont que cette ressource pour conserver leur vie & leur liberté. Ensuite il obligea le Roi de s'armer pour qu'on ne put le reconnoître, & se mit lui-même à la tête de ses troupes. Edouard l'attaque avec une fureur incroyable, dont les Gallois ne peuvent soutenir le premier effort, pendant que Glocester charge d'un autre côté avec une pareille intrépidité. Malgré les efforts prodigieux de ces deux Chefs, & la fuite précipitée des Gallois, Leicester maintient le combat depuis deux heures après midi jusqu'à la nuit, avec une opiniâtreté étonnante. Le Roi blessé à l'épaule & dans le plus grand danger pour sa vie, s'écrie qu'il est Henri de Winchester leur Roi, & est sauvé par Adam de Monhaut. Le Prince Edouard entendant la voix de son père, vole vers lui, & le conduit dans un lieu de sureté, mais avant son retour Leicester a déja perdu la vie. son cheval avoit été tué sous lui, & il avoit demandé quartier, combat-

HENRI III. An. 1265. tant encore à pied; mais ses ennemis le lui avoient refusé, disant qu'on n'accordoit pas de quartier à un traître tel que lui. Son fils Henri ne lui survécut pas long-temps, & les troupes découragées par la mort de leurs Chefs ne firent plus aucune résistance. Hughes le d'Espenser, Ralf Basset de Sapcote, Pierre de Montfort, Jean de Beauchamps, Guillaume de Mandeville, Guy de Bardolfe & tous les autres Barons eurent le même sort que le Comte, excepté Jean Fitz Jean, Nicolas de Séagrave, Henri de Hastings, Guy de Montfort, Homphrey de Bohun le jeune, & sépt ou huit autres qui furent faits prisonniers. Enfin les Seigneurs qui étoient dans cette armée furent tous pris ou tués, un nombre étonnant de noblesse & de simples soldats resta sur le champ de bataille, & le Prince Edouard remporta une victoire complette, qui ne lui coûta que trois personnes de quelque considération. Le corps de Leicester trouvé parmi les morts fut déchiré inhumainement & traité avec indignité par Roger Mortimer qui lui fit couper la tête, & l'envoya à

Mat. Paris. Chr. Abingd. Brady.

fa femme pour lui prouver qu'il avoit pris une vengeance complette de fon adverfaire. * HENRI III. An. 1265.

XXX. On pourfuit rigoureufement les révoltés.

Les affaires changèrent totalement de face par l'événement de cette bataille livrée le cinquième jour d'Août, dans le voifinage d'Evesham. Ceux qui avoient été jufqu'alors oppreffés devinrent les perfécuteurs à leur tour, & les vainqueurs usèrent de la victoire avec une rigueur exceffive. Le Roi, naturellement vindicatif & avide, réfolut de facrifier fes ennemis à la violence de fes paffions. Il convoqua un Parlement à Winchefter, où les biens des rebelles furent confifqués au profit de la Couronne, & il y fut décidé qu'on affiégeroit & détruiroit la ville de Londres, qui avoit toujours été attachée aux mécontents.

(*) Les Hiftoriens ne font point d'accord fur le jour de cette battaille. Suivant Rymer elle fe livra le 4 d'Août, & l'évafion du Prince étoit arrivée le 28 Mai. Nangis la fixe au jour de faint Pierre-ès-liens, & Trivet le jour des Nones, c'eft-à-dire, le 5 d'Août. Suivant Knyghton elle fut donnée le IV. des Nones. Dans cette différence il paroît que c'eft Trivet qu'on doit fuivre, puifque c'eft le feul Auteur contemporain de tous ceux que j'ai cités.

HENRI III. An. 1265. Les Londonois informés de cette résolution, & instruits qu'on les avoit en même temps déclarés déchus de leurs privilèges, se soumirent à la merci du Roi, qui fit dépouiller cette ville de ses chaînes, de ses barricades, de ses portes, de ses Magistrats & de ses chartres, que les habitants furent obligés de racheter par des sommes considérables. Le Lord Maire Fitz Thomas, fut mis en prison, avec quelques-uns de ses associés, & ils n'obtinrent leur pardon qu'en abandonnant la plus grande partie de leurs biens. Les Barons confédérés furent poursuivis avec la plus grande sévérité; leurs effets furent saisis, & leurs personnes chassées d'un endroit à l'autre, jusqu'à ce qu'on les eut presque réduits au désespoir. Simon de Montfort, l'aîné des fils de Leicester avoit fait ses efforts pour acquérir un protecteur en Richard Roi des Romains, dont on lui avoit confié la garde dans le château de Kénilworth, où il étoit prisonnier. Il lui rendit la liberté sans exiger de rançon, & en fit de même envers plusieurs personnes de marque pris dans la bataille de Lewes; mais Simon ne retira que long-temps

après l'avantage qu'il espéroit de cette générosité.

XXXI. Simon de Montfort s'empare de l'isle d'Axholme dans le Comté de Lincoln.

Le Roi étoit implacable, & le Prince Edouard résolut d'exterminer jusqu'aux moindres semences d'opposition. Simon quitta le château de Kénilworth, où il laissa une forte garnison, assembla les débris de l'armée de son père, & s'empara de l'Isle d'Axholme, dans le Comté de Lincoln où il se fortifia, avec le dessein de s'y former une retraite, tant pour lui que pour ses amis qui l'y joignirent en grand nombre. Edouard jugeant qu'il y auroit de l'imprudence à laisser un corps d'ennemis prendre pied au milieu du Royaume, marcha contr'eux à la tête de ses troupes, & trouva la place également fortifiée par l'art & par la nature. Cependant il poussa les attaques avec tant de vigueur que les assiégés après une défense désespérée, furent obligés de se rendre sur l'assurance de la vie & des membres; mais à l'égard de leurs possessions, ils convinrent de se soumettre au jugement d'Edouard & du Roi des Romains. Conformément à cette capitulation, Montfort comparut à la Cour du Roi, où il trouva un défenseur ardent en

An. 1266.

HENRI III. AN. 1266.

la perſonne de Richard qui aſſura Henri qu'immédiatement après la bataille d'Eveſham il auroit été mis à mort par la garniſon de Kénilworth ſi Montfort n'avoit expoſé ſa propre vie pour ſauver la ſienne, & ne lui avoit rendu la liberté ſans rançon : ce qui l'engageoit à demander qu'on lui accordât entiérement ſon pardon. Le Comte de Gloceſter s'oppoſa vivement à cette demande ; & comme on ne voulut point déſobliger ce Seigneur, il fut décidé dans le Conſeil que Montfort ſortiroit du Royaume, & jouiroit d'une penſion de cinq cents marcs par an, pourvû qu'il rendit le château de Kénilworth ; mais il ne fut pas en ſon pouvoir d'accomplir cet article, & la garniſon ne voulut pas obéir à ſes ordres. Tous les autres révoltés qu'on trouva dans l'Iſle d'Axholme obtinrent leur pardon en jurant de ne jamais porter les armes à l'avenir contre le Roi, ainſi la tranquilité fut rétablie dans le Royaume, mais ils obſervèrent fort mal leur ferment par la ſuite.

Chr. T. Wykes. Chr. Dunſtap. Mat. Paris.

XXXII. Le Prince Edouard ſoumet les cinq ports.

Au milieu de tous ces événements la Reine après avoir demeuré deux ans en France, arriva en Angleterre.

accompagnée dOttoboni, Cardinal du titre de Saint Adrien, & Légat du Pape. Ce Prélat étoit chargé de différentes Bulles de Clément IV. qui confirmoient celles de son prédecesseur contre Leicester & ses adhérents, les excommunioient de nouveau, morts ou vivants & mettoient leurs terres en interdit. Le Pape accordoit à Henri le dixième de tous les revenus du Clergé, & ordonnoit aux Evêques de Worcester, Chichester, Winchester & Londres, de comparoître devant Sa Sainteté pour répondre sur les crimes dont ils s'étoient chargés en soutenant la révolte de Leicester, & méprisant les censures que le Pape avoit prononcées contre cet archi-rebelle & ses adhérents. l'Evêque de Worcester après s'être soumis à la pénitence, reçut l'absolution & mourut; mais les trois autres se rendirent à Rome pour se soumettre de même à tout ce qu'il plairoit au Pontife d'ordonner. Cependant Simon de Montfort, qui avoit paru d'abord très content de sa situation, s'échappa secrétement du Palais du Prince, & joignit une bande de pyrates sortis des cinq-ports qui lui

HENRI III. An. 1266. donnèrent le commandement de leurs vaiſſeaux, avec leſquels il commença à piller tous ceux qu'il put rencontrer. On fut pleinement convaincu que les habitants des cinq-ports favoriſoient ces déſordres, ce qui détermina le Roi à envoyer le Prince Edouard pour les châtier, non-ſeulement à cette occaſion, mais encore par rapport à leur attachement continuel aux Barons révoltés. Le Prince marcha auſſitôt à Winchelſea qu'il emporta d'aſſaut, & les autres ports ſe ſoumirent ſous la promeſſe qu'on leur fit d'une amniſtie jointe à la confirmation de leurs privilèges.

M. Weſtminſt. Fabian. Henri III.

XXXIII. Troubles en différentes parties de l'Angleterre. Avanture d'Edouard avec Adam Gourdon.

Quoique les Barons euſſent été totalement défaits à Eveſham & que le Roi parut avoir détruit leur confédération juſqu'aux fondements, la paix n'étoit pas parfaitement rétablie dans le Royaume. Le château de Kénilworth tenoit toujours contre les royaliſtes, & il y avoit encore dans les Comtés ſeptentrionaux un corps de révoltés en armes qui faiſoient des ravages au mépris de l'autorité du Monarque. Il envoya contre ces coureurs ſon neveu Henri, fils du Roi des Romains, qui les ſurprit, les défit &

les dispersa; mais il ne put s'emparer de leurs chefs, qui se joignirent à d'autres mécontents, particulièrement à ceux qu'on avoit chassés de l'Isle d'Axholme; s'emparèrent de l'isle d'Ely dans le Comté de Cambridge, & firent de-là plusieurs excursions dans les Comtés voisins. Adam Gourdon, Gouverneur du château de Dunstar, que sa force & son courage avoient rendu célèbre, se soutenoit avec quatre-vingt cavaliers dans les bois entre Alton & Farnham, d'où il ravageoit les Comtés de Berk & de Surrey. Le Prince Edouard tomba sur lui par surprise pendant que ses compagnons étoient éloignés. Adam se défendit seul contre le Prince qui ordonna à ceux qui l'accompagnoient de s'écarter, & ils commencèrent un combat singulier, où l'un & l'autre marqua autant de force que de valeur & de dextérité: enfin le pied d'Adam glissa; ce guerrier tomba & demeura à la merci de son vainqueur: mais le Prince lui accorda la vie, le prit même à son service & Gourdon se comporta toujours envers lui avec la plus inviolable fidélité.

HENRI III. An. 1266.

Cette conduite active réprima tou-

XXXIV. Siége & ré-

HENRI III.
An. 1266.

duction du château de Kénilworth.

tes les petites révoltes & appaisa les troubles dans les différentes parties de l'Angleterre, quoique les mécontents se soutinssent toujours dans l'isle d'Ely, & le château de Kénilworth. Henri de Hastings & Guillaume de Patishulle qui y commandoient avoient une si grande confiance en leurs fortifications, leur abondance de provisions tant de bouche que de guerre, la valeur de la garnison composée de dix-sept cents hommes, & aux promesses de Simon de Montfort qui les avoit assurés d'amener une armée d'étrangers à leur secours, qu'ils refusèrent absolument de se soumettre. Le Roi marcha en personne contre cette forteresse, & fit sommer le Gouverneur de se rendre, mais ce Commandant bien loin d'obéir eut la barbarie de faire couper la main du sergent d'armes qui lui avoit porté cet ordre. On investit aussi-tôt le château, dont la garnison étoit si bien munie & fit une si belle défense qu'on jugea impossible de le réduire autrement que par famine. La plus grande partie de ces troubles venoit de ce qu'on avoit confisqué les biens des rebelles, au profit des partisans du Monarque,

c'est pourquoi il convoqua un Parlement dans la ville de Kénilworth, pour adoucir l'Ordonnance rendue à cette occasion, & l'on y porta une nouvelle loi, appellée le Dictum de Kénilworth, pour faire rendre tous les Etats confisqués, à leurs premiers possesseurs, sauf une déduction en faveur de Sa Majesté, proportionnée à la nature de l'offense ou de la révolte du propriétaire. A l'égard de Henri de Hastings, il fut ordonné que pour le punir de sa cruauté envers le sergent d'armes, il payeroit une somme égale au revenu de sept années de ses biens : & que le Comte de Derby, qui s'étoit révolté deux fois demeureroit le même tems en prison, à moins qu'il ne s'en rapportât de lui-même à la clémence du Roi. Cette Ordonnance fut publiée à Coventry, & on la fit savoir à la garnison de Kénilworth, mais elle ne produisit aucun effet : ils continuèrent à défendre la place avec une opiniâtreté surprenante, jusqu'à ce que les provisions venant à leur manquer, leurs soldats tombèrent malades, l'espérance d'être secourus par Simon de Montfort s'évanouit de jour en jour;

HENRI III. An. 1266.

HENRI III. An. 1266. enfin ils convinrent de se rendre dans quarante jours, s'ils ne recevoient du secours, sous la condition qu'on leur conserveroit la vie, les membres, leurs Chevaux & leurs armes. Le Roi accepta cette proposition, on délivra des otages, & à l'expiration du temps convenu, la garnison sortit de la place. Les soldats ressembloient à des spectres, tant ils étoient épuisés par la fatigue, la famine, la longueur du temps qu'ils avoient été renfermés & les maladies; toutes ces causes réunies occasionnèrent une telle infection que les soldats de Henri furent presque suffoqués lorsqu'ils prirent possession du château. Le Monarque en confia la garde à son plus jeune frère Edmond, auquel il avoit déja accordé le gouvernement de Lancastre, la place de Stéward d'Angleterre, & tous les biens du dernier Comte de Leicester.

Mat. Paris. Clauf. 50. Henri III. Brady.

XXXV. Glocester se retire mécontent de la Cour.

La réduction de Kénilworth, & l'espérance de soumettre les rebelles de l'isle d'Ely, paroissoient avoir effacé de la mémoire du Roi le souvenir de tous les malheurs passés. Lorsque le Comte de Glocester avoit embrassé la cause d'Edouard, ce Prince

Prince avoit juré d'employer tous ses efforts pour rétablir les anciennes loix du Royaume, & expulser les étrangers des conseils de Sa Majesté, mais il parut ensuite beaucoup plus occupé du soin de réduire les rebelles que de celui de remplir ses obligations. A mesure que les affaires de Henri prospéroient, le Père & le fils agissoient avec moins de retenue, & se faisoient moins de scrupule d'étendre les prérogatives de la Royauté au de-là des bornes que leur prescrivoient les loix. Ce n'avoit pas été dans la vûe d'augmenter la puissance Royale, mais d'empêcher le Comte de Leicester d'usurper la couronne, que celui de Glocester s'étoit déclaré en faveur d'Edouard; cependant il voyoit que si les mécontents étoient absolument écrasés, le Roi deviendroit totalement absolu, & il crut devoir prévenir ce qu'il regardoit comme un malheur pour la nation. Dans cette vûe, il demanda que les mécontents fussent mis en possession de leurs biens, conformément au dictum de Kénilworth; mais Henri refusant de lui accorder sa demande, il se retira dans ses terres sur les

HENRI III. An. 1266.

HENRI III. An. 1266.

frontières du pays de Galles; fit un traité avec Lléwellyn & quelques Seigneurs du voisinage, & promit du secours aux révoltés de l'isle d'Ely. La Cour prit ombrage de sa retraite & de ses préparatifs, mais il couvrit l'un & l'autre du prétexte d'une querelle avec Mortimer, ensorte que le Roi ne se donna aucun soin pour appaiser le ressentiment d'un Seigneur si puissant, & tourna toutes ses pensées à la réduction des rebelles. En conséquence il assembla un Parlement pour concerter sur les mesures qu'il y avoit à prendre, & obtenir un subside pour cette expédition. Le Comte de Glocester ne s'y rendit point, & le Roi lui envoya quelques Seigneurs pour l'engager à venir prendre sa place dans cette grande assemblée de la nation. Ils le trouvèrent fortement occupé à lever des troupes, & lui marquèrent leur surprise de ces préparatifs, mais il les assura que ces levées étoient uniquement contre son ennemi Mortimer, & dans une lettre écrite de sa propre main, il assura le Roi qu'il ne prendroit jamais les armes contre Sa Majesté. Cette assurance appaisa les

ſoupçons de Henri & du Parlement, qui accorda un ſubſide au Monarque pour la continuation de la guerre contre les mécontents. Le Légat en demanda en même temps un pareil pour ſa Sainteté, mais les Prélats rejettèrent cette propoſition avec mépris.

HENRI III. An. 1266.

An. 1267.

XXXVI. Il s'empare de Londres.

Auſſi-tôt que le Parlement fut diſſous, Henri ſe mit en campagne à la tête de ſes troupes, & marchant dans le Comté de Cambridge, il ſomma les rebelles d'Ely de ſe rendre. Mais ils avoient trop de confiance en leur propre valeur, & en leur ſituation avantageuſe pour être épouvantés par ſes menaces. L'opiniâtreté avec laquelle ils ſe défendirent dès les premières attaques abbatit tellement ſon courage, qu'il réſolut d'attendre le Prince Edouard, alors engagé dans une expédition contre Jean de Veſcy l'un des Barons du Nord, qui s'étoit emparé du Château d'Alnewick, & que le Prince força de ſe rendre à diſcrétion. Pendant que le Roi & ſon fils étoient ainſi occupés, le Comte de Gloceſter ſe mit en mouvement avec les troupes qu'il avoit aſſemblées tant dans ſes propres

Rymer. Chr. Dunſtap.

HENRI III. An. 1267.

terres que dans la Principauté de Galles, & marcha avec une telle vîtesse qu'il arriva dans le voisinage de Londres avant qu'on pût être informé s'il agissoit en faveur du Roi ou des mécontents. Les Magistrats nommés par le Monarque, étoient dans le doute sur ses desseins, & consultèrent le Légat que Henri avoit laissé en possession de la Tour. Suivant le conseil du Cardinal, ils reçurent le Comte avec un petit nombre de ceux qui l'accompagnoient, & il demeura quelques jours tranquille, sans qu'on pût rien pénétrer de ses intentions. Enfin Jean d'Eguille arriva avec un parti des rébelles du Nord; établit ses quartiers à Southwark, & fut suivi par un autre parti de ceux d'Ely, commandés par Robert de Willoughby; ce qui détermina les Magistrats à faire lever le pont-levis, & mettre de fortes gardes aux portes, ne pouvant plus douter des desseins du Comte. Les choses demeurèrent en cet état environ quinze jours, après lesquels Glocester ayant attiré les habitants dans son parti, s'empara des portes & fit entrer les troupes des mécontents. La populace nomma de

nouveaux Magiſtrats ; on éleva des forts & des tourelles entre la tour & la ville, & Gloceſter fit ſommer le Légat de rendre cette fortereſſe. Le Prélat ſe tint d'abord ſur la défenſive ; mais lorſque toute communication lui eut été coupée, & qu'il ne lui fut plus poſſible de recevoir de proviſions de bouche, il excommunia en général tous ceux qui troubloient la paix publique, & jetta un interdit ſur toutes les Egliſes de Londres. On mépriſa ſes cenſures, & le Comte fit ſes diſpoſitions pour l'aſſiéger dans les formes, ce qui l'obligea de ſe rendre à diſcrétion. Gloceſter, maître de la Tour ne cacha plus ſon deſſein, mais au contraire publia un manifeſte, dans lequel il déclara qu'il avoit pris les armes pour procurer des conditions équitables aux révoltés, & qu'il ne les quitteroit qu'après avoir obligé le Roi & le Prince Edouard d'accomplir les promeſſes qu'ils n'avoient point exécutées juſqu'alors.

HENRI III. An. 1267.

Henri allarmé de cette démarche, & dans la plus grande crainte d'être attaqué, envoya des ordres preſſants à ſon fils pour qu'il le joignît

XXXVII. Il eſt obligé de ſe ſoumettre. Liévellyn Prin-

HENRI III. An. 1267.

ce de Galles, rend hommage à Henri pour cette principauté.

ſans perdre de tems. Le Prince qui étoit alors en marche du côté du Nord, ſe rendit auprès de ſon père avec la plus grande diligence. Il s'avança enſuite vers Londres, & campa à Stratford, environ à trois milles de cette capitale, où il fut joint par un grand nombre de Volontaires, qui déſiroient de combattre ſous les étendards de ce Prince, univerſellement aimé & admiré pour ſa valeur. Le Comte de Gloceſter fut très ſurpris & déconcerté lorſqu'il apprit que l'armée Royale augmentoit de jour en jour; car il avoit eſpéré que tout le Royaume embraſſeroit ſon parti, & que Henri ſeroit abandonné de ſes propres troupes. Cependant lorſqu'il vit l'armée d'Edouard devenue ſi formidable qu'il ne pouvoit hazarder une bataille, il demeura renfermé dans les murs de Londres, & réſolut de ſe tirer par une négociation du danger où il s'étoit jetté. Il eut recours aux bons offices du Roi des Romains, & obtint par ſa médiation des conditions plus favorables qu'il n'en devoit naturellement attendre. On lui pardonna d'avoir pris les armes contre ſon

Ac. pub.

Souverain, & la clémence du Monarque s'étendit aussi sur la ville de Londres; mais il ne put procurer la même faveur aux mécontents de l'isle d'Ely, envers lesquels le Roi & le Prince furent implacables. Lorsque les troupes de Glocester furent désarmées & congédiées, Edouard retourna dans le Comté de Cambridge, & les rébelles d'Ely se voyant privés de toute espérance de secours, se rendirent sous l'assurance qu'on leur donna de la vie & des membres. Henri résolut alors de châtier Llévvellyn Prince de Galles, qui avoit toujours fourni des secours aux révoltés. Dans cette vue il s'avança à la tête d'une armée nombreuse jusqu'à Shrewsbury, & Llewellyn fut obligé de demander la paix. Il l'obtint par la médiation du Légat, sous les conditions que les terres conquises de part & d'autre seroient rendues : que les Marches Galloises conserveroient leurs anciennes coutumes : que Lléwellyn & ses héritiers porteroient le titre de Princes de Galles, & qu'en cette qualité tous les Barons Gallois lui rendroient hommage & lui jureroient fidélité; mais

HENRI III. An. 1267.

Act. pub.

HENRI III. An. 1267.

que lui & ses successeurs tiendroient leur Principauté de la couronne d'Angleterre, par un semblable hommage & serment : enfin qu'il payeroit vingt-cinq mille marcs au Roi en vertu de cette concession.

* Cart. 53. Henri III.

XXXVIII. Le Prince Edouard prend la croix. An. 1268.

Les troubles du Royaume étant ainsi appaisés, le Roi convoqua un Parlement, dans lequel le Légat Ottoboni déclara que le Pape avoit résolu de publier une croisade dans toute la chrétienté ; & qu'il exhortoit les Anglois à contribuer de leur personne & de leurs biens au succès d'une expédition entreprise pour la gloire de Dieu & l'avantage de l'Eglise. Comme la paix étoit totalement rétablie, le Prince Edouard & son cousin Henri reçurent la croix de la main du Légat ; les Comtes de Warwick & de Pembrok suivirent leur exemple, de même que cent-vingt Chevaliers, & un nombre infini de personnes d'un rang inférieur que la guerre entre le Roi & les Barons avoit endurcis au service militaire. On assura la tranquilité du Royaume par des réglements dressés dans un grand Parlement tenu à Marlborough, auxquels on donna le nom

de Statuts de Marlbridge, on leva une taille sur toutes les Villes, Bourgs & Hameaux du Domaine pour remplir les coffres du Roi, qui étoient épuisés. Les Juges ambulants après une longue interruption de leurs fonctions, recommencèrent à parcourir les circuits qui leur étoient attribués, pour rétablir dans les différents Comtés l'administration de la justice, altérée par les troubles précédents. Ottoboni après avoir publié quelques constitutions à l'avantage de l'Eglise, quitta l'Angleterre au commencement de Juillet, & vers le même tems le Roi des Romains partit pour l'Allemagne. *

(*) Ces Constitutions dont parle l'Auteur sont, sans doute, les Canons du Concile de Londres, tenu en cette même année, où présida le Cardinal. Les principaux sont celui qui accorde à toutes personnes la liberté de se confesser, que les Géoliers avoient souvent ôté aux prisonniers : le renouvellement de la defense faite aux Clercs de porter les armes : Celui qui leur enjoint l'habit long, & la défense de posséder plusieurs bénéfices sans dispense. Conciles. T. XI.

Cette même année mourut à Viterbe, le Pape Clément IV. & le Saint Siége vaqua près de trois ans.

HENRI III.
An. 1268.

XXXIX.
Louis Roi de France s'engage dans une expédition contre les Mores de Tunis.

An. 1269.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, le Comte Charles d'Anjou étoit monté ſur le Trône de Sicile, après avoir remporté une victoire ſur le jeune Conradin qui fut cruellement mis à mort; & comme le Roi de Tunis avoit payé un tribut annuel à l'Empereur Frédéric II, Charles prétendit qu'il devoit jouir du même droit, en qualité de Roi des deux Siciles. Il fit demander ce tribut, qui lui fut refuſé avec mépris par le Prince Maure, & Charles pour s'en vanger perſuada à ſon frère Louis de porter la guerre dans ſes Etats, lui faiſant entendre qu'une expédition contre les Sarazins de Barbarie ſeroit auſſi agréable à Dieu qu'une nouvelle croiſade contre les infidéles de Paleſtine, où l'on avoit déja éprouvé tant de mauvais ſuccès. ** Le

(*) Les intérêts du Roi de Sicile étoient ſans doute aſſez preſſants pour qu'il engageât ſaint Louis à porter la guerre ſur les côtes d'Afrique plutôt qu'en Aſie. Mais il paroît que cette conſidération ne fut pas le principal motif qui détermina le Monarque François. On trouve dans les Auteurs contemporains, & principalement dans Joinville, que ce fut par l'avis de ſon Conſeil qu'il voulut commencer ſon expédition par Tunis. » D'au-

zèle excessif de Louis l'avoit déja jetté dans les horreurs de la captivité, & l'emporta encore en cette occasion sur toutes les considérations que la politique & la prudence auroient pû lui fournir. Il consentit à joindre ses troupes à celles de son frère, pour faire une descente sur les côtes d'Afrique, & marqua un ardent desir d'engager le Prince Edouard dans la même entreprise. Il l'invita à venir à

HENRI III. An. 1269.

» tant (dit ce sincère Historien) que le Roi » d'icelle terre avoit envoyé ses Ambassadeurs par devers le Roi Saint Louis, par » lesquels lui fit entendre l'affection qu'il avoit » de connoître la Foi de Jesus-Christ... Par» quoi le Roi Saint Louis avoit espérance » d'attirer à soi & à la foi évangélique icelui » Roi de Tunes «. Ce qui est confirmé par Guillaume de Nangis & Geoffroi de Beaulieu, Confesseur du saint Monarque. Voyez à ce sujet *l'Hist. de France de M. Velly, T. VI. pag. 72 & suiv.* Saint Louis étoit si foible lorsqu'il entreprit ce voyage qu'il ne pouvoit rester que très-peu de temps à cheval, aussi plusieurs disoient, au rapport de Joinville, que ceux qui lui conseillèrent l'entreprise de la Croix firent un très-grand mal : mais le zèle du Saint l'emportoit ; & s'il eût été secondé peut-être auroit-il réussi dans le projet que les Beaux-Esprits de notre siécle regardent comme romanesque, de délivrer les Chrétiens du joug des Infidèles.

HENRI III. An. 1269.

sa cour; lui communiqua son projet; & pour donner plus de poids à leur association il lui prêta trente mille marcs d'argent. Ensuite ils disposèrent toutes choses pour leur entreprise & convinrent de partir au milieu du mois d'Août de l'année suivante. Vers le même temps le Roi des Romains repassa en Angleterre avec sa nouvelle femme Béatrice de Falquemort, nièce de Conrad Archevêque de Cologne, qu'il avoit épousée uniquement pour sa beauté, n'ayant retiré aucun avantage de cette alliance. Ce temps fut celui des mariages dans la famille Royale d'Angleterre, car son fils Henri, communément nommé Henri d'Allemagne venoit d'épouser Constance, fille de Gaston, Vicomte de Béarn, le plus puissant Seigneur de Gascogne; & son neveu Edmond, le plus jeune des fils du Roi Henri épousa Alive fille & héritière de Guillaume de Fortibus, Comte d'Albémarle.

XL. Nouvelle dispute entre le Prince Edouard & le Comte de Glocester.

Pendant que le Prince Anglois travailloit avec ardeur aux préparatifs de son départ, le Roi son père ne paroissoit occupé qu'à la célébration de la fête de saint Edouard le confes-

ſeur, dont on transféra les reliques dans une riche chaſſe, d'un travail admirable. La cérémonie ſe fit avec autant de pompe que de ſolemnité, & les deux Rois portèrent les reliques du Saint ſur leurs épaules, en préſence de tous les Prélats & de la nobleſſe du Royaume. Enſuite on aſſembla le Parlement pour concerter ſur les meſures qu'il y avoit à prendre pour ſecourir les Chrétiens de Paleſtine : on leva le vingtième de tout le mobilier des laïques, le dixième des revenus eccléſiaſtiques, & l'on appliqua au même objet toutes les dettes des Juifs, excepté celles qui étoient au profit des Chrétiens. Le Comte de Gloceſter, qui avoit auſſi pris la Croix, s'imagina que la reconciliation faite entre Edouard & lui n'étoit pas ſincère du côté du Prince, & n'oſant ſe confier à la Cour, il refuſa de venir prendre ſéance au Parlement, & ſembla même avoir peu d'envie d'accomplir le vœu de ſon pélerinage ; Edouard qui craignoit de laiſſer dans le Royaume un Seigneur dont la puiſſance & l'ambition auroient pu occaſionner de nouveaux troubles en ſon abſence, inſiſta pour

HENRI III. An. 1269.

Clauſ. 53. Henri III. Pat. 54. Henri III.

HENRI III. An. 1269. qu'il l'accompagnât en Palestine, mais le Comte refusa absolument de se soumettre à aucune sujettion dans l'accomplissement de son vœu. Cette dispute auroit pu avoir des suites fa-

An. 1270. cheuses, si le Roi des Romains n'eut employé sa médiation, par laquelle il fut réglé que le Comte accompagneroit le Prince Edouard à la Terre Sainte, à moins qu'il n'en fut empêché par maladie, ou par quelqu'autre raison indispensable: qu'il recevroit huit mille marcs & un vaisseau pour son passage, pourvu que lui & ses suivants se joignissent au Prince en arrivant en Palestine, mais que s'il préféroit d'agir par lui-même, cette somme seroit réduite à deux mille marcs, & qu'il donneroit caution qu'elle seroit appliquée aux frais de la croisade. Il s'obligea aussi sous peine de payer vingt-mille marcs, de ne causer aucun trouble en Angleterre, même dans le cas où il ne pourroit accomplir son vœu, & convint de mettre ses châteaux de Tunbridge & Henley entre les mains du Roi des Romains pour sureté de sa parole, jusqu'à ce qu'on eut nouvelle de son arrivée dans la Méditérannée; après

quoi Richard les remettroit à ses Commissaires.

HENRI III. An. 1270.

XLI. Le Prince Edouart part pour son expédition. Le Roi de France meurt à Tunis.

Pour prévenir encore plus particuliérement les troubles qui auroient pu arriver dans la nation, tous les châteaux de quelqu'importance furent remis à des Gouverneurs, sur la fidélité desquels le Prince pouvoit compter. On donna la liberté à Robert, Comte de Ferrers, qui reprit possession de ses terres en donnant caution pour cinquante mille marcs au Prince Edmond qui en avoit reçu le don lorsqu'elles avoient été confisquées après la revolte de Robert. Le Roi avoit accordé à ce Prince la Tour de Londres, avec tous les droits sur la ville, & les péages sur les marchandises, qui avoient été affermées à une compagnie de négociants Italiens ; mais il en faisoit lever plusieurs despotiquement sur les habitants de Londres qu'il avoit toujours haï, tant pour leur attachement aux Barons, que pour l'insulte qu'ils avoient faite à sa mère. Cependant il leur fit alors la remise de ces droits illégitimes, & même obtint du Roi une nouvelle chartre en leur faveur, pour confirmer tous leurs anciens privilè-

HENRI III. An. 1270.

ges : cette concession acquit au Prince l'affection des habitants, qui lui firent un présent de cinq cent marcs, pour marque de leur reconnoissance & de leur estime. La nation jouissant alors d'une tranquilité parfaite, on assembla un Parlement à Winchester, où le Roi, dont on jugea que la présence étoit absolument nécessaire dans ses Etats, remit sa croix au Prince Edouard, & lui assigna tout le produit du subside levé pour cette expédition. Le Roi des Romains fut chargé de la garde du fils de ce Prince, & celle de ses terres fut confiée à Walter Giffard, Archevêque d'York, Philippe Basset, Roger de Mortimer, & Robert Wallerand. On prit les mesures nécessaires pour l'administration du Gouvernement s'il arrivoit que le Roi mourut pendant l'absence de son fils, & l'on prévint autant que la prudence humaine peut le suggérer tout ce qui auroit pu arriver de facheux. Enfin le Prince prit congé de son père & de son oncle, & passa en France avec la Princesse sa femme, son cousin Henri d'Allemagne, Guillaume de Valence, Thomas de Clare, Roger de Clifford & plusieurs autres

Chr. Dunst. *Carte.*

Seigneurs. Cependant Louis étoit déja descendu près Tunis, avec une armée de soixante mille hommes, & s'étoit emparé du château de Carthage : il avoit voulu différer ses opérations contre la capitale, jusqu'à l'arrivée de son frère Charles Roi de Sicile, mais il ne vêcut pas assez longtemps pour le recevoir dans ce pays : car il fut attaqué d'une dissenterie épidémique qui avoit déja détruit une partie de ses troupes, & mourut entre les bras de son fils Phlilippe le Hardi, qui succéda à la Couronne de France. * Charles descendit aussi-tôt après la mort de son frère, & défit les Tunisiens en plusieurs rencontres, ce qui força leur Roi de se soumetre

(*) Cette dissenterie se joignit à la peste dont le Monarque fut attaqué. Sa mort arriva le 25 Août. Il étoit âgé de 55 ans 4 mois. On trouve dans Joinville qu'il en avoit 70. Mais c'est vraisemblablement une erreur de copiste. Selon Trivet il avoit 14 ans lorsqu'il parvint à la Couronne, & auroit eu par conséquent 58 ans quand il mourut. Mais je crois qu'il faut s'en tenir à Nangis suivi par le P. Daniel, M. le Président Haynault & M. Velly. Son fils, Phllippe III. dit le Hardi, avoit 25 ans lorsqu'il parvint au Trône.

HENRI III. An. 1270.

aux conditions qu'il lui plût de leur imposer. *

XLII. Henri d'Almagne est assassiné à Viterbe. Le Prince Edouard arrive en Palestine.

Le Prince Edouard, informé de la mort du Roi de France, vouloit passer en Palestine suivant le premier projet, mais pressé par Philippe de le joindre en Afrique, il mit à

(*) Rapin Thoyras en dix lignes tombe dans deux erreurs que notre Auteur a corrigées. Cet Historien dit : 1°. Que le Roi de Tunis aima mieux payer ce qu'on exigeoit de lui que de s'exposer à la perte de ses Etats, & rapporte cet accord au temps de Saint Louis, au lieu qu'il ne fut fait qu'après sa mort. 2°. Il avance qu'Edouard arriva à Tunis avant le décès du Saint Roi, & revint ensuite passer l'hyver en Sicile, ce qui est également contraire aux Auteurs du tems. Il ne seroit pas tombé dans ces fautes s'il avoit consulté Rymer qu'il cite si fréquemment. Il y auroit vû qu'Edouard datte un acte de Winchester le 2. Août 1270. qui étoit cinq jours avant la mort de Saint Louis. Je n'entreprendrai pas de relever toutes les erreurs de cet Ecrivain partial, toujours ennemi de sa Patrie & de la Religion de ses pères. Quoique cette même partialité lui ait donné une célèbrité que nous sommes bien éloigné de lui envier. Mais pour revenir au Traité, Edouard ne voulut y prendre aucune part, ni même rien recevoir de l'argent des Infidèles, ce qui est une forte présomption qu'il n'étoit pas contraire à l'expédition de Tunis. Voyez Knyghton. page 2456.

la voile pour Tunis, où il arriva après le traité conclu. Cette guerre étant terminée, & la saison fort avancée, il résolut de passer l'hyver en Sicile, & cependant d'envoyer Henri d'Allemagne son cousin pour prendre soin de la Gascogne en son absence, dans la crainte que Philippe sur l'amitié & la sincérité duquel il ne comptoit que très peu, ne fût tenté de s'en rendre maître. Ayant pris cette précaution, Edouard s'embarqua au commencement du printemps à Trapani & arriva dans le mois de Mai à Acre où la Princesse accoucha d'une fille. Henri d'Allemagne accompagna les Rois de France & de Sicile à Viterbe, où il s'étoit élevé de grandes disputes entre les Cardinaux sur le choix d'un Pape, pour succéder à Clément IV, & ce Seigneur y fut lâchement assassiné dans l'Eglise des Franciscains par ses proches cousins, Simon & Guy de Montfort fils du dernier Comte de Leicester. Aussi-tôt le collège des Cardinaux dénonça une sentence d'excommunication contre ces meurtriers sacrilèges, qui s'échapèrent malgré les efforts du Roi de

HENRI III. An. 1270.

Sicile pour les faire arrêter. Philippe de France parut extrêmement touché du triste sort de cet aimable Prince, cependant Edouard le soupçonna d'être complice de ce meurtre, ce qui fut la source de l'animosité qui les divisa toujours par la suite *.

Rymer. Mat. Paris.

XLIII. Le couvent de Norwich est brûlé par la populace. An. 1271.

Après le départ du Prince Edouard, la santé du Roi devint si chancellante qu'il écrivit à son fils pour le faire revenir en toute diligence. Non-seulement le Monarque étoit accablé d'infirmités, mais il se trouvoit fatigué & harrassé par le poids du Gouvernement qu'il se jugeoit alors hors d'état de soutenir. Le peuple étoit opprimé par les grands Seigneurs qui tiroient avantage de la foiblesse de Henri : des troupes de voleurs infestoient inpunément les différentes parties du Royaume, & la populace de Londres devint telle-

(*) Ce prétendu soupçon ne paroît dans aucun Historien, au contraire, on y voit l'indignation de Philippe contre les meurtriers. M. Smollett auroit dû citer ses garans puisque Mathieu Paris ni même M. Thoyras, malgré leur haine contre la France, n'ont rien avancé de semblable.

ment audacieuse & indisciplinée que le Roi fut obligé de faire plusieurs actes de sévérité pour prévenir une sédition ouverte. Il s'éleva à Norwich une querelle entre les habitants & les moines au sujet de leurs privilèges : le peuple attaqua le monastère, mit le feu aux portes, brûla l'église paroissiale qui y étoit jointe, avec l'aumonerie, le prieuré, le réfectoire, les dortoirs, tous les bâtiments qui entouroient la cour extérieure : ensuite ils forcèrent le couvent, massacrèrent plusieurs moines dans leur cloître, insultèrent & emprisonnèrent les autres, emportèrent les vases sacrés, le trésor de l'église, les habits, les livres, tous les meubles qui avoient échappés aux flammes ; & cette scene de sang, de feu & de pillage continua trois jours consécutifs. Le Roi convoqua un Parlement à Saint Edmondsbury pour parvenir à la punition des auteurs de ces violences qui avoient déja été excommuniés par l'Evêque de Norwich, & en conséquence des délibérations des Prélats & de la Noblesse, ils se transportèrent dans cette ville qu'ils dépouillèrent de ses libertés. On fit

HENRI III. An. 1271.

An. 1272.

HENRI III. An. 1272.

une enquête, les criminels furent jugés par les juges ambulants, qui en condamnèrent trente des plus coupables à être pendus, écartelés & brûlés : les effets de ceux qui avoient pris la fuite furent confisqués, & quelques ecclésiastiques soupçonnés d'avoir eu part à ces désordres furent livrés à l'Evêque pour être jugés ou déchargés de l'accusation. *

Brady.

XLIV. Mort & portrait du Roi Henri.

Après être resté douze jours à Norwich, Henri retourna à Saint Edmondsburi, où il fut attaqué de la maladie qui termina ses jours. Son frère Richard, Roi des Romains, avoit tellement été frappé de la mort funeste de son fils Henri, que depuis cette perte il n'avoit pu recouvrer ni la santé ni ses esprits : enfin une paralisie le conduisit au tombeau, laissant un seul fils nommé Edmond, qui lui succèda au Comté de Cornouaille. Le Roi fut vivement affli-

(*) Pendant que ces choses se passoient les Cardinaux s'étoient enfin accordés sur le choix d'un Pape. Le 21 Septembre 1271. ils élurent l'Archidiacre de Liége, nommé Théalde ou Thibaud, qui étoit alors en Palestine. Il prit le nom de Grégoire X. & occupa le Saint Siége 4 ans 2 mois.

gé de la perte de ce frère, qui l'avoit aidé de ses conseils & soutenu de son autorité dans les occasions les plus difficiles, & auquel même Henri avoit confié le Gouvernement du Royaume pendant une maladie qu'il avoit eue. Sa mort ne pouvoit donc manquer d'être très-affligeante pour le Monarque, & elle augmenta l'altération de sa santé, qui s'affoiblissoit de jour en jour, ce qui le détermina à se faire transporter à petites journées à Westminster. Connoissant qu'il étoit près de sa fin, il fit venir le Comte de Glocester, & lui fit jurer de maintenir la paix dans le Royaume, & de s'employer de tout son pouvoir à soutenir les intérêts de son fils Edouard. Le Roi mourut la même nuit, & le lendemain matin le grand Sceau fut délivré à Walter, Archevêque d'Yorck, & aux Seigneurs du Conseil privé (*b*).

HENRI III. An. 1272.

Rymer.

(*b*) Il fut enterré devant le grand Autel de Westminster. Il laissa quatre enfans à sa mort. Edouard qui succéda à la Couronne; Edmond Comte de Lancastre; Marguerite Reine d'Ecosse, & Béatrix Duchesse de Bretagne. Il avoit encore eu quatre fils & une fille; mais ils étoient morts dans l'enfance.

HENRI I.I.
AN. 1272.

Henri étoit de moyenne taille, d'un tempéramment robuſte, un peu défiguré par ſa paupière gauche, qui lui couvroit la plus grande partie de l'œil. Le détail de ſa conduite fait connoître ſon caractère : ſes talents furent très médiocres, Prince irréſolu, inconſtant, capricieux, orgueilleux, inſolent & deſpotique : il étoit arrogant dans la proſpérité & bas dans l'adverſité : prodigue ſans être libéral, avare ſans œconomie & colère ſans être courageux. Cependant il mérita d'être loué pour ſa continence ainſi que pour ſon éloignement de la cruauté ; car il ſe contenta de punir les rébelles dans leurs biens, lorſqu'il auroit pu ſatisfaire ſa vengeance par leur ſang. Il fut prodigue à l'excès, & cependant toujours dans la néceſſité malgré les ſommes immenſes qu'il leva ſur ſes ſujets : dans le temps de ſes plus grands embarras, il ne pouvoit s'empêcher de répandre ſon argent à d'indignes favoris, ſans conſidérer les difficultés continuelles qu'il trouvoit à obtenir des ſecours de ſon Parlement*.

(*) On rapporte de ce Prince qu'il entendoit tous les jours pluſieurs Meſſes, & que

ÉTAT DE L'EGLISE,

Depuis la Conquête jusqu'à la mort de HENRI III.

ÉTAT de l'Eglise. An. 1070.

XLV. Guillaume le conquérant se conduit comme chef de l'Eglise d'Angleterre.

On dit de Guillaume I. qu'il avoit conquis l'Eglise aussi bien que le Royaume. Plusieurs siéges furent remplis de Prélats Normands, diverses Eglises converties en fiefs laïques, & différentes Abbayes conférées aux compatriotes du Roi, qui s'appropria les dîmes des autres bénéfices remplis par les Anglois *. Quelques

Saint Louis lui ayant dit qu'il feroit mieux d'entendre des Sermons plus souvent qu'il ne faisoit, il répondit qu'il étoit plus utile de voir fréquemment celui qu'on aimoit que d'en entendre parler, quelque bien qu'on en pût dire. *Math. Paris*, *pag.* 680. Il avoit repris la Croix le 16 Avril 1271. *Rymer. T. I. part.* II *p.* 118.

On trouve dans Rymer qu'à la mort d'Alphonse Comte de Poitiers, & de sa femme Jeanne, le Roi Henri III. reclama l'Agénois & la Saintonge; mais cette affaire ne fut terminée que quelques années après. *Velly T. VI. p.* 291. *Rymer T. I. Part. II. p.* 119.

(*) Bien loin de trouver dans les Auteurs contemporains cette conduite despotique de Guillaume sur l'Eglise d'Angleterre, nous

ETAT de l'Eglise. An. 1070.

obligations que ce Monarque eût au Pape, il connoissoit trop bien ce qu'il étoit lui-même, pour souffrir les innovations de la Cour de Rome. Il dirigeoit la conduite de son Clergé dans les cas de double élection, & aucune censure ecclésiastique de quelque importance, n'étoit portée sans son consentement. Le premier Concile après la conquête fut tenu à Winchester, où Hermenfride Evêque de Sion, avec Pierre & Jean, deux Prêtres Cardinaux, présidèrent au nom du Pape. L'objet de cette assemblée étoit de déposer Stigand, Archevêque de Cantorbéry, accusé de tenir en même temps ce siége & l'Evêché de Winchester : d'avoir porté le Pallium de son prédécesseur Robert, & d'en avoir depuis reçu un de Benoît X. qui étoit un usurpateur. Le premier chef étoit certainement un abus, mais

voyons dans Malmesbury que le Monarque renouvella les Loix de saint Edouard, particulièrement celles qui regardoient l'Eglise : qu'il fit passer au Pape Alexandre beaucoup d'or & d'argent pour le denier de saint Pierre, & que ce fut à sa prière que ce Pontife envoya les trois Légats. Voyez aussi *M. Fleuri, Hist. Eccl. Liv. LXI.* 34.

pour lequel il ne fut point déposé *. A l'égard du second il répondit qu'il avoit porté ce Pallium jusqu'à ce qu'il pût en obtenir un, & qu'en ce qui concernoit Benoît il n'y avoit point alors d'autre Pape dans le siége Pontifical. Malgré ces défenses il fut privé de ses Evêchés & mis en prison, où il termina ses jours. Agilmar, Evêque dans l'East-Anglie subit le même sort. On tint encore un autre Concile à Windsor, où furent déposés despotiquement Algèric Evêque des Saxons méridionaux & plusieurs Abbés, qui n'avoient d'autre crime que celui d'être Anglois. Ces Conciles s'attachèrent à l'examen des articles suivants. L'intrusion des Evêques & des Abbés par simonie : les ordinations faites par argent : la vie & la conduite de ceux qui avoient été ainsi ordonnés : la célébration de deux Conciles par an : l'ordination des Archidiacres & autres Ministres pour leurs propres Eglises : la puis-

(*) Il ne le fut pas pour cet abus seul, mais il fit partie des griefs dont il fut chargé, du nombre desquels étoient les parjures & les homicides. Malmesbury rapporte aussi qu'il trafiquoit des Eglises & des Abbayes.

ETAT de l'Eglise. An. 1070.

ſance libre des Evêques ſur le Clergé & les laïques de leurs Diocèſes : les pénitences des laïques recommandées par les Evêques & les Prêtres : l'apoſtaſie des Clercs & des Moines. Il y fut auſſi ordonné que le temporel des Evêques ſeroit réglé : que les laïques payeroient les dixmes : que perſonne n'envahiroit les biens des Egliſes : que les Clercs ne porteroient point les armes : que les Clercs & les Moines ſeroient convenablement reſpectés, & l'on prononça les cenſures contre ceux qui contreviendroient à ces réglements *.

Brempton. Malmesbury. Ingulph.

XLVI. Lanfranc eſt revêtu du pouvoir de Légat.

Stigand eut pour ſucceſſeur dans l'Archevêché de Cantorbéry, Lanfranc né à Pavie dans le Duché de Milan. Son eſprit & ſa ſcience lui avoient ſervi de recommandation auprès de Guillaume qui l'avoit pourvû de l'Abbaye de Saint Etienne de Caen en Normandie. Lorſque ce Pré-

(*) Je ne vois rien ici de ce que l'Auteur avance dans le ſommaire, que *Guillaume ſe conduiſit en Chef de l'Egliſe.* Au contraire, la liberté des Conciles préſidés par les Légats, & les réglements favorables à l'Egliſe ſont tout ce qu'on y remarque. Il faut avoir des yeux bien perçans pour y découvrir ce qu'anonce M. Smollett.

ETAT de l'Eglise. An. 1070.

lat fut promu au Siége de Cantorbéry il attaqua sur son incapacité Wulstan, Evêque de Worcester, dans un Concile ; mais la vraie cause de sa poursuite étoit un droit que Wulstan reclamoit sur quelques terres aliénées de son Siége, lorsqu'il avoit été joint à celui d'York. Cependant le Saxon fit valoir ce droit & l'emporta sur l'artifice de son adversaire. Thomas Chanoine de Bayeux fut promu à l'Archevêché d'York, & Walceline, un des Chapelains de Guillaume à l'Evêché de Winchester. Tous ces étrangers eurent bien - tôt des disputes ensemble. L'Archevêque d'York à sa consécration refusa de jurer l'obéissance canonique au Siége de Cantorbéry, cependant par l'injonction expresse du Monarque, il rendit obéissance personnelle à Lanfranc, mais non à ses Successeurs *. Ces deux Prélats allèrent ensemble à

(*) Cette affaire ne fut décidée qu'en 1072. non par le Commandement exprès du Roi, comme le dit notre Auteur ; mais dans un Concile tenu à Winchester, où le Monarque conjura les Evêques d'écouter cette affaire avec grande application, & de la juger sans favoriser les parties. Le Concile porte que la cause a été examinée par l'ordre du Pape, &

ETAT de l'Eglise. An. 1070.

Rome pour demander le Pallium, & furent reçus bien différemment de Sa Sainteté, qui marqua beaucoup de bonté à Lanfranc, & priva Thomas du bâton & de l'anneau pastoral, parce qu'il étoit fils d'un prêtre. L'Evêque de Lincoln reçut le même traitement pour cause de simonie *. Cependant l'un & l'autre furent rétablis quelque temps après par Lanfranc, que le Pape revêtit du pouvoir de Légat, tant pour cette affaire que pour d'autres.

XLVII. Dispute sur la préséance entre les siéges de Cantorbery & d'York.

La dispute sur la préséance entre les deux Archevêques fut alors décidée en faveur de celui de Cantorbéry, après avoir été pleinement discutée dans une assemblée du Clergé. Il fut règlé que la rivière d'Humbre borneroit l'étendue des deux Sièges, & que l'Archevêque d'York renonceroit à ses prétentions sur les

du consentement du Roi. *Voyez les Conciles & Fleuri T. XIII. p.* 233-235.

(*) Il y a ici un défaut d'exactitude de peu d'importance. Thomas fut accusé d'avoir reçu de Guillaume, l'Archevêché d'York, pour récompense des services qu'il lui avoit rendus à la guerre, & ce fut Remi qu'on jugea indigne de l'Episcopat, parce qu'il étoit fils de Prêtre.

Diocèses de Lincoln, Litchfield & Worcester ; mais que sa Jurisdiction s'étendroit sur toute l'isle au nord de l'Humbre *. Dans un Concile tenu à Winchester, il fut décidé entr'autres Canons que les Evêques ne pourroient avoir deux Diocèses : que la consécration ne se feroit point avec de la bierre, mais avec du vin mêlé d'eau : qu'on n'enterreroit point les morts dans les Eglises, & qu'on ne feroit point de Calices de cire ni de bois. Vers le même temps on imposa une pénitence sur chaque soldat qui étoit actuellement dans le service, ce qui fut approuvé du Légat. Cette pénitence étoit d'un an pour chaque homme que le soldat auroit tué dans une bataille, & de quarante jours pour un blessé : mais dans le cas où il ne pourroit savoir le nombre d'hommes qu'il auroit tués ou blessés, il devoit faire pénitence un jour par semaine pendant toute sa vie, à la discrétion de l'Evêque, ce qui pouvoit cependant être racheté par des aumônes, ou des bâ-

(*) Il est dit dans les actes du Concile que l'Archevêque de Cantorbéry accorde cette Jurisdiction à l'Archevêque d'Yorck.

ETAT de l'Eglise. An. 1070.

timents dont on faisoit don aux Eglises *.

XLVIII. Actes du Concile de Londres tenu par Lanfranc.

Dans un Concile que Lanfranç convoqua ensuite à Londres, il fut ordonné que les Evêques prendroient leurs rangs suivant leur ordination, à moins que leurs Sièges ne leur donnassent la préséance par une ancienne coutume : que dans les Conciles les Evêques & les Abbés auroient seuls le droit de parler, & que d'autres ne le pourroient faire sans la permission du Métropolitain : que les mariages seroient défendus jusqu'au septième degré, tant avec ses propres parents, qu'avec les parents de sa femme décèdée, ou la veuve d'un allié décèdé : que les Evêques, les Abbés & les Prêtres ne pourroient s'asseoir en jugement lorsqu'il s'agiroit de la vie ou des membres * * :

(*) Cette pénitence singuliére prouve bien que Guillaume n'avoit aucun pouvoir sur la Jurisdiction Ecclésiastique, autrement il n'auroit pas souffert une décision qui n'étoit propre qu'à diminuer l'ardeur du Soldat.

(**) Ce qui précéde fut bien ordonné dans le Concile de Londres tenu en 1075. Mais M. Smollett a confondu dans les articles suivants les réglements de plusieurs Conciles tenus en différents Comtés.

que les Chanoines ne feroient point mariés : que les Prêtres qui habitoient les châteaux & les villages ne feroient point obligés de renvoyer leurs femmes s'ils étoient mariés, mais que s'ils ne l'étoient pas ils feroient obligés de vivre dans le célibat : que les Evêques ne pourroient à l'avenir ordonner de Prêtres ni de Diacres qu'après avoir déclaré qu'ils n'étoient point mariés * : que les Ec- ETAT de l'Eglise. An. 1070.

(*) Ce Canon est du Concile de Winton en 1076. Il ne me paroît pas bien clair, en voici les propres termes. *Decretum est ut nullus Canonicus uxorem habeat; Sacerdotum verò in Castellis, vel in vicis habitantium, habentes uxores, non cogantur ut dimittant: non habentes interdicantur ut habeant. Et deinceps Caveant Episcopi ut Sacerdotes vel Diaconos non præsumant ordinare, nisi priùs profiteantur ut uxores non habeant.* Cette règle, qui est purement de discipline a souffert beaucoup d'exceptions, principalement en Angleterre : cependant sous le règne de Guillaume, je la trouve assez généralement observée, & elle a enfin prévalu avec raison dans toute l'Eglise. En effet, comme on l'a très judicieusement remarqué, si dans l'ancienne Loi les Prêtres devoient être un tems séparés de leurs femmes avant que d'approcher du Tabernacle, quoiqu'ils n'immolassent que des Boucs & des Taureaux par un service passager, à combien plus forte raison

ETAT de l'Eglise. An. 1075.

cléſiaſtiques ne rendront point d'autres ſervices pour leurs bénéfices que ceux qui étoient rendus ſous le règne du Roi Edouard : qu'un laïque accuſé de quelque crime ſeroit cité trois fois pardevant l'Evêque, & que s'il refuſoit de répondre aux trois citations il ſeroit excommunié : que s'il venoit enſuite à faire ſatiſfaction, il payeroit une amende pour chaque citation : enfin que les Egliſes ne pourroient être dépouillées faute de pouvoir produire les chartres qui leur donnoient les droits & privilèges dont elles jouiſſoient.

Johnſon's. Col. of Can.

Il paroît que Guillaume le Conquérant fut regardé comme chef de l'Egliſe d'Angleterre, car il diſpoſoit à ſa volonté des bénéfices ; ſépara la Juriſdiction eccléſiaſtique d'avec la civile par un mandat exprès : refuſa l'hommage à Grégoire VII. le plus entreprenant de tous les Pontifes qui eût encore monté dans la chaire Papale : & accorda à l'Abbaye de la battaille qu'il avoit fondée dans le Suſſex, une chartre, où il parle com-

ceux de la Loi nouvelle qui offrent tous les jours le Saint des Saints doivent-ils vivre dans la pureté, éloignés de tout commerce charnel

me ayant la ſuprématie de l'Egliſe, puiſqu'il y exempte le couvent & l'Abbé de viſite Epiſcopale *.

ETAT de l'Egliſe. An. 1075.

XLIX. Anſelme lui ſuccéde. An. 1089.

Lanfranc étant mort ſous le règne ſuivant, le produit de l'Archevêché fut pendant trois ans au profit de l'Echiquier, de même que celui de l'Evêché de Lincoln & ceux de tous les Evêchés & de toutes les Abbayes qui vinrent à vaquer. Pendant cet intervale l'Egliſe de Rome fut troublée par un ſchiſme, & deux compétiteurs pré-

(*) Tout ceci eſt avancé ſans preuve, & ſi je voulois le réfuter, il faudroit que j'entraſſe dans une diſcution trop peu importante pour arrêter le Lecteur. Le ſeul fait qui me paroît prouvé, eſt le refus de l'hommage, » d'autant » (dit le Roi) que je ne l'ai point promis & » que je ne trouve pas que mes prédéceſſeurs » l'ayent fait aux vôtres. » Je remarque encore qu'il n'eſt dit nulle part que ce fut le Roi qui exempta cette Abaye de la Juriſdiction Epiſcopale. Au contraire, dans le Concile tenu à Chicheſter, en 1157. où les priviléges en furent diſcutés, on voit que l'Abbé inſiſta ſur ce que cette conceſſion avoit été autoriſée par Lanfranc de Cantorbéry, Stigand de Chicheſter, & par un grand nombre d'autres. Eſt-il probable en effet que dans des ſiécles marqués par les entrepriſes des Eccléſiaſtiques ſur le temporel, ils n'euſſent point reclamé contre celles que le Monarque auroit voulu faire ſur leurs droits légitimes?

ETAT de l'Eglise. An. 1089.

tendirent au trône pontifical. L'un étoit Odon, Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'Urbain II. & l'autre Guibert de Ravenne, qui prit celui de Clément III. Guillaume le Roux ne reconnut ni l'un ni l'autre, & par ce moyen évita l'extension de l'autorité ecclésiastique sur les Evêchés de son Royaume *. Le Siége de Cantorbéry fut rempli par Anselme, qui obtint du Monarque une promesse pour la restitution des terres aliénées de son Archevêché pendant la vacance. Nous avons déja rapporté dans l'histoire civile de ce règne les démêlés de ce Prélat avec la Couronne. Il reconnut le Pape Urbain, contre le commandement exprès de son Souverain, & pendant son absence d'Angleterre il assista au Concile de Bari, où il se signala dans la dispute contre les Grecs, au sujet

An. 1099. de la procession du Saint Esprit. Il fut aussi présent la même année à un autre Concile tenu à Rome, qui fut remarquable par la mort d'Of-

(*) Guillaume II. mériteroit avec plus de raison que son prédecesseur, le nom de Chef de l'Eglise d'Angleterre, si des usurpations pouvoient former un titre.

mund, Evêque de Salisbury, Comte de Dorset, & Conseiller privé du Conquérant. Ce Prélat avoit composé pour son Eglise de Sarum, un livre d'offices rempli de tant de piété, fait avec tant de Jugement qu'il fut ensuite adopté par toutes les Eglises d'Angleterre, du pays de Galles & d'Irlande.

ETAT de l'Eglise. An. 1099.

I. On refuse de recevoir les Légats dans le Royaume.

Guillaume le Conquérant, dans ses disputes avec Stigand & quelques autres Evêques, avoit souhaité que le Pape envoyât un Légat pour présider dans les Conciles tenus au sujet de la déposition de ces Prélats. Cette démarche servit d'exemple pour la suite, car aussitôt qu'Henri I. fut monté sur le trône, le Pape envoya Guy, Archevêque de Vienne, à Londres, en qualité de Légat muni d'un pouvoir qui étendoit son autorité sur toute l'isle. Le Clergé Anglois regardant cette démarche comme une entreprise sur ses priviléges, fit des remontrances si fortes que le Roi ne voulut point permettre à ce Légat de faire aucun exercice de sa puissance en Angleterre. Henri eut plusieurs disputes avec la Cour de Rome sur le mê-

ETAT de l'Eglise. An. 1059.

me sujet. Conon, Légat en France, sous le Pape Paschal II. somma les Evêques de Normandie de se trouver aux Conciles qu'il tint dans ce Royaume, & les excommunia pour avoir refusé d'obéir. Henri irrité de cette entreprise envoya l'Evêque d'Exéter en porter ses plaintes à Sa Sainteté, qui crut devoir lui donner satisfaction. Le Roi passa quelques temps après en Normandie où l'Abbé Anselme, neveu de l'Archevêque de Cantorbéry du même nom, lui présenta une commission qui lui donnoit le pouvoir d'éxercer l'autorité de Légat dans son Royaume; Henri consulta les Evêques, & tous lui déclarèrent unanimement que cette légation étoit contraire aux privilèges de l'Eglise d'Angleterre *. L'Archevêque se chargea de porter lui-même les remontrances au Pape, & partit pour Rome; mais il apprit en chemin que Sa Sainteté pressée par les armes de l'Empereur s'étoit retirée à Bénévent, ce qui l'empêcha de

(*) Anselme avoit déja passé une fois en Angleterre; y avoit exercé les pouvoirs de Légat & donné le Pallium à l'Archevêque de Cantorbéry. *Eadmer.*

continuer son voyage, & il se contenta d'envoyer ses représentations par écrit : Paschal considérant la situation de ses affaires, ne vouloit point irriter la nation Angloise, & cependant avoit peine à renoncer au droit d'y envoyer des Légats : ce qui lui fit prendre le parti de rendre une réponse ambigue, qui sans donner satisfaction aux Evêques, fut cependant interprètée par le Roi en faveur de l'Eglise d'Angleterre, & en conséquence le Monarque empêcha le Légat d'éxécuter sa commission.

ETAT de l'Eglise. An. 1099.

LI. Entreprises successives de la Cour de Rome. An. 1126.

Quelques années après, Honorius II. envoya en Angleterre, avec le titre de Légat, le Cardinal Jean de Crême, qui après être resté longtemps en Normandie ne fut reçu qu'avec de grandes difficultés. Il assembla un Concile à Londres au sujet du mariage des Prêtres, mais dans les Writs de convocation, il fut déclaré expressément que le Concile étoit convoqué par l'ordre, & avec le concours de l'Archevêque de Cantorbéry. Quoique ce Légat connut bien que son arrivée déplaisoit beaucoup à la nation, il affecta dans l'éxercice de ses fonctions une hau-

ETAT de l'Eglise. An. 1126.

teur & une conduite qui ne pouvoient qu'augmenter l'éloignement des Anglois. Il voulut officier dans l'Eglise de Cantorbéry, quoiqu'il ne fût pas même Evêque, & au Concile de Londres il se fit élever un siége semblable à un trône, au-dessus des deux Archevêques, & de toute la noblesse du Royaume. Sous le règne d'Etienne, Albéric, Evêque d'Ostie fut reçu sans opposition en qualité de Légat en Angleterre, parce que le Roi étoit alors dans une situation si douteuse qu'il n'osa s'opposer aux innovations de la Cour de Rome. Lorsque ce Monarque fut affermi sur le trône, le Pape revêtit du pouvoir de Légat, son frère Henri, Evêque de Winchester, au préjudice de Théobald, Archevêque de Cantorbéry. Cette nouveauté produisit entre les deux Prélats une dispute dont la Cour de Rome retira de grands avantages, d'autant que les deux parties en appellérent au Saint Siège, qui jusqu'alors n'étoit presque jamais entré dans les discussions qui regardoient l'Eglise d'Angleterre, & qu'on ne les lui avoit point réferées. Après une longue contestation l'Evêque de Win-

chester fut privé de sa légation par le Pape Celestin II. qui la conféra à son rival, comme un don libre du Siége de Rome. Sans doute que cette Cour auroit porté encore beaucoup plus loin ses entreprises, si le schisme qui la déchira pendant ce siécle n'eût mis des bornes à son ambition. Après la mort d'Honorius, on fit une double Election d'Innocent & d'Anaclet, ce qui partagea toute l'Europe entre les deux compétiteurs; mais la France & l'Angleterre observèrent pendant quelque temps la neutralité, sans se déclarer ni pour l'un, ni pour l'autre.

ETAT de l'Eglise. An. 1126.

LII. Avantages que les Papes retirent des Croisades.

Ce que Rome avoit perdu par les schismes elle le regagna par les croisades qui étendirent considérablement son autorité. La première fut prêchée par Urbain II. avec un si grand succès qu'une armée nombreuse de Chrétiens prit la croix dans toutes les parties de l'Europe, & partit pour la Palestine, d'où ils chassèrent les Sarrasins. Ils y fondèrent le Royaume de Jérusalem, qui subsista environ quatre-vingt dix ans; mais le pays fut ensuite repris par les infidèles, & pour regagner le terrein qu'on

ETAT de l'Eglise. An. 1126.

avoit perdu, on forma plusieurs nouvelles croisades, dont les Papes retirèrent de très grands avantages. Ces expéditions leurs fournirent des prétextes pour s'introduire dans toutes les affaires de la Chrétienté, détourner les Princes des autres entreprises incompatibles avec les intérêts & l'ambition des Papes; imposer des taxes sur le Clergé des différents Royaumes, & abbattre les Potentats qui osoient s'opposer à leurs usurpations. En effet ils prétendirent qu'il étoit aussi nécessaire pour la gloire de Dieu d'exterminer les Hérètiques que de faire la guerre aux Infidèles, & comme c'étoit une de leurs prérogatives de décider sur ce qui étoit hérèsie ou non, il étoit toujours en leur pouvoir de publier & prêcher des croisades contre les Princes qui avoient encourus leur disgrace.

LIII. L'Evêque de Winchester Légat en Angleterre.

Plus l'autorité des Papes augmentoit, plus celle des Evêques & des Conciles nationaux diminuoit, d'autant qu'un appel à la Cour de Rome faisoit souvent annuller ou changer leurs Canons & leurs décisions. Nous avons déja rapporté l'histoire

de Jean de Crême, & les circonſtances de la diſgrace qui l'obligea de quitter le Royaume. Guillaume de Corbeil qui ſuccéda au Siége de Cantorbéry ſollicita pour lui-même la qualité de Légat, & par ce nouveau titre renonça tacitement au droit dont avoient joui ſes prédèceſſeurs, qui avoient toujours aſſemblé les Conciles nationaux en vertu de leurs pouvoirs de Métropolitains. Lorſqu'il fut revêtu de cette dignité, il en convoqua un dans lequel il ne fut rien règlé d'important, excepté quelques Canons contre les Prêtres mariés, & contre ceux qui entretenoient des concubines. Après la mort de cet Archevêque, le ſiége de Cantorbery demeura vacant juſqu'à ce que le Légat Albéric aſſembla un Concile à Weſtminſter, où il fut réſolu d'élire un Métropolitain. Le choix tomba ſur Théobald, Abbé du Bec, qui ſe rendit à Rome pour obtenir le pallium, & y aſſiſta à un Concile tenu par le Pape Innocent II. où ſe trouvèrent auſſi les Evêques de Worceſter, Coventry & Exeter. Malgré l'élévation de Théobald à l'Archevêché, l'Evêque de

ETAT de l'Egliſe. An. 1138.

An. 1143.

ETAT de l'Eglise. An. 1143.

Winchester exerça l'autorité de Légat, & convoqua en cette qualité un Concile à Londres, où son frère Etienne fut présent. Il y fut ordonné entr'autres Canons, sur la discipline ecclésiastique, que toute personne qui violeroit une Eglise où un cimetière, ou qui porteroit une main violente sur un Clerc, ne pourroit être absous par aucun autre Prélat que par le Pape, & que tout laboureur jouiroit dans son champ des mêmes droits qui étoient attribués aux cimetières.

LIV. Dispute entre Murdach & Guillaume, au sujet de l'Election pour le siége d'York.

Lorsque Théobald fut élu Archevêque de Cantorbery, le Pape lui donna le titre de Légat-né d'Angleterre, & il commença aussi-tôt à disputer sur l'autorité de Légat attribuée à l'Evêque de Winchester. Le S. père fomenta cette contention pour les réduire l'un & l'autre à dépendre plus particuliérement de sa supériorité, & ils s'en rapportèrent à sa Sainteté, qui décida enfin en faveur de Théobald. Cette décision fut suivie de plusieurs appels au saint Siége, qui servirent encore à étendre les usurpations du Pape. Le Roi Etienne avoit fait élire Guillaume pour le siége d'York, mais cet Archevêché lui fut

disputé par Henri Murdach, soutenu par les députés du chapitre d'York au Concile de Rheims. Les Electeurs furent d'abord partagés entre Murdach & Hilaire Evêque de Chichester, mais le premier fut confirmé par le Concile, & le Pape Eugène déposa Guillaume, quoique soutenu de la plus grande partie des Cardinaux. Ainsi dépouillé, il mena une vie privée à Winchester jusqu'à la mort de Murdach; alors il renonça à tous les droits qu'il auroit pu prétendre en vertu de sa première élection, fut élu de nouveau, & fit un voyage à Rome où par sa conduite soumise & son adresse insinuante il obtint la confirmation du Pape, qui lui donna le Pallium. Il étoit tellement aimé du peuple, que lorsqu'il retourna dans son Diocèse, l'affluence fut si grande de ceux qui vinrent le féliciter de son arrivée, que le pont se rompit; mais il ne périt personne, & il n'en arriva point d'autre accident. Cette circonstance fut attribuée par les spectateurs à la piété du bon Evêque, cependant elle ne put garantir sa propre vie de la trahison, s'il est vrai comme on le dit, qu'en-

ETAT de l'Eglise. An. 1143.

viron un mois après son retour, fut empoisonné par un Prêtre dans un calice consacré.

LV. Concile de Cashel en Irlande. An. 1159.

Sous le régne de Henri II. La fameuse chartre que Guillaume le conquérant avoit accordée à l'Abbaye de la Bataille fut disputée par l'Evêque de Chichester, comme contraire aux canons; mais nous ignorons comment cette dispute fut terminée. Après la mort du Pape Adrien, Anglois de naissance, il y eut un schisme entre Alexandre III. & Victor IV. mais Théobald, Archevêque de Cantorbéry ayant embrassé le parti du premier, il engagea le Monarque à se déclarer pour le même Pontife dans un Concile de Normandie, où furent présents les députés des deux compétiteurs. L'année suivante on tint un autre Concile en Angleterre contre les hérétiques nommés publicains, dont nous avons parlé dans le corps de l'Histoire. Théobald, après avoir rempli vingt-deux ans le siége de Cantorbéry eut pour successeur Thomas Becket dont on a vû les disputes avec Henri dans l'histoire du régne de ce Monarque. Sous ce Prince la jurisdic-

tion de l'Eglise d'Angleterre fut considérablement étendue par la conquête de l'Irlande ; cependant les Evêques de ce pays, même avant qu'il fut soumis au Monarque Anglois avoient déja fait une espèce de profession d'obéïssance canonique au siége de Cantorbéry. Lorsque Henri eut réglé les premiers établissements des Anglois dans ce Royaume, on tint un Concile à Cashel où assistèrent Nicolas un des Chapelains du Roi & Ralf, Archidiacre de Landaff. Il y fut ordonné que les Irlandois ne se marieroient point aux degrés prohibés de consanguinité : que les enfants seroient cathechisés, & recevroient ensuite le baptême : que tous les chrétiens payeroient la dixme de leurs biens aux Eglises paroissiales dans lesquelles ils étoient situés : que les terres de l'Eglise seroient exemptes de tous services & charges imposés par les laïques : que les commandants ne pourroient plus exiger leur entretien & leur logement, ni pour eux ni pour leurs familles dans les possessions du Clergé : que lorsqu'un laïque feroit une composition pour meurtre aucun écclésiastique même de ses

An. 1172.

ETAT de l'Eglise. An. 1174.

parents ne feroit obligé d'en payer fa part : que tous les chefs de famille qui tomberoient malades, feroient leur teftament en préfence de leurs confeffeurs & de leurs voifins, & qu'ils partageroient leurs biens en trois parties, dont l'une feroit pour leurs enfants, la feconde pour leurs femmes, & que la troifième feroit mife à part pour la dépenfe de leurs funérailles : que ceux qui feroient confeffés immédiatement avant que de mourir feroient enterrés fans les cérémonies accoutumées ; enfin qu'à l'avenir les Irlandois fe conformeroient dans tous leurs rituels à l'Eglife d'Angleterre.

Collier.

LVI. Difpute entre Richard de Cantorberi & Roger d'York. Le Clergé Ecoffois refufe de rendre l'obéiffance canonique à l'Eglife d'Angleterre.

Après le meurtre de Becket, le Prince Henri, en l'abfence de fon père, donna ordre à Odon, Prieur de Cantorbéry de faire une nouvelle élection. Le Prieur paffa en Normandie pour confulter le Roi, qui lui recommanda d'employer fon crédit en faveur de l'Evêque de Bayeux ; cependant ce Prélat ne put obtenir l'Archevêché. Nous avons déja rapporté dans l'hiftoire d'Henri II. que le choix des Moines tomba fur Roger, Abbé du Bec ; & qu'ils élurent enfuite

ensuite Richard, Prieur de Douvres, contre lequel le jeune Henri appella au Pape, ce qui obligea le nouvel Archevêque de faire un voyage à Rome où il reçut le Pallium des mains de Sa Sainteté. A son retour il convoqua un Concile provincial à Londres; An. 1175. mais Roger, Archevêque d'York refusa de s'y trouver sur ce qu'on ne voulut pas lui permettre de faire porter la Croix devant lui dans la Province de Cantorbéry; & que les Evêchés de Lincoln, Chester, Worcester & Hèreford n'étoient point mis au nombre de ceux qui dépendoient de l'Archevêché d'York. Le Clergé de cette Province demanda satisfaction contre l'Archevêque de Cantorbéry, pour avoir excommunié le Clergé de Saint Oswald dans le Diocèse de Glocester, qui n'avoit pas voulu le reconnoître comme Métropolitain. Celui de Saint Asaph demanda que leur Evêque Godefroi, qui avoit été chassé de son Siége dans les troubles du pays de Galles fut rétabli dans ses fonctions. Cependant Godefroi qui étoit gardien de l'Abbaye vacante d'Abingdon résigna son Evêché, & le Roi fit remplir la place

ETAT de l'Eglise. An. 1175.

d'Abbé par un autre sujet, ensorte qu'il se trouva privé des deux bénéfices. Les Canons de ce Concile furent portés principalement contre le libertinage du Clergé & la simonie; on y enjoignit le payement des dixmes; on régla le nombre des préfaces qu'on devoit insérer dans le missel, la manière d'administrer l'Eucharistie, & l'on y défendit les mariages clandestins, principalement entre ceux qui n'avoient pas atteint l'âge prescrit par les Canons. Dans le cours de l'année suivante, il fut tenu un autre Concile à Northampton & Henri fit sommer le Roi d'Ecosse & son Clergé de reconnoître la supériorité de l'Eglise d'Angleterre. Ils s'y rendirent au temps indiqué, mais comme chaque Archevêque prétendoit à la prééminence, le Roi d'Ecosse prit occasion de leur dispute pour refuser la soumission demandée. Cependant ne voulant point entrer en contestation avec Henri à cette occasion, il référa la cause à la décision du Pape, qui envoya en Angleterre le Légat Vivien avec plein pouvoir de discuter & terminer cette affaire. Le Roi d'Ecosse informé que le Légat étoit plus dis-

pofé à tirer de l'argent qu'à décider la queftion, lui refufa l'entrée dans fes Etats jufqu'à qu'il eut juré de ne faire aucune entreprife contre fa Couronne oú fon Royaume. Ce fut la même année qu'arriva l'indécente altercation entre les deux Archevêques fur la préféance à Weftminfter en préfence d'Hugerun Légat du Pape. Comme nous l'avons déja rapportée ; nous ajouterons feulement que le Roi engagea les deux Primats à fufpendre leur animofité pendant quelques années, jufqu'à ce que l'on fut les intentions du Pape, & qu'Alexandre décida enfin que ni l'un ni l'autre de ces Métropolitains n'auroit la préféance que fuivant l'ancienneté de fon ordination.

ETAT de l'Eglife. An. 1175.

Hoveden. Bened. Abbas.

LVII. Conceffions que le Roi accorde au Clergé. Concile de Latran.

Le Pape avoit fait des remontrances à Henri au fujet de quelques charges dont le Clergé fe plaignoit, & le Monarque accorda les conceffions fuivantes aux importunités de Pierre de Léon, envoyé pour négocier cette affaire. Les Clercs ne pourront être pourfuivis dans les Cours féculières pour aucun crime ou délit, à moins que la matière ne regarde les forêts Royales, ou les fiefs laïques qui font

ETAT de l'Eglise. An. 1175.

tenus du ſervice envers le Roi ou quelque Seigneur ſéculier. Les Archevêchés, Evêchés ou Abbayes ne reſteront point vacants plus d'une année entre les mains du Roi, ſi ce n'eſt dans le cas d'une néceſſité urgente. Ceux qui ſeront convaincus, ou ſe ſeront reconnus coupables de meurtre d'un clerc ſeront punis par le juſticier d'Angleterre, en préſence du Diocèſain. Enfin les clercs ne pourront être forcés de ſoutenir leurs droits par le combat ſingulier.

On prétend que vers le même temps le Clergé Ecoſſois ſe ſoumit à l'Archevêque d'York, & le reconnut pour Métropolitain; mais les hiſtoriens & les autres écrivains de cette nation nient abſolument cette dépendance, & ont ſouvent défié les Anglois de produire aucun acte authentique de cette ſoumiſſion, ou de prouver que quelque Prélat Ecoſſois ait été alors conſacré ſoit par l'Archevêque d'York, ſoit avec ſa permiſſion. *Collier.* L'héréſie des Albigeois commençoit dans le même temps à s'étendre en France & en Angleterre, malgré les vains efforts du Roi, ce qui obligea d'avoir recours à l'excommunication.

Leurs dogmes étoient à peu-près les mêmes que ceux des Proteſtants d'aujourd'hui, mais enveloppés dans les nuages de la ſuperſtition. Le Pape convoqua un Concile à ſaint Jean de Latran pour prévenir les abus qu'occaſionnoient les diſputes dans les élections des Papes, & un grand nombre d'Evêques Anglois, Irlandois & Ecoſſois aſſiſtèrent à cette aſſemblée avec ceux des autres pays. Il y fut décidé qu'aucun Pape ne ſeroit cenſé légitimement élu que par le concours des deux tiers des Cardinaux électeurs : que les hérétiques ſeroient proſcrits * : que perſonne ne pourroit être promu à un Evêché à moins qu'il n'eut atteint l'âge de trente ans, & qu'il ne fut reconnu pour bien inſtruit: qu'on ne promettroit point les bénéfices avant la vacance, & qu'elle ne pourroit durer plus de ſix mois : que les eccléſiaſtiques ne ſe mêleroient point des affaires ſéculières, & qu'aucun Paſteur de Paroiſſe ne pourroit en occuper pluſieurs : que les Evêques auroient ſoin de l'entre-

(*) C'eſt-à-dire, qu'on prononça Anathême contre eux, & contre ceux qui les ſoutiendroient ou les retireroient.

ETAT de l'Eglise. Ann. 1179.

tien de ceux qu'ils ordonneroient jusqu'à ce qu'ils fussent pourvûs de quelque bénéfice : qu'il ne seroit pas permis aux Juifs & aux infidéles d'avoir des Chrétiens pour esclaves : que les usuriers & ceux qui pilloient les effets retirés d'un naufrage seroient regardés comme excommuniés : que le cortége d'un Archevêque seroit limité à cinquante chevaux, celui d'un Evêque à trente, celui des Légats à vingt-cinq, & des Archidiacres à sept : que les combats singuliers & les tournois seroient défendus sous des peines sévères : que chaque cathédrale fourniroit un maître d'école pour enseigner les enfans gratis : que les laïques ne pourroient s'accorder mutuellement des dixmes : enfin que les clercs n'entreroient point dans les maisons des religieuses sans une raison suffisante. Immédiatement avant la tenue de ce Concile, l'Abbé de saint Augustin de Cantorbéry s'étoit mis avec ses moines sous la protection du Pape, pour se soustraire à la profession d'obéïssance canonique envers l'Archevêque. Le Prélat se plaignit hautement de cette atteinte donnée à ses droits, & en écrivit à

Sa Sainteté une lettre fort vive, dans laquelle il avance que le dessein de la Cour de Rome étoit de détruire la puissance Episcopale en faveur des maisons religieuses. Cette remontrance fit effet sur le Pape qui accorda cependant l'exemption à l'Abbé, mais avec la clause, sauf la dignité & les prérogatives de l'Archevêque.

ETAT de l'Eglise. An. 1179.

LVIII. Geoffroi élu Evêque de Lincoln résigne ce siége. Intrigues du Légat Vivien en Irlande.

Geoffroi, fils naturel du Roi avoit été élu Evêque de Lincoln, & jouissoit depuis sept ans des revenus de ce siége sans avoir été consacré; mais enfin le Pape lui offrit l'alternative de s'attacher totalement à l'état ecclésiastique, ou d'y renoncer, & en conséquence il fit la résignation de son Diocèse entre les mains de l'Archevêque de Cantorbéry. La dispute continuoit entre ce Prélat & l'Abbé de saint Augustin, qui prétendoit être exempt de la jurisdiction Archiépiscopale, & refusoit toujours de produire ses titres : cependant il y fut forcé par le commandement exprès du Pape, mais on y découvrit des marques si évidentes de fausseté, qu'on n'eut aucun égard à leur contenu. l'Evêque de Rochester mourut dans le même temps, & l'Archevêque de

ETAT de l'Eglise. An. 1179. Cantorbéry s'empara du revenu de son siége en vertu de sa supériorité : il fut soutenu par Henri, qui étoit alors dans un grand embarras en Normandie, & l'Archevêque fit remplir cette place par Walleran, Archidiacre de Bayeux. An. 1183. Le Pape Lucius opprimé par les habitants de Rome, eut recours au Monarque qui étoit encore dans le continent, d'où il envoya une somme d'argent de son Echiquier pour secourir Sa Sainteté; mais il ne voulut point permettre qu'il passat de Légat en Angleterre, pour ne pas y introduire un usage préjudiciable à ses sujets, d'autant qu'il y en avoit déja un occupé à en tirer de l'argent. Lorsque Vivien eut fait ses levées en Angleterre & en Ecosse, il passa en Irlande, où il mit le Clergé à contribution, & occasionna même une revolte des Irlandois contre l'Angleterre : ils prirent la ville de Downe où il étoit alors, & le forcèrent de se réfugier dans la Cathédrale, mais étant muni de passeports de la Cour d'Angleterre, il fut traité avec respect. Quelque temps après il tint un Concile à Dublin où il essaya d'engager l'église d'Irlande à se con-

former en toutes choses à celle de Rome, & s'attacha à tirer de l'argent des habitants de ce pays. Cependant il ne réussit ni dans l'un ni dans l'autre dessein par la vigilance du Gouvernement Anglois, ce qui lui fit abandonner le Royaume & passer en Ecosse.

ETAT de l'Eglise. An. 1183.

LIX. Geoffroi est promû au siége d'York & Baudouin à celui de Cantorbery.

Sous ce régne les affaires ecclésiastiques avoient souvent été mêlées avec les affaires civiles; nous avons déja eu occasion de parler de la dispute entre les moines de saint Augustin & les Suffragants de Cantorbéry pour l'élection du successeur de l'Archevêque Richard, & nous avons rapporté le dessein formé par Henri d'établir une communauté de Chanoines réguliers à Hackington, en quoi il ne put réussir par l'intervention du Pape. Le nouvel Archevêque Baudouin avoit aussi formé le projet de s'assujettir absolument les moines de l'église de Christ, mais leur crédit à la Cour de Rome arrêta toutes ses démarches. A la mort de Henri les siéges d'York, Winchester, Ely, Salisbury & Londres étoient vacants; Richard fit assembler un Concile à Pipewell dans le Comté de Northampton: l'Archevêché fut donné à Geof-

An. 1189.

ETAT de l'Eglise. An. 1189.

froi frère naturel du Roi, qui avoit été précédemment élu Evêque de Lincoln : Guillaume de Longchamp, premier Ministre du Monarque & Chancelier fut élu pour l'Evêché d'Ely : Winchester fut donné à Godefroy de Luci : Richard, Archidiacre d'Ely obtint celui de Londres, & l'on nomma pour Salisbury Hughes Walter, Doyen d'York ; Geoffroi fut obligé de payer au Roi une somme considérable, avant qu'il approuvât son élection, & l'archevêque de Cantorbéry prétendit avoir droit de le consacrer, ce qui produisit une dispute, qui duroit encore lorsque le Pape envoya le Cardinal d'Anagni en qualité de Légat pour juger le différent entre l'Archevêque & les Moines de Cantorbéry, mais le Roi lui fit défendre de passer Douvres sans une permission particulière : cependant après que le Monarque & la Reine Mère, assistés des Archevêques de Rouen & de Dublin eurent fait un accommodement solide, on invita le Légat à venir à Cantorbéry. La première dispute sur l'obéïssance canonique fut renouvellée, on bâtit une église à Hakington, & l'on força le

couvent de recevoir un Prieur, mais on convint ensuite que l'église ne seroit pas finie; que le Prieur seroit regardé comme non élu, & que les Moines rendroient l'obéïssance canonique au siége de Cantorbéry. L'opposition contre Geoffroi élu pour le siége d'York augmentant de plus en plus, les Evêques de Durham & de Salisbury protestèrent contre son élection parce qu'elle avoit été faite en leur absence; le Doyen & le Trésorier d'York lui opposèrent la fin de non-recevoir, sur ce qu'il étoit né d'un commerce adultère, & qu'il avoit contribué à l'effusion du sang lorsqu'il avoit combattu contre les rebelles, pour soutenir le Gouvernement de son père. Les procédures furent suivies d'appels au Pape qui donna au Légat le pouvoir de juger eette affaire; il examina les raisons des parties & décida en faveur de l'élu: le Roi porta les opposants à se désister de leurs appels, & l'Archevêque de Cantorbéry l'ayant accompagné dans son expédition de Palestine, la dispute touchant la consécration n'eut pas de suite. Baudouin étant mort au siége de Ptolémaïs, le

ETAT de l'Eglise. An. 1189.

ETAT de l'Eglise. An. 1189.

Roi écrivit à sa mère en faveur d'Hubert Evêque de Salisbury qui l'avoit également accompagné à la croisade, & ce Prélat fut élu pour succéder au siége de Cantorbéry. Lorsque Richard fut de retour, le Clergé d'York se plaignit de son Archevêque au Pape, l'accusant de plusieurs irrégularités & d'empêcher les appels à la Cour de Rome. Sa Sainteté envoya aussi-tôt une commission à l'Evêque de Lincoln, à l'Archidiacre de Northampton & au Prieur de Pontefract pour éxaminer sa conduite, & le déclarer suspens s'ils le trouvoient coupable, à moins que sous trois mois il ne se présentât lui-même à Rome. Geoffroi n'eut aucun égard à cette injonction; & l'Evêque de Lincoln refusa d'exécuter les ordres du Pape, qui déclara Geoffroi suspens de toute jurisdiction temporelle & spirituelle.

LX. Dispute entre Hubert Archevêque de Cantorbery & les Moines de S. Augustin. Imposture d'Eustache Abbé de Flay.

Cependant Hubert Archevêque de Cantorbéry avoit reçu la commission de Légat en vertu de laquelle il convoqua un Concile à York. On y fit plusieurs Canons pour réprimer & prévenir l'avarice & la corruption des Ecclésiastiques, & pour condamner ceux qui faisoient de faux

ferments en Justice, contre lesquels on dénonça une Sentence d'excommunication. Ensuite le Métropolitain comme nous l'avons déja rapporté fit bâtir une Chapelle à Lambeth, dans le dessein d'y établir des Chanoines réguliers, suivant le projet formé précédemment à Hackington; mais les Moines de Cantorbéry eurent encore recours au Siége de Rome, & le Pape ordonna à l'Archevêque d'abandonner ce dessein. Hubert n'avoit pas encore autant de crédit auprès de Sa Sainteté qu'il en eût sous le règne suivant, lorsque Girald Cambrensis l'historien après avoir été élu Evêque de Saint David, prétendit éxercer les droits de Métropolitain sur les Evêchés de Landaff, Bangor, Saint Asaph, Chester, Héreford & Worcester, & qu'il refusa l'obéissance canonique au Siége de Cantorbéry; car Hubert fut si bien soutenu que Girald fut obligé de renoncer à son élection & que l'on consacra un autre Evêque à sa place. Dans le même temps la dispute entre l'Archevêque & les Moines se renouvella; mais elle fut presque aussi-tôt appaisée: On convint que

ETAT de l'Eglise. An. 1189. *Johnson's. Canon.*

An. 1195.

ÉTAT de l'Eglise. An. 1200.

le Prélat bâtiroit sa Chapelle de Lambeth, mais on règla le nombre & le revenu des Canonicats. On tint ensuite un Concile national à Westminster, où l'on fit quelques Canons au sujet de la célébration du baptême & du payement des dîmes, sur lequel on insistoit toujours dans les Conciles : mais il fut défendu aux Templiers, Hospitaliers & autres Religieux d'en recevoir des Laïques sans le consentement de l'Evêque. L'année suivante, un nommé Eustache Abbé de Flay, s'imaginant que le jour du Seigneur devoit commencer le Samedi à trois heures après midi, & durer jusqu'au lever du Soleil du Lundi, fit paroître une Lettre qu'il soutenoit que Jesus-Christ même avoit écrite contre la profanation du sabbath, & qu'on avoit (disoit - il) trouvée sur l'Autel de Saint Simeon, à Golgotha près Jérusalem. Quoiqu'il eut lui-même inventé cette imposture, la superstition s'empara de son esprit : Il se persuada que la lettre étoit vraie, prêcha par toute l'Angleterre contre l'impiété de mépriser le jour du Seigneur, & inspira un tel enthousiaf-

me à ses Auditeurs qu'ils le regardèrent comme un Apôtre, & que tous les marchés, foires & travaux qu'on avoit coutume de tenir & faire les Samedis, cessèrent.

ETAT de l'Eglise. An. 1200.

LXI. Douzième Concile de Latran.

Nous avons tellement détaillé dans l'Histoire du Roi Jean, ses disputes avec le Pape qu'il ne nous reste que très peu d'affaires ecclésiastiques à pouvoir en rapporter. Sa Sainteté voulut lever un romescot, ou denier de saint Pierre extraordinaire, & les Evêques s'assemblèrent en Concile pour délibérer sur sa demande: Mais le Roi leur défendit de continuer leurs délibérations, & ils se séparèrent sans avoir pris aucune résolution. Cependant un autre Légat, nommé Florentin, convoqua un nouveau Concile à Reading, sur le même sujet, & comme si le Clergé eût été cause du refus du Roi, il tira d'eux un subside, pour tenir lieu du romescot extraordinaire qui se seroit levé sur tout le Royaume. Nous avons parlé des Conciles tenus pour la restitution des revenus des Evêques exilés après la réconciliation du Roi Jean avec Sa Sainteté; mais il nous reste à parler du douzième Concile

An. 1206.

ETAT de l'Eglise. An. 1215.

de Latran*, assemblé sous le Pontificat d'Innocent III. auquel assistèrent quatre cents douze Evêques. On y publia quatre vingt Canons**, dont il y en a un qui établit en termes formels la doctrine de la Transsubstantiation ***. Le troisième semble avoir été fait pour élever la puissance ecclésiastique sur les ruines de tous les droits séculiers & de l'autorité temporelle. Il y est ordonné que tous les Souverains seront requis & sollicités, même contraints par les censures ecclésiastiques, s'il est nécessaire, de promettre avec serment qu'ils employeront tous leurs efforts pour exterminer les hérétiques dans leurs Etats****: que le mê-

Mat. Paris.

(*) Ou plutôt du douziéme Concile général, qui est le quatriéme de Latran.

(**) Il n'y en a que soixante & dix, tant dans le Grec que dans le Latin.

(***) Ou pour parler plus juste, le Concile fait usage du terme de Transsubstantiation pour exprimer ce que l'Eglise a toujours cru sur le changement qui se fait dans la consécration de la Sainte Eucharistie.

(****) Le mot *exterminare* qui est dans le Canon ne s'est jamais entendu dans le sens où nous prenons le verbe exterminer, qui en Anglois de même qu'en François, signifie détruire, anéantir. Il paroît que c'est ainsi que

me ferment fera éxigé de toutes les perfonnes promues à quelque dignité fpirituelle ou temporelle : que fi quelque Seigneur laïque refufe de purger fon pays ou fes domaines d'hérétiques, après en avoir été fommé, il fera excommunié par le Métropolitain, affifté de fes fuffragants : que dans le cas de mépris, ou de refus de faire fatisfaction dans l'année, le Pape déclareroit fes fujets & fes vaffaux relevés du ferment de fidèlité, & que Sa Sainteté exhorteroit tous les Princes Catholiques à entrer dans fes territoires, fauf le droit de paramont au Souverain du fief, fuppofé que ce droit eût lieu & que le Souverain lui-même ne fit rien au préjudice de ce Canon. Il eft ordonné dans le quatorziéme que les Prêtres abandonnés à la débauche dans les lieux où le mariage eft permis, feroient punis plus févèrement que ceux qui vivent dans les pays où ils font obligés au célibat, ce qui

l'entend M. Smollett, au lieu que ce Canon fignifie feulement que les Princes feront tenus, fous peine d'excommunication, de chaffer les Eccléfiaftiques de leurs Etats. *Extrà terminos.*

ETAT de l'Eglise.

prouve que le célibat des Prêtres n'étoit pas universellement établi.

An. 1216. LXII. Conciles sous le régne de Henri III.

La plus grande partie des Conciles tenus sous le long règne de Henri III. furent convoqués, ainsi que nous l'avons déja observé, pour autoriser & faciliter les exactions des Papes. Nous allons parler en peu de mots de ceux qui ont eu quelque rapport à la Religion, ou qui ont occasionné quelqu'évènement remarquable, notre objet n'étant pas d'entrer dans les petits détails, ni dans

An. 1222.

les circonstances particulières. Le Cardinal Langton, assembla à Cantorbéry * un Concile provincial qui condamna trois personnes, & les fit livrer au bras séculier. L'un prétendoit qu'il étoit Jésus-Christ, & qu'il portoit les cinq playes sur son corps: le second étoit un hermaphrodite qui habitoit avec cet imposteur, & le troisième un Diacre, qui avoit souffert la circoncision pour se marier avec une Juive dont la beauté avoit captivé son cœur. Le même Prélat

(*) C'est à Oxford que fut tenu ce Concile, & non à Cantorbéry. On en trouve les actes dans la collection du P. Labe. *T. X. page* 270.

convoqua un autre Concile dans lequel, entr'autres réglements, on publia un Canon pour la prohibition du mariage des Prêtres. Ce qui peut faire croire que le Clergé d'Angleterre n'avoit pas observé les premiers décrets sur le même sujet. Othon, Légat du Pape, convoqua un Concile national dans l'Eglise de saint Paul de Londres, & comme il prévoyoit de l'opposition aux Canons qu'il avoit dessein de faire passer contre la pluralité des bénéfices, il obtint du Roi, une garde de deux cents hommes. Aussi-tôt que les Prélats eurent pris leurs places, il ordonna de lire les Canons qu'il avoit apportés de Rome; mais lorsqu'on fut à celui qui condamnoit la pluralité, Walter de Canteloupe, Evêque de Worcester, soutenu de quelques autres, s'y opposa avec une vivacité étonnante. Ils firent même des protestations, ce qui porta le Légat à déclarer qu'il n'auroit de force que pendant le tems de sa légation. Cependant après qu'il eut été reçu sous cette condition, un Ecclésiastique de la suite du Légat, lut à haute voix une bulle du Pape qui or-

ETAT de l'Eglise. An. 1222.

An. 1237.

ETAT de l'Eglise. An. 2 7. donnoit qu'il feroit obfervé à perpétuité : dans les autres Canons on décida que le nombre des Sacrements étoit fixé à fept : on y régla ce qui concernoit les vigiles de Pafques & Pentecôte, l'adminiftration du Baptême, & l'on enjoignit aux Eccléfiaftiques de réfider dans leurs bénéfices

An. 1239. au moins la moitié de l'année. Dans un Concile tenu à Londres, le Clergé refufa ouvertement de fournir au Légat les fommes qu'il demandoit pour les frais de fa légation, & dans un autre qu'il convoqua l'année fuivante, il ne réuffit pas mieux dans la demande du cinquième de leurs revenus au profit de Sa Sainteté. Tous les Conciles qu'on affembla enfuite pendant quatre années n'eurent d'autre objet que de nouvelles demandes faites au Clergé. Durant la guerre des Barons il en fut tenu un à Reading où l'on confirma l'appel

An. 1266. qu'on avoit fait fur la conduite du Légat qui réfidoit alors à Boulogne; & dans un autre affemblé à Northampton, le Légat Othon excommunia tous les membres du Clergé qui s'étoient engagés dans le parti du Comte de Leicefter. Le même Car-

dinal convoqua un Concile national dans l'Eglise de saint Paul de Londres, & l'on y publia des constitutions dont quelques unes font actuellement partie des Loix canoniques d'Angleterre. La première permet aux laïques d'administrer le Baptême en cas de nécessité. Dans la seconde on défend aux Prêtres de recevoir de l'argent pour l'administration des Sacrements. La neuvième ordonne aux Ecclésiastiques de résider dans leurs bénéfices. La treizième est pour confirmer le droit d'asyle aux Eglises. Dans la quatorziéme il est ordonné que les mariages seront célébrés en public. La vingtième défend de commuer les pénitences : par la vingt-troisième il est défendu d'aliéner aucune partie des dîmes dues aux Eglises paroissiales : la trentième est contre la pluralité des bénéfices : la trente-unième défend d'en donner aucun en commande, & déclare vacants tous ceux qui étoient actuellement donnés de cette façon : dans la trente-deuxième il est ordonné qu'avant de consacrer un Evêque, il sera fait une Enquête pour connoître s'il ne posséde pas plusieurs

ETAT de l'Eglise. An. 1266.

ETAT de l'Eglise. An. 1266.

bénéfices sans dispense, & dans le cas où il en auroit une pour juger si elle est régulière & authentique : enfin la trente-troisième annulle tous les marchés faits avant la nomination entre les collateurs & les sujets présentés.

LXIII. Efforts des Papes pour établir le célibat des Prêtres, & pour donner la force des Canons à leurs décrétales.

Collier. Johnson.

Tels furent les principaux Conciles assemblés en Angleterre sous le régne de Henri III. par où nous voyons les progrès de la puissance papale & l'état du Clergé dans ce Royaume. Il est bon de remarquer que la Cour de Rome pour faire recevoir ceux de ses canons qui étoient au désavantage de la nation, se servoit du même artifice qu'on avoit employé les années précédentes pour faire passer des bills dans le Parlement : on les joignoit avec un certain nombre de loix utiles, afin qu'aucun membre ne put s'y opposer sans encourir l'imputation de mettre obstacle au bien public. On voit aussi dans le même temps l'industrie dont se servoit le siége de Rome pour établir le célibat des Prêtres, & toutes les difficultés qu'il éprouva principalement en Angleterre, où nous trouvons des Prêtres mariés jusques dans les dernières années de ce régne, puisqu'il y avoit

même un Prélat qui étoit fils d'un Evêque, & que du temps de Henri II. le Pape ayant marqué sa surprise de ce que l'Evêque d'Ely n'étoit pas allé à Rome demander sa confirmation, le résident Anglois répondit à Sa Sainteté que l'Evêque élu avoit une excuse tirée de l'Evangile, d'autant qu'il étoit depuis peu marié à une femme. * Baronius nous apprend

ETAT de l'Eglise. An. 1266.

(*) En supposant la vérité du fait que M. Smollett a pris dans Rapin Thoyras, qui ne cite point son garant, il prouveroit seulement la barbarie de la Nation, suivant les termes d'Eadmer, lorsqu'il parle des dispenses que le Pape permettoit à saint Anselme d'accorder. Notre Auteur, en copiant le Réfugié François, auroit dû ajouter que la réponse de l'Ambassadeur ne fut qu'une plaisanterie. Dans un Concile tenu en 1108. l'Eglise d'Angleterre avoit marqué son horreur pour ces sortes d'unions. *Illi autem* (dit le cinquiéme Canon) *Præsbyteri, qui divini altaris, & sacrorum ordinum contemptores prælegerint cum mulieribus habitare: à divino officio remoti & omni ecclesiastico beneficio privati, extrà chorum ponantur, infames pronunciati.* Est-il vraisemblable que vers le même temps un Evêque eût été marié publiquement ? De plus quel seroit cet Evêque. Henri II. commença à règner en 1154. & mourut en 1189. A son avénement au trône le Siége étoit rempli par Nigel qui avoit 21 ans d'Episcopat. Il fut suivi en 1174. par Rydall, dont Good-

ETAT de l'Eglise. An. 1266. qu'un Légat envoyé en Pologne par le Pape Innocent III. pour y établir le célibat des Prêtres avoit réussi dans sa commission, mais qu'il avoit couru risque de la vie, en voulant établir la même coutume en Bohême : un autre article de grande importance pour les Papes, & qu'ils s'efforcèrent d'introduire avec les plus grands soins fut de donner à leurs ordonnances & à leurs décrétales la même autorité qu'avoient les canons des Conciles. An. 1150. Gratien publia une collection de ces décrétales qui contenoit toutes les ordonnances des Papes jusqu'à son temps, afin qu'elles pussent servir de régles pour l'administration de la justice ecclésiastique. On y joignit par la suite un nombre de nouveaux

win dit assez de mal pour n'avoir pas oublié cette circonstance. De son temps on ordonna dans un Concile de Londres que ceux qui auroient reçu les Ordres au-dessous du Soudiaconat, & qui se seroient mariés depuis ne pourroient en recevoir d'autres, & que les Soudiacres ou au-dessus mariés, devoient quitter leurs femmes, *Mulieres etiam invitas & renitentes relinquant.* Enfin Guillaume Longchamp qui occupoit ce Siége à la mort de Henri II. n'a jamais été accusé de cette irrégularité.

dècrets

ETAT de l'Eglise. An. 1366.

décrets pour en former un corps de loix canoniques. Raymond de Pégnaford pénitencier de Grégoire IX. fut employé à cette compilation, qui eut pour titre: seconde partie des loix canoniques; on y ajouta encore quelques constitutions des Conciles avec les décisions des Docteurs postérieurs au temps où elle avoit été commencée. Ces additions ne forment pas seulement un supplément aux anciennes loix canoniques, mais elles présentent souvent des décisions totalement différentes; par exemple, que les batards ne pourront être admis aux fonctions ecclésiastiques sans une dispense du Pape. C'est ainsi que la Cour de Rome s'attribuoit le pouvoir de favoriser les batards suivant les occasions, quoique cela fut contraire aux anciennes constitutions des Conciles. Il est vrai que cette Cour ne pouvoit choisir une conjoncture plus favorable pour publier ses décrétales puisque tout lui étoit soumis alors, & qu'il n'y avoit ni Prince ni particulier qui osât s'opposer à la volonté du Pape lorsqu'il avoit résolu d'être obéï. Aussi parut-il des loix formellement opposées à

ETAT de l'Eglise. An. 1236.

celles qu'on avoit jusqu'alors observées. Les loix civiles d'Angleterre considéroient les enfants nés avant le mariage comme illégitimes, lors même que leurs parents s'étoient ensuite unis par le mariage, mais la loi canonique légitimoit ces sortes d'enfants, & cette ordonnance produisit de grands débats dans le parlement assemblé à Merton.

An. 1236.

LXIV. Etablissement des Dominicains, des Franciscains & des Porte-croix.

Aussi-tôt que les Papes se furent rendus maîtres absolus de l'Eglise, elle fut remplie d'un déluge d'ordres religieux, que l'on peut comparer aux différents corps d'un armée levée pour soutenir la puissance & la grandeur du Pontife Romain. Le Concile de Latran avoit fait ses efforts pour prévenir cet abus en défendant expressément l'institution d'aucun nouvel ordre de Moines. Cependant Dominique Gusman, Espagnol qui avoit long-temps prêché contre les Albigeois forma le projet d'un nouvel institut, sous le nom de frères prêcheurs, pour lequel il demanda la confirmation du Pape Innocent III. Le Pontife fit d'abord quelques difficultés par rapport à la défense du Concile, mais il prétendit ensuite avoir eu une vision céleste dans

laquelle il avoit appris qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux à l'Eglise. * L'ordre ne fut cependant confirmé que sous le Pontificat de son successeur Honorius, où il fut établi avec ce nom de Frères prêcheurs, parce que les Moines de cet ordre étoient destinés à prêcher contre les hérétiques. On les appelle aussi Dominicains, du nom de leur fondateur, & en France ils sont connus sous celui de Jacobins, parce que leur premiere maison à Paris fut établie dans la rue saint Jacques. L'inquisition fut depuis commise à leurs soins où ils se sont rendu fameux par leurs cruautés contre les prétendus hérétiques, & ils s'établirent en Angleterre peu de temps après leur institution. L'ordre fondé par François d'Assise fut confirmé par le même Pontife, & ils passèrent aussi en Angleterre l'année d'après leur institution. Ces Moines par modestie prirent le nom de Frères mineurs, & quoique par la suite ils se partageas-

(*) Saint Dominique s'étoit présenté dans le temps de la tenue du Concile, & l'on peut regarder son ordre comme approuvé par le Concile même, quoiqu'il n'ait été confirmé que par Honorius.

ETAT de l'Eglise. An. 1217.

sent en différentes sociétés, ils regardent tous saint François d'Assise comme leur chef & leur fondateur. Suivant leur régle il leur étoit défendu de prêcher ou de confesser dans aucun Diocèse sans la permission de l'Evêque, mais cette restriction ne dura pas long-temps. * Ils représentèrent aux Papes que beaucoup de chrétiens avoient honte de confesser leurs péchés à leurs propres Pasteurs; que plusieurs personnes se faisoient scrupule de remplir ce devoir, parce qu'ils savoient que leur Curés étoient sujets aux mêmes péchés, & que ces Prêtres n'avoient pas la discrétion de garder les secrets qui leur étoient confiés. Sur ces exposés ils demandèrent & obtinrent d'être dispensés de cette partie de leur régle. Les Dominicains & les Franciscains acquirent une telle réputation de sainteté

(*) Je ne trouve pas cette restriction dans la régle, mais dans la Bulle *Etsi animarum* du Pape Innocent IV. elle est du 21 Novembre 1254. & fut révoquée par une autre Bulle d'Alexandre IV. le dernier Dimanche de la même année. A l'égard de leurs prétendues représentations au Pape, je ne les ai vues que dans Rapin Thoyras dont l'autorité n'est pas d'un grand poids en matière ecclésiastique.

que presque tout le monde se choisit des directeurs dans l'un ou l'autre de ces ordres, d'où il arriva qu'ils possédèrent les Eglises les plus considérables, & que pendant long-temps on élut des Papes pris de ces Sociétés. Leur crédit fut si grand à la Cour de Rome qu'il leur fut souvent attribué des biens qui appartenoient à d'autres ordres, sous prétexte de la nécessité de les faire subsister. Ils amassèrent des richesses prodigieuses par les bienfaits du peuple dévot, soit qu'ils les tirassent des vivants, soit par les dons & les legs qu'ils obtenoient des mourants en les menaçant du malheur à venir, ou en leur promettant le salut éternel. Dans un Concile tenu à Rochester, un nouvel ordre de Moines nommés Porte-Croix demanda permission de s'établir en Angleterre, & produisit une bulle du Pape qui défendoit à toutes personnes telles qu'elles fussent, de leur faire aucun reproche, ni de les molester, & leur donnoit pouvoir d'excommunier ceux qui attenteroient sur leurs priviléges.*

ETAT de l'Eglise. An. 1217.

An. 1244.

(*) Je ne connois ni l'ordre, ni la Bulle ni le Concile : peut-être est-il question des Chanoines réguliers de Sainte Croix, établis

ETAT de l'Eglise. An. 1245.

Le Concile ne jugea pas à propos de répondre favorablement à leur requête, mais on les renvoya sous prétexte de l'obéissance due au canon passé dans le Concile de Latran.

LXV. Ecclésiastiques fameux Aldred, Stigand, Marianus-Scotus, Wulstan & Lanfranc.

Nous allons parler présentement des Ecclésiastiques les plus remarquables qui vécurent en Angleterre depuis la conquête jusqu'à la mort de Henri III. Aldred, Archevêque d'York couronna Guillaume le Conquérant; il avoit d'abord été Evêque de Glocester, & il bâtit une Cathédrale dans cette ville. Ce fut un Prélat pieux & très estimable qui fit de grands dons au monastère de Béverley. Stigand, Archevêque de Cantorbéry fut très peu respecté de Guillaume le Conquérant, dès le commencement du régne de ce Monarque qui le fit ensuite déposer. Le Prélat dépouillé de sa dignité fut jetté dans une prison, parce qu'il refusa de découvrir le lieu où il avoit caché son trésor. Il mourut dans la captivité, & l'on trouva une petite clef

au commencement de ce siécle, ou des Trinitaires, *dits* Mathurins, qui le furent en 1197. Si l'Auteur avoit cité ses garants nous aurions pu être plus instruits sur cet article.

pendue à son col, avec un papier qui indiquoit où l'on trouveroit ses richesses. Marianus nommé Scotus parce qu'il étoit né en Ecosse, se retira à l'âge de trente ans dans un monastère de Cologne, d'où on le fit sortir pour être Abbé de Fulde. Depuis qu'il occupa cette place il écrivit une chronique qui commence à la création du monde, & finit à l'an mille vingt-huit de l'ére chrétienne. Tous les Ecossois étoient alors bien reçus en Allemagne où il y eut quinze monastères de fondés par un Prince de leur nation qui avoit servi dans les guerres de Charlemagne, & tous les Abbés furent choisis Ecossois. Wulstan Evêque de Worcester fut renommé par sa piété, & même on lui attribue plusieurs miracles tant avant qu'après sa mort. Nous avons déja remarqué que Lanfranc l'accusa d'ignorance & d'incapacité dans un Concile, aussi paroît-il que son principal mérite consista dans la pureté de sa vie, mais elle ne fut pas exempte de vanité, car les Moines qui l'assistèrent dans ses derniers moments marquant une grande affliction de la perte qu'ils alloient faire d'un tel pillier de

ETAT de l'Eglise. An. 1028.

l'Eglise; il leur ordonna au contraire de se réjouir, disant qu'il les protégeroit plus puissamment aprés sa mort, qu'il ne l'avoit jamais pu faire pendant le cours de sa vie. Lanfranc naquît à Pavie, & après avoir fini ses études, il se fit Moine de l'Abbaye du Bec, en Normandie, où il enseigna la Logique avec grande réputation. Il traita les autres Moines ses confrères avec tant de mépris, pour leur ignorance qu'ils conspirèrent contre lui, & formèrent une accusation qu'ils présentèrent à Guillaume le Conquérant, avant son expédition d'Angleterre. Il fut obligé de paroître à la Cour pour sa propre justification, & s'insinua tellement dans la faveur de son Souverain, qu'il le fit Abbé de Saint Etienne de Caen, d'où il fut ensuite promu à l'Archevêché de Cantorbéry : son crédit se soutint pendant le régne du Conquérant, mais il déclina sous celui de son successeur Guillaume le Roux, quoiqu'il lui dût son élévation au trône. Il rebâtit l'Eglise de Cantorbéry qui avoit été brûlée par les Danois; limita le nombre des Moines de Saint Augustin à cent cinquante, & établit un

Mat. Paris.

Prieur dans cette communauté, qui auparavant étoit gouvernée par un Abbé. Il écrivit un Commentaire sur les Epîtres de Saint Paul, & une Histoire écclésiastique qui n'existent plus; mais celui de tous ses ouvrages dont on a fait le plus d'estime est un traité composé contre Bérenger pour la défense de la présence réelle dans le *Saint* Sacrement. Malgré cette preuve d'Orthodoxie, Grégoire VII. le fit sommer de comparoître à Rome & d'y rendre compte de sa foi sous peine d'être déclaré suspens : mais il n'obéït point à cet ordre. *

ETAT de l'Eglise.

LXVI. Disputes d'Anselme avec Guillaume le Roux & Henri I.

Anselme, Abbé du Bec, & ensuite Archevêque de Cantorbéry, fit plus de bruit que tous les autres Prélats d'Angleterre, par ses disputes

(*) Cette prêtendue sommation n'est autre chose que deux Lettres écrites par le Pape à Lanfranc, dans lesquelles il se plaint de ce que la crainte du Roi l'a empêché de le venir voir depuis qu'il est monté sur le Saint Siége. *Liv. VI. Ep.* 30. & *Liv. IX. Ep.* 20. avec menaces de suspense s'il ne vient dans quatre mois. Mais Lanfranc lui répondit qu'il s'étoit joint au Légat pour persuader au Roi ce qu'il désiroit sans avoir pu y réussir, & il paroît que cette affaire n'eut pas d'autres suites. *M. Fleury, Liv. LXII.* p. 391.

avec Guillaume le Roux & Henri I.

ETAT de l'Eglise.

L'Antipape Clément étoit encore vivant lorsque Urbain II. fut élu, & l'Angleterre refusa de reconnoître ni l'un ni l'autre pour souverain Pontife : mais Anselme s'étant brouillé avec Guillaume le Roux, se déclara ouvertement pour Urbain, dans la vue de traverser le Monarque qui paroissoit favoriser son compétiteur. Guillaume voulut humilier son orgueil, & fit dire à Urbain que s'il vouloit lui envoyer le Pallium destiné pour Anselme, ensorte que l'Archevêque le pût recevoir de sa main, il réduiroit l'Eglise d'Angleterre sous son obéissance. Le Pape consentit à cette proposition & envoya l'Evêque d'Albe en Angleterre pour conclure cette affaire. Guillaume remplit son engagement & reconnut solemnellement Urbain ; mais lorsqu'il demanda le Pallium, l'Envoyé lui dit qu'un Evêque ne pouvoit le recevoir des mains d'un laïque, ensorte que ses mesures furent rompues par l'artifice de la Cour de Rome. Guillaume ne pardonna jamais au Pape ni à l'Archevêque qu'il força de sortir du Royaume, & qui demeura en pays étran-

ger jusqu'à la mort du Monarque. Pendant qu'il résidoit à Rome, il assista à un Concile où l'on dénonça l'excommunication contre tous Ecclésiastiques qui à l'avenir recevroient l'investiture de leurs bénéfices des mains des laïques. En conséquence de ce decret, lorsqu'Anselme fut rappellé en Angleterre par Henri I. il refusa de rendre hommage à ce Prince, & de consacrer les Evêques auxquels il avoit donné l'investiture. Ce refus attaquoit les prérogatives du Roi, & il en fut vivement affecté; mais pour ne pas rompre avec Rome, dans un temps où la puissance Papale étoit si formidable, il envoya des Ambassadeurs à Paschal II. pour lui porter ses plaintes de cette entreprise, & lui demander qu'il ordonnât à Anselme de se conformer aux coutumes du Royaume. Le Pape refusa d'accorder une requête contraire aux decrets de plusieurs Conciles; mais Henri qui ne voulut pas abandonner ses droits, ordonna à l'Archevêque de lui rendre hommage, & de consacrer les Evêques qui avoient reçu l'investiture suivant la forme ordinaire. Anselme persista

ETAT de l'Eglise.

dans son refus, & le Roi lui commanda de sortir du Royaume. Le Prélat refusa encore d'obéir, & le Conseil du Monarque étoit d'avis que Henri bannît l'Archevêque, & renonçât à toute dépendance du Pape. Cependant il fut résolu dans une assemblée générale qu'on envoyeroit des Ambassadeurs à Rome pour engager Sa Sainteté, s'il étoit possible, à abandonner ses prétentions. L'Archevêque d'York, avec deux autres Prélats furent chargés de cette commission, & Anselme de son côté envoya deux Agents pour soutenir sa cause en présence du Pape. Les Ambassadeurs déclarèrent au Pontife qu'il falloit qu'il se relâchât sur l'article des investitures, ou qu'Anselme seroit banni, & que toute l'Angleterre renonceroit à l'obéissance envers le Siège de Rome. Paschal répondit qu'il renonceroit plutôt à sa propre dignité, que d'abandonner le moindre titre de ses prétentions. On entama inutilement plusieurs négociations & la dispute s'échauffa à un tel degré que Pascal menaça d'excommunier le Roi, & qu'Anselme fut obligé de se retirer à Lyon. En-

fin le différent fut accommodé entre Henri & l'Archevêque, par la médiation d'Adèle, Comtesse de Blois & sœur du Roi, qui leur fit avoir une entrevue au château de l'Aigle en Normandie, où ils convinrent des articles que le Pape confirma ensuite. Le Monarque renonça au droit de donner l'investiture des bénéfices, & le Pape permit aux Evêques & aux Abbés de rendre hommage au Souverain pour les fiefs ecclésiastiques qu'ils possédoient. Anselme composa plusieurs traités de Théologie, & fut canonisé sous le règne de Henri VII. à la sollicitation du Cardinal Moreton. ETAT de l'Eglise.

LXVII. De Gilbert Evêque de Londres.

Gilbert, Evêque de Londres, sous le règne de Henri I. fut nommé l'universaliste, à cause de l'étendue de ses connoissances : il composa un commentaire sur les Pseaumes de David & une exposition des lamentations de Jérèmie. Nous avons déja parlé d'Osmond, Evêque de Salisbury, qui fut Comte de Dorset & Conseiller privé de Guillaume le Conquérant. Malachie, Archevêque d'Armagh en Irlande, dont saint Bernard a écrit la vie, est fameux par ses prédictions

Malachie, Archevêque d'Armagh.

ETAT de l'Eglise.

au sujet des Papes qui ont occupé la chaire de saint Pierre depuis la mort de ce Prélat. Ses prophéties existent encore & sont composées de façon qu'elles peuvent recevoir plusieurs interprétations. Ingulph fut connu de Guillaume avant la conquête, lorsqu'il visita Edouard le Confesseur: il servit ce Prince en qualité de Sécrétaire, & fit ensuite un pélerinage à Jérusalem. A son retour il se fit moine dans l'abbaye de Fontevrauld, d'où Guillaume le tira pour le faire Abbé de Croyland: il y mourut après avoir écrit l'histoire de son couvent. Joffrid, son successeur immédiat dans ce monastère, fut le premier, suivant quelques auteurs, qui ouvrit des écoles à Cambridge, où il établit quatre de ses moines en qualité de Professeurs. Godfrid, Prieur du Monastère de Winchester, fut un des meilleurs Ecrivains de son siècle. Entr'autres ouvrages, il composa un Panégyrique des Primats d'Angleterre, réforma le style du Bréviaire qui étoit rempli de barbarismes, & si l'on en croit Alford c'est à lui que l'on doit attribuer la correction de la Liturgie qui passa sous le nom

Ingulph l'Historien.

Joffrid.

Godfrid.

d'Ofmond, Evêque de Sarum. Jean de Salisbury, renommé par fa fcience, fa politeffe & la pureté de fes mœurs, fut un des principaux ornements de l'Eglife d'Angleterre. Il étoit lié d'une intime amitié avec le Pape Adrien IV. qui fouvent fe plaignoit à lui des foins & des troubles joints à la poffeffion de la chaire de faint Pierre. Il s'attacha à la fortune de Thomas Becket, qu'il fuivit en France, & par fon moyen obtint l'Evêché de Chartres. Il écrivit un livre intitulé *Polycraticon*, ou *de Nugis curialium*. Nous ne nous arrêterons pas à Thomas Becket, ni à Etienne Langton dont nous avons fait connoître fuffifamment les caractères. Baudouin, Archevêque de Cantorbéry, qui accompagna Richard à la Terre Sainte, paffoit pour un bon Théologien, & quelques uns de fes livres qui nous reftent juftifient cette réputation. Hughes, Evêque de Lincoln, natif de Grenoble, fut un des plus illuftre Prélats de l'Eglife Anglicane fous les règnes de Richard I. & de Jean. Ses diocèfains craignoient extrêmement fes cenfures; parce qu'ils remarquèrent que ceux

ETAT de l'Eglife.

Jean de Salisbury.

Baudouin.

Hughes Ev. de Lincoln.

ETAT de l'Eglise.

qu'il avoit excommuniés étoient frappés dès cette vie par le jugement de Dieu. On rapporte que de sa propre autorité il fit enlever la tombe de Rosamonde, maîtresse de Henri II. du milieu du chœur de l'Eglise de Godstow, dans le Comté d'Oxford, où elle étoit couverte d'un tapis de velours noir, & environnée de cierges. Quoique cette tombe eût été placée par ordre du Roi, il jugea qu'il étoit scandaleux que le monument d'une femme perdue demeurât dans un lieu aussi sacré. Ce Prélat mourut en grande réputation de sainteté, & fut canonisé par Honorius III. Pendant les démêlés du Roi Jean avec le Pape, un ecclésiastique nommé Aléxandre Cementarius, qui avoit été professeur de Théologie dans l'Université de Paris, soutint publiquement dans ses sermons que les Papes n'avoient nullement le pouvoir de dépouiller les Rois de leurs couronnes, & par cette doctrine, attira sur lui la persécution de la Cour de Rome, qui le réduisit à la mendicité. Walter Gray, Archevêque d'York, parut avec éclat dans la place de Ministre d'E-

Aléxandre Cementarius.

Walter Gray, Archevêque d'York.

tat. Il enrichit son Diocèse par l'adjonction des terres de Thorpe, qu'il acheta de ses propres fonds, & bâtit un superbe édifice qu'on nomma d'abord le Palais d'York, & qui depuis a été plus connu sous le nom de Whitehall. Edmond, d'abord Chanoine de Salisbury, & ensuite promu au Siège de Cantorbéry, après que le Pape eut annullé les élections de trois autres sujets, fut un Prélat renommé pour sa modération & la pureté de sa vie. Il se seroit opposé aux usurpations de la Cour de Rome si la puissance Papale n'eût été alors à son plus haut degré en Angleterre : mais il jugea impossible d'y résister, & se retira au monastère de Pontigny, en France, où il abrègea ses jours par ses austérités, & fut depuis canonisé par le Pape Innocent IV. Richard Poor, premièrement Evêque de Salisbury, d'où il fut transferé au Siége de Durham, persuada aux habitans d'Old-Sarum, de passer dans le lieu aujourd'hui nommé Salisbury, où il fonda une magnifique Eglise qui subsiste encore. Il composa pour l'usage de son Diocèse des constitutions sy-

ETAT de l'Eglise.

Edmond Archevêque de Cantorbery.

Richard Poor.

ETAT de l'Eglise. nodales, en quatre vingt sept articles, par l'un desquels on voit clairement que les laïques communioient alors sous les deux espèces. Aléxandre Hales, né à Glocester, étoit si profond dans le droit Canon qu'on lui donna le nom de Docteur irréfragable. Il fut professeur dans l'Université de Paris, & composa des Annotations sur la Bible, avec quelques autres ouvrages qui marquent un grand fond de Logique & de Métaphysique. Siwald, Archevêque d'York, fut un habile Théologien, & de mœurs irréprochables. Il régla sa conduite sur celle d'Edmond, Archevêque de Cantorbéry, dont il avoit été disciple. Il fut tellement touché des extorsions de la Cour de Rome, qu'il écrivit au Pape pour se plaindre de ses éxactions, & lui fit observer entr'autres choses, que lorsque Jésus-Christ, avoit chargé saint Pierre du soin de ses brebis, il ne lui avoit pas ordonné de tondre ni d'écorcher le troupeau. Sur ses remontrances & sur le refus qu'il fit de recevoir certains Italiens munis des provisions de la Cour de Rome, il fut sévèrement réprimandé par Sa

Aléxandre Hales.

Siwald.

Sainteté, qui à la fin l'excommunia. Dans ses derniers moments il se plaignit amèrement de l'injustice du Pape, dont il appella au Jugement de Dieu tout puissant. Robert Kilwarby, Archevêque de Cantorbery fut un Prélat très-savant pour le siècle où il vécut. Elevé à la dignité de Cardinal, il renonça à son Evêché & fixa sa demeure à Rome. L'un des plus fameux ecclésiastiques du même temps fut Grosted, Evêque de Lincoln, Prélat ferme & résolu qui ne pût être attiré par les faveurs de la Cour, ni intimidé par les menaces du Pape. Uniquement attaché aux principes de l'équité & de la raison, il n'eut aucun égard aux personnes ni aux temps, & suivant les occasions s'opposa au Pape, & au Roi, selon les mouvements de sa conscience. Par son courage, il acquit une grande réputation parmi le peuple, accoutumé à voir ses Evêques toujours assujettis par l'une ou l'autre puissance. Il excommunia un jour un Shériff, pour avoir refusé d'emprisonner un homme qui railloit les censures de l'Eglise, & Henri III. irrité de ce qu'il ne s'étoit pas adres-

ETAT de l'Eglise.

Robert Kilwarby.

Grosted Evêque de Lincoln.

ETAT de l'Eglise.

sé en cette occasion à l'autorité royale, porta ses plaintes au Pape sur la hardiesse du Prélat. Grosted fut obligé de faire un voyage à Rome pour justifier sa conduite & y fut confirmé dans l'opinion désavantageuse qu'il avoit de la puissance Papale. Il ne pouvoit souffrir sans indignation que les meilleurs bénéfices du Royaume fussent donnés à des Italiens qui n'y résidoient point & n'entendoient pas même la langue du pays. Sa Sainteté le déclara suspens, pour avoir refusé de recevoir un de ces étrangers dans le plus riche bénéfice de son Diocèse, mais il continua d'exercer ses fonctions au désir de son troupeau, & persista dans le refus d'admettre les provisions du Pape en faveur des autres Italiens, disant que de confier le soin des ames à de tels Ministres seroit plutôt agir au nom du Diable que par l'autorité de Dieu. Le Pape dans la crainte d'exciter une révolte générale dans l'Eglise d'Angleterre, ferma les yeux sur la désobéissance de ce Prélat, qui étoit extrêmement chéri du Peuple. Il s'efforça de l'attirer dans ses intérêts par la douceur & l'insi-

nuation, & pour lui marquer son estime il lui envoya une commission qui lui donnoit le pouvoir de réformer les abus introduits dans les monastères. Malgré cette preuve de faveur & de confiance, Grosted enflamma par la suite son ressentiment, lorsqu'il fit le calcul de l'argent tiré annuellement d'Angleterre par le Clergé Italien qui jouissoit des bénéfices de ce Royaume. Comme Sa Sainteté ne vouloit pas attaquer l'Evêque sur un sujet qui auroit excité des clameurs dangereuses pour ses intérêts, il lui envoya un bref menaçant sur ce qu'il avoit refusé de recevoir les provisions du Pape : mais le Prélat le déchira & le foula aux pieds, à la vue de tout son Clergé. Non content d'avoir ainsi marqué son mépris il écrivit au Pape avec un esprit & une liberté presque incroyables, vu la superstition du temps, & la basse vénération avec laquelle tout le Clergé obéissoit alors à l'autorité Papale *.

ETAT de l'Eglise.

Mat. Paris. Collier. Johnson.

(*) Les termes d'extorsions, concussions & autres dont se sert M. Smollett seroient odieux dans les écrits des Catholiques, qui peuvent & doivent en certaines circonstances blâmer, même avec force, les entreprises de quelques Papes, en respectant toujours l'éminence & la sainteté du caractère dont ils

ETAT de l'Eglise. LXVIII. Coup d'œil sur les Historiens.

Après cette légère esquisse des affaires de l'Eglise & des Prélats que leur science ou leur piété ont rendu fameux, nous allons aussi parler en peu de mots des Historiens qui fleurirent pendant le même temps en Angleterre. Florence, Moine de Worcester composa une chronique du monde, depuis la création jusqu'à l'an 1118. On regarde cet ouvrage comme l'abrégé d'un autre beaucoup plus étendu sur le même sujet, compilé par Marinus. Alured ou Alfred, Trésorier du collège de Beverley commence son Histoire par le différent entre Henri I. & Anselme, Archevêque de Cantorbéry. Eadmer qui fut intimement lié avec ce Prélat, écrivit l'Histoire des deux Guillaumes & de Henri I. Dans le même temps vivoit Guillaume de Malmesbury, dont le principal ouvrage est intitulé : *de gestis Anglorum :* il fut protégé par le fameux Robert, Comte de Glocester dont nous avons parlé amplement dans l'Histoire d'Etienne. Siméon de Durham Moine dans le couvent de ce nom fut d'une indus-

Florence de Worcester.

Alfred.

Eadmer.

Guillaume de Malmesbury.

Simeon de Durham.

ont été revêtus. Je suis forcé de les traduire pour la fidélité de mon Ouvrage ; mais je ne cesserai de protester contre leur aigreur.

trie infatigable pour rassembler les monuments des sciences qui avoient échapé à la barbarie des Danois. Il florissoit sous les régnes de Henri I. & d'Etienne, & son Histoire qui est en grande partie prise dans celle de Florence de Worcester ne conduit que jusqu'à l'an 1129. La chronique de Melros fut composée par l'Abbé de Dundrainon, & contient plusieurs particularités curieuses sur le Royaume de Northumberland. Henri, Archidiacre de Huntingdon vivoit sous les régnes de Henri & d'Etienne, & conduit son Histoire jusqu'à la fin du régne de ce dernier Monarque. Elle manque de méthode, & est mêlée de fables tirées de Geoffroi de Monmouth, Ealred, Æthelred, ou Aldred, Abbé de Réevesbury dans le Comté de Lincoln fut élevé en Ecosse auprès de Henri, fils du Roi David. Il écrivit la vie d'Edouard le Confesseur, l'Histoire de la bataille de l'Etendard & la généalogie des Rois d'Angleterre. Guillelmus Neubrigensis, ou Guillaume Moine de Newbourg dédia à cet Abbé l'Histoire qui porte son nom & qui se termine à l'an 1197. Cet Ecrivain est élégant, & traite de roman l'ouvrage de Geoffroi de

ETAT de l'Eglise.

Henri de Huntingdon

Ethelred.

Guillaume de Neuburg.

ETAT de l'Eglise.

Jean de Hexham.

Richard de Hexham.

Ralph Diceto.

Roger Hoveden.

Monmouth. Jean, Prieur de Hexham qui vivoit ſous Richard I. fit la continuation de l'hiſtoire compilée par Simon Durham qu'il conduiſit juſqu'à l'an 1154. Richard, Prieur du même couvent compoſa l'hiſtoire du Roi Etienne, & de la guerre de l'Etendard. Ralph Diceto, Doyen de ſaint Paul vivoit ſous le régne de Jean. Il écrivit une chronique des Rois Bretons depuis Brutus juſqu'à Cadwallader & depuis Hengiſt juſqu'à Harold. Il fut auſſi l'auteur des abbréviations chronologiques qui regardent principalement les affaires eccléſiaſtiques, & des *Imagines hiſtoriarum* ou coup d'œil ſur les Hiſtoriens, où l'on trouve une longue digreſſion ſur les guerres entre les pères & les enfants avec un récit de l'entrevue entre le Roi Jean d'Angleterre, & le Monarque François en l'année 1199. Roger Hoveden, Chapelain de Henri II. écrivit des annales qui commencent en l'année 732. & continuent juſqu'à la fin du régne du Roi Jean. Il a beaucoup emprunté de Simeon de Durham & des autres écrivains qui l'ont précédé : il eſt confus dans ſa narration, mais ſon ſtyle eſt intelligible

ble & ſon ouvrage contient de bons matériaux. La chronique de Jean Brompton, Abbé de Scorewall dans le Comté de Richemond commence en l'année 588. & finit à la mort de Richard Cœur de Lion. Quoique cet ouvrage ne ſoit pas fait de main de maître ; l'hiſtoire des Anglo-Saxons, dont les événements ſont recueillis avec grande fidélité, le font conſidérer comme authentique. Cependant on trouve dans ce livre un mêlange d'hiſtoires romaneſques & d'autres peu probables, ce qu'on doit plutôt attribuer au ſiécle qu'à l'auteur, mais on le blâme avec raiſon de ſa négligence dans la chronologie. Jean Wallingford, que l'on croit avoir été Abbé de ſaint Albans, a compoſé une chronique abrégée des progrès des Saxons & des Danois en Angleterre. On la trouve dans la bibliothéque Coton, mais elle eſt fort mutilée & effacée. Gervaiſe, Moine de Cantorbéry, vivoit ſous le régne du Roi Jean : on prétend qu'il étoit très ſavant dans les Antiquités Bretonnes & Saxonnes. Il a compoſé une hiſtoire fort étendue des Bretons, des Saxons & des Normands, depuis leur

Hiſtoriens. Jean Brompton.

Jean Wallingford.

Gervaiſe.

à sa Cour, & à sa prière pardonna à l'Université d'Oxford, qui avoit encouru sa disgrace. Il n'abusa point de sa faveur par une basse adulation, au contraire il dit toujours son sentiment avec une honnête liberté & blâma ouvertement ce qu'il trouva de repréhensible soit dans l'administration, soit dans la conduite particulière du Roi. Son ouvrage est le meilleur qui nous reste non-seulement pour l'Histoire d'Angleterre, mais encore pour celle de l'Europe, du temps dont il parle, & elle est reconnue pour telle par tous les écrivains étrangers. Ce livre est encore en manuscrit dans la bibliothéque de saint James, & le même que l'auteur présenta à son Abbé de saint Albans. On a aussi de lui les vies de vingt-trois Abbés du même couvent, mais plusieurs écrivains doutent de l'autenticité de ce dernier ouvrage. Sous le même régne vivoit Nicolas Trivet, Prieur du Monastère des Dominiquains de Londres, & son fils Thomas Trivet l'un des Juges ambulants. Il a composé une histoire générale de l'Europe depuis l'accession du Roi Etienne au trône jusqu'en l'année 1307. Il est fort exact

Historiens.

Nicolas Trivet.

Baile. Moreri.

Historiens. *Leland. Gale. Nicholson.*

dans sa chronologie, & quoi que trop concis, c'est un très bon Historien.

CHAPITRE III.

§. I. *Progrès d'Edouard I. en Palestine.* §. II. *Il est blessé par un assassin. Il retourne en Sicile.* §. III. *Tumulte à Londres. Llewellyn renonce à son serment de fidélité envers Edouard.* §. IV. *Le Roi est vainqueur dans un Tournoi à Challon; sa dispute avec Gaston, Vicomte de Bearn.* §. V. *Il conclud un Traité de paix avec Marguerite, Comtesse de Flandre.* §. VI *Il est couronné à Westminster.* §. VII. *Il retranche les privilèges accordés aux Juifs, & fait plusieurs excellents réglements.* §. VIII. *Edouard en qualité de Pair de France est sommé par Philippe d'assister au procès entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Nevers.* §. IX. *Son expédition contre Llewellyn, Prince des Gallois septentrionaux, qui est obligé de se soumettre à discrétion.* §. X. *Un grand nombre de Juifs sont exécutés pour avoir altéré les espèces.* §. XI. *Edouard passe en France, & prend possession du Ponthieu. Statut*

concernant les gens de Main-morte. §. XII. *Le Roi s'oppose aux entreprises du Clergé* §. XIII. *Statut de Quo Warranto.* §. XIV. *Révolte de Léwellyn & de son frère David.* §. XV. *Ils publient leurs sujets de mécontentement.* §. XVI. *Le Roi insiste pour qu'ils se rendent à discrétion.* §. XVII. *Un détachement d'Anglois est défait à la rivière Menay.* §. XVIII. *Léwellyn est mis en déroute & tué.* §. XIX. *Son frère David est pris & exécuté comme traître.* §. XX. *Le Pays de Galles est incorporé à l'Angleterre.* §. XXI. *Le Roi de France fait ses efforts pour engager Edouard dans son projet sur l'Arragon. II. Statut de Westminster.* §. XXII. *Edouard rend hommage à Paris au Roi Philippe le Bel.* §. XXIII. *Il établit des Juges de paix.* §. XXIV. *Révolte excitée par Rèze-ap-Méredyth qui est pris & exécuté.* §. XXV. *Traité conclu par la médiation d'Edouard, entre Alphonse Roi d'Arragon, & Charles Prince de Salerne.* §. XXVI. *Edouard retourne en Angleterre & punit les Juges.* §. XXVII. *Les Juifs sont chassés du Royaume.* §.

XXVIII. *Le Roi déclare sa résolution de s'embarquer pour la Terre Sainte.* §. XXIX. *Traité de mariage entre le Prince Edouard & Margueritte Jeune Reine d'Ecosse. Mort de cette Princesse.* §. XXX. *Edouard reclame la supériorité sur le Royaume d'Ecosse.* §. XXXI. *Il agit comme arbitre dans l'affaire de la succession à la Couronne d'Ecosse. La Noblesse de ce Royaume, & tous les Compétiteurs reconnoissent sa supériorité.* §. XXXII. *Mort de la mère d'Edouard. Dispute entre les Comtes de Glocester & d'Héreford.* §. XXXIII. *Le Roi décide en faveur de Baliol pour la succession au Trône d'Ecosse.* §. XXXIV. *Sa conduite despotique envers ce Prince, qu'il fait sommer de comparoître à sa Cour, en différentes causes & appels.* §. XXXV. *Le Roi de France s'empare de la Guyenne par surprise.* §. XXXVI. *Edouard forme des alliances dans le continent.* §. XXXVII. *Les Gallois se révoltent & sont réduits.* §. XXXVIII. *Suites de la guerre de Gascogne.* §. XXXIX. *Philippe menace de faire une invasion en Angleterre ; mort d'Edmond, Comte de Lancaster.* §. XL. *Commencement de la guerre d'E-*

cosse, siége & prise de Berwick. §. XLI. *Jean Baliot est totalement défait à Dunbar.* §. XLII. *Il remet sa couronne à Edouard, auquel tous les possesseurs de Fiefs en Ecosse jurent fidélité.* §. XLIII. *Edouard abaisse le Clergé d'Angleterre.* §. XLIV. *Le Roi est traversé par les Comtes d'Héreford & de Norfolk.* §. XLV. *Edouard se réconcilie avec l'Archevêque de Cantorbery.* §. XLVI. *Progrés de Wallace en Ecosse.* §. XLVII. *Il défait le Comte Warenne & entre en Angleterre.* §. XLVIII. *Concessions faites par le jeune Edouard dans le Parlement.* §. XLIX. *Suite de la guerre de Flandre. Edouard conclud une trève avec le Roi de France.* §. L. *Il repasse en Angleterre, & tient un Parlement à Carlisle.* §. LI. *Il défait les Ecossois à Falkirk.* §. LII. *Belliol est livré au Nonce du Pape.* §. LIII. *Révolte générale en Ecosse.* §. LIV. *Le Roi tient un Parlement à Berwick.* §. LV. *Les Ecossois sont mis en déroute : Ils se mettent sous la protection du Pape.* §. LVI. *Les Barons assemblés en Parlement écrivent à Boniface.* §. LVII. *On règle les limites des*

forêts. §. LVIII. *Trève avec le Roi de France, dans laquelle sont compris les Ecossois.* §. LIX. *Traité conclu entre Edouard & Philippe.* §. LX. *Ségrave est défait par les Ecossois à Roslin. Le trésor est volé.* §. LXI. *Edouard marche vers les extrêmités septentrionales de l'Ecosse.* §. LXII. *Les Ecossois demandent la paix.* §. LXIII. *Writ de Trayle-baston. Les affaires d'Ecosse sont réglées par des Commissaires.* §. LXIV. *Wallace est pris & exécuté comme traître.* §. LXV. *Robert de Brus aspire à la couronne d'Ecosse. Il poignarde Cumin à Dunfries. Mort de Jean Baliol.* §. LXVI. *Edouard mécontente la nation par des mesures contraires aux intérêts du peuple.* §. LXVII. *Robert de Brus est défait à Méthuen.* §. LXVIII. *sévérité d'Edouard envers les Ecossois.* §. LXIX. *Parlement à Carlisle. Pierre Gaveston est banni.* §. LXX. *Progrès de Brus en Ecosse.* §. LXXI. *Edouard meurt à Burgh.*

EDOUARD I. An. 1271. NOus avons déja vu qu'Edouard I. s'étoit embarqué à Trapani avec
I. sa femme, & qu'il étoit arrivé à Acre
Progrès d'E- en Palestine, dans le temps que les

Sarrasins se préparoient à en faire le siège. Quoiqu'il ne fût accompagné que de mille hommes, sa vue anima les Chrétiens tombés dans le découragement, & déconcerta les mesures des Infidèles, qui furent allarmés de l'arrivée d'un Prince déja renommé dans les armées, & dans les veines duquel couloit le sang de ce fameux Richard si terrible à leurs pères. Ils avoient déja établi un logement dans les Fauxbourgs d'Acre, qu'ils abandonnèrent aussi-tôt : & Edouard commença ses préparatifs pour les attaquer. Il fut joint par sept mille Chrétiens ambitieux de combattre sous ses drapeaux, & lorsque ses propres troupes furent raffraîchies de la fatigue du voyage, il marcha à Nazareth éloigné d'Acre d'environ vingt lieues, dans le dessein d'en faire le siège. Il se rendit maître de cette place, mais à son retour, il tomba dans une embuscade de Sarrasins, qu'il eut bien-tôt repoussée. Ensuite il s'avança vers un corps d'Infidèles campés à Cakcow, & les chargea si vivement qu'ils furent d'abord mis en déroute, où ils perdirent mille homme morts sur le champ de bat-

EDOUARD I. An. 1271.

Edouard I. en Palestine.

EDOUARD I. An. 1271.

taille, avec un butin considérable qu'Edouard conduisit le lendemain à Acre. Il remporta une autre victoire à Saint George, mais comme ces avantages n'étoient que sur de petits détachements de Sarrasins, & qu'il se trouvoit trop foible pour rien entreprendre d'important, il sollicita le gouvernement de Chipre pour en tirer du secours, & les naturels du pays accordèrent aussi-tôt au neveu de Richard leur ancien maître, ce qu'ils avoient refusé au Roi de Jérusalem. La réputation d'Edouard s'étoit déja tellement répandue dans tout l'Orient qu'Albaga, Roi des Tartares, qui avoit conquis une grande Partie de l'Asie, & pris le dernier Calife à Baldoc, écrivit au Prince Anglois, pour lui marquer son estime & son admiration, & pour lui offrir d'envoyer une armée à son secours.

Hemingford.

II. Il est blessé par un assassin. Il retourne en Sicile.

Les Sarrasins informés de ses progrès n'envisageoient qu'avec frayeur le temps où il commanderoit un corps nombreux de troupes. Ils eurent recours à la trahison, pour lui ôter la vie de la façon la plus basse & la plus lâche. Quoique le Vieux de la montagne eut été pris dans sa capitale par

les Tartares & paſſé au fil de l'épée avec tous ceux qui s'étoient trouvés dans cette place, il étoit demeuré juſqu'alors un aſſaſſin élevé ſous ſes yeux, qui entreprit de tuer le Prince d'Angleterre. Ce Scélérat prit des lettres du Gouverneur de Joppé ſous prétexte d'une négociation. Elles lui ſervirent à être admis auprès d'Edouard, qui s'entretint pluſieurs fois avec lui en langage François que cet Infidèle entendoit. Après s'être ainſi procuré la facilité d'entrer & de ſortir librement, il s'introduiſit dans l'appartement du Prince le vendredi de la ſemaine de la Pentecôte; & comme il faiſoit une chaleur exceſſive, il le trouva couché ſur ſon lit avec ſon habit ouvert. Ce Scélérat étant ſeul dans la chambre, jugea qu'il ne pourroit jamais trouver une occaſion plus favorable pour exécuter ſon projet: tira une dague de ſon ſein; & voulut la plonger dans le ventre d'Edouard. Le Prince faiſant ſes efforts pour parer le coup, reçut une bleſſure profonde au bras, & voyant que ce miſérable vouloit le frapper une ſeconde fois, il lui donna dans la poitrine un coup de pied ſi furieux

EDOUARD I. An. 1271.

qu'il l'étendit ſur le plancher, lui arracha le poignard de la main, & le lui enfonça auſſi-tôt dans le cœur. Les domeſtiques, attirés par le bruit, accoururent dans l'appartement, & l'un d'entr'eux tranſporté de fureur & de crainte, fit ſauter d'un coup d'eſcabeau, la cervelle de l'aſſaſſin. La bleſſure d'Edouard étoit d'autant plus dangereuſe que la dague étoit empoiſonnée, & qu'on apperçut bien-tôt des ſignes de cangrène dans la chair. Le Prince fit ſon teſtament & ſe réſigna à la mort, mais par l'habileté d'un chirurgien Anglois, les parties mortifiées ſe ſcarifièrent, & la playe fut guèrie en moins de quinze jours. Le

An. 1272.

Soudan de Babylone envoya des Ambaſſadeurs pour le complimenter ſur ſon rétabliſſement, & déclarer de la manière la plus ſolemnelle qu'il n'avoit eu aucune connoiſſance de cet attentat. En même temps il lui fit propoſer des termes d'accommodement qu'Edouard ne crut pas devoir refuſer, vu le petit nombre de ceux qui le ſuivoient, la grande puiſſance de ſon ennemi, & les lettres de ſon père qui le preſſoit de revenir ſans perdre de temps. Il reçut honorablement les

envoyés du Sultan, les assura qu'il n'avoit aucun soupçon contre leur maître au sujet de l'entreprise faite sur sa vie, & conclud une trêve avec lui pour dix ans, dix semaines, & autant de jours; afin que les Chrétiens d'occident pussent avoir le temps suffisant pour retourner dans leurs pays. Après la ratification, Edouard partit d'Acre au mois d'Août, & arriva en Octobre à Trapani en Sicile, où il s'étoit d'abord embarqué. Pendant qu'il étoit à la Cour de Sa Majesté Sicilienne, il reçut la nouvelle de la mort de Henri III. & de celle de son fils Jean, qui n'étoit âgé que de six ans. Il supporta la dernière avec résignation, mais il parut extrêmement affligé de la perte de son père; & lorsque Charles d'Anjou lui marqua sa surprise de ce qu'il en étoit beaucoup plus touché que de celle de son propre fils, il lui répondit que la perte d'un enfant pouvoit être aisément réparée, au lieu que celle d'un père étoit irréparable.

EDOUARD I. An. 1272.

Chr. T. Wikes.

Quoique la mort de Henri arrivât dans une conjoncture qui paroissoit peu favorable, tant par l'absence de l'héritier présomptif que par celle de

III. Tumulte à Londres. Liéwellyn renonce à son

EDOUARD I. An. 1272.

Serment de fidélité envers Edouard.

Richard, Roi des Romains & de ſon fils, Walter Giffard, Archevêque d'York & les Seigneurs du Conſeil ſe conduiſirent avec tant de prudence que cet événement n'eut aucune ſuite facheuſe. Le matin qui ſuivit la mort du Roi, Edouard fut proclamé à Weſtminſter, enſuite à Guild-Hall, & l'on enjoignit à toutes perſonnes de maintenir la paix tant avec les Juifs qu'avec les Chrétiens. Malgré ces précautions, la ville de Londres fut remplie de tumulte & de confuſion par une diſpute qui s'éleva entre le Commun-Conſeil & la populace, au ſujet de l'élection du Lord Maire. Les Aldermans donnèrent leur voix pour Philippe de Tailleur, & le peuple déclara qu'il n'obéiroit point à d'autre Magiſtrat qu'à Walter Hervey, homme turbulent, qui s'étoit déclaré démagogue, ou patron des pauvres citoyens. Cette diſpute avoit commencé pendant la maladie de Henri, & les deux partis étoient allés à Weſtminſter, pour la faire décider par ſa Majeſté qui fut toublée de leurs clameurs dans ſes derniers moments. Elles ſe renouvelèrent le lendemain, & la populace

avoit résolu de piller & détruire les plus riches bourgeois, mais à la mort du Monarque, Walter de Merton, & les autres membres du Conseil de Sa Majesté parcoururent la ville & appaisèrent le peuple, en proposant une nouvelle élection à la Croix de saint Paul. Hervey fut nommé Lord Maire, après avoir promis avec serment de n'opprimer ni inquiéter aucun de ceux qui s'étoient opposés à son élévation. Cette affaire terminée le Conseil donna ordre aux funérailles de Henri, & avant que le tombeau fut couvert, on rompit le grand Sceau, & l'on en donna un nouveau à Walter de Merton en qualité de Chancelier, avec le changement de nom. Tous les Seigneurs présents aux obsèques jurèrent fidèlité à Edouard. On publia de nouveau la paix royale & l'on donna des ordres pour proclamer le Monarque dans chaque Comté. Environ quinze jours après les funérailles, le Grand Conseil du Royaume fut assemblé à New-Temple, & l'on fit prêter serment à tous les Prélats, les Seigneurs & les possesseurs de fiefs d'Angleterre. Ceux d'Irlande jurèrent fidélité à Edouard

EDOUARD I. An. 1272.

entre les mains de Maurice Fitz-Maurice Justicier de ce Royaume : mais Lléwellyn, Prince des Gallois septentrionaux, sommé de venir prêter le même serment au gué de Montgommeri, évita la rencontre des Commissaires. Le principal moteur de toutes les mesures qu'on prit pour assurer la tranquillité du Royaume fut le Chancellier Walter Merton, ecclésiastique, qui cependant s'opposa toujours aux entreprises du Clergé lorsqu'elles étoient contraires aux prérogatives de la couronne. Il avoit prévenu avec une grande activité les suites facheuses que le tumulte de Londres auroit pu avoir; & s'opposa avec fermeté à la reception des provisions du Pape qui avoit nommé Robert de Kilwarby, à l'Archevêché de Cantorbéry, sans qu'il eût été fait d'éléction canonique, & sans attendre le consentement du Monarque. Il ne voulut point permettre l'entrée du Royaume à l'Evêque de Chichester, qui avoit été absous par Sa Sainteté, & il la lui fit refuser parce qu'il étoit accompagné d'Amauri de Monfort. Il fit paroître aussi sa vigilance & sa bonne conduite par

Rymer.

la destruction des voleurs qui infestoient le pays, & il remplit l'Echiquier du Roi en levant une taille sur les villes & bourgs du domaine de la Couronne.

IV.
Le Roi est vainqueur dans un tournoi à Challon. sa dispute avec Gaston, Vicomte de Bearn.

Ann. 1273.

Cependant Edouard se rendit à Rome sur l'invitation de Grégoire X. qui l'avoit accompagné en Palestine, d'où il avoit été rappellé pour remplir la chaire de saint Pierre. Ce Pontife lui accorda deux ou trois dixièmes des revenus ecclésiastiques dans toute l'Angleterre, pour le dédommager des frais de son expédition. Il fut reçu dans toute l'Italie avec des acclamations & de grands honneurs. Plusieurs Prélats & Seigneurs Anglois allèrent à sa rencontre jusqu'aux frontières de Savoye, mais la Reine se sépara de lui à Lyon, d'où elle se rendit directement en Gascogne, & y accoucha peu de temps après d'un fils qu'on nomma Alphonse. La réputation d'Edouard excita l'envie & l'émulation du Comte de Challon, qui à son arrivée en cette ville, proposa un tournoi, & fit même au Monarque Anglois, un défi de Chevalerie. Edouard l'accepta, tint le champ avec ses Chevaliers

EDOUARD I. An. 1273.

contre tous ceux qui voulurent entrer en lice, & remporta tout l'honneur de cette journée : mais le Comte hors de lui même par ce succès changea ce qui n'étoit qu'une fête & un amusement en un combat réel. Il y eut du sang répandu, & les Anglois conservèrent toujours leur supériorité. De Challon, Edouard se rendit à Paris, où il fut magnifiquement reçu par Philippe, Roi de France, auquel il rendit hommage pour la Guyenne & les autres territoires qu'il devoit posséder dans son Royaume. Après un séjour de peu de durée à la Cour de France, le Roi d'Angleterre passa en Gascogne, & Gaston, Vicomte de Béarn, qui s'étoit révolté en son absence prit la fuite dans les montagnes, mais il fut poursuivi & pris dans une de ses forteresses. Edouard le traita avec bonté, & lui permit d'aller & venir sur sa parole, mais Gaston s'échappa à la première occasion. On le fit sommer de comparoître à la Cour de Gascogne qui se tint à Saint Sever, & sur sa désobéissance il fut condamné à la confiscation de ses villes, châteaux & effets, au profit de Sa Majesté. Le Roi entra dans son pays avec

M. Westm. Ann. Trivet.

un corps de troupes pour éxécuter la Sentence, & Gaſton ſe voyant ſur le penchant de ſa ruine, appella à Philippe, comme Seigneur paramont de cette Province. Edouard ſe retira auſſi-tôt, & par une proclamation, fit défenſe à toutes perſonnes de faire aucune injure au Vicomte ni à ſes vaſſaux, juſqu'à ce que la cauſe fût jugée. L'appel fut diſcuté à la Cour de France, où l'on ordonna que Gaſton paſſeroit en Angleterre & ſe jetteroit aux pieds d'Edouard pour ſe ſoumettre à la merci de Sa Majeſté. Le Roi n'avoit pas voulu être juge en ſa propre cauſe, & s'en étoit rapporté à la Cour de France *; mais Gaſton mécontent de cette ſentence demanda à cette Cour qu'il lui fut per-

(*) On ne doit pas regarder cet acquieſcement d'Edouard comme un acte de modération, puiſqu'en qualité de vaſſal il devoit ſe ſoumettre à la Cour des Pairs de France. M. Velli dit d'après le P. Daniel, que ce fut avec une extrême répugnance. Je n'en vois aucune trace, & je remarque ſeulement que vers ce temps les Rois d'Angleterre commencèrent à varier la formule de leurs lettres aux Rois de France, qu'ils intituloient auparavant *Magnifico & Kariſſimo Domino ſuo*. Ajoutant lorſqu'ils demandoient la paix ou la continuation

EDOUARD I. An. 1273.

mis de décider la dispute par un combat singulier avec Edouard. Cette insolente proposition fut rejettée, & il demeura dans le même état de condamnation pendant six années, après lesquelles il demanda pardon & fut rétabli dans la possession de ses territoires.

Rymer.

V. Il conclud un Traité de paix avec Marguerite, Comtesse de Flandres.

Pendant qu'Edouard étoit en Gascogne il s'engagea dans deux alliances, l'une avec Pierre, l'aîné des Infants d'Arragon, l'autre avec Henri I. Roi de Navarre: elles furent cimentées par des contrats de mariage entre les enfants de ces Princes & ceux du Roi d'Angleterre, qui cependant n'eurent pas leur accomplissement. Le fils aîné de Pierre, qui devoit épouser la fille d'Edouard ne parvint pas à l'age de puberté, & le Roi de Navarre étant mort dans le cours de l'année suivante, la mère de la jeune Princesse destinée pour le Prince d'Angleterre, l'emmena à Paris, où elle fut ensuite mariée à Philippe le Bel, & joignit la Navarre au Royaume de France.

d'une trêve, *si placet* ou *quando voluerit*: au lieu que dans un grand nombre de lettres écrites depuis ce temps, on trouve seulement ***Regi Franciæ, Rex Angliæ salutem.***

Cependant le Pape convoqua un Concile pour être assemblé à Lyon, dans la vue de procurer du secours aux chrétiens de la Terre Sainte. Edouard y envoya des députés, & lorsqu'il fut séparé il partit pour l'Angleterre. Gui de Dampierre, Comte de Flandre le joignit à Montreuil pour accommoder un différent, qui depuis quelques années avoit interrompu le commerce entre les Anglois & les Flamands. Il étoit passé en usage que les Rois d'Angleterre accordoient des pensions aux Comtes de Flandre pour certains services que ces Comtes avoient Coutume de remplir : & Margueritte qui en étoit alors Comtesse prétendoit avoir droit à la même pension. Sa demande fut rejettée à la Cour d'Angleterre ; elle fit saisir les effets des marchands Anglois & Gascons qui étoient dans ses Etats, & l'on usa de représailles sur ceux de ses sujets qui se trouvèrent en Angleterre. On publia des peines sévères contre ceux qui transporteroient des laines en Flandre, ensorte que Margueritte déconcertée par cette défense fut obligée de demander la paix, & ordonna à son fils de joindre Edouard

EDOUARD I. An. 1274.

à Montreuil pour l'obtenir. Le Roi envoya quelques-uns des principaux citoyens de Londres qui assistèrent aux conférences : & l'on conclut un traité de paix sous les conditions, que Margueritte renonceroit à toutes ses prétentions sur la pension, répareroit le dommage causé aux marchands Anglois par la saisie de leurs effets ; & que quelques-uns des principaux de sa noblesse s'engageroient avec elle pour la sureté de ces articles.

VI. Il est couronné à Westminster.

Cette affaire terminée, & le commerce retabli avec la Flandre, Edouard s'embarqua pour l'Angleterre, & arriva à Douvres au commencement d'Août : le dix-neuf du même mois il fut couronné à Westminster par Robert de Kilwarby, Archevêque de Cantorbéry, au milieu d'un grand concours de Prélats, de Noblesse & de peuple, qui fit une fête de quinze jours aux dépens du Roi. Edmond, Comte de Lancaster, frère d'Edouard fit les fonctions de Steward d'Angleterre à cette cérémonie, & le lendemain fit une renonciation en forme à tout droit héréditaire pour cette place. Alexandre III. Roi d'Ecosse fut présent & rendit hommage pour les

terres dépendantes de la Couronne d'Angleterre qu'il poſſédoit; ſa femme Margueritte aſſiſta auſſi au couronnement de ſon frère, de même que ſon autre ſœur Béatrix, mariée à Jean, Duc de Bretagne, mais ces deux Princeſſes moururent peu de jours après, ce qui augmenta encore ſa douleur d'avoir perdu ſon fils Henri. Cette cérémonie fut d'une grande magnificence, & l'on y mit en liberté cinq-cents chevaux, au profit de ceux qui purent s'en emparer. La taxe ſur les revenus eccléſiaſtiques, que le Pape Grégoire avoit accordée au Roi, le mit en état de ſubvenir aux frais de cette dépenſe extraordinaire, mais comme il vit que ſon tréſor étoit preſque totalement épuiſé, ſon premier ſoin après être monté ſur le trône fut d'examiner l'état de ſes revenus. Dans cette vue, il nomma des Commiſſaires d'enquête, pour faire un voyage dans tous les comtés du Royaume, & s'informer non-ſeulement de tout ce qui pouvoit avoir rapport aux fiefs de la Couronne, mais encore éxaminer & punir toutes les malverſations des Magiſtrats & Schèrifs qui auroient abuſé de

EDOUARD I. An. 1275.

leur autorité & opprimé ses sujets.

VII. Il retranche les priviléges accordés aux Juifs, & fait plusieurs excellents réglements.

Dans le dessein de prendre des mesures plus efficaces pour protéger ses peuples contre de telles extorsions, il convoqua un Parlement général, où l'on publia d'excellentes loix pour l'aisance & l'avantage de ses sujets. Ils furent si satisfaits de ces réglements qu'ils accordèrent le cinquantième de tout leur mobilier pour payer les dettes que Sa Majesté avoit contractées dans son expédition de la Terre Sainte. Les marchands par reconnoissance du soin qu'il avoit pris de leurs intérêts dans son traité avec la Flandre, & en les déchargeant de plusieurs impôts fort onéreux, demandèrent qu'on levât une taxe d'un demi-marc sur chaque sac de laine ; du double sur trois cents peaux ou sur un last de cuirs, & qu'elle fut imposée à perpétuité au profit du Monarque & de ses héritiers. On lui donna le nom de nouvelle Douane pour la distinguer de celle qui avoit été payée jusqu'alors, & l'on prétend que les Prélats & la Noblesse s'y soumirent de même que les marchands. Vers la fin du dernier régne les Juifs avoient obtenu en corrompant

corrompant les membres du Conseil, de jouir de tous les privilèges accordés aux chrétiens : ils achetoient des maisons, des terres, & des fiefs: étoient reçus jurés ; jouissoient du droit de saisine & de tutelle des héritiers chrétiens, ainsi que de celui de présenter aux bénéfices. Cette indulgence excitoit les clameurs du Clergé, & irritoit toute la nation. Le Roi lui-même fut choqué de la condescendance scandaleuse que son père avoit eue en cette occasion, & conformément à sa volonté on fit une loi dans ce Parlement pour déclarer les Juifs incapables de posséder aucun fief de quelque nature qu'il fut. On les obligea de porter sur leurs habits une marque qui les distinguât des chrétiens, & on leur défendit sous des peines sévères de prêter de l'argent à usure. Le mécontentement subsistoit toujours tant dans la Noblesse que dans les possesseurs des francs fiefs qui avoient été engagés dans les derniers troubles, & étoient assujettis au statut nommé le dictum de Kènilworth ; Edouard s'informa du sujet de leurs plaintes, & trouva que le plus grand nombre des disputes étoient occasion-

An. 1275.

Ch. Dunstap.

An. 1276.

EDOUARD I. An. 1276. nées sur l'incertitude du temps pendant lequel on avoit pu reclamer le bénéfice de la loi : c'est pourquoi il declara exempts de l'imputation de rébellion tous ceux qui n'auroient point pris les armes depuis le mois d'Avril, que son père avoit marché contre Northampton jusqu'au seize Septembre de l'année suivante où la paix avoit été proclamée au Parlement de Winchester. *

VIII. Edouard en qualité de Pair de France, est sommé par Philippe d'assister au Procès entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Nevers.

Pendant qu'Edouard s'occupoit de ces sages réglements pour le bonheur de ses sujets, tant ecclésiastiques que laïques, il fut sommé en qualité de Pair de France d'assister au jugement d'une grande cause entre Robert, Duc de Bourgogne & le Comte de

(*) Le 12 Janvier de la même année mourut à Arezzo, le Pape Grégoire X. & après 10 jours de vacance on élut pour lui succéder Pierre de Tarentaise, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Il prit le nom d'Innocent V. & ne tint le Saint Siége que cinq mois. Il mourut à Rome le 22. Juin, & après une vacance de 17 jours les Cardinaux élurent Ottobon de Fiesque, Génois, qui prit le nom d'Adrien V. & mourut après quarante jours de Pontificat. Le Saint Siége resta vacant vingt-huit jours, & le 13 Septembre fut élu Pierre Julien, Portugais; qui prit le nom Jean XXI, & jouit de la Thiarre pendant huit mois.

Nevers, ſur le droit de ſucceſſion à ce Duché. Il envoya des députés pour s'excuſer de ce qu'il ne pouvoit s'y rendre, par rapport à la ſituation de ſes propres affaires en Angleterre, & Philippe reçut ſon excuſe. Le Pape lui demanda huit mille marcs à titre d'arrérages d'un tribut annuel, & ils furent payés auſſi-tôt quoique le Monarque eut hontede cettebaſſe condeſcendance. Il propoſa depuis au Pape Nicolas III. de ne plus tirer cette ſomme de ſon Echiquier, mais de la lever ſur un nombre d'Abbayes & de Prieurés qu'il dotteroit en conſéquence. Le Saint Père reconnut ſon artifice, & ne voulut point entendre à cette propoſition qui lui auroit ôté les moyens de faire des demandes plus importantes dans les occaſions favorables.

Rymer.

IX. Son expédition contre Lléwellyn, Prince des Gallois ſeptentrionaux, qui eſt obligé de ſe ſoumettre à diſcrétion.

Lorſque le Parlement fut ſéparé, Edouard réſolut de marcher contre Lléwellyn, Prince des Gallois Septentrionaux, qui avoit refuſé de lui rendre hommage pour ſes Etats, & paroiſſoit vouloir renoncer à ſa dépendance du Royaume d'Angleterre. A la mort de Henri, il avoit été ſommé de venir prêter ſerment au Roi abſent, mais il n'avoit fait aucun

EDOUARD I.
An, 1276.

cas de cette citation. A l'arrivée d'Edouard il fut requis une seconde fois de lui rendre hommage & d'assister à son couronnement ; au lieu d'obéir à cet ordre il demanda satisfaction pour quelques incursions qu'il prétendit que les Anglois avoient faites sur ses frontières contre les articles du dernier traité. Dans la vue de lui ôter tout prétexte de retarder sa soumission, le Roi nomma des Commissaires pour examiner & régler tous les sujets de disputes, & le fit de nouveau sommer de venir lui rendre hommage. Il en fit encore refus, mais informé que l'Archevêque de Cantorbéry avoit dessein de l'excommunier, & de mettre ses Etats en interdit, il eut recours à la protection du Pape. Sa Sainteté défendit au Métropolitain de prononcer les censures contre lui, d'autant qu'il offroit de rendre hommage dans son propre pays, disant qu'il n'étoit obligé à cet acte de soumission qu'envers le Roi en personne, & sur les frontières de ses Etats. Edouard consentit à le recevoir de cette façon, & partit de Shrewsbury pour joindre Léwellyn, mais étant tombé malade en

route, ce voyage fut remis à un autre temps. Ce Prince étant encore sommé de comparoître à un Parlement, refusa de s'y rendre, prétendant que le Roi avoit toujours agi comme son ennemi déclaré, & qu'il ne pouvoit venir avec sureté à la Cour d'Angleterre, mais qu'il rendroit hommage dans ses propres Etats, ou dans quelque Province neutre, si Sa Majesté vouloit envoyer des Commissaires pour le recevoir. Il offrit même de paroître à Westminster pourvu qu'Edouard envoyât son fils aîné avec le Comte de Glocester & le Chancelier dans le pays de Galles pour servir d'ôtages de la sureté de sa personne. Le Roi irrité de cette insolente réponse résolut de le réduire à l'obéissance par des mesures plus efficaces; se hâta de terminer les affaires qui concernoient la nation, & aussi-tôt qu'elles furent finies, il se prépara à une expédition dans le Pays de Galles. Cependant Eléonor de Montfort, fille du dernier Comte de Leicester, qui étoit promise à Llewellyn voulut passer du Continent dans le pays de Galles, sous la conduite de son frère Amaury, & fut prise près

EDOUARD I. An. 1276.

Act. pub.

EDOUARD I.
An. 1276.
les Isles de Scilly par un corsaire de Bristol qui la remit aux Officiers du Roi. Cette jeune Princesse fut gardée à la Cour de la Reine, & l'on mit son frère dans le château de Sherburn, mais il fut reclamé comme chapelain du Pape; & transféré dans la prison ecclésiastique. Llewellyn écrivit au Roi pour lui demander Eléonor, & promit de rendre hommage à Montgomery, pourvu qu'il eut un sauf-conduit souscrit par les premiers Seigneurs du Royaume, avec une assurance que le Roi confirmeroit les articles de la dernière paix; & corrigeroit ceux qui étoient défectueux. Cette arrogance excita l'indignation du Parlement, qui accorda un subside au Monarque pour le réduire par la force des armes. Par sentence de la Cour du Roi il fut déclaré convaincu de contumace & de rébellion : Edouard fit sommer ceux qui tenoient des fiefs militaires de la Couronne de le joindre à Worcester pour le milieu de l'été suivant : donna les ordres nécessaires pour la garde des frontières : mit de fortes garnisons avec d'abondantes provisions de guerre & de

bouche dans les forts, & fit défenſe à tous ſes ſujets d'entretenir aucune correſpondance avec Lléwllyn ou ſes adhérents. L'Archevêque de Cantorbéry & ſes ſuffragants renouvellèrent leurs menaces d'excommunication & d'interdit qu'ils publièrent réellement contre lui au commencement de l'année ſuivante. Roger de Mortimer fut nommé Général de toutes les troupes des Comtés d'Héréford, Salop & marches adjacentes. On donna pouvoir à Guillaume de Bauchamp Comte de Warwick & à Pagen de Chaworth qui commandoient dans le Comté de Cheſter d'accorder le pardon à tous ceux des partiſans de Lléwllyn qui ſe ſoumettroient & rendroient hommage au Roi d'Angleterre. Reze Ap-Méredith, Lord de Dynevour profita de cette indulgence, & fit ſon hommage ſous la condition que ſes terres reléveroient à l'avenir immédiatement de la Couronne. Son exemple fut ſuivi par tous les Seigneurs du Gallois Méridional, & le château de Stratywy fut livré à Chaworth, qui en fit conſtruire un autre à Aberyſtwyth pour la défenſe du pays. Le Roi réſolut de faire

EDOUARD I. An. 1276.

Ann. Vvaver.

An. 1277.

EDOUARD I.
An, 1277.

la conquête entière du pays de Galles, & pour que l'adminiſtration de la juſtice ne ſouffrit point de ſon abſence pendant qu'il ſeroit engagé dans cette expédition, il fit transférer la Cour de l'Echiquier, & celle des Juges du Banc-du-Roi à Shrewsbury. Vers la ſaint Jean il entra dans le pays de Galles du côté de Cheſter avec une armée nombreuſe. Llèwellyn mettoit ſa principale confiance dans ſes bois & ſes marais qu'il regardoit comme inacceſſibles, mais le Roi ordonna d'ouvrir une large route dans une grande étendue de bois depuis les frontières juſqu'au Comté de Caernarvon afin que ſes troupes puſſent pénétrer aiſément dans le cœur de cette Province. Pendant que le gros de ſon armée étoit employé à cet ouvrage, il fit élever les châteaux de Flint & Rutland, toujours en avançant dans le pays, & marcha enſuite aux montagnes de Snowdun, où l'ennemi s'étoit retiré. Peut-être que dans cette retraite le Prince Gallois auroit pu ſe maintenir contre tous les efforts du Monarque s'il avoit pu ſe mettre également à couvert des horreurs de la famine; mais Edouard non content de lui avoir

coupé par terre toute communication avec les Provinces qui auroient pu lui fournir des Provisions, avoit une flotte des cinq ports qui se rendit maitresse de la mer, & réduisit l'isle d'Anglesey, d'où Lléwellyn en avoit tiré jusqu'alors. Le Prince ainsi réduit à la dernière extrêmité fut obligé de demander la paix, & même de recevoir les conditions qu'il plût à Edouard de lui imposer. Le traité conclu à Aberconway porte que Lléwellyn payera cinquante mille livres sterling par forme de satisfaction pour les dommages qu'il a causés: qu'il renoncera pour toujours à tout le pays situé depuis le Comté de Chester jusqu'à la rivière Conway; qu'il tiendra l'isle d'Anglesey à titre de don du Roi Edouard pour laquelle il payera mille marcs par an: que toute la Noblesse Galloise jurera obéissance au Roi d'Angleterre, à l'exception de quatre Barons du Snowdun, qui continueront à tenir de Lléwellyn: qu'il remettra en liberté tous les Barons qu'il tient en prison, & rendra justice à ses frères qui se sont retirés à la Cour d'Angleterre pour se mettre à

EDOUARD I. An. 1277. couvert de son oppression : que Lléwellyn, son Conseil, & vingt personnes de chaque Cantred jureront tous les ans l'accomplissement de ces articles : qu'on livrera dix hommes de la principale Noblesse pour servir d'ôtages ; enfin que Lléwellyn en personne rendra hommage à Edouard, premièrement à Ruthland & ensuite à Londres. Ce traité ratifié, le Roi remit le payement des cinquante mille marcs, & Lléwellyn l'accompagna à Westminster, où il fit serment le jour de Noel en présence des Prélats & de la Noblesse d'Angleterre. Il

An. 1278. manqua cependant de se trouver au Parlement qui fut ensuite tenu à Glastembury, où le Roi fit ouvrir le tombeau d'Arthur, pour voir le squélette de ce fameux Monarque. Cette absence fit naître quelques doutes sur ses desseins, & Edouard s'avança sur les frontières avec un corps de troupes. Il fit sommer Lléwellyn de se trouver à Worcester, où ce Prince se rendit & se justifia à la satisfaction du Roi qui lui fit rendre les ôtages, ainsi qu'Eléonor de Montfort. Les

Ch. T. Vvykes. Rymer. noces de cette jeune Princesse & du

Prince Gallois furent solemnisées avec la plus grande magnificence. *

EDOUARD I. An. 1278.

X. Un grand nombre de Juifs sont exécutés pour avoir alteré les espéces.

Aussi-tôt après cette expédition, Edouard arrêta les articles du contrat de mariage entre sa fille Jeanne d'Acre & Hartman, fils aîné de Rodolphe de Hapsbourg, Roi des Romains, mais ce jeune Prince mourut avant qu'il fût en âge de le consommer. Il conclut un semblable accord entre sa troisième fille Marguerite, & Jean, fils aîné du Duc de Lorraine & de Brabant, mariage qui eut son accomplissement lorsque la Princesse eut atteint l'âge de quinze ans. Vers le même temps, Aléxandre III. Roi d'Ecosse, renouvella son hommage à Edouard, en présence d'un Parlement assemblé à Westminster, où il se reconnut vassal-lige du Roi d'Angleterre, & Robert de Brus, Comte de Garrick, fit le serment de fidélité en son nom. On confirma dans cette assemblée le Statut de Glocester établi pendant l'expédition du pays

(*) Le 16 Mai 1277. mourut à Viterbe le Pape Jean XXI. & après 6 mois 8 jours de vacance, on élut pour son successeur Jean Gaëtan, Romain, qui prit le nom de Nicolas III. & tint le Saint Siége 2 ans 9 mois.

EDOUARD I. An. 1278.

de Galles. Ce Statut contenoit un abrégé de quelques loix excellentes pour maintenir les droits & les libertés des sujets, & pourvoir à une administration plus parfaite de la justice. Les finances du Monarque étant épuisées, il donna des ordres aux Shériffs d'avertir toutes personnes qui relevoient de lui *in capite* par service de Chevaliers, & qui possédoient un fief de vingt livres par an, qu'ils se présentassent pour recevoir les honneurs de la Chevalerie. La monnoye du Royaume étoit presque toute détruite par les altérations qu'on avoit faites aux espèces. Un grand nombre de Juifs soupçonnés de ce crime furent arrêtés en différentes parties de l'Angleterre, & condamnés à mort après une conviction juridique. Il y en eut à Londres deux cents quatre vingt d'éxécutés, outre ceux qu'on fit mourir dans les autres villes d'Angleterre. Leurs maisons & leurs effets furent saisis au profit du Roi, qui en attribua la moitié du produit à ceux qui se convertiroient au Christianisme. On trouva dans leurs maisons une grande quantité de pièces altèrées, qui jointes à l'orfévrerie

qu'on saisit chez eux & aux amendes que payèrent ceux qui échappèrent à la mort, doivent avoir formé un trésor considérable *.

EDOUARD I. An. 1278. *Chr. Dunstap. M. Vvestm.*

Pendant que ces choses se passoient, le Comté de Ponthieu vint en héritage à la Reine, par la mort de sa mère Jeanne de Castille. Edouard traversa la mer, & conclut un traité à Amiens avec le Roi de France, pour confirmer celui qui avoit été fait entre leurs pères, lorsque Henri avoit renoncé à toutes ses prétentions sur l'Anjou & la Normandie. Edouard souscrivit à la même renonciation, donna caution pour le payement de six mille livres au Roi de France & fut mis en possession du Ponthieu, ainsi que de l'Agénois & de quelques terres dans le Limosin, le Périgord & le Querci auxquelles il avoit droit de succèder par la mort d'Alphonse Comte de Poitiers. Lors-

XI. Edouard passe en France, & prend possession du Ponthieu. Statut concernant les Gens de Main-morte.

An. 1279.

(*) On voit par une Bulle de Nicolas III. du mois d'Août 1278. que le Roi avoit formé le dessein de retourner dans la Terre Sainte, ou au moins qu'il l'avoit fait entendre à Sa Sainteté, pour jouir du dixiéme accordé par le Concile de Lyon : mais cette Bulle étoit conditionnelle, & il paroît qu'elle n'eut aucun effet.

EDOUARD I. An. 1279.

qu'il eut terminé ce traité & reçu l'hommage de ses nouveaux vassaux, il repassa en Angleterre pour achever de remplir son plan de réformation. On faisoit de grandes plaintes contre les richesses excessives du Clergé & des Couvents, qui augmentoient de jour en jour au préjudice des laïques & même de la Nation en général. Malgré le soin qu'on avoit pris d'insérer dans la fameuse chartre du Roi Jean, une clause expresse pour défendre à tous les sujets d'aliéner leurs terres en faveur de l'Eglise, cet article avoit été totalement négligé, & cet abus étoit devenu alors si dangereux que le Roi vit clairement qu'avec le temps l'Eglise posséderoit toutes les terres du Royaume, à moins qu'on n'apportât remède à un mal aussi pressant. Edouard assembla un Parlement, y exposa ses sentiments à ce sujet, observa que l'Eglise ne mouroit jamais & n'aliénoit aucun fond, ensorte que toutes les terres seroient englouties dans ce gouffre d'où elles ne pourroient jamais sortir, & conclut en les pressant d'en examiner murement les conséquences & de trouver quelque

moyen pour prévenir un inconvénient aussi dangereux. Sa proposition fut reçue avec joye par toute l'assemblée, & l'on fit le fameux Statut de main-morte qui défendit à toutes personnes de disposer de leurs effets en faveur des sociétés religieuses, sans la permission expresse du Roi, ou du Seigneur du fief.

Ryley.

XII.
Le Roi s'oppose aux entreprises du Clergé.

Outre cette constitution, il fut ordonné que personne ne viendroit armé au Parlement. Jean Peckham, nommé par le Pape, à l'Archevêché de Cantorbéry après la promotion de Robert Kilwarby au Cardinalat, fut cité au sujet de quelques Canons qu'il avoit publiés dans un Concile tenu à Reading, & qui étoient des entreprises sur les droits du Roi. On le somma de répondre devant le Conseil de Sa Majesté, & il fut obligé non-seulement de révoquer les articles particuliers dont il étoit chargé, mais encore de renoncer à tous les autres Canons qui pouvoient préjudicier à l'autorité royale, ou être contraires aux droits & aux privilèges du Royaume. L'humiliation de ce Prèlat fut très agréable à l'Archevêque d'York qui avoit eu une lon-

EDOUARD I. An. 1279. gue dispute avec lui sur le cérémonial de porter la croix élevée dans leurs provinces respectives, & Edouard fit tourner leur animosité à son propre avantage. Il leur proposa de lui accorder pour trois années le cinquantième du revenu de leur Clergé : & l'Archevêque d'York étoit tellement satisfait de la mortification qu'Edouard avoit donnée à son rival, qu'il y consentit aussi-tôt, ensorte que l'autre fut obligé de s'y soumettre de même, par la crainte qu'il ne le supplantât dans la faveur du Monarque. *Spelman.* La paix du Royaume étant parfaitement rétablie, Edouard employa ses bons offices à accommoder les différents qui troubloient la tranquillité de ses voisins. Il fit un accommodement entre les Rois de France & de Castille. Rodolphe, Roi des Romains, & Philippe, Comte de Savoye, terminèrent leurs différents par sa médiation, & il appaisa une dispute de sa tante Marguerite, Reine mère de An. 1280. France, avec son propre fils, Charles Roi de Sicile, touchant les droits de cette Princesse sur la Provence *.

(*) M. Velly qui a fait un si grand usage des actes de Rymer, n'auroit pas dû priver le

EDOUARD I. An. 1280.

Le Roi parcourut ensuite les différents Comtés pour écouter les plaintes de ses sujets, & réparer les torts qu'ils pouvoient avoir soufferts. Mais au milieu de ces sages réglements il en fit un qui produisit par la suite des malheurs infinis au Royaume. Pendant les derniers troubles différentes personnes avoient usurpé des terres qu'elles possèdoient sans aucun titre, & la couronne avoit beaucoup souffert de ces usurpations. Pour réformer cet abus, le Parlement assemblé cette année fit un Statut, appellé *Quo Varranto*, pour obliger tous ceux qui possédoient des terres de produire leurs chartres & leurs titres devant des Juges nommés pour en examiner la validité. Cette ordonnance étoit aussi juste que nécessaire, mais le Monarque en abusa pour satisfaire son avarice. Il savoit qu'entre ceux qui relevoient de la couronne, il y avoit un grand nombre de propriétaires qui avoient per-

XIII. Statut de Quo Warranto.

Roi d'Angleterre de la part qu'il eut à l'accommodement de Philippe le hardi avec Alphonse de Castille, qu'il attribue uniquement aux Moines députés par le Pape. *T.* VI. *p.* 346. *& suiv.* Voyez les lettres écrites à ce sujet dans *Rymer. an.* 1280. & 1281.

EDOUARD I.
An. 1280.

du leurs titres, & il résolut de profiter de leur malheur, sous prétexte de faire éxécuter le Statut *Quo Warranto*. Il fit publier par une proclamation que ceux qui tenoient des terres de la couronne eussent à produire leurs titres aux Juges du Royaume, & cet ordre fut regardé comme la source d'une multitude de maux & un moyen d'oppression. Ceux qu'on éxamina les premiers & qui ne purent produire de piéces originales quoiqu'autorisés par une longue possession furent obligés de payer de très grosses sommes au Roi pour conserver leurs biens. Cependant les suites de cet abus furent arrêtées par la résolution du Comte de Varenne, qui sur l'ordre donné par les Juges de produire sa chartre, tira une vieille épée rouillée, disant que c'étoit l'acte par lequel ses ancêtres avoient acquis leurs terres, & avec lequel il les conserveroit jusqu'à la dernière goutte de son sang. Cette fière réponse fit connoître à Edouard les suites dangereuses de cette recherche, & que l'esprit d'indépendance qui avoit causé tant de peine à son père n'étoit pas encore éteint dans la Nation. Frappé

de cette réfléxion, il révoqua sa proclamation, & la joye que le peuple fit paroître lui prouva évidemment combien ils avoient été vivement affectés de cette injuste recherche*.

ÉDOUARD I. An. 1280.

Ch. Abingd.

XIV. Révolte de Llewellyn & de son frère David.

Cependant le Prince Lléwellyn ne portant qu'avec peine le joug Anglois que ses peuples commençoient à trouver trop pesant, résolut de se soustraire à la domination d'Edouard, après s'être inutilement plaint de son oppression. Ses sujets étoient très-disposés à se rendre indépendants d'une nation qu'ils détestoient, mais ils pensèrent qu'avant de commencer les hostilités, il étoit nécessaire de reconcilier leur Prince avec son frère David, qu'Edouard avoit créé Comte de Derby, & les Seigneurs Gallois s'employèrent à leur raccommodement. David qui avoit des sujets de plainte contre le Roi d'Angleterre, écouta favorablement leurs propositions, Lléwellyn n'exigea autre chose de

(*) Le 22 Août de la même année 1280. mourut à Surien, près Viterbe, le Pape Nicolas III. & après six mois de vacance on élut le Cardinal Simon, natif de Sienne, qui prit le nom de Martin IV. & remplit le Saint Siége plus de quatre ans.

EDOUARD I. An. 1280. lui que le ferment de ne jamais rentrer au fervice d'Edouard; de le regarder comme un ancien ennemi de leur pays, & d'agir contre lui en conféquence. Après la ratification de An. 1281. leur traité, David fe mit en campagne avec un corps de troupes, réduifit le Château de Harwarden, dans lequel fut bleffé dangereufement Sir Roger Clifford, Jufticier des Marches, enfuite il ravagea le pays, & mit le fiége devant le Château de Ruthland. Le Roi informé de ces hoftilités, fomma la Nobleffe & les Vaffaux militaires de le joindre à Worcefter au milieu de l'été; transfera les Cours de juftice de Weftminfter à Shrevvsbury; affembla une armée nombreufe & marcha contre Llévellyn & fon frère, avec une ferme réfolution d'exterminer toute la famille, & de réduire le peuple à un état fi bas, que fes révoltes ne fuffent plus dangéreufes à l'avenir. L'indignation du Monarque augmenta par les progrès de Rèfe-Maelyon & Griffith-ap-Ovven, qui avec d'autres Seigneurs du Gallois Méridional, avoient pris plufieurs Châteaux & ravageoient les terres des Anglois. A l'approche d'E-

EDOUARD I. An. 1281.

douard, Lléwellyn & son frère abandonnèrent le siége de Ruthland, & se retirèrent dans leurs montagnes dont l'accès fut trouvé si impraticable, que la fureur d'Edouard se calma, & qu'il chargea l'Archevêque de Cantorbéry de traiter de la paix avec les révoltés.

XV. Ils publient leurs sujets de mécontentement.

Ce Prélat se plaignit à Lléwellyn de ce qu'il avoit manqué au dernier traité, & le Prince répondit dans un manifeste : qu'il avoit été forcé de prendre les armes en faveur de son peuple réduit dans l'oppression; mais que si Edouard vouloit réparer ce qui faisoit le sujet de leurs plaintes il se soumettroit aussi-tôt, & vivroit dans une amitié perpétuelle avec l'Angleterre. Il observa que le Roi avoit retenu plusieurs terres entre les rivières de Dynr & Dulus, & refusoit de lui rendre justice, à moins qu'il ne consentit à être jugé suivant les loix d'Angleterre, contre les stipulations du dernier traité. Que le Lord Réginald Gray, nommé Justicier dans ce canton, avoit poursuivi les Gallois pour des fautes commises sous le dernier règne, malgré l'amnistie générale à laquelle ils avoient droit

par le même traité. Que Rèse-ap-Maelyon avoit été dépouillé injustement de ses terres & de son Château. Que le Justicier avoit introduit plusieurs nouvelles coutumes dans les quatre Cantreds tenus par le Roi, quoique Sa Majesté fut convenue expressement qu'il ne seroit fait aucune innovation de cette nature. Que les habitants d'Anglesey avoient été jugés, condamnés, mis à l'amende & emprisonnés suivant les loix d'Angleterre, contre les articles de la paix. Que le Prince Lléwellyn avoit été forcé de payer des sommes à la Reine & à la Reine-mère, sous le nom d'*Aurum Reginæ*, ce qui étoit un impôt très-à-charge. Que dans le temps des nôces célébrées à Worcester, le Roi l'avoit obligé de signer & de confirmer un acte où il avoit promis de ne jamais recevoir ni soutenir quelque personne que ce fut contre l'inclination de Sa Majesté, article qui pouvoit le priver des meilleurs & des plus fidèles de ses sujets & de ses amis. Que le Justicier de Chester avoit fait un Arrêt sur ses biens pour former un équivalent de quelques effets naufragés saisis dans la

dernière guerre. Que les Officiers du Roi, au lieu de rendre justice aux Gallois, les opprimoient & les emprisonnoient, sans observer d'autres règles que leur propre plaisir, leur despotisme & leur partialité. Enfin, que les articles du traité qui étoient en sa faveur ou à l'avantage de ses sujets, n'avoient point été observés, mais qu'ils étoient enfreints continuellement par ceux qu'on avoit chargés de l'administration de la justice. David de son côté après avoir fait l'énumération des services importants qu'il avoit rendus à Edouard, se plaignit de ce que le Roi l'avoit privé de quelques villes dépendantes des Cantreds qui lui avoient été accordés pour récompense de sa fidélité. Qu'il étoit obligé de soutenir des procès qui regardoient le pays de Galles dans la Cour du Roi à Chester, contre les loix de ce pays. Que le Justicier de Chester avoit coupé ses bois, opprimé ses vassaux, éxercé la jurisdiction Angloise sur les Gallois, & méprisé ses remontrances lorsqu'il avoit demandé satisfaction pour son peuple. Qu'on l'avoit menacé dans la Cour du Roi de lui

EDOUARD I. An. 1281.

ôter ses bois, ses châteaux & ses enfants. Enfin, que la crainte de les voir enlever comme ôtages, & d'être lui-même condamné à la mort, ou à une prison perpétuelle, l'avoit forcé d'avoir recours aux armes pour sa propre sureté. Les habitants de Ross & de Penlyn présentèrent en même temps une liste de leurs plaintes sur les meurtres, les insultes & les concussions auxquels ils étoient exposés, & Rèse-ap-Vauchan de Stratiwy ainsi que plusieurs autres Seigneurs Gallois firent également leurs remontrances au sujet des usurpations faites par les Justiciers sur leurs terres, priviléges & franchises, sous les yeux du Monarque, contre les règles de l'équité, & les loix expresses du pays de Galles dont ils devoient avoir la liberté de jouir aux termes du dernier traité.

Powell's Hist. Of. Walles.

XVI. Le Roi insiste pour qu'ils se rendent à discrétion.

L'Archevêque convaincu de la vérité de leur exposé, intercéda auprès du Roi en faveur des Gallois, demandant que Sa Majesté leur accordât un libre accès auprès d'elle, & qu'ils pussent ensuite retourner en sureté. Edouard lui répondit, qu'il étoit très-disposé à rendre justice à

tous

tous ſes ſujets, qu'ils pouvoient librement paroître devant lui pour lui porter leurs plaintes, & qu'ils auroient de même la liberté du retour s'ils méritoient cette faveur. Il inſiſta enſuite pour que Lléwellyn ſe ſoumit abſolument & propoſa les conditions ſuivantes, que l'Archevêque fit remettre au Prince Gallois par les mains de Jean Wallenſis. Le Roi ne conſentira à aucun traité touchant les quatre Cantreds & l'iſle d'Angleſey : Lléwellyn ſe ſoumettra à diſcrétion, après quoi Sa Majeſté lui accordera une penſion de mille livres avec quelque Comté en Angleterre & une autre penſion honorable pour ſa fille : les ſujets de Lléwellyn ſeront traités ſuivant leur condition, de la façon qu'il plaira au Roi d'ordonner. Si David, frère de Lléwellyn veut aller à la Terre Sainte, il y ſera entretenu par Sa Majeſté, conformément à ſa qualité, mais il n'en pourra revenir ſans être rappellé. L'Archevêque les exhorta à accepter ces offres, plutôt que de s'expoſer à une ruine & une deſtruction totale, & leur déclara ouvertement que s'ils les refuſoient il ſeroit obligé de prononcer contr'eux

EDOUARD I. An. 1281.
la ſentence d'excommunication. Llewellyn répondit qu'il étoit diſpoſé à ſe ſoumettre pourvu que les conditions fuſſent équitables, mais qu'il ne pouvoit accepter ce qu'on lui propoſoit ſans renoncer à ſa ſureté & au bonheur de ſon peuple, indépendamment de ſon propre honneur. Les Seigneurs Gallois proteſtèrent en faveur de leur Prince, qu'ils ne conſentiroient point à la paix, à moins qu'Edouard ne fît un traité pour les quatre Cantreds & l'iſle d'Angleſey, dont les habitants ne pouvoient ſe ſoumettre à la merci du Roi, qui n'avoit obſervé aucun accord, convention ni ſerment fait avec le Prince & ſes ſujets, & dont les officiers avoient tyranniſé les Gallois avec la plus grande cruauté. David dit à l'Archevêque que s'il faiſoit un pélerinage à la Terre Sainte, il vouloit que ce fût de ſa propre volonté & ſans y être forcé : qu'il avoit pris les armes pour la défenſe de ſa vie & de ſa liberté, & qu'il eſpéroit que Dieu combattroit pour lui contre les Anglois qui avoient détruit leurs Egliſes, profané les Sacrements, tué les Prêtres à l'Autel, maſſacré leurs compatriotes

ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, & même de foibles femmes dans le temps où elles allaitoient leurs enfants. Le Lecteur qui n'eſt point ébloui par les grands talents & la proſpérité d'Edouard peut voir évidemment par ce détail, qu'il avoit opprimé ce peuple infortuné ſans obſerver aucune des règles de la juſtice, & qu'il avoit ſoutenu ſes officiers dans leurs déſordres afin de jetter les Gallois dans le déſeſpoir & la rébellion pour avoir le prétexte de les aſſujettir & les réduire en eſclavage *.

XVII. Un détachement d'Anglois eſt défait à la rivière Menay.

Auſſi-tôt que la réponſe de Llévellyn fut rapportée à l'Archevêque, il excommunia le Prince Gallois avec tous ſes adhérents, & au commencement de l'année le Roi ſe mit à pourſuivre la guerre avec vigueur. Cependant ſes premiers efforts ne fu-

(*) L'eſpèce des Loups s'étoit multipliée en Angleterre, comme on le voit par un mandat d'Edouard à tous les Baillifs pour la deſtruction de ces animaux. Je remarque auſſi que dans le même temps un grand nombre d'Anglois faiſoient leurs études à Paris, car ſuivant Nangis: *Domos Picardorum Anglici confringentes & aliquos occidentes, extrà Pariſius Picardos fugere compulerunt.* Nangis *Chron. an.* 1281.

EDOUARD I. An. 1282.

rent pas accompagnés d'un grand succès. Il eut pendant cette campagne du désavantage en diverses escarmouches, & perdit plusieurs personnes de distinction. Vers l'automne, il retourna au château de Ruthland, & fit publier des Writs pour assembler des conseils extraordinaires, & convoquer des Synodes au nord & au midi de l'Angleterre, afin de délibérer sur les moyens les plus efficaces pour réussir dans l'entreprise qu'il avoit commencée. Ensuite il marcha avec une armée nombreuse vers l'isle d'Anglesey, traversa la rivière Conway sur un pont de batteaux, & se servit de la flotte des cinq ports pour faire passer ses troupes dans cette isle, qui se soumit aussi-tôt. Après cette expédition, il fit construire un autre pont de batteaux pour traverser la rivière Menay dans le continent près de Bangor, mais avant qu'il fût achevé trois cents hommes commandés par le Lord Guillaume Latimer, & par Lucas de Thony passèrent de l'autre côté pour signaler leur courage contre l'ennemi. Aussi-tôt que la marée eut remonté jusqu'au pont, les Gallois accoururent des montagnes

avec des cris affreux, & les attaquèrent si vivement qu'ils les mirent en déroute au premier choc, en tuèrent un grand nombre & poussèrent les autres dans la rivière où ils furent noyés. Il périt en cette occasion quinze Chevaliers, trente deux Ecuyers, environ mille soldats, & il n'échapa de tout le détachement que le Lord Guillaume Latimer, dont le cheval passa la rivière à la nage. Les Anglois furent tellement découragés par cette défaite, qu'ils ne purent ni finir le pont, ni faire aucune autre opération de ce côté. Dans le même temps, le Comte de Glocester remporta une victoire sur les habitants du Gallois méridional, quoiqu'il y fit lui-même une perte considérable, mais après qu'il se fut retiré, le Prince de Galles ravagea le Comté de Cardigan & les terres de Rèze-ap-Meredith, qui servoit le Roi contre ses propres compatriotes.

XVIII. Lléwellyn est mis en déroute & tué.

Lléwellyn & ses partisans, orgueilleux de l'avantage qu'ils avoient remporté au pont sur la Menay, commencèrent à s'imaginer que le Ciel se déclaroit en leur faveur, & crurent qu'il étoit le Prince désigné dans une

EDOUARD I. An. 1282.

prophétie de Merlin pourrestaurateur de l'empire de Brutus en Bretagne. Un devin publia aussi qu'il parcoureroit les rues de Londres, une couronne sur la tête. Ces prédictions ridicules eurent un si grand poids sur un peuple superstitieux que Llévellyn laissa son frère pour défendre Snowdun, & résolut de hazarder une bataille décisive. Avec ce dessein il marcha dans le Comté de Radnor, & après avoit traversé la rivière Wye il trouva à sa rencontre un corps de troupes commandé par Edouard Mortimer & Jean Giffard. Llévellyn accompagné d'un seul écuyer, s'étoit écarté de son armée pour confèrer avec quelques Lords de ce pays, qui lui avoient promis de le joindre dans une vallée où il leur avoit donné rendez-vous, & en son absence ses troupes qu'il avoit campées au pont d'Orewyn furent attaquées & défaites par les Anglois. Le Prince voulut les rallier, mais il fut attaqué lui-même par Adam de Franćton, qui sans le connoître lui plongea son épée dans le cœur. Il le reconnut ensuite; lui coupa la tête, & l'apporta au Monarque, qui avoit établi son quartier

à l'Abbaye de Conway. Edouard l'envoya aussi-tôt à Londres, où elle fut reçue avec des transports d'une joye excessive. On la porta dans le marché à la pointe d'une lance avec un cercle ou couronne d'argent, pour remplir la prédiction du devin. On la mit après sur le pillory afin que les habitants pussent satisfaires leurs yeux de cet agréable spectacle, enfin couronnée de lierre elle fut exposée au sommet de la tour de Londres. Un triomphe aussi barbare sur le corps de ce vaillant Prince, mort pour la défense de sa liberté & de son indépendance est une tache à la mémoire du vainqueur, & les réjouissances qu'on fit à la mort de Lléwellyn ont fait passer sa gloire à la postérité.

EDOUARD I. An. 1282.

Chr. Abing. Brady. Tyrrel.

XIX. Son frère David est pris & exécuté comme traître.

Les Gallois furent tellement découragés par la mort de leur Prince chéri qu'ils ne firent plus qu'une foible résistance contre les forces d'Edouard. Après avoir achevé le pont sur la rivière Menay, ce Monarque pénétra dans le Snowdun, où il réduisit le château de même nom, ainsi que plusieurs autres forteresses. David, qui avoit pris le titre de Prince après la mort de son frère, fit ses

EDOUARD I. An. 1282. efforts pour ſoutenir la guerre & recouvrer le pays, mais la même ſuperſtition qui avoit d'abord animé les Gallois contribua alors à ſa ruine. Les uns abandonnèrent ſa cauſe, & les autres le ſervirent avec tant de marques de frayeur & de dégoût qu'ils furent aiſément défaits. David abandonné de ſes troupes fut obligé de ſe cacher pour ſe ſouſtraire à la pourſuite de l'ennemi. Enfin un de ſes propres compatriotes, qui ſervoit d'eſpion au Roi, découvrit le lieu de ſa retraite; il fut pris & amené au château de Ruthland où étoit An. 1283. Edouard. Il demanda inſtamment d'être admis en la préſence du Monarque, mais on lui refuſa cette faveur. Sa Majeſté ordonna de le conduire au château de Cheſter, & en même temps fit publier des Writs pour aſſembler les Lords & les Communes à Shrewsbury: le priſonnier y fut jugé comme traître & condamné à être pendu, écartelé & avoir les entrailles arrachées. Cette ſentence fut exécutée avec des circonſtances de cruauté qui n'avoient jamais été pratiquées dans aucun pays civiliſé. Les entrailles furent brû-

lées : les quartiers de son corps exposés dans les principales villes d'Angleterre, & sa tête placée sur la tour à côté de celle de Llévellyn. Aussi-tôt après la prise de David, Réze-ap-Vanghan Seigneur du Gallois Méridional se rendit au Comte d'Héreford avec tous ses partisans, & ils furent conduits prisonniers à la tour de Londres. Edouard bâtit deux forts châteaux à Aberconway & à Caernarvon, toute la principauté de Galles se soumit & reçut les loix d'Angleterre, enfin le Roi parcourut leur pays & partagea la plus grande partie des terres conquises entre ses Barons*.

EDOUARD I. An. 1282.

Ch. Abingd. M. Westmin. Ann. Burton.

XX. Le Pays de Galles est incorporé à l'Angleterre.

Le Parlement assemblé à Acton-Burnel dans le Comté de Shrop accorda un subside considérable pour défrayer le Roi de la dépense de cette guerre. Dans le même lieu fut établi le statut qui en porte le nom, & qui

(*) Cette même année le Roi d'Angleterre avoit été prié d'honorer de sa présence le duel projetté entre Charles, Roi de Sicile, & Dom Pèdre d'Arragon ; mais il refusa d'y assister. M. Velly fait entendre qu'il en fut détourné par la lettre que le Pape lui écrivit ; mais en consultant Rymer on voit qu'il s'étoit excusé dès le 25 Mars, au lieu que la Bulle est du mois d'Avril.

EDOUARD I. An. 1283.
donne pouvoir aux marchands de recouvrer leurs dettes par des obligations, dans les trois grandes villes de Londres, York & Briſtol. Les ordonnances pour incorporer le pays de Galles à l'Angleterre furent faites à Ruthland où le Roi avoit établi ſa réſidence pendant toute cette expédition. Il diviſa le Gallois Septentrional en Comtés & y établit des Shériffs avec d'autres Officiers pour adminiſtrer la juſtice comme en Angleterre : mais il ordonna que les Gallois ne ſeroient pourſuivis que dans leur propre pays, tant pour dettes que pour les affaires criminelles. Il érigea Ruthland, Caernarvon, Abéryſtvith & pluſieurs autres villes en corporations ; leur accorda des privilèges pour encourager le commerce & engager les Gallois à quitter leurs montagnes pour une vie plus ſociable, dans l'eſpérance que s'ils goûtoient les douceurs attachées à l'induſtrie, elles détruiroient dans peu l'eſprit de révolte & de rébellion. Il fit publier une proclamation par laquelle il offrit la paix & toute ſureté à ceux qui ſe mettroient ſous ſa protection. Il les laiſſa en poſſeſſion des terres &

des libertés dont ils avoient joui sous leurs propres Princes; mais à l'égard des Bardes qui enflammoient l'esprit de leurs compatriottes en leur recitant les hauts faits de leurs ancêtres, il ordonna de les mettre à mort sans miséricorde, comme auteurs des séditions : nouvelle preuve du peu de pouvoir que les principes de la justice & de l'humanité avoient sur Edouard lorsqu'ils étoient en concurrence avec son ambition. Malgré toutes ces précautions où l'indulgence & la sévèrité étoient jointes, il ne put accoutumer les Gallois à son Gouvernement, ni les amener à une soumission paisible. Ils ne pouvoient supporter la pensée d'obéir à un Prince étranger, & de changer leurs anciennes loix & coutumes en de nouveaux réglemens qu'ils n'entendoient point & qui leur étoient imposés par une nation qu'ils détestoient comme leurs anciens ennemis. On dit qu'Edouard pour flater leur vanité & amuser leur superstition laissa la Reine dans le château de Caernarvon pour y faire ses couches, & qu'après la naissance du jeune Edouard, il le présenta aux Lords Gallois, comme un Prince né

EDOUARD I. An. 1283.

An. 1284.

EDOUARD I. An. 1284.

dans leur pays qui ne diroit pas un mot en langage Anglois. Quelque puérile que paroisse cet expédient aux yeux d'un lecteur éclairé, il peut avoir réussi efficacement dans ces jours d'ignorance, chez un peuple qui se laissoit conduire par des motifs aussi ridicules dans les affaires de la plus grande importance. Ils considérèrent que ce jeune Prince étoit natif de Snowdun, & qu'il les gouverneroit comme une nation distincte de celle d'Angleterre, d'autant qu'Alphonse fils aîné du Roi étoit encore en vie ; mais sa mort les priva bientôt de cette espérance, puisqu'elle rendit Edouard héritier prèsomptif de la couronne. Cependant le Monarque, pour donner une haute idée de sa magnificence à ses nouveaux sujets, fit un superbe tournoi à Nenyn dans le Comté de Caernarvon, où il vint un très-grand nombre de Chevaliers de différents pays, auxquels il donna des marques de sa magnificence Royale.

Dugdale. Ch. Dunstapt.

XXI. Le Roi de France fait ses efforts pour engage-

Après avoir pris les mesures convenables pour conserver la tranquillité dans le pays de Galles, Edouard retourna à Bristol, & rendit aux ha-

bitants de cette ville la chartre qu'il leur avoit enlevée en s'emparant des titres du Conétable du château. Vers le même temps il fut fortement sollicité par le Roi de France de s'engager avec lui dans la guerre contre Pierre Roi d'Arragon excommunié par le Pape. Sa Sainteté l'avoit privé de ses Etats autant qu'il étoit possible de le faire par les censures ecclésiastiques, & elle les donnoit à Charles, Comte de Valois, le plus jeune des fils de Philippe le Hardi. Ce Monarque accepta au nom de son fils le présent du Pape, & commença à faire de grands préparatifs pour s'emparer de l'Arragon. Non-seulement il invita Edouard à se joindre à lui dans cette expédition; mais il le fit même sommer comme Duc de Guyenne. Le Roi d'Angleterre ne pouvoit approuver le droit que le Pape s'attribuoit de détrôner les Princes, & de plus il étoit en liaison d'amitié, & avoit contracté une alliance avec Pierre par un mariage entre leurs enfants. Il prévoyoit que sa possession de la Guyenne seroit fort peu assurée, si l'Arragon tomboit entre les mains du Roi de Fran-

EDOUARD I.
An. 1284.

Edouard dans son projet sur l'Arragon.

II. Statut de Westminster.

An. 1285.

EDOUARD I. An. 1285.

ce, c'eſt pourquoi il refuſa de concourir à cette expédition. Cependant Philippe deſiroit ardemment une conférence, & Edouard étoit déja à Cantorbery dans le deſſein de paſſer en France, lorſqu'il reçut un meſſager qui lui apprit la maladie de ſa mère. Il retourna auſſi-tôt à Ambresbury où elle étoit alors, & écrivit pour s'excuſer auprès de Philippe, qui renouvella encore ſes ſollicitations, mais il ne put engager Edouard à faire ce voyage. Le Monarque Anglois après avoir paſſé le carême en dévotion à Ambresbury, retourna à Londres où il entra en triomphe. Les Citoyens n'eurent pas ſujet de ſe réjouir de ſon arrivée, car il les priva de leur Chartre & de leur Maire, & nomma un gardien qui les gouverna dix années de ſuite. Il fit ce changement, parce que le Maire avoit connivé à la fraude d'un boulanger, mais ce n'étoit qu'un prétexte frivole, & il faut en chercher une autre cauſe. Il paroît que la véritable raiſon étoit la haine que le Roi portoit à cette ville dès ſa plus tendre jeuneſſe, par rapport à ſon attachement au Comte de Leiceſter, &

Rymer.

aux insultes que la mère du Monarque avoit reçue des habitants. Aussitôt après Pasques, il tint un Parlement à Westminster, où quelques anciennes chartres furent étendues & confirmées, & le premier Statut de Westminster avec quelques autres, furent introduits à titre de Loix en Irlande. Dans l'assemblée suivante qui se tint vers le milieu de l'été, on fit plusieurs réglements pour donner plus de force au statut de Glocester, corriger ou confirmer quelques Loix qui avoient cessé d'être en vigueur pendant les troubles du Royaume: prévenir les aliénations des terres qui appartenoient aux Monastères: enfin réformer divers abus, rapportés dans ces réglements qui sont connus sous le nom de second statut de Westminster. Ce fut dans la même assemblée que l'on fit le statut nommé *Circumspecti Agatis*, pour empêcher les jurisdictions ecclésiastiques & civiles d'entreprendre l'une sur l'autre. Dans un troisiéme Parlement assemblé au mois d'Octobre à Winchester, on fit le statut de Winton pour réprimer les vols & prévenir les déprédations; en coupant les bois qui servoient de re-

EDOUARD I. An. 1285.

M. Vuestm. An. Vuaver.

traite aux bandits, en renouvellant les anciens usages du Guet & Garde, cors & cri, de même que ceux qui concernoient les étrangers, les logeurs & la recherche des armes *.

XXII. Edouard rend hommage à Paris au Roi Philippe le Bel.

Pendant qu'Edouard remplissoit ainsi les fonctions d'un sage législateur, Philippe Roi de France assembloit une armée de cent mille hommes d'infanterie & de cavalerie, avec laquelle il entra dans le Roussillon, où il réduisit Perpignan & Elna. Pierre, hors d'état de lui liver battaille, se tint sur la défensive en gardant les passages & faisant ses efforts pour couper les convois de son ennemi. Gironne, que Philippe investit à la fin de Juillet fut vaillamment défendue par Raimond de Cardonne pendant dix semaines, durant lesquelles l'armée françoise fut ruinée par la chaleur excessive & la rareté des provisions : d'autant que cette place étoit trop éloignée de la mer pour

(*) La même année 1285. mourut à Pérouse le 28 Mars, le Pape Martin IV. Quatre jours après on élut pour lui succéder le Cardinal Jacques Savelli, noble Romain, qui prit le nom d'Honorius IV. & occupa deux ans le Saint Siége.

que les aſſiégeants fuſſent ſecourus par leur flotte à l'ancre dans la baye de Rozes. Cette flotte étoit partagée en deux eſcadres, dont l'une fut rencontrée en mer par Marquet, Amiral d'Arragon, qui prit trente galères françoiſes, & l'autre fut ſurpriſe & ruinée dans la baye de Rozes par Doria, qui commandoit la ſeconde diviſion de la flotte Arragonnoiſe. Les François ne pouvoient ſubſiſter long-temps en Catalogne, où même Philippe fut attaqué de la dyſſenterie, ce qui l'obligea de ſe retirer dans le Rouſſillon : il mourut à Monteſquiou après avoir perdu un grand nombre d'hommes dans ſa retraite, pendant laquelle Pierre l'avoit continuellement haraſſé *. Le Monarque Arragonnois ne ſurvécut pas long-temps à ce ſuccès, car il mourut au mois de Novembre & eut pour ſucceſſeur dans les Royaumes d'Arragon & de Sicile, ſes deux fils Alphonſe & Jacques.

(*) Philippe le Hardi mourut à Perpignan & non à Monteſquiou le 5 Octobre 1285, âgé de près de 41 ans, dont il en avoit règné 16. Philippe le Bel, ſon fils & ſon ſucceſſeur, n'étoit âgé que de 17 ans lorſqu'il monta ſur le trône.

EDOUARD I. An. 1286.

Philippe-le-Bel, qui ſuccéda à la Couronne de France ſe trouva engagé en montant ſur le trône dans une double guerre avec l'Arragon & la Caſtille. Il étoit âgé de dix ſept ans, & dans la vue de poſſéder tranquillement le Royaume de Navarre dont il jouiſſoit du chef de ſa femme, il ſollicita la médiation du Roi d'Angleterre pour faire la paix avec ces deux Monarques qui étoient alliés d'Edouard. Le Roi accepta l'office de médiateur & fit faire des propoſitions d'accommodement. On ouvrit auſſitôt les conférences, Sa Majeſté régla les affaires de la nation, dans un Parlement qu'il fit aſſembler après Paſque, nomma pour gouverner le Royaume en ſon abſence, ſon couſin Edmond Comte de Cornouailles, & ſe rendit à Paris vers le milieu de Mai. La trêve fut concluë peu de temps après entre les puiſſances belligérantes, & en conſidération de ſes bons offices Philippe lui accorda pour ſa vie l'exception, tant pour lui que pour ſes Miniſtres, de toutes amendes & confiſcations au ſujet des appels à la Cour du Monarque François auquel Edouard rendit hommage pour

les territoires qu'il possédoit dans son Royaume. On fit un nouveau traité pour confirmer celui d'Amiens, & le Monarque Anglois se rendit ensuite en Guyenne. Il convoqua une assemblée des Etats, où l'on dressa différents réglements, pour l'avantage de cette Province qui avoit marqué son attachement pour son service par des secours d'hommes & d'argent dans la conquête du pays de Galles. Cependant sa reconnoissance envers les Gascons ne l'empêcha pas de faire mettre à mort à Bordeaux, les chefs de quelques esprits brouillons, qui avoient formé une conspiration pour livrer cette ville au Roi de France *. Tyrel.

(*) C'est, sans doute, par une faute d'impression qu'on trouve dans M. Velly l'hommage du Roi d'Angleterre & les démarches qu'il fit pour la paix entre la France & l'Espagne, rapportés à l'an 1287. Il est évident, par Rymer, que ces événements se passèrent en 1286. l'hommage est de la semaine de la Pentecôte & le Traité de paix du mois d'Août de la même année. *Voyez Rymer & Trivet.* Je ne pourrois que copier ici les judicieuses remarques du savant Abbé pour faire voir la mauvaise foi de Rapin Thoyras qui a renversé l'ordre des temps pour placer à dessein le Traité de paix avant l'hommage. J'en-

EDOUARD I. An. 1286.

XXIII. Il établit des juges de paix.

Pendant qu'il étoit en Guyenne, il fut attaqué d'une maladie dangereuse, & fit vœu de retourner dans la Terre Sainte s'il recouvroit la santé. Aussi-tôt qu'il fut rétabli il prit la croix, mais sans fixer de temps pour son départ. Peut-être jugea-t-il que le Ciel seroit également satisfait s'il persécutoit les Juifs de Guyenne qu'il bannit après leur avoir fait payer des

An. 1287.

sommes très-considérables. Informé que les réglemens du Statut de Winton étoient absolument négligés, que les routes étoient aussi dangereuses qu'auparavant par la hardiesse des voleurs qui pilloient impunément ses sujets, & que ces désordres étoient occasionnés par les privilèges des Barons, qui arrêtoient le cours de la justice, & ne vouloient point souffrir qu'on poursuivît les criminels sur leurs terres : il établit de nouveaux justiciers, dépendants immédiatement de l'autorité royale, avec pouvoir d'adminis-

gage le Lecteur à voir avec attention ce morceau de notre Histoire. Velly, *T.* VII. *pag.* 18. *& suiv.* Mais je dois ici rendre justice à M. Smollett qui en surpassant la netteté & l'ordre de M. Thoyras a évité de tomber dans les fautes où la partialité a entraîné le réfugié François.

trer la Justice dans toute l'étendue du Royaume, ainsi que le portoient leurs commissions. Ces places furent données à des Chevaliers dans chacun des Comtés d'Angleterre, pour y maintenir la paix & veiller à l'éxécution exacte du Statut de Winton. On ordonna aux Shériffs de les assister & de leur fournir des milices s'il étoit nécessaire pour faire éxécuter leurs Sentences & arrêter les criminels. Telle est l'origine des Juges de paix, ainsi nommés de l'objet qu'on se proposa en les instituant.

EDOUARD I. An. 1287.

Chr. Dunst.

XXIV. Révolte excitée par Rèze-ap-Mérédyth, qui est pris & éxécuté.

Cependant il s'éleva une révolte conduite par Rèze-ap-Meredith, Seigneur puissant du Gallois méridional, qui dans la dernière guerre avoit servi le Roi contre ses compatriotes. Edouard l'avoit armé Chevalier à cause de sa valeur & de sa fidélité, & lui avoit promis pour le récompenser plus efficacement quelques terres & quelques places de distinction. Cette promesse ne fut point remplie, ce qui commença à inspirer du mécontentement à Rèze : cependant il ne fit paroître son chagrin que lorqu'il fut sommé par Payne Tiptoft qui avoit dans ce pays la garde des châteaux

EDOUARD I. An. 1287.

du Roi, de comparoître à la Cour du Monarque. Méredith fut offensé de cette citation contraire aux anciens privilèges dont il jouissoit, il s'éleva une querelle suivie de plusieurs escarmouches qui causèrent beaucoup de dommages dans le canton. Le Roi, informé de cette dispute, écrivit à Rèze, & lui commanda de cesser de tenir une conduite aussi violente; mais au lieu d'obéir à cet ordre, il surprit divers châteaux & réduisit plusieurs villes en cendres. Aussi-tôt le Comte de Cornouaille fit assembler les vassaux militaires de la Couronne; marcha dans le pays de Galles; & se rendit maître de Drostan, la plus forte des places de Rèze. Le Gallois se retira dans les bois, d'où il fit plusieurs excursions dans le pays voisin; tomba sur des parties détachées de l'armée Angloise, & par ces surprises détruisit tant de monde, que le Comte de Cornouaille fut très satisfait de conclure une trêve, & de sortir honteusement d'une expédition qui avoit occasionné beaucoup de dépense. Cependant Méredith, sans égard pour le traité renouvella ses déprédations, mais le Lord

Robert Tiptoft assembla un corps de troupes, défit le Seigneur Gallois & mit ensuite sa tête à prix. Rèze, ne croyant plus sa vie en sureté dans son propre pays se retira en Irlande sur les terres du Comte de Glocester, qui le soutenoit secrétement. Il y resta quatre années, & retourna ensuite dans le Pays de Galles, où il fut découvert & arrêté dans les montagnes: on l'amena au Roi qui étoit alors à Berwick, & il y souffrit le nouveau genre de suplice qu'on avoit inventé pour son compatriote Lléwellyn.

EDOUARD I. An. 1287.

Ch. T. Pyker. Tyrrel.

XXV. Traité conclu par la médiation d'Edouard entre Alphonse, Roi d'Arragon, & Charles Prince de Salerne.

Edouard étoit toujours à Bordeaux, où il travailloit à un accommodement entre le Roi d'Arragon & Charles, Prince de Salerne, qui avoit été fait prisonnier dans un combat naval par Doria, Amiral Arragonois. Après beaucoup de difficultés, Alphonse convint de relâcher Charles, sous les conditions de renoncer à la Sicile, à Rhégio, au tribut de Tunis, & de procurer la révocation de tout ce que la Cour de Rome avoit fait au préjudice de la maison d'Arragon. Ce traité fut condamné & déclaré nul par le Pape Honorius IV. qui mou-

posa cet expédient, mais il fit même un voyage à Jacca en Arragon, pour faciliter le traité, qui fut enfin ratifié, & Charles obtint la liberté. Ce Prince eut fort peu d'égard à cet engagement, car aussi-tôt qu'il fut arrivé en Italie, il fut relevé de son serment par le Pape, & couronné Roi des deux Siciles, qu'il s'efforça de conquérir par les armes, contre les articles du traité. On le somma de se rendre prisonnier en Arragon, & il marcha vers les frontières de ce Royaume à la tête d'une armée pour éluder sa promesse. Cependant on fit ensuite avec le consentement du Pape un nouveau traité dont les conditions furent qu'Alphonse ne soutiendroit pas son frère Jacques, Roi de Sicile, & que Charles renonceroit à tous ses droits sur le Royaume d'Arragon. Cet accommodement fut suivi de la mort d'Alphonse qui arriva dans le temps où il étoit prêt de conclure son mariage avec Eléonor fille d'Edouard. Les Royaumes d'Arragon & de Sicile furent réunis en la personne de Jacques, ce qui occasionna de grandes difficultés au Prince de Salerne pour

EDOUARD I. An. 1288.

ÉDOUARD I. An. 1288. *Rymer.*

exécuter ses desseins sur le dernier de ces Royaumes.

XXVI. Edouard retourne en Angleterre & punit les Juges.

Edouard étoit tellement occupé des affaires du Continent qu'il sembloit en faire son principal objet, & que celles d'Angleterre ne tenoient plus le premier rang dans son esprit. Il étoit en Guyenne depuis environ trois ans, pendant lesquels il avoit dépensé des sommes considérables, tirées de son Royaume. Enfin ses finances étant épuisées il ordonna à l'Evêque d'Ely son Trésorier de demander un subside. Le Parlement ou Grand Conseil de la Noblesse étant assemblé à Westminster, l'Evêque leur signifia la volonté de Sa Majesté; Mais le Comte de Glocester répondit au nom de tous qu'ils n'en accorderoient aucun tant que le Roi demeureroit en pays étranger: ensorte que pour avoir l'argent nécessaire dans la nécessité présente, l'Evêque fut obligé de lever une taille sur toutes les villes, bourgs, & fiefs des domaines de la couronne. Edouard étonné d'un refus aussi positif de la Noblesse, jugea qu'il étoit temps de repasser en Angleterre. Il y trouva

toutes choses dans une grande confusion, tant par l'injustice & l'oppression des juges & officiers de la couronne, que par les troupes de bandits armés qui pilloient la nation, & que leur nombre empêchoit de soumettre aux loix. Le Roi fit publier une proclamation par toutes les villes & marchés de chaque Comté, ordonnant à tous ceux qui auroient été lézés ou opprimés par les juges ou autres officiers, de venir porter leur plaintes au prochain Parlement, qu'il convoqua pour la saint Martin. En conséquence de cette invitation, il parut un grand nombre de complaignants; & tous les juges, à l'exception de deux, étant convaincus de malversation, & de corruption, leurs biens furent confisqués, & leurs places données à des personnes d'une intégrité reconnue.

EDOUARD I. An. 1289.

Chr. T. Vyker.

XXVII. Les Juifs sont chassés de ce Royaume.

Après avoir fait cette réforme en faveur de son peuple, il tint après les fêtes de saint Hilaire & de Pâques, deux Parlements, où l'on fit à l'avantage de la noblesse quelques loix contenues dans le troisième Statut de Westminster. Elles rétablissoient les Seigneurs suzerains dans leurs droits

An. 1290.

EDOUARD I. An. 1290.

sur les mariages, tutelles & aubaines de leurs vassaux, dont ils avoient été long-temps privés par la pratique des fidéi-commis. On passa aussi le *Quo Warranto* pour faire jouir les sujets de toutes les libertés & franchises accordées sous le règne précèdent, ou qui étoient possèdées soit en vertu de chartres qui les exprimoient, soit par une jouissance de temps immémorial. On règla en même-temps la manière de faire payer les amendes, & Edouard, tant pour gagner l'affection de ses sujets que pour son propre intérêt, publia une proclamation pour bannir tous les Juifs à perpétuité. Leurs usures & leur religion les rendoient odieux au peuple, & ils reçurent ordre de quitter le Royaume sous peine de mort, avant le premier jour de Novembre. En même temps tous leurs effets furent confisqués au profit du Roi, excepté autant d'argent qu'il leur en étoit nécessaire pour leur dépense jusqu'à ce qu'ils fussent rendus au continent. On leur donna un sauf-conduit, malgré lequel les mariniers des cinq ports pillèrent jusqu'à leurs vivres, & de quinze mille qui obéirent aux ordres

du Roi, il y en eut plusieurs centaines qu'on noya sans autre sujet que pour s'en faire un amusement barbare. Outre les grandes sommes que le Monarque retira de la confiscation de leurs effets, le Clergé fut si satisfait de l'expulsion de ces ennemis du nom Chrétien, qu'il accorda le dixième des bénéfices au Roi, ce qui fut suivi d'un cinquantième des biens de la noblesse par forme de dédomagement de la perte que lui causoit le banissement des Juifs dont lui & ses prédécesseurs tiroient de très gros tributs dans les nécessités pressantes.

ÉDOUARD I. An. 1290.

Knyghton.

XXVIII. Le Roi déclare sa résolution de s'embarquer pour la terre-sainte.

Cette expulsion fut suivie du mariage de Gilbert, Comte de Glocester, avec Jeanne, fille d'Edouard, qui fut célébré au mois d'Avril, après que ce puissant Seigneur se fut obligé par serment à maintenir la succession héréditaire de la Couronne d'Angleterre. En Juillet, Béatrix, sœur du Monarque, fut mariée à l'aîné des fils de Jean Duc de Brabant ; mais la satisfaction que ces alliances donnoient au Roi fut bien tôt troublée par la mort de la Reine Eléonore, qui arriva cette même année dans le voisinage de Grantham, au Comté de

EDOUARD I. An. 1290. *Rymer.*

Lincoln. Lorsqu'Edouard avoit pris la Croix en Guyenne, le Pape l'avoit déclaré Général en chef de la croisade, & il se détermina de nouveau à s'embarquer pour cette expédition quoiqu'il n'eut pas les fonds suffisants pour entretenir l'armée nécessaire à une aussi grande entreprise. Il demanda le dixième de tous les revenus ecclésiastiques d'Angleterre, d'Ecosse, du pays de Galles & d'Irlande, pour être levé pendant douze années, joint aux contributions charitables qu'il leveroit pendant ce temps sur ses propres sujets pour le secours de la Palestine. Il demanda encore la moitié de ce qui pourroit être levé dans les autres États des Princes, qui ne seroient pas engagés personnellement dans la croisade. Plusieurs Papes l'avoient successivement amusé par des réponses équivoques, mais lorsqu'on apprit que la ville de Tripoli avoit été prise par le Soudan de Babylonne, & que la Terre Sainte étoit dans le danger pressant d'une perte totale : Nicolas IV. lui accorda sa demande, fixa le temps de l'embarquement général, & donna des ordres pour la levée des dixièmes pen-

dant six ans en Angleterre. Pour y parvenir il nomma des Commissaires avec ordre de faire une nouvelle évaluation de tous les bénéfices, ce qu'on appella la taxation du Pape Nicolas, qui depuis servit toujours de règle, lorsqu'on voulut faire de semblables levées. Edouard déclara sa résolution de partir pour la Palestine au temps indiqué, mais avant qu'il fut expiré on reçut nouvelle de la prise d'Acre, & que la Terre Sainte étoit entièrement conquise par les Sarrasins. Ces malheurs mirent fin à tous ces projets absurdes d'enthousiasme & d'ambition papale, qui avoient dépouillé l'Europe d'une infinité de richesses & d'une multitude prodigieuse d'hommes, perte irréparable pour les pays qui l'avoient soufferte *.

Prynne.

(*) J'ai déja fait connoître dans les tomes précédents que mon sentiment sur les croisades diffère un peu du préjugé ordinaire: on les auroit sans doute exaltées si le peu d'union des Princes n'avoit empêché de delivrer les Chrétiens opprimés du joug des Infidèles. Quelques Papes peuvent avoir appliqué à leurs intérêts particuliers, ce qui étoit destiné pour une cause aussi juste, mais cet abus doit-il servir de prétexte pour déclamer comme on le fait contre leur objet?

EDOUARD I. An. 1290.

Pour ce qui concerne Edouard, il eſt vraiſemblable que quand même ces déſaſtres ne ſeroient pas arrivés aux Chrétiens de Paleſtine il lui auroit été impoſſible de ſuivre cette entrepriſe, à cauſe des troubles d'Ecoſſe où il ſe trouva engagé & qui l'occupèrent preſque tout le reſte de ſa vie.

XXIX. Traité de mariage entre le Prince Edouard & Marguerite jeune Reine d'Ecoſſe. Mort de cette Princeſſe.

Aléxandre III. Roi d'Ecoſſe étoit mort d'une chute de cheval, & n'avoit point laiſſé d'autre enfant que Marguerite, qu'il avoit eu de la ſœur d'Edouard, & qui étoit mariée à Eric, Roi de Norvège. Elle mourut peu de temps après ſon père & laiſſa une fille du même nom de Marguerite, qui eſt princ palement connue ſous celui de Princeſſe de Norvège. Elle fut déclarée héritière de la Couronne d'Ecoſſe, dans un Parlement de ce Royaume où elle fut proclamée, & l'on nomma des Régents pour gouverner pendant ſon abſence. Edouard projetta de faire une réunion de l'Angleterre avec l'Ecoſſe par un mariage entre ſon fils & cette Princeſſe, ce qui fut très agréable à Eric. Les Régents d'Ecoſſe approuvérent ce projet dans un traité con-

clu à Salisbury, où il fut arrêté entre le Roi d'Angleterre, Eric, Roi de Norvège, & les députés Ecossois, que Marguerite seroit envoyée en Ecosse aussi-tôt que les Régents auroient donné des sûretés suffisantes, qu'ils ne disposeroient point d'elle en mariage sans le consentement de son père & de son grand oncle. Edouard étoit parent de Marguerite aux degrés prohibés, & il étoit nécessaire d'obtenir du Pape une dispense qui fut accordée aussi-tôt que le Roi eut payé les arrérages du tribut qu'on avoit négligé d'acquitter depuis quelques années. Les Régents & le Parlement d'Ecosse écrivirent à Edouard pour le féliciter d'avoir levé cet obstacle; lui marquèrent le plus ardent désir de voir ce mariage accompli; leur résolution d'envoyer des députés au Parlement d'Angleterre pour donner leur consentement à cette alliance, & prendre toutes les mesures qui pourroient la conduire à son exécution. Ils écrivirent en même temps au Roi de Norvège, & le prièrent d'envoyer le plus promptement qu'il seroit possible la princesse en Angleterre. On nomma des Commissaires pour régler

EDOUARD I. An. 1290. toutes choses avec les députés Ecossois, & le traité de mariage fut conclu sous les conditions que l'Ecosse jouiroit toujours de ses anciens droits, ainsi que de ses anciennes libertés & coutumes : que la Couronne retourneroit libre & indépendante aux plus proches héritiers, si Edouard & Marguerite mouroient sans enfans : que l'Ecosse resteroit séparée de l'Angleterre, suivant les limites établies : que les Chapitres des Cathédrales, des Collégiales & des Eglises conventuelles jouiroient de la liberté des élections sans être tenus de sortir du Royaume pour demander le congé d'élire, présenter le sujet élu, ni faire aucun serment de fidélité au Roi d'Ecosse : que les naturels du pays ne seroient point cités ni obligés de répondre à aucun procès hors du Royaume : que tous les rolles, chartres, priviléges & titres concernant l'Ecosse seroient conservés sous les sceaux de la noblesse : Qu'on se serviroit du grand sceau du dernier Roi jusqu'à l'arrivée de la Reine, & qu'alors il en seroit fait un nouveau avec les armes & l'inscription convenable qui seroit mis entre les mains du Chance-

lier : que ce Magistrat, ainsi que les Juges & autres Officiers seroient natifs d'Écosse & résideroient dans le Royaume : que tous les Writs émanés de la Chancellerie seroient faits suivant la coutume ordinaire de la chapelle du Roi & du Royaume d'Ecosse : qu'il ne seroit fait aucune aliénation ni altération de ce qui concernoit la dignité royale avant l'arrivée de la Reine : que les héritiers de la noblesse sous la garde de la Couronne ne pourroient être mariés à leur désavantage : qu'on ne pourroit assembler aucun Parlement pour les affaires du Royaume, hors des limites de l'Ecosse : enfin, qu'on ne pourroit imposer aucunes tailles ou taxes sur les Ecossois que conformément aux anciens usages de leurs Rois, & pour les affaires qui concerneroient le Royaume. Lorsque ces articles eurent été ratifiés, l'Évêque de Durham fut nommé Lieutenant de Marguerite en Ecosse, & les deux députés Ecossois avec le Comte de Varenne & le Doyen d'York partirent pour la Norvège, afin de régler tout ce qui concernoit le mariage. Le Prince Édouard constitua le Comte de

Rymer.

EDOUARD I. An. 1290.

Varenne pour son procureur à l'effet de contracter mariage en son nom avec la jeune Reine : & les députés Ecossois s'obligèrent de livrer tous les châteaux & forts du Royaume à Edouard & Marguerite, & de leur obéir comme à leur Roi & leur Reine dans tout ce qui concerneroit leur pays. Les deux Nations paroissoient très disposées à se réunir dans cette conjoncture, après avoir vécu plus de cent ans dans une amitié non interrompue ; & ce mariage auroit suivant toute apparence été suivi d'une incorporation absolue, si ces heureux projets n'eussent eté renversés par la mort subite de Marguerite, avant que les Commissaires eussent eu le temps de se rendre en Norvège.

Buchanan.

XXX. Edouard reclame la supériorité sur le Royaume d'Ecosse.

An. 1291.

Cet accident imprévu occasionna une dispute sur la succession au trône Ecossois qui exposa ce pays à être ruiné & désolé, & jetta l'Angleterre dans le trouble & la calamité. Il s'éleva douze Prétendants à la Couronne d'Ecosse, & la Nation se divisa en autant de partis pour soutenir leurs prétentions : les Régents ne voulurent point entreprendre de décider dans une affaire aussi importante : la

Noblesse assemblée en Parlement fut partagée en diverses opinions: & l'accession au sentiment du plus grand nombre auroit pu avoir des suites très fâcheuses pour le Royaume, d'autant que les autres auroient certainement allumé le feu de la guerre civile au milieu de leur pays. Après de longs débats, on convint unanimement de s'en rapporter à la décision du Roi d'Angleterre, & Guillaume de Frazer, Evêque de saint André, fut envoyé avec quelques autres députés, pour prier Edouard de se charger d'être leur arbitre. Il fut extrêmement satisfait de cette confiance, qui lui procuroit un moyen d'établir sur le Royaume d'Ecosse un droit de supériorité qui étendroit sa domination sur toute l'isle de la Grande Bretagne : projet qu'il avoit vraisemblablement dessein d'éxécuter, quand même cette occasion ne se seroit pas présentée. Nous avons déja vu dans la conquête du pays de Galles, combien il étoit peu scrupuleux sur les loix de l'équité lorsqu'il s'agissoit de satisfaire son intérêt ou son ambition : ainsi il n'est pas étonnant qu'il insistât sur le droit que lui

EDOUARD I. An. 1291.

pouvoit donner l'hommage fait tant à lui qu'à ces prédécesseurs lors même que les Rois d'Ecosse ne possédoient aucune terre en Angleterre. Cependant les Ecossois soutiennent que leurs Monarques n'avoient jamais rendu hommage que pour les terres du Cumberland & pour les autres parties de l'Angleterre qu'ils possédoient sous la même tenure que les Monarques Anglois avoient joui de la Normandie & de la Guyenne dans le Continent : qu'à l'égard de la soumission absolue de Guillaume pendant sa captivité, on ne peut la regarder que comme un acte extorqué par violence, auquel Richard Cœur de Lyon avoit renoncé de la façon la plus authentique. Les deux partis étoient également dans l'erreur soit volontairement, soit qu'ils se trompassent réellement, du côté des Anglois lorsqu'ils prétendoient à la supériorité sur toute l'Ecosse parce qu'elle avoit lieu sur une partie de ce Royaume, & du côté des Ecossois lorsqu'ils soutenoient que leurs Monaques n'avoient rendu hommage que pour le Cumberland, au lieu que dans le fait il avoit été rendu pour tout le

Rymer.

Royaume de Cumbrie, autrement nommé Valentia qui comprenoit les Comtés de Kyle, Cunningham, Carrick, Renfrew & Galloway autrefois dépendants du Royaume d'Angleterre. Tout ce pays, habité par les Bretons avoit été entiérement conquis & réduit par Edmond, qui l'avoit donné à titre de fief à Malcolm I. Roi d'Ecosse pour le tenir comme vassal de la Couronne d'Angleterre, & l'on y avoit attaché pour service de garder le pays de Northumbre contre les invasions des ennemis. Lorsqu'Edred eut succédé à son père, Malcolm lui renouvella le serment de fidélité : Edimbourgh fut donné par Edgar à Indulf Roi d'Ecosse, & depuis on y ajouta le Lothian, qui comprenoit le pays entre les rivières Twed & Forth; que Kenneth III. reçut sous les conditions d'hommage & Vasselage envers la Couronne d'Angleterre. Lorsque le père fit hommage pour ces territoires son fils Malcolm jura fidélité à Edgar pour la principauté de Cumbrie, en qualité d'héritier présomptif du trône d'Ecosse. Duncan, petit fils de Malcolm II. fit la même soumission à Canut, & Malcolm III.

EDOUARD I.
An. 1291.

pendant l'usurpation de Macbeth trouva une retraite sûre dans son Royaume de Cumbrie. Fléance s'y retira de même après le meurtre de son père, épousa la fille d'un de ces petits Rois Bretons, & transmit par ce moyen le Galloway à sa postérité. Malcolm rendit hommage à Guillaume le Conquérant, quoiqu'il ne possédât pas un acre de terrein en Angleterre; par conséquent sa soumission doit avoir été faite pour le pays de Lothian dont ce Monarque lui confirma la concession. Il se reconnut ensuite vassal de Guillaume le Roux, & son successeur Edgar dans une Chartre à l'Eglise de Durham reconnoit qu'il posséde le Comté de Lothian par un don de son Seigneur Guillaume Roi d'Angleterre. David I. assista comme Pair ou vassal aux Cours & Conseils de son beau-frère Henri I. & en cette qualité jura pour assurer la succession à l'Impératrice Mathilde. Malcolm IV. rendit le même hommage à Henri II. avec la clause, sauf la dignité Royale, & son frère & successeur Guillaume le rendit pareillement & jura fidélité quoiqu'il ne possédât aucun territoire en An-

gleterre. Nous avons déja rapporté sa captivité & sa soumission à son vainqueur, duquel il consentit de tenir le Royaume d'Ecosse, ainsi que toutes les autres terres à titre d'hommage-lige & de serment de fidélité : mais quoique cette condition eut été ratifiée par le Parlement d'Ecosse, il en fut ensuite déchargé par le Roi Richard, qui consentit de recevoir son hommage comme il avoit été rendu par son prédécesseur Malcolm. Lorsqu'il jura fidélité à Jean dans la ville de Lincoln, il inséra la clause sauf, &c. qui fut mise également dans l'hommage rendu à Northampton par son successeur Alexandre II. à Henri III. Lorsqu'Alexandre III. solemnisa ses nôces à York, il fut requis par son beau-père Henri de lui rendre homage pour le Royaume d'Ecosse, mais il refusa de le faire sans l'avis & le consentement de son Parlement, & Henri se contenta de le recevoir pour le Lothian & les autres territoires qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. On voit évidemment par cette courte discussion historique que les Anglois demandoient trop, & que les Ecossois offroient trop peu : que les Rois

EDOUARD I. An. 1291.

Rymer.

EDOUARD I. An. 1291.

d'Ecosse jouissoient de leurs anciens états sans aucun vasselage ni dépendance, mais qu'à l'égard de la possession du Royaume de Cumbrie de Strathcluyd, ainsi que du Lothian, ils les avoient reçus à titre de don des Monarques Anglois sous la condition de rendre hommage & d'être tenus du service pour ces concessions.

XXXI. Il agit comme arbitre dans l'affaire de la succession à la couronne d'Ecosse. La Noblesse de ce Royaume, & tous les compétiteurs reconnoissent sa supériorité,

Edouard étoit vraisemblablement très-bien instruit de toutes ces particularités, lorsqu'il ordonna une enquête à cette occasion, afin de profiter en faveur de son droit de tous les arguments & préjugés qu'on pourroit former, mais il compta encore beaucoup plus sur l'avantage que lui donneroit sa qualité d'arbitre, qui le mettroit à portée d'obtenir de tous les compétiteurs au trône & de leurs adhérents, une reconnoissance de sa supériorité. Enfin il paroît certain qu'il étoit déterminé à soumettre tout le Royaume sous son joug, & à ménager pour y parvenir les différentes factions qui le divisoient. Après avoir fait la conquête du pays de Galles, la réduction de l'Ecosse auroit arrondi ses Etats, & s'il avoit réussi à se rendre totalement maître de la Grande-Bre-

tagne, il auroit pû suivre avec plus de facilité ses desseins sur le continent. Guidé par ces principes, il manda les Prétendants & la Noblesse d'Ecosse à Norham sur la rivière Twed, où l'on ouvrit les conférences. L'assemblée générale fut tenue dans une Eglise Paroissiale, où Roger de Brabançon, Justicier d'Angleterre, déclara aux compétiteurs & à la Noblesse Ecossoise que le Roi Edouard étoit venu pour appaiser les troubles de leurs pays : rendre justice d'homme à homme, & prendre connoissance de la dispute touchant la Couronne, en vertu de son propre droit de supériorité sur le Royaume d'Ecosse, qu'il les requéroit de reconnoître actuellement. Ils furent très étonnés de cette proposition, mais se trouvant environnés d'un gros corps de troupes assemblées pour les intimider, ils n'osèrent faire connoître leurs sentiments : cependant ils demandèrent du temps pour consulter ceux des Prélats & de la Noblesse qui étoient absents, avant que de répondre sur un sujet d'une telle importance. Edouard leur dit qu'il attendroit leur réponse jusqu'au lendemain, mais ils lui firent

EDOUARD I. An. 1291. la même objection & il leur accorda trois semaines, pendant lesquelles ils furent requis de préparer tout ce qu'ils pouvoient avoir à dire au préjudice de ses prétentions. Ce terme expiré, ils s'assemblèrent dans une plaine de la paroisse d'Upsetlinton, sur les bords de la Twed, en Ecosse, vis-à-vis le château de Norham où le Roi résidoit. L'Evêque de Bath & Wells fut envoyé pour savoir leur résolution, & leur demander s'ils avoient quelque Chartre ou preuve à produire contre le droit de supériorité & la domination directe sur le Royaume d'Ecosse. Ils ne lui firent point de réponse, & interprêtant leur silence comme un consentement, il adressa la parole à Robert de Brus, Lord d'Anandale, l'un des plus puissants d'entre les Prétendants, & lui demanda s'il vouloit reconnoître Edouard pour Souverain de l'Ecosse, & s'en rapporter à sa décision en cette qualité. Robert répondit affirmativement. Ensuite il fit la même question à Florence, Comte de Hollande, & à Jean Hastings qui répondirent de même. Patrice Dunbar, Comte des Marches,

Guillaume de Roff, Guillaume Vefcy par Procureur, Robert de Pinkney, & Nicolas Souley fe préfentèrent pour foutenir chacun leur droit à la couronne d'Ecoffe à titre de fucceffion, & confentirent d'accéder au jugement d'Edouard en qualité de Seigneur Suzèrain ou Lord Paramont du Royaume. Jean Balliol étoit abfent, mais à la requête de fon repréfentant la conférence fut remife au lendemain, dans l'Eglife de Norham, où il fe joignit aux autres compétiteurs, en fignant une reconnoiffance de la fupériorité d'Edouard. Le Roi d'Angleterre étoit parfaitement inftruit du fond de l'affaire, & favoit que Brus & Balliol étoient les feuls qui y avoient un jufte titre, mais pour les tenir dans la dépendance de fes volontés, & les faire fervir à fes vues, il avoit encouragé & même fuivant toute apparence, fufcité les autres Prétendants. Il jugeoit bien qu'aucun d'entr'eux ne voudroit fe priver de l'efpérance de réuffir en défobligeant l'arbitre de fa caufe: mais dans le cas où quelques-uns d'entr'eux, & même tous les compétiteurs auroient été contraires à fes vues,

EDOUARD I.
An. 1291.

ÉDOUARD I. An. 1291. il avoit un gros corps de milice préparé pour obtenir de force leur consentement. Lorſque la Nobleſſe Ecoſſoiſe parut héſiter ſur ſa propoſition, il jura par ſaint Edouard qu'au péril même de ſa vie il ſoutiendroit un droit qu'il prétendoit démontrer par des preuves inconteſtables ; cependant il n'étoit fondé que ſur une collection de fables rejettées de tout le monde, des actes de ſoumiſſion extorquées, & des inventions Monachales. *Chr. Abingd.* Les peines qu'il ſe donnoit pour établir ce droit en découvroient évidemment la foibleſſe. Il ne put produire aucune autre pièce authentique, que la ſoumiſſion de Guillaume pendant ſa captivité, à laquelle Richard avoit depuis renoncé. Lorſque la ſouveraineté du Monarque Anglois eut été ainſi reconnue par tous les compétiteurs, en y comprenant Jean de Cumin, qui dans cette aſſemblée expoſa ſon droit & fut reçu comme les autres ; les Seigneurs & les Prélats des deux nations, convinrent que Sa Majeſté devoit être miſe en état de faire exécuter ſa ſentence, & de donner le Royaume à celui qui lui paroîtroit

avoir le meilleur droit, & pour cet effet on ordonna que toutes les forteresses du Royaume seroient livrées entre ses mains. Une complaisance aussi excessive ne pouvoit être fondée que sur la crainte la plus abjecte, ou sur la flatterie la plus basse, d'autant qu'il avoit publiquement déclaré qu'en agissant en qualité de Lord Paramont d'Ecosse dans cette dispute, il ne prétendoit pas se désister de ses propres prétentions à cette couronne, mais qu'il se réservoit la liberté de poursuivre ses droits de la manière & dans le temps qu'il le jugeroit convenable. Quelques dures que fussent ces conditions pour le corps de la nation Ecossoise, ils furent obligés de s'y soumettre ; toute leur Noblesse étoit attirée par les caresses ou intimidée par les menaces d'Edouard, & ses troupes cantonées sur les frontières, étoient prêtes à tomber sur leur pays, s'ils avoient fait paroître la moindre opposition à ses volontés. Cependant les Régents crurent devoir faire obtenir au peuple quelque espèce de satisfaction, & demandèrent à Edouard des Lettres-patentes pour déclarer que cette dif-

EDOUARD I. An. 1291.

pute seroit décidée dans l'étendue du Royaume d'Ecosse. Il accorda cette faveur sur leur très-humble Requête, & elle lui fut d'autant plus agréable, que cette demande marquoit une nouvelle reconnoissance de sa Souveraineté. Après toutes ces mesures préliminaires, il résolut de procéder à l'examen des droits des compétiteurs, & l'on convint que Robert de Brus, Jean Baliol & Jean Cumin nommeroient chacun quarante personnes, & qu'il en seroit nommé vingt-deux par le Roi, pour examiner les prétentions réciproques, & en faire leur rapport à Sa Majesté, après avoir discuté mûrement toutes les circonstances de cette dispute. Lorsque les Commissaires eurent été choisis, on assigna la ville de Berwick pour les conférences, & l'on fixa le jour au second d'Août. Avant que de quitter Norham, les Régents & les Gouverneurs des châteaux remirent leurs commissions à Edouard, qui les leur rendit avec quelques légers changements, & nomma l'Evêque de Caithnes Chancelier de ce Royaume, en lui associant un de ses propres Sécretaires nommé Walter de Hamondesdam,

Hamondesdam. On donna ordre à tous ceux qui avoient quelque poste en Ecosse, de venir faire serment de fidélité à Edouard, qui l'exigea également des Prétendants & de tous ceux qui se trouvèrent présents. Il se rendit ensuite à Berwick, avant même que les Commissaires y fussent assemblés, & publia une Déclaration portant que par le consentement qu'il avoit donné pour décider l'affaire de la succession dans l'étendue du Royaume d'Ecosse, il n'avoit point entendu s'engager à une pareille condescendance dans toute autre occasion à venir. Les Commissaires se rendirent au jour marqué, & en présence de Sa Majesté éxaminèrent les droits des Prétendants : mais comme la plus forte contestation fut entre Baliol & Brus, nous passerons les autres sous silence pour ne parler que de ces deux compétiteurs. Le premier fondoit sa prétention sur ce qu'il étoit fils de Dévergild, fille aînée de Marguerite, qui étoit aussi l'aînée des enfants de David, Comte d'Huntingdon, frère du Roi Guillaume, dont la postérité venoit d'être éteinte par la mort de la dernière Reine Mar-

EDOUARD I. An. 1291.

guerite. Robert de Brus alléguoit qu'il étoit dans un degré plus proche de consanguinité, puisqu'il étoit petit-fils de David, au lieu que son compétiteur en étoit seulement arrière petit-fils. Qu'Aléxandre II. l'avoit déclaré son successeur s'il mouroit sans enfants, & qu'Aléxandre III. l'avoit toujours regardé comme son héritier présomptif, ce qu'il étoit en état de prouver par le rapport de toutes les personnes qui lui avoient entendu déclarer ses sentiments à ce sujet. Lorsque la lecture de toutes les prétentions eut été faite & rapportée au Roi par les Commissaires, Sa Majesté, du consentement des compétiteurs, prorogea l'assemblée au mois de Juin de l'année suivante, & il leur dit qu'on procéderoit à l'éxamen de leurs titres pour décider enfin cette contention.

Chr. T. Wikes.

XXXII. Mort de la Mère d'Edouard. Dispute entre les Comtes de Glocester & d'Héreford.

Ce retard fut occasionné par la mort de la mère d'Edouard, qui fut enterrée avec grande solemnité à Ambresbury. Le Roi assista en personne à ses funérailles avec tous les Prélats & la Noblesse du Royaume. Le quinzième accordé lors de l'expulsion des Juifs n'avoit été levé que dans les

parties de l'Angleterre immédiatement dépendantes de la Couronne, & l'on expédia alors des commissions pour le lever sur les Comtés Palatinats de Chester & de Pembroke, sur la principauté de Galles, & sur les biens qui appartenoient en Irlande à la Noblesse Angloise. En même temps on fit sommer tous ceux qui possédoient quarante livres de rente en terre de se rendre à Noel auprès du Roi pour être reçus aux honneurs de la Chevalerie. Gilbert, Comte de Glocester avoit fait bâtir depuis peu un château sur des terres qui appartenoient à Humphroy de Bohun, Comte d'Hereford qui se plaignit de cette insulte à la Cour du Roi. Le Monarque se réserva la connoissance de cette affaire, & défendit aux parties de troubler la paix du pays. Malgré cette défense, les vassaux de Gilbert entrèrent sur les terres de Humphroy dans le Comté de Brecknock enseignes déployées, & ravagèrent tout le canton. Les vassaux de Humphroy usèrent de représailles, il y eut beaucoup de sang répandu, & tout le voisinage fut exposé aux calamités de la guerre civile. Le Roi établit une

EDOUARD I. An. 1291. commiſſion ſpéciale pour examiner les faits, qui furent vérifiés par le rapport des Jurés, & lorſque l'enquête eut été remiſe à Sa Majeſté, les deux Comtes furent ſommés de comparoître à Ambresbury pour répondre ſur le mépris qu'ils avoient fait de ſes Ann. 1292. défenſes. On commença une ſeconde enquête devant le Roi & ſon Conſeil à Abergaveny, les deux Comtes furent jugés coupables, on les mit en priſon, & leurs franchiſes furent ſaiſies entre les mains du Monarque. Cependant ils furent relachés en donnant caution de comparoître, la cauſe fut diſcutée dans le Conſeil, & le Roi prononça la ſentence, par laquelle les franchiſes de Glamorgan & de Brecknock furent confiſquées pour le temps de la vie des Comtes qu'on remit en priſon juſqu'à ce qu'ils euſſent payés une rançon à la volonté du Roi. Hèreford compoſa pour mille marcs, mais Gloceſter, qui avoit été l'agreſſeur ne put obtenir ſa liberté qu'en donnant caution pour *Carte.* le payement de dix mille.

XXXIII. Le Roi décide en faveur de Baliol pour Après la déciſion de cette affaire, Edouard fit un voyage dans le Suffolk, le Norfolk & les autres Com-

tés Septentrionaux ; ensuite il se rendit au commencement de Juin à Berwick, où les Prélats & la Noblesse des deux Royaumes furent assemblés avec les Commissaires pour examiner les droits des Prétendants. Au commencement de la session, les Ambassadeurs de Norvège demandèrent la Couronne pour leur maître, comme héritier de sa fille Margueritte, & ses prétentions furent jointes à celles des autres compétiteurs, après qu'ils eurent reconnu au nom de leur Roi la Souveraineté d'Edouard sur l'Ecosse. Comme l'examen d'un si grand nombre de droits auroit occasionné des recherches & des disputes très longues qui n'auroient servi qu'à retarder la décision, le Roi proposa de commencer par examiner les raisons de Brus & de Balliol, sans préjudicier à celles des autres prétendants qui seroient discutées. Il s'éleva de grands débats entre les Commissaires sur les loix & les coutumes suivant lesquelles on décideroit la cause, & Edouard prorogea l'assemblée au mois d'Octobre, lorsqu'on fut convenu unanimement que le jugement seroit porté conformé-

EDOUARD I. An. 1292.

La succession au trône d'Ecosse.

ment au loix & aux usages établis dans les Etats du Roi, & que le Royaume d'Ecosse seroit considéré comme un fief indivisible. On demanda à Brus & à Balliol s'ils avoient quelque chose à ajouter pour soutenir leurs droits respectifs, & ils firent de nouveaux efforts pour en établir l'évidence par les arguments & les explications les plus plausibles. Apres qu'ils eurent été suffisamment discutés, le Roi proposa cette question » A qui doit-on donner la préférence, » à celui qui est plus éloigné en descendant de l'aînée, ou à celui qui » est plus proche, mais en descendant de la seconde fille. ? » Les Commissaires répondirent unanimement que suivant les loix & les coutumes des deux Royaumes celui qui descend de l'aînée est préférable à l'autre. Après cette décision, Edouard leur recommanda d'examiner encore soigneusement la même question, & il déclara qu'il rendroit son jugement le sixième jour de Novembre. Alors il prononça solemnellement que le droit de Robert de Brus étoit défectueux, mais comme cette exclusion d'un compétiteur ne

décidoit pas en faveur du titre de Balliol, il ordonna aux Commissaires de discuter ceux des autres Prétendants. La contestation étant donc terminée entre Balliol & Brus, Jean Hastings prétendit que l'Ecosse étoit un fief divisible, & que par conséquent il devoit être partagé entre les trois descendants de David, Comte de Huntingdon, dont il étoit du nombre à cause de sa mère, la plus jeune des filles de ce Comte. Il fut secondé dans cette prétention par Robert de Brus, qui reclama le tiers du Royaume, en qualité de fils de la seconde fille. Edouard demanda alors aux Commissaires si l'Ecosse étoit un fief indivisible ou non : ils persistèrent à dire qu'il étoit indivisible, & il remit l'assemblée au dix-septième jour du mois. Les Compétiteurs furent sommés de comparoître & de justifier leurs prétentions, sur quoi les Ambassadeurs de Norvège, Florence de Hollande, Guillaume de Vescy, Dunbar, Ross, Pinkeney & Soules produisirent leurs titres, mais Jean Cumin fut déclaré défaillant, faute d'avoir comparu. Le Roi prononça que Jean Hastings & Robert de Brus n'avoient

EDOUARD I. An. 1292.

droit à aucune partie du Royaume d'Ecosse qui étoit un fief indivisible. Enfin Balliol se trouvant sans compétiteurs fut déclaré Roi d'Ecosse, mais Edouard se réserva tant pour lui que pour ses successeurs la faculté de poursuivre ses propres prétentions. Les ordres furent donnés aussi-tôt pour mettre le nouveau Monarque en possession du Royaume, & il fit le serment de fidélité dans lequel il reconnut la Souveraineté d'Edouard & de ses successeurs sur l'Ecosse, ce qui fut fait dans les termes les plus soumis & les plus expressifs, dont on forma une constitution authentique. Ensuite il fut instalé à Scone avec les formalités ordinaires, & tous les Seigneurs Ecossois lui prétèrent serment, excepté Robert de Brus, qui s'absenta pour ne pas être à cette cérémonie. Aussi-tôt qu'elle fut terminée le nouveau Roi se rendit à Newcastle sur Tyne, où il rendit hommage à Edouard avec les expressions les plus fortes pour marquer son vasselage & sa dépendance. *

Rot. de superioritate. Regum Angl. Brady. Buchanan.

(*) Le quatrième jour d'Avril de la même année mourut à Rome le Pape Nicolas IV. & la division qui se mit entre les Cardinaux, laissa le Saint Siège en vacance pendant plus de deux ans.

Le Roi d'Angleterre paroissoit attendre avec impatience une occasion d'exercer le droit de Souveraineté qu'il avoit pris tant de peine à établir. Pendant qu'il étoit encore à Newcastle, un bourgeois de Berwick lui porta ses plaintes d'une injure qu'il avoit reçue de quelques Officiers Anglois envoyés en Ecosse, & il ordonna que la cause seroit portée devant ses Juges en Angleterre. Le Conseil Ecossois, allarmé de cette injonction despotique, envoya des députés pour lui rappeller sa promesse & son engagement, suivant lesquels il ne devoit évoquer les causes des Ecossois devant le tribunal d'aucun autre Royaume. Edouard répondit à cette remontrance qu'il ne pouvoit permettre qu'une telle affaire fut portée par devant d'autres Juges que lui-même, d'autant qu'il n'appartenoit pas aux vassaux de corriger les fautes de ceux qui représentoient la personne de leur Souverain. Pour prévenir de pareilles plaintes, il envoya au Conseil d'Ecosse une déclaration, portant que si pendant la vacance du trône, il avoit fait quelques promesses occasionnelles, elles avoient été remplies,

EDOUARD I. An. 1292.

XXXIV. Sa conduite despotique envers ce Prince, qu'il fait sommer de comparoître à sa Cour en différentes causes & appels.

An. 1293.

EDOUARD I. An. 1293.

mais qu'il n'entendoit point être gêné par cette condeſcendance, à préſent qu'ils avoient un Roi, ni ſe départir de ſon droit de juger toutes les affaires qui concernoient ce Royaume, en tel temps & en tel lieu qu'il le jugeroit convenable. Il ſe ſervit des mêmes expreſſions dans ſa propre Cour, en préſence de Balliol, & de pluſieurs Seigneurs des deux Nations: déclarant de plus ſon intention de faire paſſer le Roi d'Ecoſſe en Angleterre, auſſi ſouvent qu'il y jugeroit ſa préſence néceſſaire ou utile. Il prononça ces mots avec un tel tranſport de vivacité que Balliol ne crut pas devoir s'expoſer à porter ſes plaintes à un Prince ſi impérieux. Peu de jours après le Roi d'Ecoſſe eut une autre occaſion d'éxercer ſa patience: Edouard l'obligea de renoncer par un acte authentique, tant pour lui que pour ſes ſucceſſeurs, à toutes les promeſſes, conceſſions & ratifications faites par le Roi d'Angleterre pendant la vacance du trône Ecoſſois, & de confirmer tout ce qui avoit été fait depuis. Il adoucit cependant l'amertume de cette reconnoiſſance en lui accordant

des Lettres Patentes, dans lesquelles il renonça à tout autre droit que celui d'hommage sur la Couronne d'Ecosse, & lui abandonna tant pour lui que pour ses successeurs tout droit à la garde des mineurs, aussi bien que la faculté de les marier à sa volonté. Edouard donna encore de nouvelles preuves du projet qu'il avoit formé d'éxercer ses droits dans toute leur étendue sur le Royaume d'Ecosse. Un Marchand de Gascogne lui présenta un mémoire où il exposoit qu'Aléxandre dernier Roi d'Ecosse lui devoit une somme d'argent que le nouveau Monarque refusoit de payer, ce qui l'obligeoit d'avoir recours au Roi Edouard, Seigneur suzerain d'Ecosse, pour en obtenir justice. Sur cette requête Edouard fit sommer le Roi de comparoître en personne pardevant sa Cour à Westminster, & de répondre à la demande du Marchand. Peu de jours après cette citation Balliol en reçut une autre, au sujet de Macduff, Comte de Fife, qui après s'être emparé injustement de quelques terres avoit été mis en prison par ordre du premier Parlement assemblé à Scone, après l'élé-

EDOUARD I. An. 1293.

Act. pub.

EDOUARD I. An. 1293. vation du nouveau Roi. Aussi-tôt qu'il fut en liberté il porta ses plaintes à Edouard, & Balliol fut sommé de comparoître à lieu & jour indiqué. Au mois de Juin il fut cité une troisième fois pour le sujet suivant. Le Roi d'Angleterre avoit ordonné à Walter de Huntercombe, Gouverneur de l'isle de Man, de mettre Balliol en possession de cette isle: mais quelque temps après, une dame nommée Austriga, la reclama, à titre d'héritière légitime, ses prétentions furent déclarées nulles, & elle en appella à Edouard. David, Roi d'Ecosse, avoit accordé anciennement au monastère de Réading, un prieuré dépendant de l'Evêché de S. André, lequel prieuré avoit ensuite été aliéné par l'Abbé de Réading en faveur de l'Evêché dont il avoit èté démembré. Un autre Abbé prétendit que l'aliénation avoit été faite sans le consentement des moines, & présenta une requête au Roi pour en

An. 1294. être remis en possession. L'Evêque appella au Pape, & son appel fut admis à la Cour d'Ecosse, mais l'Abbé se plaignit à Edouard, qui somma Balliol de comparoître personnellement devant lui, seize jours après

la saint Martin. L'année suivante ce Prince reçut encore ordre de comparoître pardevant le Roi d'Angleterre pour se justifier d'avoir refusé de rendre justice à l'Evêque de Durham dans une affaire qui regardoit son Diocèse. Cette suite de citations sous les prétextes les plus frivoles, fit juger à Balliol que le dessein d'Edouard étoit plutôt de le traiter en esclave qu'en vassal : mais comme il n'étoit pas en état de secouer le joug, il fut obligé d'obéir à ses ordres & de répondre en personne sur les faits dont on le chargeoit. Lorsqu'il fut accusé devant le Parlement d'Angleterre d'avoir emprisonné injustement le Comte de Fife, il proposa de répondre par procureur, mais on lui refusa ce privilége, & il comparut à la barre comme un particulier. Il soutint qu'il avoit agi par le droit de la royauté, dans l'affaire pour laquelle il étoit sommé devant le Roi, & qu'il ne pouvoit opposer ses deffenses qu'après avoir consulté ses sujets. Ce moyen fut rejetté, & le Parlement ordonna que trois de ses principaux châteaux seroient saisis par le Roi, & demeureroient en sa main jusqu'à ce qu'il

EDOUARD I.
An. 1294.

EDOUARD I. An. 1294.

eût donné ample satisfaction. Balliol prévint la Sentence en reconnoissant la souveraineté directe d'Edouard sur l'Ecosse, & demandant humblement quelque temps pour consulter son propre Parlement. Sa requête fut admise : on lui fixa un jour pour comparoître de nouveau, & il se retira plein d'indignation, & le chagrin dans le cœur. Il paroît que le projet d'Edouard en humiliant ainsi le Roi d'Ecosse, étoit d'exciter ce Prince à une révolte, qui pût lui fournir un prétexte de s'emparer de son Royaume & de le soumettre totalement.

Rymer. Ryley.

XXXV. Le Roi de France s'empare de la Guyenne par surprise.

Balliol résolut de saisir la première occasion de se délivrer d'une dépendance aussi honteuse ; & il conçut de grandes espérances sur une rupture qui arriva vers le même temps entre la France & l'Angleterre. Son origine fut une légère querelle entre un petit nombre de mariniers des deux Nations, ce qui donna prétexte au Roi de France de sommer Edouard à la Cour des Pairs, pour répondre sur les hostilités commises par ses sujets envers les François. Edouard dans la crainte d'une guerre envoya aussi-tôt Jean de saint Jean pour défendre la

Guyenne, & fit partir ſon frère Edmond Comte de Lancaſter, qui ſe rendit à Paris, muni de pleins pouvoirs pour un accommodement. Philippe perſiſta à demander ſatisfaction de l'affront qu'il avoit reçu en la perſonne de ſes Officiers, qu'on avoit maltraités en Guyenne. Cependant on mit ſur le tapis un traité particulier, pour faire un mariage entre le Roi d'Angleterre & Marguerite de France, fille du dernier Roi, Philippe le Hardi. Il étoit ſtipulé par les articles de cette alliance que s'il naiſſoit un fils de ce mariage il jouiroit après le décès de ſon père de la Province de Guyenne, pour lui-même & pour ſes héritiers iſſus de lui, mais que s'il mouroit ſans enfants elle retourneroit à la Couronne d'Angleterre. Ces articles ne pouvoient être éxécutés ſans une nouvelle inféodation faite à Edouard pour ſa vie, & pour remplir après ſon décès les conventions ſtipulées, il étoit néceſſaire de ſaiſir le Roi de France de toute la Province. Lors donc que le contrat de mariage eût été ſigné & ratifié par Edouard, & que le Monarque François eût promis, parole de Roi, d'en obſerver toutes les ſtipulations, le Comte

ÉDOUARD I.
An. 1294.

de Lancastre envoya des ordres aux Gouverneurs de la Guyenne de le mettre en possession de tout le Duché. Après que toutes les villes & les forteresses furent restées quarante jours en sa garde, on lui en demanda la restitution avec un sauf conduit pour Edouard, afin qu'il pût passer en France & conclure le mariage. Philippe refusa l'un & l'autre, & sur ce que le Roi d'Angleterre n'avoit pas obéi à la citation, il fut déclaré contumax & l'on prononça contre lui un jugement par défaut. Il est vrai qu'il fut regardé comme nul parce qu'il étoit la suite d'une citation qui n'avoit point été suivie; mais Philippe en fit faire une autre pour qu'Edouard eût à comparoître à Paris trois semaines après Noel.

XXXVI. Edouard forme des Alliances dans le continent.

Le Roi d'Angleterre irrité de la conduite perfide du Monarque François, bien loin d'obéir aux citations, renonça à l'hommage rendu dans les traités précèdents, & résolut de recouvrer par la force des armes, les territoires que Philippe avoit usurpés *. Pour réussir plus aisément dans

(*) Malgré l'estime particulière que je fais de l'Ouvrage de M. de Velly, je ne puis être de son sentiment sur la conduite que tint

ſon projet, il forma des alliances avec ſes gendres Henri, Comte de Bar,

Philippe le Bel en cette occaſion. L'amour de la vérité chez un Hiſtorien doit l'emporter ſur celui de la Patrie. Il gémit lorſque ſa Nation a donné lieu à ſes ennemis de l'accuſer de mauvaiſe foi ; mais il ne doit jamais ſacrifier la fidélité de l'Hiſtoire à ſon inclination particulière. Les faits paroiſſent tels que M. Smollett les rapporte, & le ſeul reproche que je peux lui faire en cette occaſion eſt de ſe ſervir de termes trop durs. Tous les Auteurs Anglois rapportent les mêmes circonſtances, & la lettre ou mémoire d'Edmond, qui ſe trouve dans les actes de Rymer paroît ne devoir laiſſer aucun doute. Il eſt vrai que Guillaume de Nangis prétend que les vues d'Edouard étoient en abandonnant tout ce qu'il tenoit comme vaſſal de le reprendre enſuite à main armée, pour n'être plus obligé d'en rendre hommage ; mais eſt-il vraiſemblable qu'un Prince éclairé livre à ſes ennemis ce qu'il poſſéde, dans l'eſpérance, très-douteuſe, de le reprendre à un titre plus avantageux ? Cette réflexion ſe préſente ici d'autant plus naturellement qu'Edouard avoit alors le plus grand intérêt de ménager la France pour ne s'occuper que de la guerre d'Ecoſſe.

M. Velly remarque que la lettre d'Edmond n'eſt munie d'aucune autorité. Je conviens que ſi elle étoit ſeule, on pourroit la regarder comme ſuſpecte ; mais celle d'Edouard aux Prélats & Barons de Gaſcogne, & la renonciation à l'hommage, où l'on rappelle les ſecrets Traités entre Edmond & Philippe le Bel me paroiſſent lui ſervir de preuves. Je m'en

EDOUARD I. An. 1294.

& Jean Duc de Brabant, ainsi qu'avec Amedée, Comte de Savoye, Adolphe de Nassau, Roi des Romains, l'Archevêque de Cologne, les Comtes de Gueldres & de Catzenellenbogen, & quelques Seigneurs de Bourgogne, qui promirent de faire une diversion dans les Provinces de France. Guy, Comte de Flandre devoit aussi y entrer de son côté, & Edouard commença à préparer une flotte pour transporter son armée dans le continent. Pour subvenir aux frais de cet armement on mit une augmentation d'impôts sur les marchandises, tant en Angleterre qu'en Irlande: les Prélats & le Clergé assemblés à Vest-

M. Vvestm. Rymer. Vvalsingham Claul. 22. Edouard. I.

tiens donc, comme je l'ai déja dit, à condamner les termes injurieux. Un Historien doit rapporter les faits, les appuyer de raisons solides & rejetter toutes ces invectives qui deshonnorent sa plume. On sait qu'il s'est souvent introduit dans les Cours des Princes des hommes artificieux, qui en leur présentant les objets sous un point de vue favorable à leurs intérêts, leur ont fait tenir une conduite difficile à justifier; mais les reproches ne doivent pas en tomber sur le Monarque, & je crois que si les Anglois judicieux examinoient scrupuleusement celle qu'ils ont quelquefois tenue avec nous, ils seroient plus réservés à nous attaquer de ce côté.

minster accordèrent la moitié de tous leurs revenus d'une année : le Parlement accorda aussi un subside du dixième de tous les effets, & le Roi expédia des commissions pour faire lever le sixième du mobilier dans toutes les villes & bourgs de ses domaines. Ces préparatifs n'eurent pas l'effet qu'on en attendoit : Jean Duc de Brabant fut tué par accident à un tournoi ; les Seigneurs de Bourgogne furent tenus en crainte par Humbert Dauphin de Viennois qui entra au service de Philippe : Les Princes Allemands ne donnèrent aucun secours, quoiqu'ils eussent tiré de très grosses sommes d'argent : Guy, Comte de Flandre fut arrêté à Paris, où il avoit été cité au Parlement sur un appel : plusieurs milliers de prisonniers & de Vagabonds auxquels Edouard avoit accordé leur grace à condition de servir dans cette guerre, désertèrent avant l'embarquement : Enfin le passage fut retardé par les vents contraires depuis le milieu de l'été jusqu'au commencement de Septembre, & le départ fut encore arrêté par un soulèvement dans le pays de Galles.

EDOUARD I. An. 1294.

Les habitants de cette province, XXXVII. Les Gallois

ÉDOUARD I.
An. 1294.

se révoltent & sont réduits.

réduits au désespoir par les taxes excessives dont ils étoient accablés, prirent les armes, s'emparèrent du Collecteur qu'ils pendirent avec quelques-uns de ses satellites, ravagèrent le pays, & massacrèrent tous les Anglois qui leur tombèrent sous les mains. Les révoltés avoient à leur tête dans le Gallois méridional, un nommé Morgan, dans le Gallois occidental, Maelgun Vaughan, & dans le Gallois septentrional Madoc, cousin de leur Prince chéri Lléwellyn. Morgan chassa le Comte de Glocester de son pays; Maelgun ravagea le Cardigan & le Comté de Pembrok; Madoc surprit Caernarvon, se rendit maître du château, & réduisit Snowdun & Anglesey. Les Comtes de Lancastre & de Lincoln furent envoyés dans le Gallois septentrional, avec une partie des troupes destinées pour l'expédition de Gascogne; mais s'étant avancés jusqu'à Denbigh, ils furent attaqués & défaits. Edouard alarmé de cette révolte y marcha en personne, & après plusieurs chocs où les Gallois combattirent en désespérés, il les força de se retirer dans les montagnes de

Snowdun, & les y pourſuivit malgré la rigueur de l'hiver. Madoc fut alors obligé d'abandonner cette retraite, & de tenter la fortune ſur les frontières, où il remporta quelques avantages dans pluſieurs eſcarmouches. Enfin il fut mis en déroute ſur des hauteurs, près le château de Caurs, ſe ſoumit à Edouard, & fut envoyé priſonnier à la tour de Londres. Preſque tous les Barons Gallois ſuivirent ſon exemple, & furent empriſonnés en différents endroits. Edouard pardonna au reſte des révoltés, mais il leur déclara qu'il extermineroit toute leur race s'ils excitoient jamais une nouvelle rebellion. Il fit rebâtir la ville & le château de Beaumaris, abbattre une grande partie des bois dans l'intérieur des terres, & après avoir fait élever quelques forteresſes ſur les côtes, il retourna à Londres vers la fin de Juillet. Morgan étoit toujours en armes dans le Comté de Glamorgan, où le Comte de Glocester, à qui il appartenoit, s'étoit rendu ſi odieux aux habitants par ſon orgueil & ſa tyrannie, que les Seigneurs Gallois refuſèrent de lui obéir, quoiqu'ils offriſſent de ſe ſoumettre,

EDOUARD I. An. 1295.

à condition de tenir leurs terres de la couronne d'Angleterre. Enfin on leur accorda, ainsi qu'à leur chef Morgan, ce qu'ils demandoient; ils mirent bas les armes, & donnèrent des ôtages de leur fidélité. *

XXXVIII. Suite de la guerre de Gascogne.

En partant pour l'expédition du pays de Galles, le Roi avoit envoyé un corps de troupes en Guyenne, sous les ordres de son neveu Jean de Bretagne Comte de Richemond, accompagné de Jean de Saint-Jean, de Robert de Tibetot, & de plusieurs autres Officiers expérimentés. Ils firent voile vers la Garonne, & furent reçus dans Blaye & Bourg, où ils mirent des garnisons, passèrent à Bordeaux occupé par le Conétable de Nesle, & descendirent à Rions qui se soumit sans résistance, ainsi que S. Macaire. Ils établirent leurs quartiers

(*) Le 5 Juillet 1294. les Cardinaux après une vacance de vingt-sept mois, se réunirent pour élire Pierre Mouron, qui prit le nom de Céléstin V. mais il abdiqua volontairement la Papauté le 13 Décembre suivant. Le 24 du même mois on élut pour lui succéder le Cardinal Benoît Cajetan, qui prit le nom de Boniface VIII. & devint trop fameux par ses démêlés avec Philippe le Bel. Il tint le Saint Siége près de neuf ans.

le long de la Dordogne, & presque tous les Barons du pays se joignirent à eux. Jean de Saint-Jean, à la tête d'un détachement s'empara de Bayonne & de plusieurs autres villes & forteresses : fut renforcé par un grand nombre de troupes Gasconnes, marcha à saint Sever situé sur l'Adour, & se rendit maître de cette place le septième jour d'Avril. Cependant Charles, Comte de Valois, frère du Roi de France, se mit en campagne avec une nombreuse armée; réduisit Podensac, & investit Rions, où Jean de Bretagne & Robert de Tibetot commandoient une forte garnison d'Anglois & de Gascons; cependant ils résolurent d'abandonner cette ville, mais les habitants désespérés de ce qu'on alloit les laisser à la merci de leur ennemi, se revoltèrent, & Charles tirant avantage de ce tumulte entra dans la place, où il prit un grand nombre de Chevaliers Anglois, qui n'avoient pas eu le temps de se retirer dans leurs vaisseaux. Le Comte de Valois marcha à saint Sevère & à son approche, saint Jean se retira à Bayonne laissant Hughes de Vère avec une

EDOUARD I. An. 1295.

forte garnison. Cet Officier fit une si belle défense & repoussa tant de fois les François que leur armée étoit presque ruinée, lorsque le manque de vivres le força de se rendre, mais il obtint une capitulation honorable. Quoique Charles eut mis dans cette ville un gros corps de troupes bien munies, elle fut reprise par les Anglois aussi-tôt qu'il se fut retiré en France avec les restes fatigués de son armée. Les corsaires des cinq-ports troubloient tellement le commerce des François, qu'à peine un seul vaisseau de cette nation osoit sortir de ses ports : mais ils se conduisoient plutôt en pyrates, qu'ils n'agissoient pour le bien public, ce qui engagea Edouard à armer une flotte de ses propres vaisseaux. Il la partagea en trois escadres, donna le commandement de la première à l'Amiral Jean de Boutetourt depuis l'embouchure de la Tamise jusqu'au Nord de l'Angleterre : Guillaume de Leyburne commandoit depuis la même rivière jusqu'à Plymouth, & on lui joignit la flotte des cinq-ports. Enfin la troisième escadre fut mise sous les ordres d'un Seigneur Irlandois, pour

Ann. Trivet.

s'étendre

s'étendre dans la partie Occidentale, & avoir le commandement de tous les vaisseaux d'Irlande & du canal de saint George. La division du Nord fit diverses excursions sur les côtes de Normandie, où ils brûlèrent Cherbourg, ainsi que plusieurs autres villes, & ravagèrent tout le pays voisin.

XXXIX. Philippe menace de faire une invasion en Angleterre. Mort d'Edmond, Comte de Lancastre.

Le Roi de France de son côté équipa une flotte considérable, qui sous les ordres de Mathieu de Montmorenci, & de Jean d'Harcour infesta les côtes d'Angleterre, & s'empara même de Douvres par surprise. Aussi-tôt la milice du pays s'assembla; tomba sur les François avant qu'ils eussent le temps de s'y fortifier, & les força de se retirer précipitamment dans leurs vaisseaux. Le dessein de Philippe étoit d'entrer en Angleterre pour agir de concert avec Jean Balliol qui avoit formé une ligue offensive & deffensive avec ce Monarque. On devoit la cimenter par le mariage de Jeanne fille de Charles de Valois avec Edouard, fils de Jean Balliol. Pour faciliter le succès de l'expédition projettée, le Roi de France avoit fait un accord avec celui de Norvège,

EDOUARD I. An. 1295.

qui devoit lui fournir deux cents galères, cent vaisseaux de transport & cinquante mille hommes de troupes de terre, mais ce traité n'eut pas son éxécution. Il avoit aussi engagé un Chevalier Anglois qu'on avoit pris à Rions, d'exciter un soulévement dans le Glamorgan où il possédoit beaucoup de terres, & avoit un grand crédit. Cet homme nommé Thomas de Turbeville retourna en Angleterre, disant qu'il s'étoit sauvé des prisons de France. A son arrivée à Londres, il s'adressa au Ministre, & promit de lui découvrir les desseins & la foiblesse du Gouvernement François. Son récit parut si vraisemblable, qu'il fut admis à plusieurs conférences particulières avec Edouard, mais pendant cette communication, on découvrit sa correspondance avec l'ennemi, & il fut condamné à souffrir la mort des traîtres. Le Roi voulant prévenir l'invasion dont il étoit menacé, convoqua un Parlement à Westminster, & fit publier des Writs pour que les Bourgs & Villes eussent leurs représentants, ce qui n'avoit pas encore été observé régulièrement jusqu'alors. Il de-

M. Vvestm.

manda à cette aſſemblée un ſubſide pour ſoutenir la guerre contre la France, & il lui en fut accordé un conſidérable tant par le Clergé que par les laïques. Le Pape avoit offert ſa médiation pour traiter de la paix, ou d'une trève entre les deux nations, & avoit envoyé deux Cardinaux avec des propoſitions tendantes à la ceſſation de toutes hoſtilités. Mais Edouard déclara qu'il ne prendroit aucun engagement ſans le concours de ſes alliés du continent. Cependant il envoya des Ambaſſadeurs à Cambrai, où l'on ouvrit les conférences ſous la médiation des Légats, dont les efforts furent infructueux. Edouard équippa une flotte de trois cents cinquante vaiſſeaux pour tranſporter ſept mille hommes de pied & un corps de cavalerie ſous les ordres de ſon frère Edmond, accompagné de Henri de Lacey, Comte de Lincoln. Ils mirent à la voile de Plymouth au commencement de Mars, deſcendirent à Bourg & Blaye ſur la Garonne, où ils furent joints par un grand nombre de Gaſcons, & allèrent camper à une lieue de Bordeaux, qui étoit toujours au pouvoir de l'enne-

An. 1296.

EDOUARD I. An. 1296.

mi. Peu de jours après qu'ils se furent établis dans ce poste, la garnison fit une sortie générale, où ils perdirent deux mille hommes; mais Edmond étoit trop foible pour faire un siège dans les formes. Il retira ses troupes du voisinage, s'empara de Langon, de Saint-Macaire, & se rendit à Bayonne, où il mourut d'une maladie de langueur. Le commandement en chef passa au Comte de Lincoln, qui ne fit rien d'important le reste de cette campagne.

Rymer.

XL. Commencement de la guerre d'Ecosse. Siège & prise de Bervick.

Cependant Edouard fut instruit de la ligue entre Philippe & Balliol, qui par le moyen de son allié avoit obtenu du Pape Celestin d'être relevé du serment qu'il avoit fait en rendant hommage au Roi d'Angleterre. Jean & Robert de Brus, ainsi que les Comtes des Marches & Buchan requis par différents messages d'envoyer du secours à Edouard, comme vassaux de la Couronne, avoient toujours différé d'obéir, & même Jean manqua de se trouver au Parlement d'Angleterre. Le Monarque Anglois, voulant s'assurer des intentions de Balliol, demanda les châteaux de Berwick, Roxbourgh, & Jedburgh,

pour sureté de sa conduite, tant que la guerre avec la France dureroit. Jean éluda cette proposition, sans faire cependant un refus formel. On le somma de se trouver avec sa Noblesse à un Parlement qui fut convoqué à Newcastle-sur-Tyne : aucun d'eux ne s'y rendit, & ne produisit même aucune raison pour y avoir manqué ; ensorte qu'Edouard bien convaincu de leur mauvaise volonté, résolut de les attaquer sans perdre de temps. Il avoit déja indiqué le rendez-vous de ses vassaux militaires dans cette place, & il donna des ordres pour faire des levées dans le pays de Galles & en Irlande, afin de s'en servir dans l'expédition d'Ecosse. Pendant qu'il étoit occupé à rassembler ses troupes à Newcastle, le Gardien des Cordeliers de Roxburgh lui apporta une lettre de Balliol, qui se plaignoit des injures qu'il avoit reçues d'Edouard, & lui déclaroit qu'il ne reconnoissoit plus sa dépendance du Royaume d'Angleterre. En même tems Robert de Ross, Lord de Werk, se révolta en faveur de l'ennemi, quoique son frère Guillaume se fut emparé de son château au nom d'E-

EDOUARD I. An. 1296. douard. Un corps de mille hommes envoyé pour renforcer la garnison, fut attaqué dans sa marche, par Robert à la tête de quelques troupes Ecossoises, & entièrement défait. Le Roi, informé de cette action, s'avança avec toute son armée composée de trente-cinq mille homms, & campa

An. 1297. à Werk dans l'intention d'entrer en Ecosse aussi-tôt après les fêtes de Pasques. Cependant une armée Ecossoise, commandée par les Comtes de Buchan, Monteith, & plusieurs autres Seigneurs, fit une irruption en Angleterre, & après une tentative infructueuse sur Carlisle retourna en Ecosse, pour s'opposer aux progrès d'Edouard. Ce Monarque traversa le Tweed à Coldstream, & investit la ville de Berwick. La flotte des cinq ports s'approcha de la place & entra jusques dans son port, où l'ennemi la reçut avec tant de valeur, qu'après un combat opiniâtre, elle fut obligée de se retirer avec perte de plusieurs vaisseaux. Edouard voyant la fumée de ceux qui brûloient, ordonna de monter à l'assaut, & les Ecossois furent tellement frappés de la valeur des assiégeants, qu'ils ne firent au-

cune résistance, & se laissèrent massacrer sans se défendre. Les Ecrivains de cette nation assurèrent qu'Edouard fut repoussé à plusieurs attaques, & eut ensuite recours à un stratagême : qu'il fit retirer son armée comme s'il eut eu dessein de lever le siège, fit faire des bannières & des enseignes semblables à celles de leurs ennemis : ordonna à ses soldats de mettre sur leurs armes des croix de saint André, qui servoient à faire reconnoître les Ecossois dans les batailles, & que retournant sur leurs pas, ceux de la faction de Brus avancèrent avant les autres, & dirent à leurs compatriotes que le Roi Jean venoit avec une armée à leur secours : que le peuple & la garnison ajoutant foi à ce rapport sortirent en foule au devant de leur Souverain; mais qu'un détachement de Cavalerie leur coupa la retraite, s'empara d'une porte; qu'ils furent taillés en pièces avant que d'avoir pû se mettre en défense, & que l'armée Angloise entra dans la ville sans opposition. Il y eut environ sept mille personnes de massacrées, tant hommes que femmes & enfants, & les Anglois conviennent de ce car-

EDOUARD I. An. 1297.

Hemingford. M. Westm. Fordun. Abercromby.

EDOUARD I. An. 1297.

nage qui fut fait sous les yeux d'Edouard, à la honte de l'humanité.

XLI. Jean Balliol est totalement défait a Dunbar.

Pendant qu'il étoit dans cette place pour la mettre en état de défense, l'armée Ecossoise entra dans Rédesdale, & ravagea le Northumberland jusqu'à Hexham. Ils brûlèrent les Eglises & les Couvents, & commirent plusieurs autres actes de barbarie, mais sur la nouvelle que le Roi d'Angleterre se mettoit en marche pour leur livrer bataille, ils retournèrent promptement dans leur pays. La réduction de Berwick laissoit toute la basse Ecosse ouverte aux incursions des Anglois, d'autant qu'entre cette place & Edimbourg il n'y avoit d'autre forteresse que Dunbar, appartenant au Comte de la Marche, qui étoit au service du Roi d'Angleterre. Ce Seigneur s'étoit attaché à Robert de Brus, dont le père, l'un des compétiteurs de Balliol, étoit mort l'année précédente. Edouard connoissant l'animosité qui subsistoit entre ces deux familles, avoit engagé Brus dans ces intérêts par l'offre de la couronne qu'il avoit dessein d'enlever à Balliol, & le crédit de ce Seigneur attachoit à son service les plus puissants Ba-

rons de cette Nation. La Noblesse qui suivoit le parti de Balliol, & qui connoissoit l'importance de Dunbar, gagne la femme de Patrice, Comte de la Marche, qui leur livra la forteresse où ils mirent une nombreuse garnison, pour arrêter les progrès des Anglois. Aussi-tôt qu'Edouard en fut informé, il détacha le Comte de Warenne avec un gros corps de troupes pour assiéger le château. Il fut vaillamment défendu pendant quelque temps, mais les assiégés trop foibles pour s'opposer aux forces qui les attaquoient, demandèrent une suspension d'armes de trois jours, pour faire savoir leur situation à leur Roi, avec promesse de se rendre s'il ne venoit à leur secours. Balliol qui avoit assemblé une nombreuse armée, résolut de hazarder la bataille, plutôt que de perdre une place aussi importante, & le troisième jour de la trève, il parut à la vûe de Dunbar, à la tête de quarante mille hommes. Warenne marcha aussi-tôt à leur rencontre, & les attaqua avec une telle impétuosité que les Ecossois furent mis en déroute; on en fit un grand carnage, & ils prirent la fuite jusqu'au

EDOUARD I.
An. 1297.

de-là de la rivière Forth, laissant toute la partie méridionale à la merci des Anglois. Dunbar se rendit à discrétion, & les châteaux de Jedburgh & Roxburgh suivirent son exemple.

XLII.
Il remet sa couronne à Edouard, auquel tous les possesseurs de fiefs en Ecosse jurent fidélité.

Edouard détacha Robert de Brus, & son fils qui portoit le même nom, pour recevoir la soumission des Barons d'Anandale & de Carrick. Il s'avança lui-même à la tête de son armée, renforcée de quarante-cinq mille hommes du pays de Galles & d'Irlande; réduisit les châteaux d'Edimbourg & Stirling, & marcha ensuite à Perth, où il donna audiance aux députés de Jean Balliol, qui imploroit sa clémence dans les termes de la plus abjecte soumission. Antoine Beck, Evêque de Durham fut envoyé pour traiter avec lui à Kincardin, & lorsqu'il eut consenti à tout ce qui lui fut proposé, il se rendit dans le cimetière d'un endroit nommé Strickathroe, monté sur un méchant cheval, se présenta avec une verge blanche à la main devant le Monarque Anglois qui lui marqua le plus grand mépris. Il déclara combien il étoit affligé & repentant de s'être engagé dans une ligue avec le Roi

de France contre son Seigneur-Lige, qu'il supplioit de lui pardonner sa folie, renonçant à l'alliance de la France, tant en son nom qu'en celui de son fils Edouard & de tous ses sujets Ecossois. On dressa un acte contenant les termes & les circonstances de cette soumission, qui fut scellé & rendu authentique par toute la Noblesse qui se trouva présente; & comme si cette humiliation n'eut pas encore suffi, Balliol la renouvella dans le château de Brèchin, où il résigna sa Personne, sa Courone, sa dignité, & ses biens propres entre les mains de son vainqueur, qui l'envoya sous bonne garde en Angleterre. On rompit le grand Sceau d'Ecosse, pour ne plus en faire usage, & l'on en donna un autre aux armes d'Angleterre entre les mains de Walter de Amonsdesham. Le Roi nomma Jean de Warenne, Comté de Surrey, Régent du Royaume, Hughes de Cressingham Trésorier; Guillaume de Hormesby Justicier; & Henry Piercy, Gouverneur de Galloway; Edouard s'avança ensuite vers le Nord jusqu'à Murray, & trouvant tout le pays soumis & tranquille, il

EDOUARD I. An. 1297.

retourna par le chemin de Scone, d'où il enleva la fameuſe chaire de Pierre ſur laquelle on plaçoit les Rois d'Ecoſſe à leur couronnement. Cette précaution, quelque triviale qu'elle puiſſe paroître, contribua beaucoup à ſoumettre le peuple au joug Anglois, d'autant qu'ils regardoient & révéroient cette pierre comme le palladium de leur Monarchie ; il ordonna en même temps d'emporter & détruire tous les actes du Royaume, afin qu'il ne reſtât aux Ecoſſois aucun monument de leur première indépendance. Après avoir ainſi terminé la conquête de ce Royaume, il retourna à Berwick où il convoqua les Prélats, la Nobleſſe, les poſſeſſeurs de franc-fiefs, avec les députés des Bourgs Royaux & autres communautés d'Ecoſſe. Ils renoncèrent à leur aliance avec la France, rendirent hommage pour les terres qu'ils poſſédoient ; jurérent fidélité au Roi d'Angleterre, comme à leur Seigneur Suzerain & ſouſcrivirent un acte authentique contenant tous les articles de leur ſoumiſſion. Lorſqu'Edouard eut aſſujetti l'Ecoſſe, & aſſuré la tranquilité de ce pays par de ſages régle-

ments, il congédia ses troupes & retourna dans les parties Méridionales de ses Etats accompagné de Jean Cumin de Badenogh, & de quelques autres Seigneurs Ecossois, qu'il jugea à propos de retenir comme prisonniers de guerre, jusqu'à ce que les disputes avec la France fussent terminées.

EDOUARD I. An. 1297.

XLIII. Edouard abaisse le clergé d'Angleterre.

Cette expédition avoit été très dispendieuse, & Edouard avoit envoyé des sommes considérables pour soutenir la guerre de Gascogne, ce qui l'obliga d'assembler un Parlement à saint Edmundsbury, où il reçut un très gros subside des laïques. Le Clergé refusa absolument d'y contribuer, soutenu par une bulle que le Pape Boniface avoit publié depuis peu, qui leur défendoit d'accorder aucun subside aux Princes sans la permission de Sa Sainteté, & défendoit également aux Princes d'en lever sous peine d'excommunication. Elle avoit été obtenue par le crédit de Robert de Winchelsey, Archevêque de Cantorbéry, d'accord avec le Clergé d'Angleterre, pour les mettre à couvert de toutes taxes. Edouard aussi étonné qu'irrité de leur refus, leur or-

EDOUARD I. An. 1297.

donna de s'assembler pour le mois de Janvier, afin qu'ils eussent le temps de délibérer sur la demande, & de prendre une résolution fixe. Cependant Elisabeth, fille du Roi, épousa le Comte de Hollande, de Zéelande & de Frieslande, nommé Jean, & les nôces furent célébrées à Ipswich. Gui Comte de Flandre étoit sorti de prison en France, & il renouvella son traité avec Edouard, qui convint de fournir une somme considérable, pour le mettre en état de lever un gros corps de troupes & d'entrer dans les Etats de Philippe. Il fut aussi stipulé que le Prince Edouard épouseroit Philippine, fille du Comte. Les autres confédérés qui s'étoient d'abord déclarés en sa faveur, étoient toujours bien intentionés pour lui, mais il ne pouvoit les conserver qu'avec des secours d'argent fréquemment répétés, & il attendoit impatiemment l'assemblée du Clergé, dans l'espérance de les trouver disposés à le soutenir dans des circonstances aussi pressantes. Au lieu de recevoir une réponse favorable, l'Archevêque de Cantorbéry portant la parole pour lui & ses confréres, dit aux Commissaires

du Roi, qu'ils avoient deux ſupérieurs, le Pape & Sa Majeſté : qu'ils ſe reconnoiſſoient obligés d'obéir à l'un & à l'autre, mais que la plus grande obéiſſance étoit due à Sa Sainteté, leur Seigneur & maître ſpirituel. Edouard n'étoit pas un Monarque qu'on put offenſer impunément, il réſolut d'être Roi dans ſes Etats ſans avoir de compétiteur, & regarda la puiſſance du Pape, comme une imprudente uſurpation qui n'étoit ſoufferte que par les Princes foibles. Il jugea que ceux qui méconnoiſſoient l'autorité Royale, ou s'efforçoient de la déprimer, ne méritoient pas ſa protection, & qu'il n'y avoit que ceux qui contribuoient aux beſoins de l'Etat qui duſſent jouir du bénéfice des loix. Avec ces ſentiments il fit publier des défenſes dans tous les ports de mer de laiſſer ſortir perſonne du Royaume ſans une permiſſion particulière : fit publier dans toutes ſes Cours une proclamation qui privoit le Clergé de ſa protection, & fit ſaiſir tous leurs fiefs, biens & effets ; cette ſévérité n'eut lieu que pour les ſuffragants de Cantorbéry, d'autant que le Clergé d'York s'étoit toujours conformé aux

EDOUARD I. An. 1297.

demandes du Roi, qui publia un Writ ſpécial pour les protéger. Les oppoſants ſe trouvèrent réduits à un état très déplorable, leurs effets ſaiſis & leurs revenus ſéqueſtrés : privés de toute demande en juſtice, & expoſés à toute ſorte d'outrages & d'indignités ſans aucun moyen d'en obtenir raiſon. L'opiniâtreté de Winchelſey augmenta par ces obſtacles : il ordonna de publier la bulle du Pape dans toutes les égliſes de ſa Province, & convoqua un Concile de ſes Suffragants à S. Paul de Londres. Edouard défendit par un Writ de faire aucune conſtitution au préjudice du Roi, de ſes Miniſtres, ou de ſes fidéles ſujets, & il leur fit une défenſe particulière de publier aucune ſentence d'excommunication contre quelque perſonne que ce fut, ſous peine de priſon. Enſuite Ither d'Angoulême, Archidiacre de Bath appella au nom du Roi à Sa Sainteté contre leurs démarches, ce qui ſuſpendit toutes leurs opérations. N'ayant plus aucun ſecours à attendre que du côté de Rome, & voyant tous leurs biens confiſqués ſolemnellement par le Parlement, ou au moins par une Ordonnance de toute la Nobleſſe;

Ils furent obligés d'avoir recours à des protections qu'ils ne purent obtenir qu'en payant de très fortes amendes, après quoi on les rétablit dans la possession de leurs biens & effets, & dans la jouissance du bénéfice des loix.

EDOUARD I. An. 1297.

M. Vvestm. Ch. G. Thorn. Vvalsingham

XLIV. Le Roi est traversé par les Comtes d'Héreford & de Norfolk.

Toutes ces ressources ne suffisoient pas encore pour remplir les desseins du Roi, que ses alliés pressoient de traverser la mer. Il ne pouvoit mettre son armée & celle de ses troupes auxiliaires sur pied sans de très grosses sommes d'argent, & n'ayant plus de moyens pour en lever dans ses Etats, il fit saisir & vendre à son profit une grande quantité de laine & de cuirs dont les marchands devoient trafiquer en pays étrangers. Il exigea de chaque Comte du Royaume deux mille quarters de bled * avec d'autres provisions pour la subsistance de ses troupes de Gascogne. Quoiqu'il eut promis de rembourser les propriétaires

(*) Le Quarter est une mesure qui contient 17424 pouces cubes Anglois, ce qui revient à un peu plus de 14560 pouces cubes de France. Cette mesure en bled pèse environ 458 livres de France, ce qui fait près de deux septiers mesure de Paris.

EDOUARD I.
An. 1297.
des laines lorſque ſes affaires le lui permettroient, une conduite auſſi deſpotique excita un mécontentement univerſel. Sous Edouard elle produiſit des plaintes, mais ſous un Prince moins abſolu, elle auroit été ſuivie d'une revolte. Ce n'eſt pas que les Barons euſſent totalement dégénéré de l'eſprit de leurs pères, car ils lui firent bien connoître leur courage & leur réſolution dans le même temps. Pour exécuter ſes projets ſur le Continent, il aſſembla un Parlement à Salisbury, afin de régler le nombre de troupes que chaque Baron devoit fournir pour cette expédition : ſon intention étoit de faire faire une puiſſante diverſion en Guyenne par ſes ſujets, pendant qu'il preſſeroit lui-même l'ennemi ſur les côtes de Flandre, mais il trouva tous les Seigneurs diſpoſés à ne point ſervir dans un pays où il ne les commanderoit pas en perſonne. Chacun s'excuſa de ſortir du Royaume, quoiqu'ils ne refuſaſſent pas de fournir leur contingent d'hommes pour faire le ſervice. Edouard piqué de cette oppoſition les menaça de donner leurs terres à d'autres plus obéiſſants, mais ces menaces

ne servirent qu'à exciter un grand mécontentement dans toute la Noblesse. Humphroy de Bohun Comte d'Héreford, grand Conètable du Royaume, & Hughes Bigod, Comte de Norfolk, Grand Maréchal, lui déclarèrent ouvertement qu'ils étoient prêts d'accompagner Sa Majesté, mais qu'ils ne vouloient servir que lorsqu'il seroit présent. Edouard irrité de cette déclaration, s'écria dans un transport de colère, « je jure par le Dieu éternel » que vous marcherés, ou que vous » serez pendus » mais le Comte de Norfolk lui répliqua du même ton, » je jure par le Dieu éternel que je » n'irai point, & que je ne serai point » pendu. « Le jour même il se retira du Parlement ainsi que le Comte d'Héreford, accompagnés d'un gros corps d'hommes armés, qui sembloient braver le Monarque. Lorsqu'ils furent arrivés dans leurs terres, ils ne voulurent point permettre aux Officiers du Roi de lever les impôts sur les laines & les cuirs, ni d'enlever aucunes provisions, mais ils les chasserent de leurs terres, & se préparèrent à une revolte déclarée.

EDOUARD I. An. 1297.

Tyrrel.

XLV. Edouard se

Les Barons avoient fait voir tant

EDOUARD I. An. 1297.

reconcilie avec l'Archevêque de Cantorbery.

d'union & de constance sous le dernier règne qu'Edouard ne crut pas devoir exposer sa gloire & son repos à l'évènement d'une guerre contre ses propres sujets. Dans la conjoncture où il se trouvoit, cette dispute auroit retardé sa vengeance contre le Roi de France, & l'auroit empêché de répondre aux instances réitérées du Comte de Flandres, qui le pressoit de passer la mer avec la plus grande diligence. Il dissimula pour lors son ressentiment contre le Maréchal & le Conétable, mais il trouva bien-tôt après le moyen de les dépouiller de leurs offices. Edouard somma toute la noblesse, & tous ceux qui possédoient vingt livres de rente en fond de terre, de se rendre le premier Juillet à Londres, avec leurs chevaux & leurs armes, pour l'accompagner en Flandre. Les Comtes d'Héreford & de Norfolk furent mandés par une invitation particulière. Le Conétable se rendit en personne, mais le Comte de Norfolk s'excusa sur une maladie, & envoya Jean de Séagrave à sa place. Il fut résolu dans le Conseil de publier une Ordonnance pour faire le lendemain la revue des troupes à Saint

Paul. Quoique cela fît partie des fonctions du Conétable & du Maréchal, ils refusèrent de s'en charger, & le Roi investit de leurs emplois Thomas de Berkeley & Geofroi de Geyneville. Les Comtes publièrent un manifeste pour justifier leur conduite, représentèrent combien la nation étoit chargée de taxes excessives, la pauvreté des sujets, le retranchement des franchises, l'inexécution de la grande chartre & de celle des forêts. Edouard répondit à ce mémoire, & comme il connoissoit le crédit du Clergé, il se reconcilia avec l'Archevêque de Cantorbéry dans une assemblée de la noblesse & du peuple, à Westminster. Il fit voir que les taxes qu'il avoit imposées étoient nécessaires pour le soutien de la guerre, où il avoit été forcé de s'engager pour l'avantage de la nation, & pour recouvrer son propre héritage. Il les assura, parole de Roi, qu'il réformeroit tout ce qui faisoit le sujet de leurs plaintes à son retour, & les conjura, s'il mouroit dans cette expédition, d'être fidèles à son fils Edouard. Il confia ce jeune Prince aux soins de l'Archevêque Winchelsey & de Réginald de Grey, auxquels il laissa la régence du Royau-

EDOUARD I. An. 1297.

me en son absence. Le Métropolitain, & quelques-uns de ses suffragants entreprirent d'appaiser le différent entre Sa Majesté & les Comtes mécontents. Ils proposèrent une conférence à Waltham, où le Conétable & le Maréchal envoyèrent des députés, alléguants qu'ils ne pensoient pas qu'il y eût sûreté pour eux de s'y rendre en personne. On leur envoya des sauf-conduits, mais ils refusèrent toujours d'y venir. Edouard trouva le moyen de se venger en partie d'Héreford, en rendant la liberté à Ralf de Monthermer, qui avoit épousé Jeanne Comtesse de Glocester, à l'insçu du Roi son père. On l'avoit mis en prison à Bristol, pour le punir de cette faute, mais Edouard l'en fit sortir alors & lui accorda le Comté de Glocester, pour le mettre à portée de veiller sur la conduite d'Héreford, & de tomber tout à coup sur lui, s'il vouloit exciter quelques troubles dans les marches.

XLVI. Progrès de Wallace en Ecosse.

Après avoir pris ces précautions, Edouard s'embarqua à Winchelsey pour la Flandre *. Le jour même de

(*) Knyghton rapporte qu'après le débarquement il s'éleva une violente dispute entre les Mariniers des Cinq Ports & ceux d'Yar-

ſon départ, les Comtes d'Héreford & de Norfolk ſe préſentèrent à la barre de l'Echiquier, accompagnés d'un grand nombre de Chevaliers & de Bannerets. Ils ſe plaignirent des ſubſides qu'on avoit dernièrement accordés, & des impôts mis ſur les laines, qu'ils repréſentoient comme des charges intolèrables; défendirent aux Barons de lever le huitième accordé par les bourgs à l'inſçu du Roi, & demandèrent le ſoulagement des autres fardeaux dont la nation étoit accablée. Ce huitième avoit été accordé par les villes, bourgs & cités du domaine royal, ſans le concours des Comtes, Barons, Chevaliers & communautés du Royaume: ce que les Comtes repréſentèrent comme une pratique tendante à les dépouiller eux & leurs deſcendants de leurs droits. Le Roi, informé de cette remontrance, déclara par une proclamation, que cette taxe de huitième ne tireroit point à conſéquence pour l'avenir: ajoutant

mouth, qu'ils en vinrent aux armes malgré les efforts du Roi, brulèrent plus de vingt de ſes vaiſſeaux, & que celui où étoit ſon tréſor eût bien de la peine à s'échaper en gagnant la pleine mer. *Knyghton, pag.* 2512.

EDOUARD I. An. 1297.

que la nécessité l'avoit obligé de saisir les laines pour la sureté du Royaume, mais qu'il prétendoit en rendre la valeur aux propriétaires, & assuroit ses peuples qu'à l'avenir on ne se serviroit plus de pareils moyens pour lever de l'argent. Si les sommes ainsi levées avoient été employées pour la défense ou l'avantage de l'Angleterre, cet acte de despotisme auroit pû être excusable, mais comme elles furent aussi-tôt appliquées à une guerre étrangère, qui n'avoit aucune liaison avec les intérêts du Royaume, le Roi ne devoit pas attendre que ses sujets eussent égard à sa Déclaration. Les Anglois avoient été continuellement harrassés depuis le commencement de son règne pour remplir les projets que lui suggèroient son ambition, dont il n'avoit retiré que des désastres. La guerre de France étoit un gouffre, qui engloutissoit les vies & les richesses de la nation. Il est vrai qu'il avoit acquis de la gloire dans la conquête du pays de Galles & de l'Ecosse ; mais elle ne les avoit pas suffisamment dédommagé du sang & des trésors répandus dans ces expèditions. De plus la réduction de ces pays n'étoit pas si complette qu'on ne

Walsingham Rymer.

ne dût s'attendre à des révoltes fréquentes, des troubles & des excursions, qui exposoient les vainqueurs à des allarmes, des dangers & des dépenses continuelles. Les Ecossois avoient déja commencé à faire des efforts pour recouvrer leur liberté. Le Comte de Warenne, régent de ce Royaume se déplaisoit dans ce climat & s'étoit retiré au nord de l'Angleterre, ce qui donna occasion à un petit nombre d'Ecossois qui avoient fui dans les montagnes pour se dérober aux armes & à la souveraineté d'Edouard, de chercher à recouvrer leur indépendance. Ils avoient pour chef Guillaume Wallace, le plus jeune des fils d'un Gentilhomme qui habitoit la partie occidentale de ce Royaume. Sa taille étoit gigantesque, sa force incroyable & son intrépidité étonnante. Irréprochable dans ses mœurs, son cœur étoit embrasé de l'amour de la liberté, & toutes les vertus qui composent l'héroïsme étoient réunies en lui. Tel est le portrait de Wallace suivant les historiens de sa nation; mais ceux d'Angleterre en parlent comme d'un voleur & d'un proscrit. Il n'est pas difficile d'accorder le rapport des

EDOUARD I. An. 1297.

uns & des autres. Wallace croyoit être en droit de commettre des déprédations sur les ennemis de son pays, & les Anglois devoient naturellement le regarder comme un rebelle, qui troubloit le gouvernement établi, & attaquoit leurs possessions sans y avoir aucun droit. Il étoit sans contredit proscrit par l'administration présente, & peut-être que la plus grande partie des gens attachés à sa fortune, avoient mérité la rigueur des loix; & pris la fuite pour éviter les poursuites de la Justice. Ses premiers exploits se bornérent à quelques ravages, & à attaquer les officiers Anglois & les partis détachés qu'il rencontroit. Il y acquit tant de réputation qu'en peu de temps sa troupe se trouva considérablement augmentée par ceux qui comme lui étoient animés de l'esprit d'indépendance. Il fut joint aussi par un grand nombre de gens irrités des insultes que leur avoit fait souffrir le justicier Ormesby, homme despotique & impérieux, & avec ce renfort, Wallace forma le plan de surprendre ce Ministre à Scone, où il résidoit ordinairement. Cependant il lui échappa quoiqu'avec de grandes difficultés, mais

tous ses effets ainsi que le pays voisin devinrent la proye de l'ennemi, qui fut joint par Guillaume Douglas, ce qui le rendit formidable, & lui acquit une grande autorité. L'Evêque de Carlisle, & quelques Seigneurs des Marches, allarmés de ces mouvements, sommèrent le jeune Robert de Brus de se rendre en cette ville & de renouveller le serment de fidélité à Edouard. Non-seulement il obéit à cette citation, mais encore il ravagea les terres de Douglas, & retourna en suite dans son pays de Carrick.

XLVII.
Il défait le Comte de Warenne, & entre en Angleterre.

Le Monarque Anglois informé de ce soulèvement, ordonna au Comte de Warenne de lever des troupes dans les Comtés septentrionaux, & d'attaquer Ecossois qui étoient sortis hors de les leurs frontières & avoient commencé à ravager le pays. Warenne qui étoit vieux & infirme envoya son petit fils Henri de Percy, & Robert de Cliffort avec une armée de quarante mille hommes dans la Province d'Anandale, où ils surprirent les Ecossois, qui étant inférieurs en nombre, capitulèrent & promirent de donner des ôtages de leur fidélité à venir. Richard de Lundi, se rendit avec ceux qui le sui-

EDOUARD I. An. 1297.

voient à l'armée Angloiſe, & Robert de Brus, qui malgré ſon ſerment de Carliſle avoit joint ſes compatriotes avec Jacques, Stéward d'Ecoſſe, fut du nombre de ceux qui ſe ſoumirent. Cependant le Comte de Warenne avec une autre armée marcha contre Guillaume Wallace, dont les troupes étoient avantageuſement poſtées dans le voiſinage de Stirling, ſur l'autre bord de la rivière Forth. Hughes Creſſingham, Tréſorier, homme orgueilleux, inſolent, & d'un caractère dur, preſſa le Comte de traverſer la rivière & d'attaquer l'ennemi : Richard de Lundi offrit de la paſſer à gué avec un détachement de Cavalerie & d'infanterie, afin d'occuper les Ecoſſois, pendant que le reſte de l'armée la traverſeroit ſur un pont étroit qui étoit à leur front. Sa propoſition fut rejettée, & le Comte de Warenne pouſſé par les railleries piquantes du Tréſorier, ordonna à ſes troupes de marcher par ce pont qui n'étoit que de bois. Lorſque Wallace vit que la moitié de l'armée étoit paſſée, il quitta ſon poſte, l'attaqua avec tant de furie qu'elle fut miſe en déroute & taillée en piéces. Hughes de Creſſin-

gham fut tué sur la place, avec plus de cinq mille Anglois, outre ceux qui périrent dans la rivière, & Warenne se retira avec le reste de son armée à Berwick. Il y fut suivi par Wallace & par son collègue André Murrai, abandonna la ville à leur approche, & ils y entrèrent en triomphe; mais ils ne purent réduire le château. Ils marchèrent ensuite à Carlisle, dont il ne leur fut pas possible de se rendre maîtres, & ravagèrent les Comtés de Northumberland, & de Cumberland pendant un mois, sans trouver d'opposition. Cette campagne fut très glorieuse pour Wallace, que ses partisans déclarèrent Régent ou Gouverneur du Royaume. Il avoit en peu de mois réduit presque tous les châteaux & les forteresses que les Anglois tenoient en Ecosse, défait leur Général, & ravagé leur pays. Il revint chargé d'un butin immense qui garantit les Ecossois de la famine dont ils étoient menacés pour avoir négligé la culture des terres.

XLVIII. Concessions faites par le jeune Edouard dans le Parlement.

La défaite de Stirling, & la rapidité des progrès de Vallace, jettèrent les habitans des Comtés septentrionaux dans un tel abattement qu'il étoit d'u-

EDOUARD I. An. 1297.

ne néceſſité abſolue d'y envoyer du ſecours des parties méridionales du Royaume ; mais aucun de ceux qui favoriſoient les Comtes d'Héreford & de Norfolk, ne voulurent s'engager dans cette expédition. L'Archevêque de Cantorbéry & les autres Prélats, voyant le danger auquel le Royaume étoit expoſé par ces diviſions inteſtines dans une conjonćture auſſi critique, exhortèrent le Prince Edouard à terminer les différents avec Héreford & Norfolk. On publia des Writs pour mander ces deux Seigneurs en particulier, huit Lords de leur parti & un grand nombre de Prélats, afin qu'ils conféraſſent avec le Prince ſur la néceſſité des affaires préſentes, & qu'il fut enſuite convoqué un Parlement où les deux Chartres fuſſent confirmées ſuivant la promeſſe faite par le Roi dans ſa dernière déclaration. Les Comtes ſe rendirent à Londres accompagnés de cinq cens cavaliers, & d'un grand nombre de gens de pied bien armés. Non-ſeulement ils inſiſtèrent ſur la confirmation des deux chartres, comme conſtitutions fondamentales, mais ils firent auſſi décider par un ſtatut qu'aucune taille ni aydes

ne ſeroient levées dans le Royaume ſans le conſentement du Parlement; qu'aucune marchandiſe ne ſeroit ſaiſie à l'avenir, ſous quelque prétexte que ce pût être: que les nouvelles taxes ſur les laines ſeroient abolies, & qu'on accorderoit un pardon général aux Comtes d'Héreford & Norfolk, à Jean de Ferrers, & à tous leurs adhérents. En conſidération de ces conceſſions, la nobleſſe & le Clergé accordèrent des ſubſides pour la défenſe du Royaume, & les Comtes conſentirent de marcher en Ecoſſe, ou de traverſer la mer, ſuivant ce que Sa Majeſté jugeroit le plus utile. Edouard confirma & ratifia ce qui avoit été fait, & ordonna aux Comtes & à la nobleſſe d'Angleterre de ſe rendre en armes à York, le 20 Janvier, pour être prêts à marcher en Ecoſſe. Il fit publier des Writs pour convoquer un Parlement dans la même ville & au même temps, fit ſommer tous les Lords du Royaume de s'y trouver en perſonnes, ſous peine d'être déclarés ennemis du bien public, & donna pouvoir à l'Evêque de Carliſle d'accorder la paix royale à Robert de Brus, & à tous ceux de ſes

EDOUARD I.
An. 1297.

Hemingford.

Rymer.

EDOUARD I. An. 1297.

partiſans qui voudroient ſe rendre à cette aſſemblée.

XLIX. Suite de la guerre de Flandre. Edouard conclut une trève avec le Roi de France.

L'expédition d'Edouard dans le continent avoit été très infructueuſe. Philippe avoit engagé les Rois de Caſtille & d'Arragon dans ſes intérêts. Le Comte de Bar, l'un des alliés du Roi d'Angleterre, étant entré dans la Champagne fut obligé de ſe rendre à diſcrétion à Jeanne, Reine de France & de Navarre. L'adreſſe & les libéralités de Philippe portèrent Adolphe de Naſſau & le Duc d'Autriche à abandonner le parti d'Edouard, & leur exemple fut ſuivi par les Ducs de Brabant & de Luxembourg, ainſi que par les Comtes de Gueldres & de Beaumont. Le Roi de France entra en Flandres, à la tête de ſoixante mille hommes & inveſtit Lille. Guy, hors d'état de tenir la campagne tant qu'il n'avoit point de ſecours d'Angleterre engagea le Duc de Juliers à faire une diverſion en ſa faveur. Philippe détacha contre ce Général le Comte d'Artois, qui le joignit dans le voiſinage de Furnes, & lui livra une battaille où le Duc de Juliers fut battu & tué. Guy totalement découragé par cette défaite n'oſa ſortir de Gand où il at-

tendit Edouard avec autant d'impatience que d'inquiétude, non-seulement par rapport aux forces de l'ennemi, mais encore à cause des factions qui divisoient son pays, dont la moitié étoit dans les intérêts de la France. Enfin le Roi d'Angleterre arriva avec un corps de troupes, mais trop foible pour l'importance de cette entreprise, & trouva la ville de Bruges tellement divisée par les différents partis, qu'il ne réussit qu'avec une extrême difficulté à appaiser leur animosité, en leur accordant quelques immunités particulières dans leur commerce avec ses sujets. Les mêmes troubles règnoient dans celle de Gand, & pendant qu'Edouard faisoit ses efforts pour les appaiser, le Roi de France se rendit maître de Lille, de Douay, de Courtrai & de plusieurs autres places du voisinage. Ensuite il marcha à Bruges, qu'il soumit sans résistance, & forma le projet de brûler la flotte Angloise qui étoit à l'ancre à Damme, mais son dessein fut éventé, & elle s'en garantit en tenant la mer. Toutes les mesures d'Edouard furent rompues par la perfidie de ses alliés. Il avoit fort peu de secours à

EDOUARD I. An. 1297.

EDOUARD I. An. 1297.

attendre du Comte de Flandre dont la plus grande partie des sujets prenoient les intérêts de la France. Ses propres troupes étoient trop foibles pour s'opposer aux progrès de l'ennemi, & les nouveaux troubles d'Ecosse rendoient sa présence nécessaire dans ses Etats. Réduit à cette extrêmité, il eut recours au Roi de Sicile & au Comte de Savoie, qui lui avoient offert leur médiation auprès de Philippe. On ouvrit les conférences, & l'on conclud une trève à Fismes. Elle fut signée au mois d'Octobre, & ne devoit avoir son effet que pendant deux mois, mais elle fut ensuite prolongée pour deux ans, afin que le Pape eut le temps de dresser les articles d'une paix solide que les deux Monarques convinrent d'accepter aux conditions qu'il leur proposeroit. Elle eut réellement son effet au mois de Juin suivant : Boniface annulla le traité de mariage entre le Prince Edouard & Isabelle, fille du Comte de Flandre, & en fit conclure un double entre le Roi Edouard & Marguerite de France, sœur de Philippe-le-Bel, & entre le jeune Edouard & Isabelle fille de Philippe. Il fut réglé qu'on répareroit

de part & d'autre les dommages causés depuis le commencement de la guerre : que toutes les places dont chacune des Puissances belligérantes s'étoit rendu maîtresse dans les territoires de l'autre, seroient séquestrées entre les mains du Pape, & qu'elles y resteroient jusqu'à ce que tous différents fussent terminés définitivement, tant entr'eux qu'avec leurs alliés respectifs, qui seroient nommément compris dans la trève & le traité. *

EDOUARD I. An. 1297.

Rymer.

Pendant qu'on travailloit à cet accommodement, la Noblesse Angloise se rendit au Parlement à York; mais comme les Ecossois mandés à cette assemblée ne s'y trouvèrent point, on indiqua un rendez-vous à Newcastle pour les troupes destinées à entrer en Ecosse. On y passa en revue deux mille hommes d'armes, douze cents hommes de cavalerie légère, & un nombre infini d'infanterie. Ces troupes marchèrent au se-

L. Il repasse en Angleterre, & tient un Parlement à Carlisle.

An. 1298.

(*) Le Traité ne fut conclu que deux ans après, comme on peut le voir dans les actes de Rymer, où la ratification est du 14 Juillet 1299. & l'assignation de la dot de la Reine Marguerite du 10 Septembre suivant.

EDOUARD I. An. 1298.

cours de Roxburgh & de Berwick assiégées par les Ecossois, qui se retirèrent à leur approche. On étoit alors au milieu de l'hiver, ce qui obligea de s'arrêter à Berwick, d'où l'on renvoya toutes ces troupes, à la réserve de quinze cents hommes choisis, & d'environ vingt mille d'infanterie, avec lesquels on résolut d'attendre l'arrivée du Roi. Edouard descendit dans les Marches à Sandwich, d'où il se rendit à Londres, & rétablit cette ville dans ses franchises. Ensuite il expédia des commissions pour examiner les plaintes de ses sujets, & donna ses ordres pour convoquer un Parlement à Carlisle, où l'on somma la Noblesse Ecossoise de se trouver sous peine d'être déclarés traîtres & ennemis du bien public. Selon les Ecrivains de cette nation, Edouard assembla en arrivant une multitude de troupes non disciplinées, avec lesquelles il marcha contre Wallace qui s'étoit avancé jusque dans le Comté d'York. Lorsqu'il fut en présence de l'armée Ecossoise, & qu'il vit la bonne contenance & les dispositions qu'ils faisoient pour soutenir son attaque, il se retira sans

vouloir hazarder la bataille, jusqu'à ce qu'il eut assemblé une armée qui eut plus de consistance. Ils ajoutent que le Roi écrivit à Wallace une lettre menaçante, où il lui reprochoit que s'il n'avoit pas été absent d'Angleterre, jamais il n'auroit osé se révolter en Ecosse, & encore moins entrer sur les territoires Anglois. Mais que le Gouverneur Ecossois répondit que ses sentiments n'étoient pas assez bas pour se servir de son absence dans le dessein de délivrer son pays de la servitude, au contraire d'Edouard qui avoit fomenté les divisions, dont il avoit profité pour réduire un peuple libre en esclavage.

LI. Il défait les Ecossois à Falkirk.

La Noblesse Ecossoise refusa de se rendre au Parlement à Carlisle, & Edouard indiqua le rendez-vous de son armée à Roxburgh. Cependant les Comtes d'Hereford & de Norforlk, qui se méfioient toujours de sa sincérité insistèrent sur une nouvelle ratification des deux Chartres, & ne voulurent venir à ce Parlement que lorsque l'Evêque de Durham, les Comtes de Surrey, Warwick & Glocester, eurent juré au nom du Roi, qu'ils auroient au retour de

EDOUARD I.
An. 1298.
cette expédition la satisfaction qu'ils demandoient. Déterminé à détruire le nom & la nation des Ecossois, il assembla une armée de quatre-vingt-dix mille hommes, & ordonna à sa flotte de le suivre dans sa marche, pour lui fournir les provisions qu'il ne s'attendoit pas de trouver dans un pays stérile. Il entra en Ecosse par la partie septentrionale, & souffrit beaucoup du retard de ses vaisseaux que les vents contraires avoient empêché d'avancer. Il fut obligé après une marche de trois jours, de diriger sa route vers l'autre partie du Royaume, afin d'être soutenu par une seconde escadre, qui avoit ordre d'entrer dans le Golphe de Forth, s'il jugeoit nécessaire de changer sa route. On rapporte que Wallace le fatigua beaucoup dans cette marche avec un corps de troupes légères, & qu'il remporta plusieurs avantages sur des détachements de l'armée Angloise: elle fut alors renforcée par des troupes de Galloway, & par Robert de Brus, qui portoit envie à la réputation de Wallace, & paroissoit croire qu'il aspiroit à la Couronne. Presque tous les Seigneurs du pays regar-

doient Wallace comme un avantu- EDOUARD I.
rier ambitieux, qui avoit acquis par- AN. 1298.
mi le peuple un crédit dangereux & nuisible à leurs intérêts. Sa conduite étoit un reproche de leur peu de courage, & tous les gens en place, ou qui tenoient aux meilleurs familles étoient ses ennemis secrets ou déclarés. Joint avec Jacques Stuart & Jean Cumin, il avoit assemblé trente mille hommes, & s'étoit campé près Falkirk, aux environs des lignes d'Antonin. Edouard dirigea sa marche de ce côté, pour le forcer à une bataille décisive, & le trouva prêt à le bien recevoir, rangé sur trois divisions séparées dont chacune formoit une phalange complette de piquiers, avec les intervalles garnis d'archers : la cavalerie placée sur les aîles, & le front fortifié de palissades. Lorsque le Roi eut observé la position de l'ennemi, il fit sonner la charge. Les Ecossois y répondirent par des heurlements si affreux, que le cheval du Monarque en fut effrayé, & renversa son cavalier qui en reçut un coup de pied dans les côtes pendant qu'il étoit à terre. Malgré cet accident il le remonta avec sa vivacité ordinaire, &

EDOUARD I. An. 1298.

donna ordre aux troupes Galloises de commencer l'attaque : sur leur refus, il s'avança en personne à la tête d'un autre corps, abbatit les palissades, & chargea l'ennemi avec une telle impétuosité qu'il lui fut impossible de la soutenir. Wallace qui le vit avancer, encouragea ses gens par une courte harangue, & résolut de soutenir à pied son attaque. Il se maintint avec son courage ordinaire, & ses troupes suivirent pendant quelque temps son exemple : mais dans la chaleur du combat, la division que Cumin commandoit, abandonna le champ de bataille, par la trahison de leur chef, ou par la suite d'une dispute qu'il avoit eue sur le poste d'honneur avec Wallace. Cette retraite laissa à découvert le corps de Stuart qui fut entourré & taillé en pièces. Wallace tenoit toujours ferme, mais les piquiers, accablés par les fléches des Anglois, commencèrent à lacher pied, & il se trouva en danger d'être lui-même enveloppé, ce qui l'obligea de céder le champ de bataille. Il fit sa retraite à la faveur de la nuit, avec les restes de son armée, & laissa la victoire

complette à Edouard qui ne perdit que cent hommes, au lieu que la perte des Ecossois fut d'environ douze mille tués sur le champ de bataille.

Edouard I. An. 1298.

LII. Balliol est livré au Nonce du Pape.

Aussi-tôt que le Roi eut remporté cet avantage, il marcha à Perth & à saint André, ravageant tout le pays sans trouver d'opposition. Ensuite retournant en arrière il se rendit par la forêt de Selkirk, dans le pays d'Anandale, où il rèduisit le château de Lochmaban, continua sa route jusqu'à Carlisle, & y convoqua un Parlement pour régler les affaires d'Ecosse. Il avoit déja fait un don de l'Isle d'Aran à Thomas Biset qui étoit venu à son secours avec un corps de troupes Irlandoises, & dans cette assemblée il accorda à ceux qui l'avoient suivi les biens des Seigneurs Ecossois qui persistoient dans leur rèbellion. Avant la tenue de ce Parlement, les Comtes d'Hèrefort & de Norfolk, mécontents de quelques traits de la conduite d'Edouard avoient demandé permission de se retirer dans leurs Comtés, sous prétexte de fatigue, & le Conétable mourut le dernier jour de la même année. Après avoir congédié le Parlement,

Hemingford.

EDOUARD I. An. 1298.

le Roi se rendit à Durham, où il apprit que les Ecossois commençoient à rassembler leurs troupes dispersées, & passa les Fêtes de Noel à Tinmouth. Il retourna ensuite à Londres, & y tint un Parlement, où l'on fit lecture des articles dressés par le Pape, qui furent universellement ap-

An. 1299.

prouvés. On confirma les deux chartres, avec quelques autres articles pour arracher les bois dans différents

M. Westmin.

endroits, & ils passèrent sous la clause sauf les droits de la Couronne. Vers le même temps il arriva deux Moines de France, qui au nom de Philippe demandèrent la liberté de Jean Balliol prisonnier dans la tour de Londres depuis sa résignation. Le Roi de France l'avoit compris au nombre de ses alliés, & demandoit son élargissement en vertu de son dernier traité, où il avoit été stipulé que les alliés de chaque Prince jouiroient du bénéfice de la pacification. Edouard prétendoit que Balliol étoit son vassal, qu'il avoit formellement renoncé à ses engagements avec la France, & que par conséquent il ne pouvoit être considéré comme allié de Philippe. Les agents François répondi-

rent que les Comtes de Flandre & de Bar, quoique vassaux de la Couronne de France avoient été spécifiés dans le traité; & que la renonciation de Balliol étoit l'effet de la violence. Pendant qu'on négocioit cette affaire, ce Prince mèprisable consentit à déclarer, en présence de l'Evêque de Durham, Conétable de la tour, & d'un Notaire public, qu'il avoit reconnu tant de malice, de fraude, de trahison & de tromperie dans les Ecossois pendant qu'il avoit été sur leur trône, qu'il ne vouloit à l'avenir prendre aucun intérêt dans ce qui concernoit ce peuple ou ce Royaume. Cependant la dispute fut laissée à la décision du Pape, & Jean fut remis entre les mains du Nonce à Witsand près Calais, sous la condition expresse que Sa Sainteté auroit la liberté de décider comme elle le jugeroit à propos touchant la personne du prisonier, & les biens qu'il avoit possédés en Angleterre; mais qu'à l'égard de l'Ecosse, Edouard s'en réservoit totalement la connoissance, sans que le Pape y pût rien prétendre.

EDOUARD I. An. 1299.

Rymer.

Les Ecossois commençoient à res-

LIII. Révolte gé-

EDOUARD I. An. 1299.
pirer depuis leur dernière défaite. Wallace avoit reconnu l'envie que lui portoit la Noblesse, & combien elle étoit préjudiciable aux intérêts de la nation, ce qui l'avoit déterminé à renoncer à la Régence du Royaume, & à se réduire à une vie privée. Cependant il continuoit en toute occasion à fatiguer les Anglois avec un petit nombre de ses amis qui n'avoient pas voulu l'abandonner dans l'adversité. Le reste des Ecossois qui espéroient se délivrer du joug d'Edouard mirent Cumin à la place de Wallace, & ce Seigneur fit ses efforts pour leur prouver qu'il méritoit cet honneur. Informé qu'on négocioit un traité à Montreuil entre la France & l'Angleterre, sous l'arbitration du Pape, il envoya des députés à Philippe pour demander que les Ecossois fussent compris dans cette pacification. La conjoncture étoit favorable par l'impatience qu'Edouard avoit de recouvrer la Guyenne ; mais tout ce que le Roi de France put obtenir fut une trêve de sept mois, en faveur des Ecossois mécontents. Elle fut mal observée par les Anglois, & ces peuples furent tellement oppressés & insultés, que gui-

nérale en Ecosse.

dés par le désespoir ils parurent disposés à périr plutôt que de manquer à recouvrer leur liberté. Rien ne pouvoit être plus agréable que ces sentiments à Cumin, qui représenta aux Barons de son parti que s'ils ne prenoient incessament leurs mesures pour leur propre conservation, le Roi d'Angleterre les réduiroit bien-tôt au plus honteux esclavage, & qu'il leur étoit aisé de secouer le joug s'ils faisoient un généreux effort pendant l'hyver où leur pays étoit en quelque sorte inaccessible aux troupes Angloises. Ces sollicitations produisirent leur effet. Ils résolurent unanimement de prendre les armes, & se retirèrent dans leurs habitations réciproques, pour se préparer à une révolte générale. Leur dessein fut communiqué à toutes les villes & bourgs du Royaume, qui entrèrent dans la conspiration, & au temps marqué toute la nation se souleva contre les garnisons Angloises. Elles n'étoient pas en état de s'opposer à la fureur d'un peuple réduit au désespoir ; elles capitulèrent pour avoir la vie sauve, & il leur fut permis de sortir du Royaume ; ensorte qu'en peu de jours tous les An-

EDOUARD I. An. 1299. glois furent chassés à l'exception de ceux qui occupoient un petit nombre des plus fortes places, que les Ecossois n'étoient pas en état d'assièger.

LIV. Le Roi tient un Parlement à Berwick. Edouard venoit de terminer son mariage avec Marguerite de France, en conséquence du dernier traité, & aussi-tôt qu'il fut informé de ces nouveaux troubles, il envoya des ordres pour assembler les troupes des Comtés septentrionaux. Il convoqua un Parlement au mois de Novembre dans la ville d'York, où il apprit que le château de Stirling étoit réduit à l'extrêmité. Il résolut aussi-tôt de marcher au secours de cette forteresse, mais lorsqu'il fut arrivé à Berwick la noblesse refusa de le suivre dans cette expédition, alléguant que les chemins d'Ecosse étoient absolument inpraticables en cette saison. Ainsi arrêté, il fut obligé d'abandonner cette entreprise, & permit à la garnison de se rendre avec la capitulation la plus favorable qu'ils pourroient obtenir. Cependant il résolut de faire quelques préparatifs pour attaquer l'Ecosse pendant l'été, & prévenir les embarras d'une guerre d'hyver pour l'avenir. Il confirma les deux chartres en

Hemingford. Rymer.

plein Parlement, & envoya ordre à tous les Shériffs d'Angleterre de les publier dans chacune des Cours des Comtés. Il fut décidé que les possesseurs de Francs-Fiefs de ces Cours choisiroient trois Chevaliers de chacune pour veiller à l'éxécution des chartres & punir militairement les transgresseurs sans être obligés de s'assujettir aux lenteurs de la procédure ordinaire. Le Statut de Winton fut pareillement confirmé, & l'on fit une nouvelle loi sous le titre de *Articuli super Chartas* pour qu'aucunes provisions ni marchandises ne pussent être enlevées par ordre du Roi, sans payer, excepté celles qui seroient nécessaires pour sa maison ou sa garde-robbe. Ce Statut contenoit aussi quelques règlements sur les transgressions, les contrats, les dettes concernant les plaidoyers dans l'étendue de la Cour, & prévenoit les faux enrégistrements, les saisies & arrêts & les dépérissements occasionnés par les officiers nommés Escheators. On publia aussi des Writs pour terminer l'arpentage des forêts afin que leurs limites fussent fixées pour l'avenir & tous les sols altérés dont il y avoit un grand nombre dans

EDOUARD I. An. 1299.

Walsingham M. Westminst.

EDOUARD I. An. 1299.

le Royaume, furent décriés par une proclamation.

LV. Les Ecossois sont mis en déroute. Ils se mettent sous la protection du Pape,

Lorsqu'Edouard eut fait ces règlements en faveur de ses sujets, il commença les préparatifs de l'entière destruction de l'Ecosse, assembla une nombreuse armée & se mit en campagne au milieu de l'été. Aussi-tôt qu'il

An. 1300.

fut entré dans le Galloway, la noblesse Ecossoise lui fit dire qu'ils metroient bas les armes & se soumettroient à lui pourvû qu'il remît leur Roi en liberté & leur permît de racheter les terres qu'il leur avoit enlevées, qu'autrement ils se défendroient jusqu'à la derniere extrêmité. Il rejetta cette proposition avec mépris, & ils assemblèrent un grand nombre d'hommes sans armes & sans discipline, dans l'espérance de le surprendre pendant qu'il seroit en marche : cependant il se tint si bien sur ses gardes que tous leurs desseins furent inutiles. Il les suivit même de si près qu'ils furent enfin obligés de se ranger en bataille ; mais ils furent aussi-tôt mis en déroute sans qu'il y eût beaucoup de sang répandu, parce qu'ils se sauvèrent dans des lieux inaccessibles, où ils ne pouvoient être poursuivis par des troupes

troupes pesamment armées, qui ne connoissoient pas le pays. Cette défaite détruisit l'espérance qu'ils avoient conçue en leur propre valeur, & ils envoyèrent des Ambassadeurs au Pape Boniface, pour implorer sa protection & lui offrir la souveraineté de leur Royaume. L'Ambitieux Pontife reçut leur proposition sans hésiter, fit expédier une bulle & écrivit aussitôt à l'Archevêque Winchelsey, le chargeant de la remettre sans délai entre les mains d'Edouard. Au reçu des ordres de Sa Sainteté le Prélat partit pour le Galloway, & trouva le Roi dans l'Abbaye de Dusques, où il vit avec autant d'indignation que de surprise les prétentions du Pape. La bulle contenoit des raisonnements fort étendus pour faire voir combien les droits d'Edouard étoient peu fondés sur la souveraineté d'Ecosse : lui reprochoit ses cruautés dans la guerre qu'il avoit faite à ce malheureux pays : & en particulier, d'avoir emprisonné plusieurs Evêques qui étoient encore en captivité; le Pape y déclaroit qu'il étoit le Juge propre du différent entre Edouard & la nation Ecossoise, & ordonnoit

EDOUARD I. An. 1300.

au Roi d'envoyer des Ambaſſadeurs avec les inſtructions néceſſaires dans le terme de ſix mois, après lequel temps il prononceroit une ſentence définitive. Edouard, dont le caractère étoit d'une hauteur exceſſive, fut extrêmement irrité d'une démarche auſſi inſolente : cependant il connoiſſoit trop bien ſes propres intérêts pour s'engager dans une querelle avec le Pape, lorſque la Guyenne étoit ſequeſtrée entre les mains de ce Pontife. Il eſt vrai qu'en liſant la bulle, il jura dans le premier tranſport de colère, que ſi le Pape perſiſtoit dans ſes prétentions, il détruiroit l'Ecoſſe d'une mer à l'autre : ce que les députés Ecoſſois qui étoient préſents ne purent entendre qu'avec une extrême émotion. Ils lui dirent que cette entrepriſe étoit plus difficile qu'il ne le penſoit, puiſqu'il n'y avoit pas un ſeul Ecoſſois qui ne répandit juſqu'à la dernière goutte de ſon ſang pour la défenſe de ſon pays : diſcours aſſez extraordinaire ſi l'on conſidère avec quelle perfidie ils s'étoient trahis les uns les autres depuis le commencement de la guerre. L'indignation du Roi cèda à ſa politique, il amuſa

l'Archevêque par des termes généraux : dit que cette affaire regardoit les droits de la couronne d'Angleterre, & qu'il ne pouvoit faire de réponse positive qu'après avoir consulté son Parlement ; mais pour donner à Sa Sainteté des preuves de son attention, il fit mettre en liberté l'Evêque de Glasgow : retourna en Angleterre ; congédia ses troupes, & sur la demande du Roi de France, consentit à une trève avec les Ecossois, depuis la Pentecôte jusqu'à l'année suivante.

EDOUARD I. An. 1300.

Rymer.

LVI. Les Barons assemblés en Parlement écrivent à Boniface.

Les peines que prit Edouard pour détruire les prétentions de Boniface, prouvent combien il fut allarmé de cette demande extravagante. Il convoqua un Parlement à Lincoln, au commencement de l'année, pour le consulter sur une affaire aussi extraordinaire, & délibérer sur la réponse qu'on devoit faire à Sa Sainteté. Après quelques débats, il fut résolu d'écrire une lettre au nom des Barons d'Angleterre : de marquer au Pape, que la couronne avoit toujours joui du droit de Souveraineté sur l'Ecosse, & qu'il étoit de toute notoriété que ce Royaume n'avoit jamais dépendu quant au

An. 1301.

EDOUARD I. An. 1301.

temporel du siège de Rome : que le Parlement ne souffriroit pas que le Roi mit son droit en litige, ni qu'il envoyât des Ambassadeurs pour ce sujet à Rome, quand même il auroit dessein d'avoir cette complaisance pour le Pape : enfin qu'ils supplioient Sa Sainteté de ne point troubler le Roi ni le Royaume dans la jouissance de leurs prérogatives. Cette lettre souscrite par cent Barons, fut suivie d'une autre écrite par le Roi, & à laquelle il joignit un mémoire semblable à celui qu'on avoit lû dans l'assemblée de Norham, pour prouver que le Royaume d'Ecosse avoit toujours été dépendant de la couronne d'Angleterre ; mais avec cette différence que le premier faisoit venir ce prétendu droit de l'ancien Edouard ; au lieu que le dernier remontoit jusqu'à Brutus, Roi fabuleux d'Albion, & suivoit tous les règnes imaginaires rapportés dans le Roman de Geoffroi de Monmouth. Ces anciennes fables ne pouvoient avoir de crédit sur les Ecossois, mais il espéroit qu'elles feroient une impression favorable sur le Pape & ses Italiens moins versés dans l'Histoire Britannique. La

lettre d'Edouard étoit conçue en termes fort respectueux, ensorte que Sa Sainteté ne pouvoit être offensée d'aucune de ses expressions. Le Monarque auroit eu peine à conserver cette modération dans une telle circonstance, s'il n'avoit été à la merci du Pape par rapport à la restitution de la Guyenne. Cependant il eut soin de protester que cette pièce ne devoit pas être regardée comme un acte juridique, mais uniquement comme un simple exposé, pour mettre les faits à la connoissance du Pape.

Claus. 25. Edouard I.

LVII. On règle les limites des forêts.

Autant cette affaire intéressoit le Roi, autant une autre qu'on avoit mise sur le tapis étoit importante pour le peuple. Les Commissaires d'Edouard avoient fait la visite des forêts dans chaque Comté d'Angleterre : toutes les oppositions avoient été discutées & refutées, & l'on fit en Parlement la lecture des enquêtes & des rapports qui y furent approuvés. Le Roi les confirma par des Lettres-patentes, déclarant que les terres qu'on avoit reconnu par la visite ne devoir point être en forêts en seroient exemptes pour toujours, & que les limites réglées pour les

EDOUARD I. An. 1301.

forêts seroient invariables à perpétuité. Cette Ordonnance qui terminoit une infinité de disputes & de sujets d'oppression, fut si agréable aux Laïques qu'ils accordèrent le subside du quinzième pour la guerre d'Ecosse : mais l'Archevêque Winchelsey, à la tête de son Clergé refusa de donner aucune aide sans la permission du Pape. Ce Prélat, semblable à presque tous ses prédécesseurs, étoit d'un attachement excessif pour tout ce qui avoit rapport à l'autorité que Sa Sainteté avoit usurpée. Il avoit excommunié les Officiers du Roi, particulièrement le Gouverneur des cinq ports pour avoir éxercé son droit de judicature : avoit prononcé la même sentence contre dix-sept moines de saint Augustin, & même les avoit fait emprisonner parce qu'ils soutenoient leurs privilèges ; attribuoit à ses propres cours la connoissance des fiefs laïques, & faisoit des entreprises continuelles sur les droits de la couronne & de la jurisdiction séculière : ensorte que le Roi étoit presque toujours occupé à rendre des Writs pour arrêter ses démarches. Sur le refus qu'il fit d'accorder alors

le subside, Edouard s'adressa au Pape, dont il obtint que le dixiéme seroit levé pendant trois ans sur tous les revenus ecclésiastiques, à condition que le produit en seroit partagé entre le Roi & Sa Sainteté. Les affaires qui avoient occupé le Parlement étant terminées, le Monarque nomma son fils Edouard Prince de Galles & Comte de Chester : ensuite il fit de nouveaux préparatifs pour la guerre d'Ecosse, mais comme la façon dont on levoit les impôts étoit trop lente pour la circonstance où il se trouvoit, il exigea un prêt des villes commerçantes, & força le peuple de payer les rentes avant leur échéance, ce qui le mit en état de s'emparer du subside par anticipation.

Rot. Peramb. Forest. Prynne. Rymer.

LVIII. Trève avec le Roi de France, dans laquelle sont compris les Ecossois.

La trève avec l'Ecosse étant expirée au milieu de l'été, le Roi envoya son fils Edouard en ce pays avec un gros corps de troupes, & le suivit à la tête d'une seconde armée. Les Ecossois trop foibles pour hazarder une bataille, se retirèrent dans leurs bois & leurs marais, d'où ils firent de fréquentes excursions; & eurent quelquefois le bonheur de couper des partis détachés d'An-

EDOUARD I. An. 1302. glois & d'enlever plusieurs convois. La campagne se passa dans ces escarmouches, & dans la réduction de quelques places peu importantes. Edouard avoit résolu de passer l'hiver à Linlithgow, mais sur la nouvelle qu'il reçut que les Plénipotentiaires assemblés à Asnières avoient conclu une trève entre la France & l'Angleterre jusqu'au mois de Novembre de l'année suivante, & que Jean Balliol avec ses sujets y étoient compris comme alliés de Philippe, il retourna en Angleterre, & ratifia les articles, après avoir protesté contre devant un Notaire public *. Cette trève fut signifiée au Gouverneur, aux Prélats & à la Noblesse d'Ecosse qui y accéda avec joie, & elle fut ratifiée par Balliol même. *Prynne.* Cependant Edouard convint en particulier avec le Roi de France que ce Monarque abandonneroit les Ecossois à l'expiration de la

(*) Si nous suivions l'exemple de M. Smollett pour nous abandonner à des invectives toujours indécentes, de quels termes ne pourrions nous pas nous servir pour caractèriser un Monarque qui protestoit secrètement contre un Traité, en le ratifiant publiquement sous la forme la plus authentique.

trève, en considération de ce qu'il lui sacrifieroit de même le Comte de Flandre son allié ; & en conséquence de cet arrangement il continua ses préparatifs pour achever la conquête de ce Royaume. Dans la huitiéme année de son règne le Parlement lui avoit accordé une aide à cause du mariage de sa fille aînée, mais cette taxe avoit été suspendue, & dans une courte session qui fut tenue à Londres, on convint qu'elle continueroit à être levée pour le service de Sa Majesté. Les Barons des cinq ports eurent ordre d'armer vingt-cinq gros vaisseaux, bien pourvus d'hommes & de munitions tant de guerre que de bouche, pour être conduits à la Notre-Dame au rendez-vous à Newcastle : & Richard de Burgh, Comte de Leicester fut sommé, ainsi que la noblesse & les vassaux militaires d'Irlande, de soutenir Edouard avec leurs troupes dans cette expédition.

LIX.
Traité conclu entre Edouard & Philippe.

La trêve avec la France fut renouvellée, & encore prolongée ensuite : mais les Ecossois ne jouirent point du bénéfice de cette prolongation qui fut faite sans le concours du Pape. Il s'étoit élevé une dispute entre Boni-

EDOUARD I. An. 1302.

face & le Monarque François, qui ne voulut point de sa médiation, parce qu'il ne le regardoit plus comme impartial. Il jugea que le moyen le plus efficace pour prévenir les suites dangereuses des censures, étoit de terminer tous ses différents avec l'Angleterre. Cette précaution étoit d'autant plus nécessaire que les Flamands s'étoient revoltés, & avoient en grande partie secoué le joug François; taillé en pièces quatre mille hommes de cette nation qui étoient en quartier à Bruges : défait le Comte d'Artois dans une sanglante bataille à Courtray, & repris toutes les villes & forteresses de Flandre, à l'exception de Dendermonde. Philippe avoit marché contre eux en personne sans succès, & il ne voyoit point d'espérance de les réduire, tant qu'ils seroient soutenus des Anglois, avec lesquels ils faisoient un commerce avantageux. Il fit des avances pour former une ligue & une liaison d'amitié avec Edouard : on nomma des Plénipotentiaires, & en peu de temps on conclut un traité à Paris, sous les conditions qu'on se rendroit mutuellement les territoires pris de part &

d'autre : qu'on se feroit satisfaction pour les captures : que les ôtages de Guyenne feroient rendus, & que les prisonniers des deux côtés seroient remis en liberté sans payer de rançon. On fit aussi un traité de commerce libre avec une ligue offensive & défensive : l'accord fait par le Pape pour le mariage entre le Prince de Galles & Isabelle de France fut confirmé ; & les Comtes de Savoye & de Lincoln époussérent cette Princesse avec grande solemnité comme Procureur d'Edouard. Le dernier prêta serment de fidélité à Philippe au nom du Monarque Anglois pour la Guyenne : & l'on convint qu'Edouard rendroit hommage en personne à Amiens, où les deux Rois se proposoient d'avoir une entrevue au mois de Septembre.

EDOUARD I. An. 1302.

Rymer.

LX. Séagrave est défait par les Ecossois à Rosline. Le trésor est volé.

Pendant que ces choses se passoient en France, Edouard envoya Séagrave avec une armée en Ecosse, plutôt pour détruire que pour combattre cette nation, qu'il ne croyoit pas en état de faire la moindre résistance. Ce Général partagea ses troupes en trois corps, qu'il fit marcher à quelques miles de distance les uns des autres, & ne comptant sur au-

EDOUARD I. An. 1302.

cune opposition il s'avança avec la plus négligente sécurité jusqu'à Roslin, dans le voisinage d'Edimbourg. Il y fut tout-à-coup attaqué par l'armée Ecossoise, sous les ordres de Cumin & Frazer, qui mirent sa première division en déroute & le firent prisonnier; la seconde dont le nombre égaloit toute l'armée des Ecossois, marcha au secours de son Général, les chargea impétueusement: fut reçue avec intrépidité & après un combat opiniâtre les Ecossois furent encore victorieux. Leur armée épuisée de fatigue & de blessures, considérablement diminuée par les deux premiers combats avoit à peine fini le second qu'on apperçut la troisième division des Anglois qui s'avançoit à grands pas pour recouvrer l'honneur que leurs compatriotes avoient perdu dans les deux premières actions. Leur nombre étoit considérablement augmenté par ceux qui en étoient échapés, & ils marchoient avec toute la confiance d'une victoire assurée. Les Ecossois effrayés à cette vue, auroient cherché leur salut dans la fuite, s'ils n'avoient été retenus par les remontrances de leurs Généraux

qui les exhortèrent à faire un nouvel effort pour augmenter la gloire qu'ils avoient acquise, & conserver leur butin. Ainsi animés, ils se couvrirent des armes des vaincus, montèrent les chevaux dont ils s'étoient rendu maîtres, soutinrent le choc d'une troisième bataille, & la gagnèrent encore, quoique ce fut avec de grandes difficultés. On doit passer aux Historiens Ecossois les louanges qu'ils donnent à leur nation sur cette triple victoire, si l'on considère combien de fois de leur propre aveu ils ont été défaits sous le règne d'Edouard. Lorsque le Roi eut appris cette perte, il fit sommer tous les vassaux militaires, & indiqua le rendez-vous de son armée à Roxburgh. Il y passa en revue une multitude presque incroyable, avec laquelle il entra en Ecosse. A peine eut-il traversé les frontières qu'il reçut la facheuse nouvelle de la perte de son trésor, montant à la valeur de cent mille livres, tant en argent, qu'en vaisselle & joyaux qui lui avoit été volé. Il fut pris dans l'Abbaye de Westminster, & il y eut de violents soupçons contre les Moines. Dans l'enquête qu'on fit à cette

An. 1302.

Buchanan.

An. 1303.

EDOUARD I. An. 1303.

occaſion, on rapporta que la nuit de l'enlevement de ce tréſor on les avoit vu paſſer proche de l'endroit où il étoit dépoſé, chargés de paquêts & de paniers, qu'on avoit tranſportés par eau. Une partie de la vaiſſelle & des joyaux fut retrouvée quelque temps après, tant à Londres qu'en d'autres endroits : & l'Abbé fut mis en priſon avec cinquante Moines & trente frères-lais.

LXI. Edouard marche vers les extrêmités ſeptentrionales de l'Ecoſſe.

Edouard entra en Ecoſſe vers la Pentecôte, & s'avança juſqu'à Edimbourg ſans trouver d'oppoſition conſidérable. Une partie des Ecoſſois étoit toujours en campagne commandés par Wallace, & Cumin s'étoit emparé du château de Stirling. Edouard ne voulut point s'arrêter devant cette fortereſſe parce qu'il avoit deſſein de pénétrer dans les Comtés Septentrionaux pour couper la communication entre les différentes Provinces du Royaume, & empêcher l'ennemi de réunir toutes ſes forces. Il croyoit ne trouver aucune réſiſtance, mais il fut trompé dans ſon attente, le château de Bréchin commandé par Thomas Maule refuſa de ſe rendre; le Roi fut obligé d'en faire le ſiège

dans les règles, & il fit jouer toutes les machines de guerre pendant vingt-deux jours sans succès devant cette place. Le Gouverneur paroissoit peu effrayé de tous ses efforts, & donnoit même des marques de mépris, qui enfin lui coutèrent la vie; car pendant qu'il nétoyoit ses murailles avec son mouchoir, en dérision des batteries d'Edouard, il fut tué d'une pierre lancée par les machines, & sa mort causa une si grande consternation dans la garnison qu'elle se rendit à discrétion. Il auroit été impossible au Roi de poursuivre sa marche dans un pays stérile & désolé, s'il n'avoit été soutenu par sa flotte qui le suivoit toujours en côtoyant : mais avec ce secours il continua sa route jusqu'au château d'Urquhart commandé par Alexandre Wood, qui soutint l'assaut, & fut passé au fil de l'épée avec toute sa garnison. Le Monarque ne trouva plus d'opposition pour gagner les extrêmités Septentrionales de l'Ecosse, d'où il retourna à Dumfermling, & fit sommer Guillaume Oliphant de rendre le château de Stirling qui avoit été si vaillamment défendu. Cet Offi-

EDOUARD I. An. 1303. cier refusant de se soumettre, le Roi résolut d'assiéger la place en forme, aussi-tôt que la saison le permettroit, & pendant l'hyver il fit préparer les machines militaires pour réduire cette importante forteresse. Au commencement de Mai, il se rendit devant An. 1304. le château, & poussa ses opérations avec son impétuosité ordinaire : mais, malgré tous ses efforts, la garnison composée de trois cents hommes se soutint jusqu'à la fin de Juillet. Enfin les fossés étant comblés, avec une bréche considérable aux murs, l'armée Angloise alloit donner l'assaut, lorsque le Gouverneur demanda à capituler, ce qu'il ne put obtenir ; il fut obligé de se rendre à discrétion avec cent quarante hommes qui lui restoient, & fut envoyé prisonnier à Londres. *M. Vvest. Hemingford.*

LXII. Les Ecossois demandent la paix.

Après la reddition de cette forteresse, les Ecossois désespérants de recevoir du secours de la France, qui avoit abandonné leurs intérêts, furent obligés de renouveller leur soumission au vainqueur. Edouard avoit vû le danger de les réduire au désespoir, & il crut devoir diminuer de sa première sévérité. Cumin leur Régent

envoya des députés pour demander la paix & le pardon ; après quelques conférences, on convint que lui & ses amis obtiendroient cette grace, en payant une rançon ou amende, qui leur seroit imposée au premier Parlement, où l'on règleroit ce qui concernoit les affaires de l'Ecosse ; que tous les forts dont ils étoient encore maîtres seroient remis entre les mains du Roi, & que les prisonniers seroient rendus de part & d'autre. Plusieurs personnes comprises dans la révolte contre Edouard, furent nommément exclus du pardon, à moins de se soumettre à de très dures conditions, & il fut stipulé expressément que Wallace n'y seroit point admis, mais qu'il se remettroit entierement à la merci du Roi. En conséquence de cet accommodement qui fut signé à Strathorde, on donna aux agents Ecossois qui étoient à Paris, le temps nécessaire pour retourner & faire leur soumission. Jean Cumin & ses partisans rendirent hommage, & jurèrent fidélité à Edouard dans la ville de Dumferling, & le Monarque ne trouvant plus aucune opposition en Ecosse, ordonna aux Juges

EDOUARD I. An. 1304.

du Banc, ainsi qu'aux Cours de l'Echiquier & de la Chancellerie, de se transférer d'York à Westminster. Il se remit en marche pour l'Angleterre, parcourut les Comtés Septentrionaux, & se rendit à Lincoln, où il passa les fêtes de Noel. *

Ryley.

LXIII. Writ de Trayle-Baston. Les affaires d'Ecosse sont réglées par des Commissaires.

An. 1305.

Pendant l'absence du Roi, l'Angleterre avoit été exposée à un nombre infini de désordres, tant par la licence des temps que par le défaut de police dans le Royaume. Les vols, les meurtres & les autres crimes se commettoient journellement avec impunité dans les Comtés occidentaux sur les frontières du pays de Galles, d'autant que les coupables étoient en si grand nombre & si formidables qu'ils ne redoutoient point les officiers de Justice. Pour réprimer ces désordres, Edouard convoqua un Parlement à Westminster, d'où l'on envoya des

(*) Boniface VIII. étoit mort à Rome le 11 Octobre 1303. & après une vacance de dix jours les Cardinaux avoient élu le Cardinal de Trevise, qui tint huit mois le Saint Siége, sous le nom de Benoît IX. Après sa mort le trône Papal demeura onze mois vacant, & l'on élut l'Archevêque de Bordeaux, le 5 Juin 1305. Il prit le nom de Clément V. & occupa le Saint Siège près de neuf ans.

Commiſſaires d'enquêtes pour en faire juger ſommairement les auteurs par les Jurés, & les faire châtier ſuivant leurs crimes. En conſéquence de cette commiſſion, connue ſous le nom de Writ de Trayle-Baſton, on punit de mort un grand nombre de malfaicteurs ; d'autres payèrent de très groſſes amendes, & le reſte prit la fuite hors du Royaume. Cependant le Roi changea de conduite à l'égard des Ecoſſois : au lieu du mépris & de la ſévérité qu'il leur avoit marqué juſqu'alors, il affecta des manières douces, & complaiſantes, qui étoient uniquement l'effet de ſa politique. Non-ſeulement il leur permit de racheter leurs terres, mais il réſolut de s'attacher leurs principaux Seigneurs & leurs Prélats par des places de faveur. Robert de Brus, Comte de Carrick, & fils de l'un des compétiteurs au trône, mourut alors, & ſon fils qui portoit le même nom fut mis en poſſeſſion de ſes terres en rendant hommage au Roi d'Angleterre. Le Monarque lui donna des marques particulières de faveur, ainſi qu'à deux de ſes compatriotes, Jean Mowbrai, & l'Evêque de Glaſgow, quoique ces

Rymer. Ryley.

EDOUARD I. An. 1305.

trois Seigneurs lui eussent été violemment opposés dans la dernière revolte. Il les consulta sur le temps & le lieu convenable pour assembler un Parlement où l'on pût règler ce qui concernoit le Gouvernement civil d'Ecosse, & en conséquence de leur avis on nomma dix députés de cette nation pour traiter avec les Commissaires Anglois dans celui qui fut convoqué pour le mois de Septembre. On y régla qu'il seroit établi huit Juges pour décider des affaires de la nation: Jean de Bretagne, neveu du Roi, fut nommé Régent du Royaume, & l'on confirma dans les places de Chancelier & de Châmbellan, Guillaume de Bevercotes & Jean de Sandale, l'un & l'autre ecclésiastiques. On ordonna que les loix & usages des Ecossois seroient abolis: qu'on assembleroit un Parlement en Ecosse, sous les yeux du Régent, pour examiner les loix du Roi David, avec les changements que ses successeurs y avoient faits: que sans qu'il fut besoin de consulter le Roi, on réformeroit les loix & les coutumes qu'on jugeroit contraires à la raison & à la religion: que les articles où il seroit nécessaire de faire intervenir Sa Maje-

ſté ſeroient rédigés par écrit & envoyés par les députés des Etats d'Ecoſſe au Parlement d'Angleterre : qu'ils y ſeroient éxaminés & diſcutés conjointement avec les députés munis de pouvoirs à cet effet par leurs conſtituants. En terminant cette ceſſion, Edouard publia un acte d'amniſtie en faveur des Ecoſſois qui s'étoient ſoumis, mais il y fut inſeré certaines conditions, qui parurent dures à quelques particuliers, & Robert de Brus fut obligé de rendre le fort château de Kildrummy. Le Roi étoit jaloux des talents & du crédit du Comte, & par cette raiſon il eut ſoin de le faire exclure de la liſte des Commiſſaires. Tous les Prélats & la Nobleſſe Ecoſſoiſe, qui ſe trouvèrent alors à Londres, jurèrent conjointement avec les députés d'obſerver ces règlements : & le Comte de Carrick, fut envoyé en Ecoſſe pour aſſiſter à l'aſſemblée où l'on devoit nommer les députés du Royaume. Son ambition étoit enflammée par le reſſentiment de l'injuſtice qu'on lui avoit faite en le dépouillant de ſon château : & il commença dès-lors à former le plan du projet qu'il éxécuta enſuite avec un courage & une perſéverance incroyables.

EDOUARD I. An. 1305.

Rymer.

EDOUARD I. An. 1305.

LXIV. Wallace est pris & exécuté comme traître.

Il est vraisemblable qu'il auroit associé Wallace à ses vûes, si ce grand homme n'avoit été livré entre les mains des Anglois par sire Jean Monteith, Ecossois favori d'Edouard, & Gouverneur du château de Dunbarton. Les Historiens d'Ecosse rapportent qu'il fut trahi de la manière la plus perfide, & pris pendant son sommeil dans le voisinage de Glasgow. Mais quoiqu'il soit vrai qu'il fut surpris par un parti que commandoit Monteith, on ne peut dire avec justice qu'il ait été trahi, puisque cet officier étoit partisan déclaré du Roi Edouard. Cet illustre prisonnier fut conduit aussi-tôt à Londres, au milieu d'une multitude infinie de peuple, assemblée pour voir cet homme dont le nom avoit rempli tout le pays de terreur. Le lendemain de son arrivée il fut amené pour être jugé à Westminster; on le plaça sur un siége élevé & on le couronna de laurier par dérision. Accusé de trahison, il ne voulut point soutenir son innocence, & refusa de reconnoître la jurisdiction de la Cour; soutenant qu'il étoit aussi injuste qu'absurde de lui imputer le crime de trahison contre un Prince dont il n'avoit

jamais reconnu la souveraineté. Il ajouta qu'il étoit né libre, d'une nation indépendante & ne pouvoit être sujet aux loix d'Angleterre. Les Juges rejettèrent ses raisons, & sur le principe qu'Edouard étoit Souverain immédiat d'Ecosse, ils le jugèrent coupable de haute trahison, & le condamnérent à souffrir la mort des traîtres. La sentence fut éxécutée avec les circonstances les plus barbares, & l'on exposa sa tête & les quartiers de son corps dans les principales villes d'Angleterre. Ce triomphe sur un guerrier à la réputation duquel Edouard portoit envie fit peu d'honneur à ce Monarque. Les Historiens Anglois représentent Wallace comme un scélérat qui avoit commis les cruautés les plus horribles sur les femmes & sur les enfants, pendant le cours de ses expéditions. Les Ecossois, au contraire l'élèvent comme un héros irréprochable. S'il avoit été réellement coupable de ces horreurs, il auroit été plus avantageux pour Edouard de le faire juger pour ses crimes, plutôt que pour une cause dont la mémoire du Monarque sera éternellement flétrie. Edouard étoit un Prince d'un grand courage &

Rylett

EDOUARD I.
An. 1305.

profond politique, mais son caractère étoit fort éloigné de la générosité. Il avoit eu des preuves continuelles de la valeur & du patriotisme de Wallace: avoit fait tous ses efforts pour corrompre son intégrité, & auroit dû admirer sa grandeur d'ame, au lieu de le sacrifier à sa jalousie & à sa vengeance. Edouard le condamna comme traître, Henri II. l'auroit révéré comme un Héros.

LXV.
Robert de Brus aspire à la couronne d'Ecosse. il poignarde Cumin à Dumfries. Mort de Jean Balliol.

Robert de Brus, père du Comte de Carrick, avoit toujours regardé Wallace comme un ambitieux avanturier qui aspiroit à la couronne d'Ecosse, & dans cette opinion l'avoit persécuté avec une haine envenimée, jusqu'au temps de la conférence qu'il avoit eue avec lui, après la bataille de Falkirk. Brus étoit alors au service d'Edouard & avoit fait ses efforts à la tête d'un gros détachement pour couper la retraite au Régent d'Ecosse: mais il n'avoit pu y réussir par la bonne conduite de Wallace qui avoit traversé la rivière Caron. Brus lui avoit reproché avec de grands cris le projet qu'il croyoit formé par ce guerrier sur la souveraineté de son pays. Wallace de l'autre bord lui avoit fait la réponse

que

que l'intégrité de ses sentiments lui avoit pu dicter & de son côté avoit reproché à Robert son attachement servile à l'implacable ennemi de l'Ecosse, qui avoit déja détruit l'indépendance de cette Couronne que le devoir de Brus devoit l'engager à soutenir. Ces paroles avoient fait une profonde impression sur l'esprit de Robert, qui dans son cœur ne fut plus attaché aux intérêts d'Edouard, & il donna une si haute idée de Wallace à son fils, que ce Seigneur auroit certainement eu recours à ses avis & à son assistance si ses vues n'avoient été prévenues par le destin malheureux de ce courageux patriote. Sa mort lui fit jetter les yeux sur Cumin, qui avoit succèdé dans la régence à Wallace. C'étoit un jeune homme très puissant, d'un crédit fort étendu, & lorsque Balliol, dont il étoit parent eut abdiqué la Couronne, il devint compétiteur de Brus pour la souveraineté. Le Comte de Carrick, dont le génie étoit aussi entreprenant & dont la fortune l'emportoit sur celle de son rival, trouva moyen de sonder l'inclination de Cumin, & d'établir une telle correspondance avec lui, qu'ils firent un

EDOUARD I.
An. 1305.
traité, ratifié par serment, & un acte réciproque par lequel Cumin s'engagea de soutenir Brus de tout son pouvoir dans les efforts qu'il feroit pour monter sur le trône. En considération de ce secours Brus s'engagea de son côté à le reconnoître pour premier Prince du Sang & à lui abandonner tout le patrimoine particulier qu'il possédoit en qualité de Comte de Carrick. Soit que Cumin fût effrayé des suites que pourroit avoir la dangereuse confédération dans laquelle il venoit de s'engager, soit qu'il eût dessein de perdre son rival, & de se concilier la faveur d'Edouard, il envoya une copie de l'acte fait avec Brus au Roi d'Angleterre. Edouard le reçut dans le temps que le Comte de Carrick arrivoit à Londres dans l'intention de concerter ses mesures avec quelques Gentilshommes Ecossois, qui s'y étoient rendus pour traiter des affaires de leur nation dans le dernier Parlement. Edouard l'obligea de paroître à la Cour, & y produisit l'acte que Brus protesta être faux. Le Roi, dans le doute, ne crut pas devoir le faire arrêter, mais il le fit environner d'espions, de façon que toutes ses pa-

roles & ses actions lui étoient rapportées, & il résolut enfin de s'assurer de sa personne. Avant qu'il éxécutat cette résolution le Comte de Glocester, beau frère de Robert, informé des desseins du Monarque, envoya au Comte de Carrick quelques piéces de monnoye avec une paire d'éperons, sous prétexte de lui rendre ce qu'il lui avoit prêté. Brus comprit ce que signifioit cet emblême, monta aussi-tôt à cheval & en sept jours arriva à son château de Lochmaban, où il trouva quelques amis particuliers auxquels ils confia la trahison de Cumin. Il apprit que ce Seigneur étoit à Dumfries & il s'y rendit aussi-tôt, le trouva dans le cloître d'un monastère, & lui reprocha dans les termes les plus forts sa conduite perfide. Cumin de son côté lui fit des reproches de sa dissimulation: la dispute devint fort vive, & dans le transport de sa colère Brus lui plongea son poignard dans le sein. Après cet assassinat, il se retira & monta aussi-tôt à cheval, mais ses partisans qui virent sur son visage les marques de sa confusion, voulurent savoir ce qui s'étoit passé dans cette entrevue. Il leur fit le récit de sa con-

EDOUARD I. An. 1306.

versation avec Cumin, & Christophe Seton, l'un de ses plus zèlés partisans quoi qu'Anglois, entendant les circonstances de la blessure de Cumin, » Eh quoi, (lui dit-il) vous avez laissé » l'ouvrage à moitié ? « Aussi-tôt Seton se rendit dans le cloître avec quelques autres, apprit que les moines avoient emporté Cumin dans l'Eglise pour qu'il confessât ses péchés & reçut l'absolution, sur quoi il s'avança jusqu'à l'Autel qu'il couvrit du sang de ce malheureux Seigneur, & de celui d'un Chevalier de même nom, qui étoit venu à son sécours. La conduite de Brus étoit sauvage, mais celle de Seton étoit impie & inhumaine. Cette mort ne laissoit aucun compétiteur au Comte de Carrick & il commença à prendre ses mesures pour monter sur le trône d'Ecosse, vacant par la déposition de Jean Balliol. Robert jugea qu'il avoit encore acquis un nouveau droit, lorsqu'il apprit la mort de ce malheureux Prince, qui finit ses jours vers le même temps en France. Il avoit perdu depuis plusieurs années l'affection & l'estime de ses sujets, & son fils Edouard, qui étoit demeuré prisonnier en Angleterre resta inconnu &

M. Westm. Hemingford.

ſans ſoutien ſur les bords Septentrionaux de la Tweed, en ſorte que ſes droits ne pouvoient nuire aux projets de Grandeur formés par le Comte de Carrick.

LXVI.
Edouard mécontente la nation par des meſures contraires aux intérêts du peuple.

Pendant que ce jeune Seigneur employoit les talents ſupérieurs qu'il poſſédoit & ſon crédit qui étoit très étendu à gagner les ſuffrages de ſes compatriotes, pour s'élever ſur le trône d'Ecoſſe, Edouard étoit occupé à prendre des meſures peu favorables à ſes peuples, & qui auroient pu avoir des ſuites très fâcheuſes. Il étoit ſi jaloux de ſon autorité que jamais il ne pardonna à ceux qui oſèrent lui en diſputer les prérogatives, ou qui manquèrent d'obéir à ſes règlements. Nicolas Séagrave, l'un des Chevaliers les plus accomplis de ſon temps fut accuſé de quelque manque de conduite; il offrit de ſe juſtifier par le combat ſingulier, ce que le Roi ne voulut pas permettre. Sur ſon refus il défia ſon accuſateur de ſe trouver dans un autre Royaume & il s'y rendit lui-même. A ſon retour le Roi le fit arrêter, & conduire devant les Juges qui le déclarèrent coupable de trahiſon & le condamnèrent à mort:

EDOUARD I.
An. 1306.

mais la ſentence fut rédigée de façon qu'il y avoit une clauſe pour que le Roi pût lui pardonner. Edouard irrité de la préſomption qu'il avoit eue de vouloir mettre des bornes à ſes prérogatives, le réprimenda de la manière la plus indécente : cependant il obtint ſa grace & fut remis en liberté par l'interceſſion de quelques Seigneurs, qui ſe rendirent reſponſables de ſa bonne conduite à venir. Le Rôi étoit ſi exact en ce qui concernoit l'obſervation de ſes loix, qu'il faiſoit punir les coupables ſans aucun égard à leur qualité. Son propre fils Edouard, guidé par ſon favori Pierre Gaveſton, inſulta publiquement l'Evêque de Cheſter, & ſon père lui ordonna de ſe rendre dans la priſon publique, pour apprendre à reſpecter la Juſtice avant qu'il en devînt le diſpenſateur, ou plutôt pour qu'il n'entreprît plus à l'avenir de ſe révolter contre l'autorité de ſon ſouverain. Toutes les vues d'Edouard étoient tournées à établir ou augmenter ſa propre grandeur, & les loix ſalutaires qu'il publia furent toutes accordées aux clameurs du peuple, qu'il ne vouloit pas porter au déſeſpoir, ou deſtinées à ſervir aux

projets que son ambition lui suggèroit. EDOUARD I. AN. 1306.
Boniface qui mourut vers le même temps, eut pour successeur Clément V. natif de Bordeaux, & créature d'Edouard. Le Monarque sollicita d'être dispensé de son serment pour l'observation des deux Chartres, & le nouveau Pape ne fit aucune difficulté de le relever d'une promesse que le Roi prétendoit avoir été extorquée par violence. Les Anglois furent très alarmés de cette dispense, qui leur parut le prélude de la puissance despotique, & la conduite qu'Edouard tint ensuite les confirma dans leurs craintes. Il trouva la nation peu disposée à lui accorder les subsides qu'il demandoit pour continuer la guerre, & eut recours au Pape, qui lui accorda le dixième sur le Clergé pour trois années, à condition d'en avoir la moitié pour lui-même. Ce trafic scandaleux irrita tellement les Anglois, que le Parlement fit ses remontrances, & défendit aux collecteurs de lever l'impôt, mais le Roi voulut être obéi & leur commanda de le faire payer sous peine d'encourir sa disgrace. Ces fonds n'étant pas encore suffisants pour subvenir aux frais de la guerre, il résolut de

Act. pub.

EDOUARD I. An. 1306.

lever un ſcutage, ſous prétexte d'armer ſon fils Chevalier, mais pour rendre cette taxe moins odieuſe, il invita tous les jeunes Gentilshommes, ambitieux du même honneur à ſe rendre à Weſtminſter, pour y être faits Chevaliers avec le Prince Edouard & y recevoir l'habillement convenable à cette dignité. En même temps il convoqua un parlement, auquel il demanda un ſubſide, & il lui fut accordé le trentième des revenus du Clergé, des Seigneurs laïques, des Chevaliers & des Communes, à l'exception des bourgs & des villes de ſes domaines, qui furent obligés de payer le vingtième de tout leur mobilier. Il vint un ſi grand nombre de jeunes Seigneurs & d'autres ſur l'invitation d'Edouard que le Palais du Roi ne fut pas ſuffiſant pour les contenir, & qu'on fut obligé de les mettre ſous des tentes dans les jardins de New-Temple. Ils firent la veille des armes dans l'Abbaye de Weſtminſter avec le Prince Edouard, qui reçut le lendemain la dignité de Chevalier, des mains de ſon père dans le Palais, & ſe rendit enſuite dans l'Egliſe de Weſtminſter, où il conféra le même honneur de

vant le grand Autel, à deux cents cinquante jeunes Seigneurs, qui devinrent ainsi ses compagnons d'armes. Ils s'engagèrent à l'accompagner dans l'expédition d'Ecosse, que le Roi ne pouvoit différer plus long-temps sans faire tort à son honneur & à ses propres intérêts.

EDOUARD I. An. 1306.

M. Vvestm.

Après le meurtre de Cumin, Brus avoit surpris le château de Dumfries & avoit fait arrêter les Juges Anglois qui tenoient leur siége dans la grande place. Ensuite traversant le pays avec un corps de ses vassaux, il réduisit plusieurs forteresses, & chassa les Anglois du Royaume. En peu de temps il fut joint par la plus grande partie de la nation Ecossoise qui détestoit le joug d'Edouard & ne cherchoit que l'occasion de le secouer. Enfin il fut couronné à Scone, par les mains de la Comtesse de Buchan, sœur du Comte de Fife, qui étoit attaché au service d'Edouard. C'étoit un privilège de cette famille, & la Comtesse qui reclama l'honneur d'en faire les fonctions, fit cette cérémonie en présence des Evêques de saint André, & de Glasgow, de Murray, & d'un grand nombre de Seigneurs. Edouard instruit de cet

LXVII. Robert de Brus est défait à Méthuen.

Hemingford

EDOUARD I. An. 1306.

événement, jura de s'en venger sur toute la nation Ecossoise, qu'il résolut de réduire en esclavage. Il fit sommer les Prélats, la noblesse, & tous ceux qui étoient tenus du service militaire de se trouver à Carlisle, où il indiqua le rendez-vous général, & nomma l'Archevêque d'York, avec l'Evêque de Litchfield, Régents du Royaume pendant son absence. Cependant il envoya un corps de troupes en Ecosse, sous les ordres d'Aimar de Valence, Henri de Percy, & Robert de Clifford. Ils s'avancèrent jusqu'à Perth, où Robert de Brus les défia au combat qu'ils ne crurent pas devoir accepter. Après cette bravade Robert campa à Méthuen, & ses soldats méprisant un ennemi qui n'osoit se présenter devant eux en champ de battaille, se livrèrent au repos avec la sécurité la plus aveugle: mais les Anglois les attaquèrent le soir même si inopinément que leur Général n'eût pas le temps de les ranger en battaille. Cependant il fit une vigoureuse résistance, fut trois fois démonté, & trois fois remis à cheval par le courage de Simon de Frazer. Enfin son armée fut mise en déroute & il se sauva avec un petit

nombre des siens à Dalrée, sur les frontières d'Argyle : une partie de ses troupes prit la fuite dans les montagnes ; mais il y eut un grand nombre de gens de distinction qui furent pris & exécutés comme traîtres sur le champ de bataille.

EDOUARD I. An. 1306.

LXVIII. Sévérité d'Edouard envers les Ecossois.

Après cette victoire, Edouard entra en Ecosse, & divisa son armée en deux corps séparés. L'un marcha vers le Nord sous les ordres du Prince Edouard, accompagné des Comtes de Lancastre & d'Hèreford. Il surprit le château de Kildrummy, où il trouva la femme & la sœur de Robert de Brus, avec son frère Niel, & plusieurs autres personnes de distinction. Ses deux autres frères Thomas & Alexandre furent pris quelque temps après dans le château de Lochrian au Comté de Cantyr, d'où Robert eut lui-même beaucoup de peine à s'échaper, & Edouard ne trouva plus alors de difficulté à parcourir toute l'Ecosse. Sa colère auroit dû être désarmée par la soumission des habitants, & il étoit honteux de faire périr des gens sans défense : cependant le sang des prisonniers ne fut pas suffisant pour appaiser sa fu-

EDOUARD I. An, 1306.

reur & son indignation. Il ordonna au Régent & aux Justiciers de faire publier dans toutes les villes, Bourgs & marchés, que ceux qui étoient entrés dans la dernière rébellion contre le Roi, seroient poursuivis à cor & à cri, jusqu'à ce qu'ils fussent pris morts ou vifs : qu'on saisiroit les effets de tous ceux qui manqueroient à les poursuivre de cette façon, & qu'on les mettroit en prison autant de temps qu'il plairoit à Sa Majesté : que ceux qui avoient eu part au massacre de Cumin seroient mis à mort sans miséricorde, aussi bien que ceux qui les auroient reçus, ou leur auroient fourni des vivres : que ceux dont la conduite n'étoit pas conforme à la paix que le Roi avoit fait publier seroient emprisonnés pendant tout le temps qu'il plairoit à Sa Majesté, & que ceux qui auroient été forcés d'entrer dans la rébellion payeroient une amende telle que le Régent jugeroit à propos de l'imposer. Après la publication de cette ordonnance, qui fut mise sous le sceau Ecossois, Edouard se livra à sa vengeance, & sous ombre de justice sacrifia ses prisonniers à son ressentiment. La

sœur de Brus, & la Comtesse de Buchan furent enfermées dans des cages de bois qu'on suspendit aux crénaux de différents châteaux, & les éxécutions devinrent si communes qu'on n'y faisoit plus d'attention. * Les Evêques de saint André & de Glasgow furent chargés de chaînes & renfermés dans des tours. La femme de Brus fut envoyée dans les pri-

(*) Je crois que ce que l'Auteur appelle une cage suspendue à des crénaux, est plutôt un retranchement fait dans une chambre de l'une des tours du Château, car il est dit dans Rymer: *qe en une des Turelles, de denz le Chatel de meisme le lieu, en lieu q'il veist qe a ce feust plus convenable, feist faire une Kage de fort latis, de fuiz & barrez, & bien efforcez de ferrement, en laquele il feist mettre la Comtesse de Bagham..... Et qe la Kage soit ensi faite, que la Comtesse y eit ésement de chambre cortoise.* Ce qui n'auroit pas été dit si cette cage avoit été étroite & de nature à être suspendue à des crénaux. *Walsingham pag.* 90. 53. dit seulement qu'elles furent mises en différens Monastères. Matt. de Westminster, pag. 456. 17. en dit de même, ainsi que Trivet. Spicil. *T.* VIII. *p.* 726. Je trouve qu'Edouard II. fit mettre en liberté cette Comtesse par une lettre du 28 Avril 1313. rapportée dans Rymer où il est dit *in custodia vestra detinetur.* Ce qui me fait juger qu'elle étoit restée jusqu'alors en prison & non dans un Couvent.

EDOUARD I. An. 1306.

sons d'Angleterre d'où elle étoit native, & le Comte d'Athole fut pendu à Londres. Simon de Frazer eut le même sort, Herbert Norham & Thomas Boyd furent décapités, Christophe de Séton eut les entrailles arrachées, fut pendu & écartelé, & les deux frères de Brus périrent par la main du bourreau. Edouard avoit d'abord obligé ces malheureux de lui prêter serment de fidélité : ensuite il les avoit forcé par ses oppressions à renoncer à cet engagement, & il finit par les punir comme traitres. On peut remarquer ici que Boniface avoit eu plus de droit de dispenser Brus & ses partisans de leur serment envers Edouard, Roi d'Angleterre, que n'en avoit eu le Pape Clement de rélever Edouard de celui qu'il avoit fait en faveur de ses propres sujets.

Rymer.

LXIX. Parlement à Carlisle. Pierre Gaveston est banni.

Le Monarque Anglois avoit réduit l'Ecosse dans un état si bas & si dénué de force, qu'il croyoit que les habitants étoient dans l'impossibilité de jamais entreprendre aucune révolte, & que Robert de Brus périroit dans peu, soit par l'épée, soit par la famine. Il retourna à Carlisle où il convoqua un Parlement

pour réprimer les abus dont se plaignoient les Monastères & les Maisons religieuses qui étoient chargés de tailles, de tributs & d'autres impôts par les agents du Pape, sous prétexte de visites, contre les loix & les coutumes du Royaume. Ces éxactions furent condamnées comme injurieuses à la couronne, & préjudiciables au pays. On écrivit au Pape au nom du Clergé & des Laïques, pour se plaindre de la conduite de ses Ministres, & supplier Sa Sainteté de prévenir de pareils abus. Testa le principal de ces agents fut sommé de comparoître devant le Parlement, & on lui fit défense de lever aucune somme d'argent au nom de son maître. On ordonna même de mettre en séquestre celui qui avoit déja été levé pour que le Roi en disposât de l'avis de son Conseil, & l'on publia des Writs pour emprisonner tous ceux qui avoient eu part à ces éxactions. Cependant ces démarches n'eurent point d'effet par l'intervention du nouveau Légat Pierre d'Espagne, que Sa Sainteté avoit envoyé pour terminer le mariage du Prince de Galles, retardé par une dispute au sujet du

Edouard I. An. 1306.

An. 1307.

EDOUARD I. An. 1307. château de Mauleon en Gascogne. Cette importante forteresse avoit été donnée par Philippe à un certain chevalier, qui refusoit alors de la rendre sans un équivalent, & Edouard ne voulut point permettre à son fils de consommer le mariage jusqu'à ce que ce château & son territoire lui eussent été livrés. Le Prince de Galles étoit satisfait de tout ce qui retardoit une cérémonie qui ne pouvoit s'accorder avec ses passions. Il avoit déja donné des preuves de ses penchants vicieux, laches & dissolus, & il s'embloit que ses excès se multiplioient à mesure qu'il avançoit en âge. Il avoit été banni de la Cour pour avoir insulté l'Evêque de Litchfield, & son père lui avoit fait de sévères réprimandes sur sa profusion & ses extravagances, si opposées à l'épargne de ce Monarque & à son amour de l'ordre. Ses désordres devenoient de jour en jour plus intolérables, & l'on jugea que Pierre Gaveston étoit l'auteur des mauvais conseils que suivoit le Prince, ce qui porta le Roi à bannir du Royaume ce favori, auquel on accorda pour sa

Hemingford. subsistance une pension de cent marcs

par an, payables ſur les revenus de la Guyenne.

EDOUARD I. An. 1307.

LXX. Progrès de Brus en Ecoſſe.

Pendant que le Parlement tenoit ſes ſéances, Edouard informé des nouveaux mouvements excités dans les pays de montagnes par Robert de Brus toujours attentif & infatigable, engagea le légat du Pape à dénoncer une ſentence d'excommunication contre lui & ſes adhérents, & réſolut de marcher au printemps en perſonne pour le chaſſer de ſes retraites. Après la bataille de Méthuen, Brus s'étoit retiré avec le débris de ſes troupes ſur les confins du Comté d'Argyle, où il avoit encore été défait par le Lord Lorn, zélé partiſan d'Edouard. Il avoit été obligé de ſe cacher dans des bois & des cavernes, accompagné du Comte de Lennox & de Gilbert Hay, qui ne l'abandonnèrent pas dans ſon malheur. Réduit à n'avoir d'autre ſubſiſtance que celle dont il jouiſſoit en commun avec les bêtes de la terre & les oiſeaux du ciel, il étoit encore chaſſé de rochers en rochers par ſes propres compatriotes, comme un ennemi du genre humain. Il évita cette perſécution en ſe retirant dans une petite

EDOUARD I. An. 1307.

isle nommée Raughrine, où il demeura caché jusqu'à ce que le bruit de sa mort se fut répandu dans tout le pays voisin. Quoiqu'il fut exposé à toutes les misères de la disette, & à toutes les inclémences des temps, il ne fit jamais paroître aucune marque de découragement, & ne perdit pas l'espérance d'être un jour en état de remonter sur le trône d'Ecosse, & de soutenir l'indépendance de cette couronne. Lorsqu'il apprit qu'Edouard étoit retourné à Carlisle, il trouva moyen de faire savoir à ses amis qu'il étoit vivant : fut joint par un petit corps de troupes armées, que Jean Douglas & Robert Boyd avoient rassemblées, sortit de sa retraite, se mit à leur tête, attaqua & enleva un détachement Anglois qui escortoit un convoi de vivres. Cet avantage étoit d'autant plus favorable qu'il lui survenoit dans un temps où il manquoit de subsistance, & qu'il le mettoit en état d'armer ceux qui le suivoient. Ils n'étoient qu'environ quatre cents, & cependant ils s'emparèrent du château de Turnberry, & obligèrent le Lord Percy qui commandoit dans ces cantons de

ſe retirer vers les frontières d'Angleterre. Edouard informé de ces exploits, dans la plus rude ſaiſon de l'année, ordonna auſſi-tôt au Comte de Pembrok & au Lord Lorn, qui avoient déja défait le Comte de Carrick l'année précédente, de ſe mettre en campagne & de s'oppoſer à lui dès les commencements de ſa bonne fortune. Ils éxécutèrent cet ordre avec tant de diligence & d'induſtrie, que Brus fut en grand danger d'être entourré dans une montagne où il auroit été forcé de ſe rendre ou de périr par la famine. Il s'aperçut que les Montagnards commandés par le Lord Lorn, faiſoient le tour de la montagne pour lui couper la retraite, & il harangua ſon petit corps de troupes qui étoit alors d'environ mille hommes; leur repréſentant qu'ils s'expoſoient à une perte inévitable s'ils demeuroient dans leurs retranchements, les exhorta à ſe partager en petits détachements pour s'échaper imperceptiblement de leurs ennemis, & leur donna rendez-vous pour un temps qu'il leur indiqua dans le bois de Glentroule près Cumnock. Après avoir reçu ſes ordres ils ſemblèrent fondre pour aiſi-dire tout-à-

EDOUARD I. An. 1307. coup, se glissèrent entre les rochers & les arbustes qui les déroboient à la vue de leurs ennemis. Les Anglois furent extrêmement surpris de se voir trompés dans leur attente, lorsqu'ils s'emparèrent de la montagne, & trouvèrent les retranchements de Brus abandonnés. Le Prince fugitif rassembla ses amis au lieu indiqué, & fut encore joint par quelques troupes qui le mirent en état de conserver ce qu'il avoit gagné. Le Comte de Pembrok le suivit d'une retraite à l'autre jusqu'à ce que Brus l'attira dans un lieu désavantageux, & tomba sur lui avec tant de furie que les troupes Angloises furent défaites. Pembrok envoya ensuite un détachement sous les ordres du Comte de Glocester, qui après un combat opiniâtre, fut obligé de se réfugier dans le château d'Aire, où Robert l'investit aussitôt. Ces succès ranimèrent les esprits abattus des Ecossois qui se rangèrent de toutes parts sous ses drapeaux, en sorte qu'en très peu de temps il se trouva à la tête de dix mille hommes, mais presque tous sans armes & indisciplinés.

LXXI. Edouard. Cependant Edouard restoit à Carlisle, attendant impatiemment les trou-

pes qu'il y avoit convoquées pour abolir le nom Ecossois, & les premières qui l'y joignirent furent envoyées aussi-tôt au secours du Comte de Glocester. Brus voyant que les Anglois s'avançoient, jugea à propos de lever le siège; mais il ne put se retirer assez promptement pour éviter d'être attaqué. Il fut mis en déroute & obligé de fuir dans des retraites inaccessibles, où il demeura jusqu'à la mort d'Edouard. Ce grand Prince touchoit au dernier période de sa vie. Il fut attaqué d'une dissenterie à Carlisle, & quoique cette maladie fut jugée extrêmement dangéreuse, il étoit enflammé d'un tel desir de tirer vengeance de son ennemi, qu'il se mit en marche pour l'Ecosse. Il marcha jusqu'à un endroit nommé Burgh-les-sablons, où sentant la nature totalement épuisée, il donna ses ordres pour qu'après sa mort son corps fut porté en Ecosse comme un sûr présage de la victoire sur un peuple qu'il avoit toujours défait. Il mit ordre ensuite à ses affaires spirituelles, & expira entre les bras des officiers de sa maison, dans le temps qu'ils l'élevoient pour lui faire prendre quelque nourriture. Ainsi mourut Edouard I. Roi d'An-

meurt à Burgh.

EDOUARD I. An. 1307.

Hemingford. Mat. Vvestm.

gleterre, le septiéme jour de Juillet, après avoir régné trente-quatre ans avec autant de réputation que de succès. Ce Monarque avoit l'air majestueux : sa taille étoit grande & ses traits règuliers. Il avoit les yeux noirs & perçants, & sa vue inspiroit le respect & l'estime. Son tempéramment étoit robuste. Peut-être n'auroit-on pas trouvé dans tout le Royaume un autre homme qui eut autant de force & de dextérité. Toutes ses parties étoient bien proportionnées, à l'exception de ses jambes qu'on prétend qui étoient trop longues par rapport à son corps, d'où on lui a donné le nom d'Edouard aux longues-jambes. Quant à ce qui concerne les qualités de l'esprit, il égala les plus grands Monarques qui eussent encore monté sur le trône d'Angleterre : froid, pénétrant, vif & circonspect, la renommée publia son courage dans les pays les plus éloignés, & toute l'Europe le considère comme la fleur de la Chevalerie. Aussi grand Législateur qu'habile Guerrier, il fut nommé le Justinien Anglois. Outre les statuts excellents publiés sous son règne, il réforma l'administration de la Justice, pour la rendre plus sure & plus

prompte : régla les limites convenables aux différentes Jurisdictions : établit une méthode nouvelle & aisée de lever les revenus, & fit des Réglements aussi sages qu'efficaces pour maintenir l'ordre & la paix entre ses sujets. Cependant avec toutes ses excellentes qualités, il se laissa emporter par une ambition dangéreuse, à laquelle il sacrifia sans scrupule le bien de son pays : comme on l'a vu dans la guerre d'Ecosse qui épuisa l'Angleterre d'hommes & d'argent, & fut l'origine de cette irréconciliable inimitié, si préjudiciable par la suite aux deux nations. Le despotisme de son caractère parut en plusieurs occasions, principalement lorsqu'il saisit à son profit les marchandises de ses sujets : acte plus convenable à un Monarque Oriental qu'à un Roi d'Angleterre. Toutes ses expéditions du pays de Galles & d'Ecosse furent accompagnées de traits de cruauté, & l'on peut juger de son équité par la manière dont il se conduisit à l'égard des Compétiteurs au trône d'Ecosse, & par la facilité avec laquelle il manqua au serment qu'il avoit fait en cette occasion. S'il fut célèbre pour sa chasteté & la régu-

EDOUARD I. An. 1307.

larité de sa conduite, il ne donna dans tout le cours de son règne aucune marque de libéralité ni de magnificence. Enfin il mérite d'être regardé comme un Prince habile, mais non comme un homme de génie: & comme un parfait Guerrier sans aucune étincelle d'Héroïsme (c).

(c) Edouard eut de sa première femme Eléonor de Castille, quatre fils & onze filles. Ses trois premiers fils, Jean, Henri & Alphonse moururent jeunes, & le quatrième nommé Edouard lui succéda. Des filles, Jeanne mourut dans l'enfance: Eléonor épousa le Comte de Bar, la troisième mourut très jeune. Jeanne d'Acre fut d'abord mariée à Gilbert Comte de Glocester, & ensuite à Ralf de Monthermer: Marguerite épousa Jean II. Duc de Brabant: Bérengere & Alix moururent dans l'enfance. Marie fut Religieuse à Ambresbury: Elisabeth épousa Jean Comte de Hollande en premières nôces, & Humphroi de Bohum Comte d'Héreford en secondes. Enfin Beatrix & Blanche ne parvinrent pas à l'âge de maturité. De sa seconde femme Marguerite de France, Edouard eut deux fils & une fille. L'aîné des fils nommé Thomas, naquit à Brotherton dans le Comté d'York, fut créé Comte de Norfolk, & ensuite Maréchal d'Angleterre: Le second nommé Edmond, né à Voodstock, fut créé Comte de Kent par son frère Edouard. La fille, nommée Eléonor mourut dans l'enfance. *Rymer. M. West. Chr. Dunmow.*

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

§. I. *Edouard II. succède au trône & rappelle Gaveston.* §. II. *Son mariage & son couronnement.* §. III. *Ses foiblesses pour Gaveston augmentent. Instances des Barons pour faire exiler ce Favori.* §. IV. *Il est rappellé. Son insolence & son orgueil.* §. V. *Les Barons choisissent des Intendants pour régler la maison du Roi, & des affaires de la Nation.* §. VI. *Robert de Brus soumet toute l'Ecosse & chasse les Anglois.* §. VII. *Edouard marche en Ecosse.* §. VIII. *Ordonnances approuvées en Parlement.* §. IX. *Gaveston est encore rappellé. La Noblesse mécontente fait des défenses au Trésorier & aux Barons de l'échiquier.* §. X. *Gaveston est pris par les Seigneurs de l'opposition. Il a la tête tranchée.* §. XI. *Accommodement entre le Roi & les Barons mécontents.* §. XII. *L'Ordre des Templiers est aboli.* §. XIII. *Préparatifs pour envahir l'Ecosse.* §. XIV. *Edouard marche au secours de Stirling, & est défait par Robert de Brus*

à Bannockburn §. XV. *Les Ecossois ravagent les Comtés septentrionaux.* §. XVI. *Edouard de Brus descend en Irlande & remporte plusieurs victoires sur les Anglois* §. XVII. *Lléyvellyn Bren excite un soulèvement dans le pays de Galles.* §. XVIII. *Cruelle famine en Angleterre & en Irlande. Négociation pour une trève avec les Ecossois.* §. XIX. *Descente infructueuse de Robert de Brus en Irlande.* §. XX. *Le Pape ordonne à Robert de consentir à une trève avec l'Angleterre, & l'excommunie pour sa désobéissance.* §. XXI. *Animosité entre le Roi & le Comte de Lancaster. Elle est appaisée par la médiation des Légats.* §. XXII. *Les Ecossois ravagent le Comté d'York. Nouvelle pacification entre le Roi & les Barons.* §. XXII. *Edouard de Brus est défait & tué à Dundalk* §. XXIV. *Le Roi d'Angleterre assiége Berwick.* §. XXV. *Trève avec les Ecossois.* §. XXVI. *Edouard rend hommage au Roi de France pour le Ponthieu & la Guyenne.* §. XXVII. *Puissance, crédit & avarice de Hughes d'Espenser.* §. XXVIII. *Les Lords des Marches Galloises prennent les ar-*

mes, & ravagent les terres du favori. §. XXIX. *Ils marchent à Londres; forcent le Roi & le Parlement de bannir les deux d'Espenser.* §. XXX. *Le Roi prend le château de Lédes.* § XXXI. *Retour des deux d'Espenser. Le Roi marche contre les Barons révoltés.* §. XXXII. *Le Comte de Lancaster est défait & pris à Boroughbridge.* §. XXXIII. *On lui tranche la tête, & l'on punit ses partisans du supplice de haute-trahison.* § XXXIV. *Edouard marche en Ecosse.* §. XXXV. *Hercla, Comte de Carlisle est éxécuté à mort. Trève de treize ans avec Robert de Brus* §. XXXVI. *Attentat sur la vie de d'Espenser Comte de Winchester.* §. XXXVII. *Le Roi de France fait sommer Edouard de lui rendre hommage.* §. XXXVIII. *Rupture avec la France.* §. XXXIX. *Accommodement par la médiation du Pape. La Reine passe en France.* §. XL. *Edouard céde le Ponthieu & la Guyenne à son fils.* § XLI. *Rupture entre Edouard & la Reine, qui projette une invasion en Angleterre.* §. XLII. *Familiarité scandaleuse d'Isabelle avec Mortimer, qui fait om-*

brage au Pape. §. XLIII. *Elle fait une descente en Angleterre. Les plus puissants de la Nation se joignent à elle.* §. XLIV. *Tumulte à Londres.* §. XLV. *Hughes d'Espenser Comte de Winchester est mis à mort à Bristol.* §. XLVI. *Le Roi est pris avec le Comte d'Arrundel & plusieurs autres qui sont mis à mort. Le jeune d'Espenser a les entrailles arrachées, est pendu & mis en quartiers.* §. XLVII. *Le Parlement prend la résolution de déposer Edouard, & d'élever son fils sur le trône.* §. XLVIII. *Edouard de Caernarvon fait la résignation de la couronne, qui est dévolue à son fils.* §. XLIX *Edouard le père est cruellement mis à mort au château de Berkelay.*

EDOUARD II An. 1307.

I. Edouard II. succède au trône & rappelle Gaveston.

LA gloire de l'Angleterre parut descendre dans le tombeau avec Edouard I. Son fils & son successeur, Edouard de Caernarvon, bien loin d'hériter de ses talents, négligea également d'exécuter ses projets & de suivre ses avis. Au lieu de continuer la guerre contre les Ecossois, suivant les préceptes de son père, il ne prit aucune mesure efficace pour

arrêter les progrès de Brus, & sa marche dans ce pays ressembloit plûtôt à une procession du paganisme qu'à une expédition militaire. Après avoir été proclamé à Carlisle, & avoir reçu le serment de fidélité des Prélats & de la noblesse d'Angleterre, il passa à Roxburgh & à Dumfries pour recevoir l'hommage des Ecossois, & parut n'être affecté que des cérémonies qui accompagnèrent cette solemnité. Il avança à la tête de son armée jusqu'à Chimmock; donna pouvoir à Aymar Comte de Pembrock de traiter de la pacification avec les Ecossois, & le nomma Régent de ce Royaume. Mais quelque temps après cette place fut donnée à Jean de Bretagne, & celle de Chambellan à Eustache de Cotisbache. Cette parade ridicule fut suivie du retour d'Edouard en Angleterre, où contre la promesse faite solemnellement à son père, il rappella son favori Pierre Gaveston, & lui donna tous les biens qui avoient appartenu au dernier Comte de Cornouaille. Non-content de cette marque extravagante de faveur & d'affection, il lui fit présent de trente- *Rymer.*

EDOUARD II An. 1307. deux mille livres qu'Edouard I. avoit réservés pour l'entretien de cent quarante Chevaliers, qui devoient porter son cœur à Jérusalem. L'attachement du jeune Monarque pour cet étranger paroissoit avoir toute l'ardeur dont les violentes passions sont enflammées : & si Edouard avoit été d'un autre sexe, de pareilles impressions auroient été naturelles, puisque Gaveston possédoit toutes les qualités qui peuvent rendre aimable. Guidé par les conseils de ce favori, le Roi changea tous ceux qui occupoient les places de Chancellier, de Trésorier, de Juges, & de Barons de l'échiquier, pour les faire remplir par ses créatures. Langton, Evêque de Litchfield fut emprisonné, & l'on mit en sequestre le temporel de son siège, jusqu'à ce qu'on eut fait une enquête de sa conduite & de son administration dans la place de Trésorier du dernier Roi: enfin Pierre Gaveston fut nommé Grand Chambellan, Secrétaire d'Etat, & gouverna le Royaume en qualité de premier Ministre.

II. Son mariage & son couronnement.

Cependant on assembla un Parlement à Northampton pour règler les funérailles d'Edouard I. le mariage &

le couronnement de son successeur, & délibérer sur l'Etat du Royaume. On accorda un subside pour subvenir aux frais de ces différents objets, & l'on décida que la monnoye altérée qui avoit été décriée sous le dernier règne, auroit cours à l'avenir par tout le Royaume. Le corps d'Edouard I. au lieu d'être porté en Ecosse, conformément à sa dernière volonté, fut mis à l'Abbaye de Waltham, d'où on le transféra ensuite dans celle de Westminster, & il y fut inhumé avec grande pompe. Le Roi comme s'il n'eut pas encore assez marqué son affection pour Gaveston, lui donna en mariage sa propre nièce Margueritte sœur de Gilbert, Comte de Glocester. L'intention du Monarque étant de passer en France pour consommer son mariage avec la Princesse Isabelle, il nomma Gaveston, Régent du Royaume en son absence, lui donna pouvoir d'accorder les congés-d'élire pour les Ministres des Eglises cathédrales & conventuelles : de recevoir le serment des Prélats à leur élection; de leur faire remettre leur temporel : de disposer des prébendes & bénéfices à

EDOUARD II
AN. 1307.

EDOUARD II. An. 1307. la nomination de la couronne, & d'accorder les gardes ou tutelles qui

M. West. Cont. arriveroient pendant que le Roi seroit dans le continent. Une confiance aussi excessive en faveur d'un étranger, haï de toute la nation, ne pouvoit manquer d'exciter les clameurs & le mécontentement de la noblesse : Edouard, sans faire attention à leurs murmures, traversa la mer, & se rendit à Boulogne, où il fit hommage au Roi de France pour le Ponthieu & la Guyenne, & le lendemain ses nôces furent célébrées avec la plus

An. 1308. grande magnificence. Après avoir passé quelques jours dans les fêtes avec les Rois de France, de Navarre, d'Allemagne & de Sicile, qui assistèrent à son mariage, il partit avec Isabelle, & une suite nombreuse de noblesse Françoise. La Reine fut couronnée dans l'Abbaye de Westminster, par les Evêques de Sarum, Winchester & Chichester, qui en reçurent la commission de l'Archevêque Winchelsey. Il avoit été relevé de sa suspense par le Pape à l'intercession d'Edouard, mais comme il étoit malade, il ne put assister en personne à cette solemnité.

EDOUARD II An. 1308. III.

Ses foiblesses pour Gaveston augmentent. Instances des Barons pour l'éxil de ce favori.

La nation espéroit que ce mariage détourneroit le Roi de son affection pour Gaveston, ou au moins que son attention seroit partagée, mais il sembloit que sa tendresse pour ce mignon augmentoit de jour en jour. Il lui donna les présents magnifiques qu'il avoit reçus de son beau-père, affectoit de le nommer son frère, le caressoit comme il auroit pu faire une maîtresse, & publia une proclamation pour que chacun eut à le nommer Comte de Cornouaille. Pierre ne put supporter cette faveur avec modération : enyvré de sa puissance, il devint orgueilleux & insolent, affecta de traiter la noblesse Angloise avec mépris & dérision, & la Reine elle-même ne fut pas exempte de ses railleries. Il étoit tellement prévenu de ses propres qualités, qu'il ne faisoit aucune attention à celles des autres. Il tint plusieurs tournois dans lesquels il fut toujours victorieux. Il affectoit non-seulement de l'emporter sur toute la noblesse du Royaume, mais il vouloit encore éclipser son Souverain, & parut au couronnement où il portoit la couronne impériale avec tant de pompe & d'os-

EDOUARD II An. 1308.

tentation, qu'on eut beaucoup de peine à empêcher un des Comtes de le facrifier à fon reffentiment. La nobleffe avoit déclaré au Roi qu'elle ne fe trouveroit point à cette cérémonie à moins que Gavefton ne fut banni du Royaume, mais le Monarque les engagea à changer de réfolution par la promeffe qu'il leur fit de confentir à leur demande dans le premier Parlement. Pendant le temps qui s'écoula entre le couronnement & cette affemblée, Edouard effaya en vain d'en gagner les membres pour former un fort parti en faveur de fon mignon. Il fut trompé dans fon attente, & commença à fortifier fes villes & fes châteaux, comme s'il avoit eu deffein de faire la guerre à fes fujets. La nobleffe fuivit fon exemple, & tout paroiffoit menacer d'une guerre civile; ils fe rendirent en armes au Parlement, & renouvellèrent leurs inftances pour le banniffement de Gavefton. Quelques perfonnes modérées voulant prévenir les calamités prêtes à tomber fur la nation, employèrent leurs bons offices pour parvenir à un accommodement : mais les Barons infiftèrent toujours fur l'expulfion de

Gaveſton, quoiqu'ils conſentiſſent à le laiſſer jouir de tous ſes biens. Ils demandèrent qu'il ſortit du Royaume avant la ſaint Jean, & les Evêques dénoncèrent l'excommunication contre lui s'il demeuroit paſſé ce temps dans l'iſle. Edouard fut obligé, quoiqu'avec une répugnance extrême de renoncer à poſſéder ſon confident : mais pour le conſoler de cette diſgrace, il lui accorda les honneurs attachés au Gouverneur du Haut Peak & de Cockermouth, avec pluſieurs fiefs & châteaux, tant pour lui que pour ſa femme & ſes héritiers à toujours. Il lui fit encore don en Gaſcogne d'un bien très conſidérable, & afin que ſon éxil lui fut le plus agréable qu'il feroit poſſible, il le nomma Lord Lieutenant ou *Viceroi* d'Irlande; aſſigna tout le revenu de ce Royaume pour ſa ſubſiſtance, & le conduiſit en perſonne juſqu'à Briſtol. Edouard jugea bien que de telles conceſſions donneroient de l'ombrage aux Barons, c'eſt pourquoi il employa toute ſon induſtrie à en gagner le plus grand nombre par des careſſes & des marques de faveur, & défendit par une proclamation que perſonne ne

EDOUARD II
An. 1308.

vint armé au prochain Parlement. Les Comtes de Lincoln & de Surrey engagés par les faveurs & les prières du Roi, cessèrent de poursuivre Gaveston, & toute leur association à l'exception de Guy, Comte de Warvick abandonna son ressentiment.

IV.
Il est rappellé. Son insolence & son orgueil.
Ann. 1309.

Le Pape à la prière d'Edouard avoit relevé son favori du serment qu'il avoit fait de quitter pour toujours le Royaume, & suspendu la sentence d'excommunication prononcée contre lui par les Evêques : mais il avoit mis cette clause expresse: pourvu qu'à son retour il se soumît au jugement de l'église par rapport aux articles dont il étoit accusé par les Barons. Le Roi sollicita Clément d'ôter cette restriction, mais son impatience étant trop vive pour lui permettre d'attendre la réponse de Sa Sainteté, il rappella Gaveston, & s'avança au devant de lui jusqu'à Chester. Il fit éclater tant de transports à sa rencontre, que le peuple disoit hautement qu'il étoit ensorcelé, & il le conduisit à Langley dans le Comté d'Hértford où il le posséda quelque temps sans être troublé par la Reine, ni par ses Ministres. Les Barons désunis dans leurs avis, furent

obligés d'étouffer leur indignation à la vue de cette passion honteuse d'Edouard, & le Monarque dans le Parlement assemblé à Stamford gagna sur la noblesse qu'elle consentit que son favori restât sans trouble en Angleterre. Cette complaisance lui fut si agréable qu'il répandit une somme d'argent considérable en bals, en tournois & en autres divertissements publics, où Gaveston pouvoit faire paroître toutes ses graces, mais aucun des Barons ne parut à ces réjouissances, & même des personnes inconnues enlevèrent pendant la nuit les piliers, & brisèrent la cloture préparée pour un tournoi à Kenington. Gaveston que l'adversité ne pouvoit réformer, reprit toute son insolence & sa prodigalité, & dans la vue de se faire un fort parti, il dépouilla un grand nombre de personnes de leurs places pour en favoriser ses partisans. Par cette conduite il attira sur lui la haine implacable de tous ceux qu'il avoit privé de leurs emplois, sans augmenter son crédit, & ranima l'animosité de toute la nation. La noblesse fut vivement irritée, & le Comte de Lancastre jura de se vanger de

Mon. Malm. Rymer. Leland.

EDOUARD II
An. 1309.

quelque injure particulière qu'il en avoit reçue. Le favori paroissoit tourner leur mécontentement en raillerie, marquoit le plus grand mépris de leur ressentiment, & les premiers Seigneurs du Royaume étoient l'objet de ses plaisanteries.

M. Vvestm. Mon. Malm.

V.
Les Barons choisissent des Intendants pour régler la maison du Roi & les affaires de la Nation.

Les Comtes plus animés de leurs injures personnelles, que de tout ce qui pouvoit intéresser l'administration publique recommencèrent leurs conférences, & résolurent de réunir tout leur parti pour la destruction de Gaveston. Dans cette vue ils annoncèrent plusieurs tournois pour que leurs partisans eussent la facilité de s'assembler, mais toutes leurs mesures furent arrêtées par une proclamation qui les défendit. Le Roi convoqua un Parlement à York dans lequel on ne put traiter d'aucune affaire, parce que les Comtes ne s'y trouvèrent pas. Il en convoqua un second dans la même ville, & comme il apprit qu'ils ne vouloient point encore s'y rendre sous prétexte qu'ils craignoient les trahisons de Gaveston, il en indiqua un à Westminster, & défendit à son favori d'y venir. Dans la crainte de quelque violence, il adressa des

An. 1310.

Writs particuliers aux Comtes de Lancaster, Hèreford, Pembrok & Warwick pour leur défendre de paroître armés à cette assemblée, & les Comtes de Glocester, Lincoln, Surrey & Richemond répondirent de leur conduite. Cependant les Seigneurs mécontents & les Barons s'y rendirent avec une suite nombreuse, & résolurent de forcer le Roi à réparer les abus dont la nation se plaignoit. Edouard pour subvenir aux frais de sa maison s'emparoit des provisions, ou plutôt pilloit les marchandises de ses sujets, contre les loix expresses portées sous le règne du dernier Roi, & cet exercice du pouvoir despotique fournit aux Barons un sujet de plaintes au nom du public. Ils représentèrent les dommages soufferts par les marchands dont on prenoit les effets; s'étendirent sur les misères du Royaume, appauvri par les prodigalités du Roi, & fatigué de l'oppression dont on l'accabloit; comparèrent son état florissant sous le Règne d'Edouard I. avec l'état méprisable auquel il étoit alors réduit: rejettèrent ce facheux changement sur le manque d'économie & sur les mauvais conseils: en-

EDOUARD II
An. 1310.
fin demandèrent avec instance que le Monarque donnât les pouvoirs nécessaires à douze personnes choisies qui seroient autorisées à rétablir l'ordre dans sa maison, & règler les affaires de la nation. Edouard rejetta d'abord cette proposition, mais voyant qu'ils étoient déterminés à ne pas demeurer en arrière, & qu'ils le menaçoient même de pousser les choses aux dernières extrêmités, il fut obligé de se soumettre, & par une commission donna pouvoir aux Prélats, Comtes & Barons de choisir ceux qu'ils jugeroient propres à remplir ces places. Cependant tout le Parlement ne fut pas revêtu du pouvoir d'élire ces *Ordainers* ou Intendants, mais on fit choix de onze Evêques, huit Comtes & treize Barons, qui déclarèrent par un acte authentique que cette concession procédoit entiérement de la volonté libre du Monarque; qu'elle ne pourroit tirer à conséquence au préjudice de Sa Majesté, ses héritiers & successeurs, & que leurs commissions n'auroient effet que jusqu'à la saint Michel de l'année suivante. Lorsque cet acte eut été signé & ratifié, on fit choix des Or-

dainers, qui s'engagèrent par serment à remplir leurs devoirs avec la plus parfaite impartialité. (*d*).

Ryley. Rymer.

VI. Robert de Brus soumet toute l'Ecosse & chasse les Anglois.

Edouard, réconcilié avec ses sujets, résolut de poursuivre la guerre d'Ecosse, où ses intérêts étoient presque totalement abandonnés. Robert de Brus, qui fut peut-être le plus grand Prince de son temps, & qu'on appelle avec raison le restaurateur de la Monarchie Ecossoise, avoit été réduit à l'extrémité par une maladie violente, qui l'avoit empêché de tirer un avantage immédiat de la mort du dernier Roi. Si le jeune Edouard avoit su profiter de cette occasion, il auroit pu exécuter aisément le projet de son père; mais le rétablissement de Brus rassura promptement

(*d*) Les Ordainairs choisis furent sept Evêques, huit Comtes & six Barons. Les Prélats furent l'Archevêque de Cantorbéry, les Evêques de Londres, de Sarum, de Chichester, de Norwich, de Saint David & de Landaff. Les Comtes, ceux de Glocester, Lancaster, Lincoln, Héreford, Pembrok, Richemond, Warwick, & Arundel. Enfin les Barons Hughes de Vère, Guillaume le Maréchal, Robert Fitz-Roger, Hughes Courtenai, Guillaume Martin, & Jean de Grey.

EDOUARD II
An. 1310.
les Ecoſſois de la terreur, & les tira de l'embarras où ils ſe trouvoient. A ſon départ d'Ecoſſe, le Roi avoit laiſſé ſes troupes ſous les ordres de Jean Cumin, le plus puiſſant de tous les Seigneurs Ecoſſois, & l'ennemi le plus implacable de Brus & de ſes partiſans. Il fut joint par un renfort conſidérable de ſes compatriotes, conduits par Mowbrai, & comme Brus n'avoit fait que très-peu de progrès dans le Nord avant ſa maladie, ils marchèrent contre lui à la tête d'une nombreuſe armée. Ils le trouvèrent ſi avantageuſement poſté, qu'ils n'osèrent hazarder de l'attaquer; mais ils ne pouvoient ſe retirer ſans lui donner le moyen de tomber ſur leur arriere-garde, ce qui les obligea à demander une trève, qu'il leur accorda volontiers, parce que ſes troupes étoient preſque nues, indiſciplinées, mal armées & très-inférieures en nombre à celles de ſes adverſaires. Ce fut après cette ſuſpenſion d'armes que Brus tomba malade, & la nouvelle en étant apportée à Cumin, il réſolut de forcer les Bruſſiens d'en venir à une bataille pendant que leur Général ne pouvoit ni les conduire

ni les animer par sa présence. Pour remplir ce projet, Cumin marcha à Invéruri où ils étoient campés, & Robert informé de son dessein, ordonna à ses gens de le porter dans le camp, afin d'avoir son armée sous ses yeux, & qu'ils combattissent en suivant les ordres qu'il leur donneroit. Il se fit donc mettre à cheval, soutenu par deux domestiques, & conduire à la première ligne, d'où il continua à diriger le combat. Ses troupes se battirent avec tant d'ardeur sous les yeux d'un Prince qu'ils chérissoient, que Cumin & Mowbrai furent promptement mis en déroute, & il est probable que ce succès contribua beaucoup au prompt rétablissement du vainqueur. Il surprit ensuite le château d'Inverness; s'empara de Murray, d'où il chassa le Comte de Buchan; entra dans Angus; réduisit les châteaux de Bréchin & Forfar, & soumit tout le païs au Nord de ces forteresses. Donald des Isles, & Jean Lord d'Argyle, étoient les plus puissants ennemis qu'il eut de ce côté; c'est pourquoi il envoya son frère Edouard avec un corps de troupes pour réduire le premier, & marcha

EDOUARD II
An. 1310.

lui-même contre le second. Il réussit également dans l'une & l'autre expédition. Donald fut mis en déroute & tué, & Jean fut défait & obligé de se retirer en Angleterre. Ces victoires rendirent Brus maître des côtes occidentales, & le mirent en état d'équiper une flotte pour conserver les Isles qu'il avoit conquises. Après avoir réduit toute l'Ecosse sous son obéissance, il fit des excursions dans le Northumberland, dont il ravagea tout le païs sans trouver d'opposition. Edouard étant alors tellement embarrassé par le mécontentement de la noblesse & le défaut d'argent, qu'il n'étoit pas en état de se défendre contre lui.

VII.
Edouard marche en Ecosse.

Le Roi se trouvant ainsi gêné par ses propres sujets aussi-bien que par l'ennemi, se prêta aux conseils de son beau-père le Roi de France, qui lui proposoit une trève avec les Ecossois. Elle fut promptement conclue par les négociations du Comte de Glocester & de deux Nonces du Pape. La cessation des hostilités étoit fort avantageuse à Robert de Brus, en ce qu'elle lui donnoit le temps d'établir une forme régulière de gouverne-

ment, & de se concilier l'affection de la noblesse, qui lui avoit été jusqu'alors opposée. Après tant de preuves repétées de valeur & d'habileté, la plus grande partie de ceux qui lui avoient d'abord été contraires se trouvèrent disposés à le reconnoître pour le libérateur de son païs; & ses titres furent reconnus dans une assemblée complette des Etats. Olivier des Roches vint le joindre en qualité d'ambassadeur, & passa au milieu de l'Angleterre avec un sauf-conduit d'Edouard, ce qui confirma encore son autorité. Il espéroit qu'une prompte paix seroit le résultat de cette négociation, mais ses efforts furent inutiles par la férocité des Ecossois, qui renouvellèrent leurs incursions sur les frontières d'Angleterre sans avoir égard à la trève. Aussi-tôt Edouard fit sommer ses vassaux militaires de se rendre pour la saint Michel à New-castle sur Tyne, afin de châtier les Ecossois qui avoient manqué à leurs conventions. Les Barons mécontents refusèrent de se trouver au rendés-vous, ce qui fit manquer l'expédition, & la trève fut renouvellée; mais les Ecossois recommencèrent

Fordun. Hemingford.

EDOUARD II An. 1310.

encore leurs hostilités. Le Roi fit venir d'Irlande Richard de Burgh, Comte d'Ulster, avec un corps de troupes; ordonna de conduire une flotte à l'embouchure du Tay, pour la sureté de Perth qui étoit encore en sa possession, & indiqua un nouveau rendés-vous à Berwick. Quoique les Comtes de Lancaster, Pembrok, Warvick & Héreford s'excusassent de s'y trouver par rapport aux ordonnances dont ils étoient occupés dans le committé de Londres, Edouard résolut de poursuivre son entreprise, entra en Ecosse, & s'avança jusqu'à Linlithgow sans trouver un seul ennemi. Les soldats de Robert Brus n'étoient pas encore assez disciplinés pour soutenir une bataille rangée; c'est pourquoi il se retira devant l'armée Angloise, après avoir enlevé tout ce qui auroit pu servir aux fourages, ou à le faire subsister. Mais il tomboit des montagnes suivant les occasions sur les corps détachés de l'ennemi, qu'il coupoit & détruisoit, ensorte que les fores d'Edouard diminuoient insensiblement, ce qui, joint au manque de provisions, l'obligea de se retirer à Bervick, où il passa l'hiver.

Le Roi donna ses ordres pour fortifier tous les châteaux qu'il avoit en Ecosse, & les munir abondamment de provisions de guerre & de bouche. Au printemps il envoya son favori Gaveston avec le gros de son armée contre Brus, qui, pendant l'hiver, avoit repris toutes les places réduites par Edouard la campagne précédente. Pierre pénétra au-delà du Golphe de Forth, mais il ne put engager les Ecossois à une action générale, ce qui l'empêcha de rien faire d'important. Lorsqu'il fut de retour à Bervick, le Roi se rendit à Londres où il avoit convoqué un parlement au huitième d'Août pour confirmer les nouvelles ordonnances. On les présenta au conseil, & elles furent trouvées si injurieuses à la dignité royale, qu'Edouard en rejetta d'abord plusieurs articles, qu'il prétendit être contraires à la nature de la commission, qui portoit qu'on ne feroit aucune chose à son préjudice. Le committé soutint chacun de ces articles; & le Roi, pour prévenir les malheurs qui auroient pu arriver, y donna enfin son consentement; cependant il protesta que s'il

EDOUARD II An. 1311.

VIII. Ordonnances approuvées en Parlement.

EDOUARD II An. 1311.

y en avoit quelqu'un qui fût jugé préjudiciable au Roi, ou non autorisé par la commission, il seroit déclaré nul & non confirmé, se réservant au surplus à lui-même le pouvoir de corriger & réformer les articles, de l'avis des ordainers & des autres. Les ordonnances furent lues & approuvées par le parlement : les Lords & les Communes, ainsi que le Maire & les Aldermans de Londres jurèrent de les observer : on les publia à la fin de septembre dans le cimetière de saint Paul au nom des Prélats, Comtes & Barons, & le lendemain au nom du conseil du Roi dans la cathédrale. Elles portoient : Que l'Eglise jouiroit de ses franchises : Que les deux chartres seroient observées : Que les droits seroient perçus par les naturels du païs & remis à l'échiquier : Que Frénobalde & ses associés qui les avoient levés jusqu'alors, rendroient compte de leur recette dans un temps limité, sous peine d'être emprisonnés & traités comme ennemis du bien public : Que le Roi ni ses officiers ne feroient rien enlever sans le consentement des propriétaires : Que les coutumes ou droits sur

le vin cesseroient d'être levés : Que la jurisdiction du maréchal de la cour du Roi seroit limitée aux causes des officiers & domestiques de sa maison, ou de ceux qui habitoient dans les limites de la cour : Qu'on traiteroit comme coupable de félonie quiconque enleveroit du bled, des vivres, ou des marchandises sous le faux prétexte de provisions pour le Roi : Que les Shériffs seroient nommés par le chancelier, le trèsorier, le conseil du Roi, les barons de l'échiquier, & les juges du banc du Roi : Que personne ne pourroit être admis à ces places de Shériffs sans avoir des terres suffisantes pour répondre de ses actions : Que les parlements seroient tenus une fois par an : Que la monnoie de la nation ne pourroit être alterée sans le consentement des barons : Que tous ceux qui auroient été poursuivis injustement & seroient déclarés innocents, obtiendroient des dédommagements : Que personne ne pourroit être cité malicieusement ni condamné dans les comtés où il n'auroit ni terres ni ferme : Qu'on ne pourroit enlever les terres ni les biens de ceux qui se rendroient dans les

EDOUARD II An. 1311.

prisons du Roi en attendant leur jugement : Qu'on n'accorderoit pas légèrement de pardon pour cause de vol ou de félonie, qu'autrement on les déclareroit nuls, contraires au serment fait par sa majesté, au cours des loix, & aux usages du royaume : Que toutes concessions scellées d'un sceau particulier, pour nuire à l'exécution des loix ou au droit commun, ou sous prétexte du service de la couronne, seroient déclarées nulles & invalides, & que les plaignants seroient dédommagés après la preuve de la fraude : Que la jurisdiction de la cour de l'échiquier seroit restrainte aux procès qui concerneroient la couronne, les officiers de l'échiquier, & les domestiques actuellement à leur service : Qu'on délivreroit des quittances pour les dettes qui auroient été payées à l'échiquier, ou pour les comptes qui y auroient été alloués ; & que si on le refusoit, les plaignants auroient recours au parlement : Que tous les dons & concessions de châteaux, villes, terres, offices, tutelles & aubaines en Gascogne, dans le païs de Galles, en Irlande & en Ecosse, aussi-bien qu'en Angleterre, depuis le

ſeizième jour de Mars de l'année pré- EDOUARD II An. 1311.
cédente, ſeroient annullés par le Roi, & ne ſeroient point renouvellés aux mêmes perſonnes ſans l'avis des Barons & ſans le conſentement du parlement : Que tous les dons faits avant le payement des dettes du Roi, & l'apurement de ſes revenus ſeroient déclarés nuls, & que ceux qui auroient fait obtenir de tels dons ſeroient punis par jugement des Barons : Que les mauvais conſeillers ſeroient éloignés de la perſonne du Roi, particulièrement Henri de Beaumont, & ſa ſœur la dame de Viſcy, qui avoient obtenu de ſa majeſté des dons au deshonneur de la royauté & au dommage de la couronne : Que Pierre Gaveſton ſeroit banni à perpétuité de tous les Etats du Roi, pour avoir donné de pernicieux conſeils à ſa majeſté ; avoir détourné ſes tréſors, appauvri le royaume par les dons & les blancs-ſeings qu'il avoit obtenus ; protegé les vols ; s'être arrogé la dignité royale & formé des aſſociations illégitimes au mépris de la juſtice : Que pour ces cauſes, il ſeroit obligé de ſortir du royaume avant le premier jour de Novembre, & que

EDOUARD II An. 1311. si après ce jour, il étoit trouvé dans les Etats de sa majesté, il seroit traité comme ennemi du Roi & du royaume : Que le Roi ne sortiroit point du royaume, & ne pourroit déclarer la guerre à aucun Prince ou Potentat sans le consentement de ses Barons : Que s'il arrivoit cependant que sa majesté fortît du royaume sans ledit consentement, il seroit nommé un Régent par le parlement, qui nommeroit aussi les principaux officiers d'Etat, de la maison, des revenus & de justice, aussi-bien que les gouverneurs de ports & châteaux sur les côtes ; rempliroit également toutes les places dépendantes de la couronne, tant en Angleterre, qu'en Ecosse, Irlande & Guyenne : Que toutes personnes en charge s'obligeroient par serment d'observer ces ordonnances : enfin qu'il seroit choisi dans chaque parlement un Evêque, deux Comtes, & un pareil nombre de Barons pour recevoir les plaintes contre les Ministres du Roi & les autres personnes qui y contreviendroient, & les punir à discrétion.

Clauf. 5. Edouard. II.

IX. Gaveston est encore ra- Quoique la plus grande partie de ces ordonnances eut été confirmée

avant que le Parlement fut séparé, Edouard résolut de faire éxaminer & corriger les articles qui attaquoient ses prérogatives, & convoqua un nouveau Parlement pour le mois de Novembre. C'étoit lui arracher l'ame que de le séparer de son cher Gaveston, cependant il fut obligé de consentir à cette cruelle clause, & crut peut-être que ce sacrifice porteroit le Parlement à adoucir les autres articles, mais il fut trompé dans son attente. Les Comtes de Glocester, Lancastre, Hèreford, Pembrok, Warwick & Arundel s'y rendirent armés avec une suite nombreuse, & se plaignirent hautement de ce que Gaveston restoit caché dans le Comté de Cornouaille, ou dans quelque autre des Comtés occidentaux. Le Roi pour leur satisfaction donna ordre de le chercher, mais ils refusèrent toujours de rien changer aux ordonnances, & l'assemblée fut séparée. Gaveston s'étoit retiré à Bruges en Flandre, où il vivoit dans toute la splendeur d'un Prince souverain, & il ne doutoit pas qu'il ne fut promptement rappellé de son éxil. Soit qu'il ne se crut pas en sureté dans une ville qui étoit sous la pro-

EDOUARD II
An. 1311.

pellé. La Noblesse mécontente fait des défenses au Trésorier & aux Barons de l'échiquier

Rymer.

EDOUARD II
An. 1312.
tection immédiate du Roi de France dont il étoit détesté, soit qu'il eut reçu une invitation particulière d'Edouard, il retourna vers les fêtes de Noel à York, où le Roi le reçut à son ordinaire avec des transports de tendresse. Peu de temps après son arrivée il fut déclaré fidéle sujet, rétabli dans toutes ses possessions, & comblé de nouvelles faveurs. Les Barons prirent aussi-tôt l'allarme, & excitèrent une clameur générale dans toute la nation. Ils déclamérent contre la présomption & l'arrogance de Gaveston, accusèrent le Roi d'avoir violé les loix & les coutumes du Royaume, & particulièrement d'avoir méprisé les dernières ordonnances que le peuple soutenoit fortement. Pour détruire ces impressions, Edouard fit publier une proclamation dans laquelle il assuroit ses sujets de la ferme résolution où il étoit d'observer les loix & de maintenir les ordonnances, à l'exception de celles qui attentoient sur ses prérogatives, & tendoient à renverser les constitutions du Royaume. Pour ne leur laisser aucun doute de sa sincérité, il donna pouvoir à l'Evêque de Nor-

wich & à quelques autres de traiter avec les commissaires, afin de corriger les articles injurieux à la couronne, & contraires à la nature de la commission en vertu de laquelle ils avoient été dressés. Les mécontents s'assemblèrent à Londres, & refusèrent de mettre cette matière sur le tapis en l'absence du Roi, protestant qu'ils étoient prêts de traiter avec lui personnellement, & de se prêter à toutes les demandes raisonnables qui tendroient à sa satisfaction. Cette modération n'étoit qu'apparente, car leur résolution étoit prise d'abaisser la puissance de la couronne, & l'on prétend même que dans cette vue, quelques-uns d'entr'eux favorisoient les progrès de Robert de Brus en Ecosse. Ils avoient certainement excédé leur commission dans la rédaction de ces ordonnances, & en soutenoient plusieurs qui étoient absolument contraires aux constitutions du Royaume: mais ils connoissoient leur crédit, & étoient déterminés à en tirer tout l'avantage possible. Les grands offices de la couronne n'étoient plus depuis long-temps en la disposition du Roi, mais comme il avoit

Ryley.

la disgrace de Walter, l'Archevêque de Cantorbéry l'excommunia comme parjure, pour avoir violé son serment d'observer les ordonnances. Walter appella de la sentence, & fut obligé d'aller en personne à Avignon, avant que de pouvoir être absous.

X. Gaveston est pris par les Seigneurs de l'opposition. Il a la tête tranchée.

Les Comtes mécontents avoient trouvé moyen de détacher Jean de Warenne Comte de Surry, des intérêts du Roi, & de l'attirer dans leur parti. Après avoir concerté sur les mesures qu'ils devoient prendre pour réussir dans leur dessein, ils commencèrent par demander que Gaveston fut remis entre leurs mains, ou qu'il fut banni sans délai du Royaume. Le Roi refusa de consentir à leur demande : l'Archevêque fulmina la sentence d'excommunication contre le favori : & les Barons résolurent de prendre les armes, sous les ordres du Comte de Lancaster qu'ils choisirent pour leur Général. Ils assemblèrent des troupes de plusieurs côtés, sous prétexte de tournois, réunirent tout-à-coup ces différents corps, qui composérent une nombreuse armée, & se mirent en marche pour Newcastle, où le Roi résidoit alors, avec une

EDOUARD II An. 1312.

pleine confiance de recevoir un renfort de Gascogne avant que les Barons poussassent les choses à l'extrêmité. Cependant cette sécurité avoit si peu de fondement, que le Comte de Lancaster étoit à peu de miles de Newcastle, avant qu'Edouard fut même instruit de son approche, ce qui l'obligea de se retirer précipitamment à Tinmouth, où il s'embarqua avec sa suite. Il fit descendre Gaveston au château de Scarborough, l'une des plus importantes forteresses d'Angleterre, & descendit lui-même à Knaresborough, d'où il se rendit à York.

Rymer. Mon. Malm.

Aussi-tôt que le Général des Barons fut informé du lieu où Gaveston s'étoit retiré, il détacha les Comtes de Surrey, de Pembrok, & Robert de Clifford avec un gros de troupes, pour investir Scarborough, & se mit entre cette ville & York pour couper la communication du Roi avec son favori. Edouard envoya ordre aux Barons de lever le siège, mais on n'y eut aucun égard, & l'on en poussa les opérations avec une nouvelle vigueur. Gaveston soutint plusieurs assauts, & ne voyant aucune espérance de secours, il demanda à ca-

pituler dans la crainte de porter les assiégés au désespoir par une défense obstinée. Il se rendit à Aymer de Valence, Comte de Pembrok, sous condition d'être mis en lieu sûr jusqu'au premier jour d'Août, & que si avant ce temps il ne consentoit point aux résolutions que pourroient prendre les Comtes sur sa personne, il seroit remis dans l'état où on l'avoit trouvé, & en possession du château qu'il rendoit alors. Le Roi qui espéroit lever une armée pour le secourir, lui fit dire de consentir à cette capitulation, & le Comte de Pembrok conjointement avec Henri de Percy, s'obligèrent d'en remplir les conditions, sous peine de saisie de leurs terres & de leurs biens. Aymer proposa de conduire le prisonnier à son château de Wallingford, mais il le laissa à Dedington dans le Comté d'Oxford, sous prétexte de passer une nuit avec sa femme qui résidoit dans le voisinage. Gui, Comte de Warwick à la tête de la milice qu'il avoit levée, assiégea la maison où Gaveston étoit logé, & ses gardes refusant de le défendre contre un Seigneur aussi puissant, il fut conduit au château de Warwick.

EDOUARD II An. 1312.

Les Comtes de Lancaſter, d'Hèreford & d'Arundel s'y rendirent pour conſulter ſur ce qu'ils feroient de leur priſonnier, & ils réſolurent de le mettre à mort comme ennemi du Royaume. On le transfèra en un lieu nommé alors Black-Low-Hill, préſentement Gaverſike, où il eut la tête tranchée par un Gallois qu'on fit venir pour cette éxécution. On prétend que Lancaſter regarda la tête ſéparée du corps avec des marques d'un triomphe barbare, & l'on ne peut diſconvenir que leur conduite ne fut marquée par la cruauté & la perfidie, puiſqu'ils auroient dû faire juger Gaveſton ſuivant les loix du pays s'il avoit été trouvé coupable des crimes dont on l'accuſoit. Le corps de ce ſeigneur infortuné fut porté au couvent des Dominicains d'Oxford, où il reſta ſans être inhumé, parce qu'il étoit mort ſous la ſentence d'excommunication : mais il fut enſuite enterré avec pompe à Langley dans le Comté d'Hèreford. Le Comte de Pembrok ſoupçonné de colluſion avec ceux qui avoient fait ôter la vie à Gaveſton, ſe plaignit hautement de l'injure qu'il avoit reçue : s'adreſſa au Comte de Glocceſter

Dugdale.

auquel il demanda son secours pour vanger son honneur, & garantir ses terres de la confiscation. Il fit les mêmes démarches dans une convocation à Oxford, & renonça ensuite à la confédèration des Barons. Le Roi content de sa justification le reçut avec joye à son service, mais Henri de Percy qui ne comparut point à la Cour fut jugé coupable : ses terres furent saisies, conformément à l'accord auquel il avoit consenti, & les ordres furent donnés pour s'assurer de sa personne.

XI. Accommodement entre le Roi & les Barons mécontents.

Après la capitulation de Gaveston le Roi avoit quitté York, & s'étoit retiré du côté du nord jusqu'à Bervvick, où il apprit la mort de son favori. Sa douleur le jetta dans les transports qu'on pouvoit attendre de sa passion extravagante pour Gaveston. Il eut des agitations si violentes, qu'elles auroient mis sa vie en danger s'il n'avoit fait céder son chagrin à son ressentiment. Sa douleur ne se contint pas dans le silence & dans l'abattement, mais elle éclata par les mouvements les plus impétueux. Il jura une vengeance implacable aux meurtriers de son mi-

EDOUARD II An. 1312. gnon, & partit auſſi-tôt pour Londres dans le deſſein d'y lever des troupes ſuivant les conſeils du Comte de Pembrock, de Hughes le d'Eſpenſer, & des Seigneurs de Beaumont & Mauley, afin de venger une inſulte auſſi atroce contre l'autorité royale. Il convoqua un Parlement pour le mois d'Août; paſſa à Douvres, dont il fortifia le château; reçut le ſerment de fidélité des Barons *Mon. Malm.* des cinq ports; demanda des ſecours de France, & retourna à Londres, où il aſſembla un gros corps de troupes. En même temps il fit ſommer tous ceux qui jouiſſoient de quarante livres en fond de terre, de ſe préſenter pour être reçus Chevaliers, & nomma des Commiſſaires pour traiter dans le prochain Parlement de ce qui concernoit les Ordonnances. Les mécontents n'obéirent point aux citations, & comme ils ne parurent pas au temps marqué, il leur fut défendu de lever des troupes, & l'on défendit auſſi à tous autres de ſe joindre à eux dans leur rébellion. Malgré ces ordres les Barons publièrent des tournois en différents Comtés, & raſſemblèrent tant de troupes que

leur nombre surpassoit celui de l'armée du Roi. Le Comte de Lancastre s'avança vers Londres à leur tête, & le feu de la guerre civile étoit prêt à s'allumer, si les Comtes de Glocester & de Richemond, avec l'Ambassadeur de France & le Nonce du Pape, n'eussent employé leurs bons offices pour prévenir ce malheur. Par leur médiation on convint de faire un traité, & l'on donna des saufs-conduits au Comte d'Héreford, ainsi qu'aux Lords Cliffort & Botetourort, pour qu'ils pussent se rendre à la Cour & traiter d'un accommodement. Ces députés procédant avec beaucoup de lenteur dans leurs délibérations, le Comte de Lancastre obtint aussi un sauf-conduit. La Reine étoit accouchée dans le même temps de son fils aîné Edouard à Windsor; le Roi transporté de joie, parut avoir oublié la perte de Gaveston, & il envoya un message aux Barons pour les assurer qu'il consentiroit à tout ce qu'ils proposeroient de raisonnable. Ils demandèrent la confirmation de toutes les Ordonnances sans exception, & un plein pardon pour la mort de Gaveston qu'ils qualifièrent du

EDOUARD II An. 1312.

nom de traître. Edouard rejetta d'abord ces conditions ; mais enfin le traité fut conclu & l'on convint de part & d'autre : que les Barons viendroient trouver le Roi dans la salle de Westminster, où ils lui demanderoient pardon à genoux : qu'ils rendroient les effets saisis sur Gaveston à Newcastle : qu'ils obtiendroient tant eux que leurs adhérents un plein pardon, sous la sanction du Parlement, pour la mort de Gaveston & les hostilités commises contre le Roi : qu'il seroit accordé un semblable pardon aux amis & adhérents de cet infortuné favori : qu'il seroit fait un réglement en Parlement pour que les Barons ne pussent à l'avenir se rendre en armes à ces assemblées, ni avec des suites si nombreuses que la paix du Royaume en put être troublée : qu'aussi-tôt après la ratification du traité, il seroit accordé un subside raisonnable pour soutenir la guerre d'Ecosse : enfin, que Henri de Percy seroit rétabli dans tous ses biens & honneurs.

Rymer.

XII. L'Ordre des Templiers est aboli.

Ce fut dans le cours de cette même année qu'on tint la première session du Concile de Vienne, où Phi-

lippe-le-Bel se rendit en personne, avec trois de ses fils, & son frère Charles de Valois. Le Pape Clément dit à cette assemblée qu'il les avoit convoqués pour les consulter sur le recouvrement de la Terre-sainte, & sur ce qui concernoit les Templiers, dont les biens avoient été saisis, & qu'on avoit emprisonnés dans toute l'Europe, par rapport aux crimes atroces dont ils étoient chargés. Il est vraisemblable que leur puissance & leurs immenses richesses avoient excité la jalousie & l'envie des Princes Européens. Une telle société, indépendante de tout gouvernement, répandue dans tous les Royaumes de l'Europe, & qui possédoit seize mille seigneuries dans les Etats Chrétiens, devoit naturellement allarmer la politique des Princes, d'autant plus qu'ils s'étendoient de jour en jour, & acquéroient de nouvelles possessions, soit par achat, soit à titre de don. Philippe-le-Bel, tant par la crainte de leur pouvoir, que par l'espérance de s'emparer de leurs biens, trouva moyen de former contre tout l'Ordre une accusation capable de les rendre l'horreur & l'exécration du

EDOUARD II
An. 3112.

genre humain. Deux ſujets infâmes qu'on avoit chaſſés de cet Ordre, déclarèrent que lorſqu'on les recevoit ils renonçoient à Jeſus-Chriſt, crachoient ſur le Crucifix qu'ils fouloient aux pieds, & adoroient une tête de bois avec une grande barbe. On les accuſa auſſi de crimes contre nature, que la décence ne permet pas de rapporter. Enfin leur orgueil, leur inſolence, & leur vie voluptueuſe les avoient rendus ſi odieux, qu'il ne ſe trouva aucune Puiſſance ni Avocat de quelque mérite qui voulut entreprendre leur défenſe. Sur le rapport de ces deux témoins, Philippe fit arrêter en un même jour tous les Templiers de ſes Etats, & confiſquer tous leurs biens. Enſuite on gagna ceux des priſonniers qui avoient vêcu dans le plus grand déſordre, & on les intimida tellement par les menaces, qu'on en tira un aveu qui répondoit au deſſein qu'on s'étoit propoſé. On prétend même que ces confeſſions furent toutes dreſſées, & qu'on obtint frauduleuſement la ſignature du Grand-Maître & des autres chefs de l'Ordre, qui ne ſavoient ni lire ni écrire, & qui firent leur marque ſur

un papier, après qu'on leur eut fait entendre que ce n'étoit autre chose qu'un aveu de quelque légères irrégularités, au lieu que c'étoit une confession entière des crimes les plus énormes. Lorsque dans la poursuite de leur procès, on fit lecture de ce papier en présence des Commissaires du Pape, les accusés marquèrent autant d'horreur que d'indignation, & désavouèrent hautement cet écrit, comme une imposture odieuse. On traita cette déclaration d'apostasie, & il en fut brûlé publiquement plus de soixante, qui protestèrent de leur innocence jusqu'au dernier moment de leur vie. Edouard informé de ce qui se passoit, avoit écrit au Pape en leur faveur, ainsi qu'aux Rois de Castille, d'Arragon & de Sicile; mais Sa Sainteté, qui avec le Roi de France avoit concerté la destruction de tout l'Ordre, écrivit de son côté au Roi d'Angleterre, pour l'engager à faire arrêter tous les Templiers d'Angleterre & d'Irlande, & à faire séquestrer tous leurs biens dans les deux Royaumes. Edouard se conduisit suivant les intentions du Pape, qui envoya deux Commissaires

EDOUARD II An. 1312.

pour examiner les crimes dont on les chargeoit; mais après plusieurs enquêtes dans les différentes parties du Royaume, on ne trouva rien contre eux qui méritât d'abolir cet Ordre. L'Archevêque Winchelsey assembla un Concile Provincial à Londres, pour discuter cette affaire; mais les membres ne purent être engagés à les condamner, ni a publier l'excommunication du Pape, comme le désiroit Sa Sainteté en cas qu'ils fussent trouvés coupables. L'Archevêque pressé de se rendre au Concile de Vienne, avoit laissé la discussion de ce qui concernoit l'hérésie à son Vicaire Général Robert de Pykering, qui fit une nouvelle assemblée, produisit les aveux forcés de soixante-douze Templiers brûlés à Paris, & enfin détermina le Clergé à publier une censure contre ces Chevaliers qui furent déclarés hérétiques. Chacun d'entr'eux eut ordre d'abjurer toute hérésie, de confesser qu'il étoit devenu infâme par la Bulle du Pape; enfin de se soumettre à la grace de Dieu, & au jugement du Concile de Vienne. Dès la première session, le Pape, en présence des Rois de

France & de Navarre, après avoir défendu à qui que ce fut de proférer un seul mot dans cette assemblée sans sa permission, déclara l'Ordre des Templiers dissous par la plénitude de sa puissance, ajoutant qu'il se réservoit de disposer de leurs terres & de leurs effets. On les donna par la suite aux Chevaliers Hospitaliers, qui avoient pris l'isle de Rhodes depuis peu, & qui rendoient de grands services contre les Infidèles. On envoya deux Cardinaux pour faire éxécuter la Bulle en Angleterre, & les Chevaliers Hospitaliers demandèrent par leurs Procureurs, d'être mis en possession des terres données à leur Ordre, mais le Roi différa de répondre jusqu'à ce qu'il en eut conféré avec la Noblesse. Les Barons qui s'étoient déjà emparés de toutes les terres données par leurs ancêtres aux Templiers, prétendoient que ces terres leurs étoient reversibles de droit par la dissolution de l'Ordre, en qualité d'héritiers des donataires, & il se passa plus de dix ans avant qu'on put les engager à les céder aux Hospitaliers.

EDOUARD II An. 1312.

Hemingford. Cont. Baron.

An. 1313.

XIII. Préparatifs

Pendant les démêlés d'Edouard

EDOUARD II
An. 1313.

pour envahir l'Ecosse.

avec ses Barons en Angleterre, Robert de Brus éxécutoit ses projets sans opposition. Il avoit réduit les forteresses de Butes, Dumfries, ainsi que plusieurs autres châteaux d'Ecosse, & ravagé les frontières d'Angleterre, d'où il avoit enlevé un butin considérable. L'hiver suivant, il avoit emporté Perth d'assaut, Sir Jacques Douglas avoit surpris Roxburgh, & le château d'Edimbourg avoit été pris par Thomas Randolf, Comte de Murray. Robert s'étant ainsi rendu maître de toutes les forteresses du royaume à l'exception de Stirling, Dunbar & Bervick, ordonna à son frère Edouard d'investir la première de ces places, & essaya de surprendre la dernière; mais son entreprise manqua par les aboyements d'un chien qui allarma la garnison. Il avoit été fait des ouvertures pour un traité entre Edouard & Robert, par la médiation du Roi de France; mais le Monarque Anglois qui vouloit être présent à l'armement de Chevalier & au couronnement de Louis Roi de Navarre, frère de sa femme, partit pour Paris, laissant la négociation d'Ecosse imparfaite, & son propre royaume sans défense.

Pendant qu'il demeura à la cour de France, il envoya une commiſſion aux Evêques de Bath & Worceſter, ainſi qu'aux Comtes de Gloceſter & de Richemond, pour aſſembler un parlement au mois de Juillet, & y confirmer les actes de pardon & de ſureté. Son abſence fit juger aux grands Seigneurs qu'il les mépriſoit; ils retournèrent dans leurs terres, & quoiqu'il trouvât le parlement aſſemblé à ſon retour, on ne put y terminer aucune affaire, parce que les Comtes au ſujet deſquels il avoit été convoqué ne s'y rendirent point. Il eſpéroit obtenir un ſubſide, mais il fut trompé dans ſon attente, congédia l'aſſemblée, & emprunta des ſommes d'argent des Evêques & des Abbés pour lever des troupes contre les Ecoſſois, qui menaçoient le royaume d'une invaſion. Au parlement ſuivant, les grands Seigneurs s'y rendirent, & furent reçus très-gracieuſement du Roi, qui les aſſura d'une parfaite réconciliation. Les actes de pardon & de ſureté furent dreſſés & publiés : on accorda des pardons particuliers ſous le grand ſceau aux Comtes de Lancaſter, Héreford & War-

EDOUARD II An. 1313.

Clauſ. 7. Ed. II.

EDOUARD II
An. 1313.

vick, ainſi qu'à près de cinq cents de leurs partiſans qui furent tous nommés. Les Barons donnèrent leur approbation à une ordonnance, portant que c'étoit une des prérogatives royales de défendre à toutes perſonnes de venir en armes au parlement. Dans cette circonſtance favorable, ils accordèrent un ſubſide conſidérable pour mettre le Roi en état de ſoutenir la guerre d'Ecoſſe, où ceux du païs qui tenoient encore ſon parti étoient vivement preſſés par les Bruſſiens, & avoient envoyé Patrice, Comte des Marches & Adam Gordon, demander de prompts ſecours. Edouard avoit déja formé la réſolution de leur en conduire lui-même, & avoit amaſſé une très-groſſe ſomme d'argent, en engageant les revenus de la Guyenne au Pape. Tous ces fonds n'étant pas encore ſuffiſants pour ſubvenir aux frais de cette entrepriſe, il emprunta deux mille marcs du cardinal Teſta, & envoya des brefs à preſque tous les eccléſiaſtiques d'Angleterre pour que chacun d'eux lui fournît une ſomme proportionnée à ſes revenus. Il renvoya les députés Ecoſſois; les aſſura qu'il ſeroit à Berwick avec

avec toutes ses troupes à la fête de saint Jean-Baptiste, & commença de grands préparatifs pour attaquer Brus, qui pendant cet intervale avoit civilisé ses sujets, formé une armée bien disciplinée, & réduit l'isle de Man sous son obéissance. Cependant son frère Edouard avoit investi Stirling, très-forte par sa situation, & qui fut si vaillamment défendue par Mowbray, qu'après plusieurs assauts, où les assiégeants furent toujours repoussés avec grande perte, on convint mutuellement d'une cessation d'armes pour une année, à l'expiration de laquelle le château seroit rendu, si les Anglois ne lui donnoient du secours avant ce temps. Au milieu de tous ses préparatifs, le Roi Edouard passa de Douvres à Boulogne, sans qu'on sache la cause d'un voyage aussi extraordinaire, mais il revint peu de jours après, & fit expédier des Writs pour que tous les vassaux militaires se rendissent en armes à Berwick le dixième jour de Juin de l'année suivante. *

EDOUARD II
An. 1313.

Rymer.

(*) Le 20 Avril de la même année 1313. mourut à la Rauquemaure, près Avignon, le Pape Clément V. & les Cardinaux n'ayant

EDOUARD II
An. 1314.

XIV.
Edouard marche au secours de Stirling, & est défait par Robert de Brus a Bannockburn.

Les ordonnances n'étant pas encore confirmées, on convoqua pour cette affaire un parlement au mois de Janvier, & les amis du Roi s'opposèrent fortement à leur ratification, les regardant comme des articles qui détruisoient les prérogatives royales, & renversoient la constitution : elles furent donc rejettées par le plus grand nombre, ce qui fut cause que le Comte de Lancastre & les Barons de son parti refusèrent d'accompagner le Roi dans son expédition. Vers le même temps Edouard apprit que les Ecossois avoient fait une irruption en Angleterre, brulé Hexham avec plusieurs autres villes; & que non-seulement ils mettoient le païs à contribution, mais encore forçoient les habitants d'acheter une trève, par la condition de ne jamais s'opposer aux Ecossois lorsqu'ils voudroient entrer en Angleterre. Le Roi informé de ces nouvelles envoya aussi-tôt ordre aux Cinq-ports & aux villes maritimes d'équiper leurs flottes, & de les faire trouver à Berwick le jour du rendés-vous. Il envoya le Comte de Pem-

pu s'accorder sur l'Election le Saint Siège resta vacant pendant près de deux ans.

brok en qualité de Régent d'Ecosse, pour s'opposer aux progrès de l'ennemi dans les Comtés septentrionaux; écrivit au Comte d'Ulster pour qu'il mandât les Chieftains Irlandois avec leurs vassaux, & les amenât à son service; ordonna de faire de nouvelles levées dans le Comté d'York, ainsi que dans d'autres parties du royaume; & assembla une armée si nombreuse que l'Angleterre n'en avoit pas encore vu de pareilles en campagne dans les guerres précédentes. Le Roi passa les fêtes de Pâques à Ely, d'où il se rendit à York; marcha ensuite vers Berwick, & y arriva au commencement de Juin. Le temps de la reddition de Stirling approchant, il s'avança pour secourir cette forteresse, & entra en Ecosse à la tête de cent mille combattants, outre un nombre prodigieux de chariots & de gens qui suivent les armées, ensorte que tout le païs en étoit couvert. Toutes ces troupes marchoient sans ordre, comme à une victoire assurée, & avoient déja fait entr'eux le partage des terres des vaincus. Robert de Brus qui avoit résolu de hazarder la bataille, les laissa avancer sans aucune op-

EDOUARD II An. 1314. position, & demeura dans un poste avantageux près de Stirling, où il ne doutoit pas que les Anglois ne l'attaquassent. Son armée composée de trente mille hommes d'élite, conduits & endurcis à la guerre sous ses yeux, & par son exemple étoit déterminée à vaincre ou à mourir pour la défense de son Roi & de son païs. Elle étoit placée dans un terrein flanqué d'un côté par un marais, & de l'autre par une montagne inaccessible, ensorte qu'il ne pouvoit être pris en flanc par la cavalerie Angloise. A son front couloit un ruisseau nommé Bannockburn, dont il avoit rendu le passage presque impossible par les trous qu'il avoit fait creuser dans le milieu du canal, où l'on avoit enfoncé des pieux aigus pour estropier les chevaux de l'ennemi. On avoit fait encore de grands fossés entre ce ruisseau & le camp avec de pareilles embuches, qu'on avoit recouverts artistement de branchages & de gazon pour tromper les assaillants. L'avant-garde d'Edouard commandée par les Comtes de Glocester & d'Héreford, approchoit de Stirling, lorsque Henri de Bohun apperçut un corps d'Ecossois

qui bordoit un bois : aussi-tôt il marche à l'ennemi avec ses Gallois, & est attiré dans l'embuscade par Robert de Brus, qui tombe sur eux d'un endroit couvert, & piquant à Bohun, lui fend la tête avec sa hache darmes. Les Anglois étant soutenus par leur arrière-garde, le combat devient opiniâtre ; le Comte de Glocester est démonté ; le Lord Clifford repoussé avec une perte considérable ; & des troupes fraîches venant continuellement des deux armées, ce choc auroit conduit à une bataille générale si la nuit n'avoit séparé les combattants. Les soldats la passèrent sous les armes, mais ils étoient si fatigués aussi-bien que les chevaux, tant de la longueur de la marche que par le manque de repos, que les officiers les plus expérimentés proposèrent de différer l'attaque jusqu'à ce que les troupes fussent rafraîchies. La jeune noblesse impatiente de signaler son courage rejetta cet avis, & il fut résolu de livrer bataille aussi-tôt que le jour paroîtroit. On rangea les troupes en conséquence; la cavalerie commandée par les Comtes de Glocester & d'Héreford fut mise sur les aîles,

EDOUARD II An. 1314.

& le Roi prit lui-même le commandement du centre. Robert de Brus se forma sur trois lignes, avec un corps de réserve commandé par le Comte de Douglas & le Lord Stéward d'Ecosse. Il avoit peu de confiance en sa cavalerie & ordonna à ses soldats de mettre pied à terre; plaça son frère Edouard à la tête de l'aîle droite, Randolf à la gauche, & commanda lui-même le corps de bataille. Lorsque l'armée Angloise fut prête à charger, il s'éleva une dispute sur la place d'honneur entre les Comtes de Glocester & d'Héreford. Le premier irrité par la contradiction fit partir impétueusement ses troupes ; mais elles furent bien-tôt arrêtées dans leur carrière par les trous & les tranchées où les chevaux furent culbutés & misérablement crevés par les pieux. Ce malheur imprévu les mit dans le plus grand désordre : les Ecossois tirant avantage de leur embarras, fondirent sur eux l'épée à la main avec tant de fureur qu'ils en taillèrent en pièces la plus grande partie : le Comte de Glocester démonté tomba sur le champ de bataille où il périt sous les pieds des chevaux : Sir Gilles de

Argontein voyant sa chute étoit accouru pour le secourir, mais ce brave officier fut tué, ainsi que Robert de Clifford, Payen de Tibetot, & Guillaume Maréchal. Pendant que l'aîle droite de la cavalerie étoit ainsi maltraitée, les archers Anglois s'avancèrent contre la droite de l'ennemi, la chargèrent si efficacement à coups de flêches, qu'elle fut prête à lacher pied; mais Douglas & le Stéward partirent avec le corps de réserve, prirent les Anglois en flanc, les mirent en déroute & en firent un grand carnage. Cependant le centre commandé par Edouard, attaqua le corps de bataille des Ecossois & fut reçu vaillamment par Robert de Brus, qui combattoit au premier rang avec une ardeur incroyable. Les Anglois étoient déja découragés par la défaite de leurs aîles & la perte de leurs braves officiers, lorsque les valets & tous ceux qui suivoient le camp Ecossois, voyant d'une hauteur voisine le succès de Douglas & du Stéward, jettèrent de grands cris & accoururent sur le champ de bataille pour piller. Les Anglois frappés de ces acclamations & de la vue de cette multitude en

V iv

EDOUARD II
An. 1314.

mouvement, s'imaginent qu'il arrive de nouveaux ſecours à l'ennemi, & s'abandonnent à une fuite précipitée. Ceux qui accompagnoient le Roi l'entraînèrent hors du champ de bataille, vers le château de Stirling; mais le Gouverneur refuſa de le recevoir, parce qu'il s'étoit obligé par la capitulation de remettre cette forteresse au vainqueur. Edouard fut obligé de fuir jusqu'à Dunbar, où il fut très-bien reçu par Patrice, Comte des Marches, qui étoit toujours reſté très-attaché à ſa famille. Cependant la confuſion, le trouble & la conſternation s'étoient emparés de l'armée Angloiſe, & la victoire s'étoit déclarée pour le Roi d'Ecoſſe qui ſut en retirer tout l'avantage qu'elle lui offroit. Un grand nombre de ſes ennemis fut tué ſur le champ de bataille ou dans la pourſuite, & il n'en auroit échappé que très-peu ſans l'avidité du ſoldat pour le pillage, qu'on prétend qui monta à la valeur de deux cents mille livres. Le Comte d'Héreford, Jean Giffard, Jean de Willington, le Comte d'Angus, les Lords Mounthermer, Percy, Nevil, Scroope, Lucy, Acton, Latimer, Segrave, Berkley, Beauchamp

& d'autres Barons au nombre de vingt-cinq furent faits prisonniers, avec une grande multitude de Bannerets & de chevaliers. Le nombre des morts monta environ à sept cents Lords, Chevaliers, & Ecuyers, & à vingt mille soldats. Cette victoire coûta aussi beaucoup de sang à Brus, qui perdit quatre mille hommes de ses meilleures troupes sur le champ de bataille. Douglas fut détaché avec quatre cents cavaliers à la poursuite d'Edouard, qui gagna très-difficilement le château de Dunbar, & fut saisi d'une si grande frayeur, qu'il fit voeu de fonder à Oxford une maison religieuse pour vingt-quatre Carmes s'il pouvoit échaper au danger qui le menaçoit. Informé que ceux qui le poursuivoient étoient très-proches, il ne voulut pas hazarder de continuer son voyage par terre, & il monta sur un petit vaisseau qui le transporta à Berwick où il se crut en sureté. Robert de Brus traita les prisonniers avec humanité; marqua une vraie douleur de la mort de Sir Gilles de Argontein dont le mérite lui étoit connu; & renvoya les corps de Glocester & du Lord Clifford, au Roi d'Angleterre.

EDOUARD II An. 1314. Le Lord Mounthermer, ancien ami de Brus, fut rendu sans rançon; les morts furent enterrés décemment, les blessés soigneusement traités, & les prisonniers assurés de leur liberté aussi-tôt qu'on pourroit établir un cartel raisonnable. La modération que fit paroître Robert en cette occasion doit être admirée: au lieu de poursuivre sa victoire en entrant dans l'Angleterre, pendant que tout le royaume étoit plongé dans la terreur & la consternation, il fit proposer des conditions de paix très-convenables à Edouard; & les deux Princes nommèrent des commissaires pour parvenir à un accommodement. On ouvrit les conférences à Durham, mais les députés Ecossois demandèrent pour articles préliminaires que le Roi reconnût le titre de Brus & l'indépendance de la couronne d'Ecosse, ce qui fut refusé par Edouard, & la négociation n'eut aucun effet.

Walsingham. Mon. Malm. Ferdun.

XV. Les Ecossois ravagent les Comtés septentrionaux.

Cependant le Roi d'Angleterre, après avoir pris les mesures convenables pour mettre Berwick en sureté se retira à York, où il convoqua un Parlement, pour délibérer sur l'état de la nation, & lever un subside

proportionné à la circonstance présente. Les Barons, au lieu de remplir son attente firent des plaintes très vives sur ce que les Ordonnances n'étoient pas observées, & imputèrent le peu de succès de cette guerre aux avis des mauvais conseillers. Le Roi environné de difficultés & d'embarras dont il ne pouvoit espérer de sortir que par le secours du Parlement, fut obligé de consentir à leurs demandes. Hughes d'Espenser qui avoit succèdé à Gaveston dans la faveur & l'affection d'Edouard fut contraint de se cacher; le Lord Beaumont fut banni de la cour; le Chancellier, le Trésorier, les Shériffs & les autres officiers furent dépouillés de leurs emplois, & leurs places remplies par les gens que protégeoient les Barons confédérés. On remit au Parlement suivant à traiter des mesures pour recouvrer l'Ecosse, à cause de l'absence des Seigneurs faits prisonniers à Bannockburn; & pour que cet obstacle ne put retarder les opérations on établit un cartel avec les Ecossois. Les Anglois furent échangés pour la femme, la sœur & la fille de Robert de Brus, David, Comte de Mar, Robert, Com-

EDOUARD II
An. 1314.

te de Glasgow, & d'autres personnes de marque prises sous le règne précédent. Pendant cette session du Parlement, Edouard de Brus & Douglas à la tête d'un gros corps de troupes entrèrent en Angleterre du côté de Berwick. Ils ravagèrent tout le Northumberland; mirent à contribution l'Evêché de Durham; pénétrèrent dans le Comté d'York, où ils détruisirent Appleby, Kirkewold & plusieurs autres places. En même temps un second détachement entra dans le Royaume par Redisdale & Tindale, soumit tout le pays, & força même les habitants de jurer fidélité au Monarque Ecossois *.

Rymer.

XVI.
Edouard de Brus descend en Irlande & remporte plusieurs victoires sur les Anglois.

Edouard voyant que les subsides accordés par le Parlement ne pouvoient suffire pour des besoins aussi pressants, il en convoqua un nouveau pour être tenu au mois de Janvier à Westminster, & mettre sous leurs

(*) Le 29 Novembre 1314. mourut à Fontainebleau, dans la quarante-sixième année de son âge, le Roi de France, Philippe le Bel, après un règne de 29 années. Il eut pour successeur son fils Louis X. dit Hutin, qui parvint à la Couronne âgé de 23 ou 25 ans: les Auteurs n'étant pas d'accord sur l'année de sa naissance.

yeux l'état déplorable des affaires du Royaume. Non-seulement le pays étoit ravagé par l'ennemi, mais il étoit de plus épuisé par la famine, & le Parlement demanda au Roi qu'il fut rendu une Ordonnance contre ceux qui faisoient le monopole sur les provisions *nécessaires à la vie*. Elle fut aussitôt publiée mais on l'annula l'année suivante, parce qu'on ne fournissoit plus les marchés. Le Roi confirma les grandes chartres, ainsi que les dernières Ordonnances, & nomma des commissaires pour la visite des forêts. En considération de cette conduite, le Parlement lui accorda le vingtième de tous les mobiliers, ce qui le mit en état de lever une armée nombreuse. Ce subside n'étant pas encore suffisant pour l'entretenir sur pied, il demanda un don gratuit des sociétés religieuses du Royaume, & publia des Writs pour fixer le taux de ce bienfait extorqué, qui fit entrer de très grosses sommes d'argent dans son échiquier; pendant qu'Edouard s'occupoit à rétablir ses finances épuisées, les Ecossois désoloient les marchands par les prises qu'ils faisoient en mer, & entrèrent en Angleterre avec une

EDOUARD II
An. 1315.

armée qui pilla tout l'Evêché de Durham. Le Roi allarmé de cette invasion, assembla quelques troupes, & marcha dans le Nord jusqu'à Berwick, d'où il envoya des Writs au Comte de Lancaster, à Henri de Percy, & à tous les vassaux militaires, pour qu'ils se trouvassent en armes à Newcastle pour le mois d'Août, afin de l'accompagner dans l'expédition qu'il projetoit en Ecosse. Les Anglois qui n'étoient pas encore remis de la frayeur causée par la défaite de Bannockburn furent peu exacts à obéir à ses ordres, ensorte que se trouvant trop foible pour porter la guerre dans le pays ennemi, tout ce qu'il put faire, fut de visiter ses places frontières & les mettre en état de défense. Il retourna ensuite à Londres après avoir nommé le Comte de Pembrok son Lieutenant sur les frontières septentrionales, & donné pouvoir au Lord Edmond le Boutillier, justicier d'Irlande, de traiter avec les Chieftains Irlandois pour un corps de troupes qui put servir à l'invasion projettée en Ecosse. Cette nation bien loin d'être disposée à contribuer de leurs secours dans cette entreprise, avoit déja résolu

de secouer le joug Anglois. Ils se plaignoient depuis long-temps de l'oppression sous laquelle ils gémissoient, mais les requêtes qu'ils avoient présentées pour en être soulagés avoient toujours été négligées par le Roi & par son Conseil. Aucun Irlandois ne pouvoit obtenir justice dans la cour du Monarque ni faire de testament pour disposer de ses biens. Les filles de ce pays, lorsqu'elles épousoient un Anglois, n'avoient point de douaire, on ne permettoit pas aux naturels d'entrer dans les ordres religieux, & si un Irlandois étoit tué par un Anglois, l'assassin ne pouvoit être poursuivi. Les chefs & les nobles d'Irlande avoient souvent demandé à tenir leurs terres *in capite* de la couronne d'Angleterre, & à jouir du bénéfice des loix Angloises, mais ils avoient toujours été refusés. On leur enlevoit leurs biens, leurs personnes étoient insultées, & on leur ôtoit la vie sans qu'ils pussent obtenir aucune satisfaction par les voyes de droit & de justice. Ils avoient imploré sans succès la médiation du Pape, & enfin ils eurent recours à Robert de Brus, auquel ils offrirent de reconnoître lui ou son frère Edouard

EDOUARD II An. 1315.

pour Monarque d'Irlande, & de le joindre avec tous leurs vassaux. Edouard Brus passionné pour la gloire militaire, brave jusqu'à la témérité, & encore plus ambitieux, obtint de son frère qu'il lui permit d'entreprendre la conquête d'Irlande, & il se munit aussi-tôt de troupes & de vaisseaux de transport pour cette expédition. Il s'embarqua avec six mille hommes de troupes choisies, descendit dans la province d'Ulster au commencement de Mai, & fut joint par un grand nombre d'Irlandois, qui le reçurent comme leur libérateur. Il commença par attaquer Dundalk qu'il réduisit; ravagea Urgyle, & chassa les Anglois de tout l'Ulster. Le Justicier assembla des troupes pour s'opposer à leur progrès; elles se mirent en campagne commandées par le Comte d'Ulster, & furent défaites près Coleraine. Edouard de Brus après cette victoire assiégea & prit Carrick-fergus, & presque tous les naturels d'Irlande se déclarèrent contre le Gouvernement Anglois. Roger de Mortimer leva une nouvelle armée, livra bataille aux Ecossois à Henlis, dans la province de Meath, & fut mis en déroute avec

un grand carnage. Le vainqueur réduisit plusieurs places dans le voisinage, & soumit le Comté de Kildare, avant que le Justicier fut en état de tenir la campagne ; enfin il marcha contre Brus, mais il fut défait dans une bataille sanglante près Skitheries.

EDOUARD II An. 1315.

XVII. Lléwellyn Bren excite un soulévement dans le pays de Galles.

Pendant qu'Édouard de Brus procèdoit avec rapidité à la conquête de l'Irlande, son frère Robert attaquoit le Cumberland, & fit le siège de Carlisle. Cette place fut si vaillamment défendue par Andrew de Harcla que Robert fut obligé d'abandonner cette entreprise, après avoir été repoussé dans plusieurs assauts, & avoir perdu plusieurs officiers de distinction. Il semble que le dessein étoit formé d'écraser les Anglois dans cette conjoncture, en les attaquant de trois côtés différents, car outre la descente en Irlande, il s'éleva un soulèvement dans le Comté de Glamorgan, excité par Lléwellyn Bren, qui avoit rempli un poste considérable sous le dernier Comte de Glocester. Privé de sa place à la mort de ce seigneur, il en fut tellement irrité, qu'il résolut d'employer tout son crédit, qui étoit très étendu, pour engager les Gallois dans

EDOUARD II
An. 1315.

une revolte. En peu de temps il fut à la tête de dix mille hommes, avec lesquels il surprit la château de Caerfilly. Le Comte d'Hèreford & les autres seigneurs des Marches assemblèrent leurs vassaux, & furent renforcés par un corps de troupes que le Roi leur envoya, sous le commandement de Guillaume de Montacute. Llévellyn se retira dans les montagnes, d'où il envoyoit des corps détachés qui tomboient sur les Anglois écartés, mais il fut entouré de toutes parts, proposa une capitulation qui lui fut refusée, & se rendit enfin à discrétion. Cependant le Roi jugea qu'il devoit appaiser les Gallois mécontents, en leur accordant quelques privilèges dont ils avoient joui anciennement. Les droits payés par les vassaux à leurs seigneurs pour les mariages de leurs filles furent modérés. On permit aux possesseurs de francs-fiefs de mettre leurs enfants dans les saints ordres sans avoir besoin d'une permission particulière du Roi; d'aliéner leurs terres pour trois ans, & l'on donna ordre d'observer les ordonnances de Kennington dans toute la principauté. Edouard d'un autre

An. 1315.
Mon. Malm.
Rymer.

côté prit les mesures convenables pour se conserver l'Irlande. Il envoya une commission à Jean de Hotham pour lever de l'argent par la vente des gardes nobles & des droits de mariage qui appartenoient à la couronne dans ce pays, & pour lever des troupes contre les Ecossois : promit des récompenses à tous ceux qui se distingueroient dans le cours de cette guerre, & ordonna au justicier de priver de leurs places tous les officiers qui n'étoient pas propres à les remplir. Le Roi fit aussi publier vers le même temps un Writ pour chasser tous les Flamands du Royaume, & il envoya des ordres aux Magistrats de ses États du continent de rompre tout commerce avec cette nation, parce qu'on les regardoit comme rèbelles envers le Roi de France, avec lequel Edouard étoit alors étroitement lié. L'expulsion des Flamands étoit fondée sur un article du traité entre Edouard I. Roi d'Angleterre & Philippe le Bel Roi de France, mort l'année précèdente, suivant lequel ils s'étoient mutuellement engagés à ne point recevoir ni secourir les ennemis l'un de l'autre.

EDOUARD II An. 1315.

XVIII. Cruelle famine en Angleterre & en Irlande. Négociation pour une trève avec les Ecossois.

An. 1316.

Dans un Parlement tenu à Lincoln, le Roi déclara de son trône qu'il les avoit assemblés pour délibérer sur les moyens les plus efficaces de réduire les rèbelles d'Ecosse. Cette harangue fut reçue avec froideur, & les membres de l'assemblée sans s'arrêter au discours du Roi, s'occupèrent des mesures qu'il y avoit à prendre pour adoucir les rigueurs de la famine qui désoloit alors toute l'Angleterre. Edouard avoit obtenu du Roi de France une permission pour que les marchands de Newcastle achetassent des vivres dans ses Etats, & l'on renouvella alors l'acte passé dans la dernière session pour en règler les prix. Lorsque ce point eut été règlé, le Roi de son propre mouvement publia des Writs pour faire observer toutes les Ordonnances & *les limites prescrites par* les visites *des forêts*, après quoi le Parlement accorda un subside fort extraordinaire pour le soutien de la guerre d'Ecosse. Chaque Village ou Hameau du Royaume fut taxé à fournir un soldat d'élite bien armé & habillé, avec des provisions pour sa subsistance pendant soixante jours, après lesquels il devoit être entrete-

nu aux dépens de Sa Majesté. Les villes de marché furent taxées à une plus forte dépense proportionellement à leur situation & à leur industrie, mais avec une déclaration expresse que ce secours ne tireroit point à conséquence, & que les villes, bourgs & cités des Domaines du Roi seroient exempts de cette imposition. Edouard fit sommer toute la milice d'Angleterre de se trouver au rendez-vous à Newcastle sur Tyne pour la saint Jean, & les Chevaliers, citoyens & bourgeois accordèrent un quinzième de tous leurs biens meubles pour subvenir aux frais de cette expédition. Le Roi se conduisoit alors par les avis de son Parlement, & pour convaincre ses sujets de la volonté sincère qu'il avoit de les gouverner suivant les constitutions fondamentales, & de vivre en bonne intelligence avec les Seigneurs & les Barons, il proposa par la bouche de l'Evêque de Norwich, de se réconcilier avec le Comte de Lancastre, qu'il invita à présider dans les Conseils. Ce Seigneur accepta la proposition & fut nommé Commandant en chef de toutes les troupes destinées pour l'expédition d'E-

EDOUARD II
An. 1316.
cosse. On publia des Writs, portant que toutes personnes qui possédoient un fief de Chevalier, ou cinquante livres de revenu en fonds de terre, soit qu'ils relevassent du Roi ou d'autres Seigneurs, eussent à se présenter pour recevoir l'ordre de Chevalier.
Rot. Parliam
Le Clergé & le Parlement n'accordèrent aucun subside, s'excusant sur la famine qui remplissoit tout le pays d'horreurs, de morts & de désolation. Les plus riches Seigneurs furent obligés de renvoyer la plus grande partie de leurs domestiques. Les grands chemins étoient infestés de vols & de meurtres, les rues & les places publiques présentoient les scènes les plus affreuses de misère & de calamité. On voyoit de toutes parts un grand nombre de malheureux qui tomboient en défaillance & mouroient faute de nouriture : & des pères & des mères destitués de tout, entourés dans leur dernière agonie de leurs tendres enfants qui leur demandoient du pain : on brisa les portes des prisons : les criminels furent dévorés par une populace au désespoir : les morts devinrent la proye des vivants : on enlevoit les corps des tom-

beaux pour assouvir sa faim, & cette désolation fut si horrible, que des mères détruisirent & mangèrent le propre fruit de leurs entrailles : une circonstance aussi cruelle ne permettoit pas de poursuivre la guerre, cependant on leva une espèce d'armée qui marcha jusqu'à Newcastle sous le commandement de Lancaster, mais ce ne fut pas tant pour le service qu'on en espéroit, que pour donner du poids à une négociation qu'on entama alors entre les deux nations. Le Comte d'Angus, Maurice Berkley & Richard Horsly furent nommés commissaires pour conclure une trêve avec l'ennemi, & l'on ouvrit les conférences. Soit que les Ecossois fussent excessifs dans leurs demandes, ou Edouard trop inflexible relativement à la facheuse situation du Royaume, le traité ne put être conclu, & la saison fut perdue. Le jour du rendez-vous avoit été reculé du mois de Mai à celui d'Août, dans l'espérance que la paix le rendroit inutile, mais quelques historiens prétendent que le Comte de Lancaster agissoit de concert avec Robert de Brus, qui tiroit avantage de l'état de foiblesse

EDOUARD II An. 1316.

où l'Angleterre se trouvoit réduite. Vers la saint Jean les troupes Ecossoises entrèrent dans le Comté d'York, dont ils mirent les habitants à contribution : ensuite ravagèrent soixante miles du pays, pour que les troupes Angloises ne pussent en tirer aucune subsistance dans leurs marches, & retournèrent en Ecosse chargés d'un immense butin, ce qui porta la misère de l'Angleterre à son comble.

XIX. Descente infructueuse de Robert de Brus en Irlande.

Robert craignoit si peu les efforts que pouvoit faire Edouard au préjudice de son Royaume, qu'il laissa Douglas en qualité de gardien ou de Régent, & passa en Irlande avec un gros corps de troupes dans l'intention d'achever la conquête de ce pays. Son frère avoit reçu un échec par le justicier, & s'étoit retiré à Ulster, où il étoit retenu par une famine égale à celle d'Angleterre, qui le mettoit hors d'état de pousser plus loin ses succès. Cependant il avoit pris le titre de Roi; établi une forme de gouvernement civil, & Robert arrivant alors avec un renfort considérable, il regarda l'expulsion des Anglois comme une affaire consommée & fut couronné solemnellement

ment Roi d'Irlande à Dundalk. Les deux frères furent joints par les O Neals, les O Connors, & par d'autres septs Irlandois, avec lesquels ils pénétrèrent dans le cœur du pays. Ils ne réussirent pas dans leur entreprise sur Dublin, & bien loin de retirer aucun avantage de cette expédition, Robert eut le chagrin de voir ses troupes diminuer de jour en jour par les maladies & par la famine. Elle devint si horrible que lui & ses troupes furent obligés de se nourir de la chair des chiens & des chevaux, & il crut enfin devoir abandonner cette entreprise & retourner dans ses Etats, laissant toujours Edouard en possession d'Ulster. Il est vraisemblable qu'un Prince aussi expérimenté que Robert ne se seroit pas embarqué dans une expédition inconsidérée, s'il n'avoit eu quelques assurances que son Royaume demeureroit tranquille pendant son absence. On remarqua que dans le temps où les Ecossois ravageoient les Comtés septentrionaux d'Angleterre, ils épargnèrent toujours les terres du Comte de Lancaster & de ses vassaux: circonstance qui donna des soupçons d'une correspondan-

EDOUARD II. An. 1316.

ce entre ce Seigneur & le Roi d'Ecosse. La conduite qu'il tint ensuite parut confirmer cette conjecture : il ne se trouva point au rendez-vous indiqué pour le mois d'Août, & tous ses partisans méprisèrent également les ordres du Roi. Edouard arrivé à Newcastle fut très irrité de cette désobéissance, dans un temps où l'absence de Brus & de ses vieilles troupes lui donnoit une occasion aussi favorable de réduire l'Ecosse. Il envoya de nouveaux ordres à Lancastre & aux autres Barons, de se rendre dans cette ville le sixième jour d'Octobre, & fit sommer tous les possesseurs de francs-fiefs au Nord de la rivière Trent qui jouissoient de cinquante livres de revenu & au-delà, de le joindre avec leurs chevaux & leurs armes pour l'accompagner dans l'expédition d'Ecosse, sous peine de confiscation. Les historiens ne nous apprennent pas s'ils obéirent à une citation aussi peremptoire, mais il est certain qu'il fit quelques entreprises sans succès sur ce Royaume. Il fut battu plusieurs fois par Douglas, & un corps de troupes qui avoient débarqué dans la province de Fife, fut répoussé dans ses

Rot. Scot. Rymer.

Holingshed.

vaisseaux avec une perte considérable *.

EDOUARD II An. 1316.

XX. Le Pape ordonne à Robert de consentir à une trève avec l'Angleterre, & l'excommunie pour sa désobéissance.

An. 1317.

Le Roi Edouard avoit pris la croix immédiatement avant la mort de son père, & le Pape qui désiroit ardemment le recouvrement de la Terre-sainte, lui avoit accordé une année du dixième de tous les revenus Ecclésiastiques dans ses Etats ; mais la guerre d'Ecosse l'empêchant de s'embarquer pour cette expédition, Sa Sainteté ordonna aux deux Princes de faire une trève de deux ans, sous peine d'excommunication, & envoya deux Cardinaux pour être arbitres des conditions. Dans une autre Bulle il dénonça la même censure contre ceux qui feroient quelque incursion en Angleterre, & comprit nommément dans cette Sentence Robert & Edouard de Brus, s'ils ne cessoient leurs hostilités. Le Roi reçut avec

(*) Le 5 Juin de la même année 1316. mourut à Vincennes le Roi Louis Hutin, après dix-huit mois de règne. Il eut pour successeur son frère Philippe V. dit le long, qui parvint à la Couronne à l'âge de 23 ans.

Le 7 Août de la même année les Cardinaux élurent enfin pour Pape Jacques d'Euse, Evêque de Porto, qui prit le nom de Jean XXII. & règna plus de dix-huit ans.

EDOUARD II joie les Nonces à Nottingham, d'où
An. 1317. ils marchèrent vers le nord pour se rendre en Ecosse, accompagnés du Lord Beaumont & de son frère, élû depuis peu Evêque de Durham. Lorsqu'ils furent arrivés à Ayle, six milles de Darlington, ils furent attaqués & pillés par Gilbert de Middleton, & par un parti de ses associés, qui avoient pris les armes pour s'opposer aux incursions des Ecossois, & étoient devenus des espèces de brigands. Les deux frères furent emmenés prisonniers, mais on permit aux Cardinaux de continuer leur voyage jusqu'à Durham, où ils dénoncèrent une sentence d'excommunication contre Middleton qui fut depuis surpris dans son château, & exécuté comme un voleur. Les députés qu'ils avoient envoyés en Ecosse pour y préparer leur réception revinrent avec une réponse de Robert, qui leur déclaroit qu'à moins qu'ils ne changeassent l'intitulé de leurs lettres, & ne les lui adressassent avec la qualité de Roi d'Ecosse au lieu de celle de Gouverneur, ils ne seroient point admis à avoir audience, & que même il ne leur permettroit pas l'entrée de

ſon Royaume. Cependant ils envoyèrent Adam de Newton, Gardien des Franciſcains de Berwick, avec les Bulles du Pape à Robert, qui étoit alors campé près d'Old-Camus, & préparoit ſes machines militaires pour le ſiège de cette forteresſe. Il fut reçu civilement, tant par rapport à ſon caractére, que parce qu'il étoit muni d'un ſauf-conduit; mais il ne put rien obtenir. Quoiqu'il publiat la trève & la Sentence d'excommunication au milieu du camp, on le laiſſa partir ſans aucune inſulte. Cependant avant qu'il eut regagné Berwick il fut attaqué en route, & on lui enleva ſes Bulles & ſes lettres de créance, qui probablement furent remiſes à Brus. Le Pape informé de la contumace de Robert, ordonna aux Cardinaux de publier la ſentence d'excommunication contre lui & tous ſes adhérents, & de mettre ſes terres & poſſeſſions en interdit. Ces cenſures furent fulminées ſur les frontières l'année ſuivante, mais elles n'apportèrent aucun changement dans les affaires.

EDOUARD II. An. 1317.

Rymer.

Les Cardinaux n'ayant pas réuſſi dans leurs projets au ſujet de Robert,

XXI. Animoſité entre le Roi & le Comte

EDOUARD II An. 1317.

de Lancaster. Elle est appaisée par la médiation des Légats.

essayèrent de reconcilier Edouard & le Comte de Lancaster, également animés par leur jalousie & leur haine mutuelles. La Comtesse de Lancaster avoit été enlevée de sa maison de Cariford dans le Comté de Dorset, & emmenée au Château de Ryegate par un Chevalier au service du Comte de Surrey. Ce ravisseur étoit d'une figure hideuse, estropié, bossu & d'un esprit aussi mal fait que son corps. Il reclamoit la Comtesse en vertu d'un contrat de mariage antérieur à celui du Comte, prétendoit avoir eu commerce avec elle à titre de mari, & forma en son nom une demande à la cour du Roi séant à Westminster, pour les Comtés de Lincoln & de Salisbury dont elle étoit héritière. Un pareil outrage dut être bien sensible au Comte de Lancastre, Prince du sang Royal, le premier des sujets du Royaume, & dont le caractère étoit aussi haut qu'impérieux; mais ce qui mit le comble à sa colère, & l'enflamma du plus ardent desir de vengeance, fut la conduite de la Comtesse qui avoua sa propre honte, & se joignit à celui qui l'avoit enlevée. Lancastre jugea que ce difforme

Chevalier étoit guidé par le Comte de Surrey, & il ſoupçonna le Roi d'être entré dans ce complot contre ſon honneur & ſa fortune. Il jura de ſe vanger de l'un & de l'autre, & aſſembla une armée de dix-huit mille hommes pour punir le raviſſeur de ſa femme & tous ceux qui l'auroient aidé ou ſoutenu. Edouard n'étant pas en état de ſe défendre contre un pareil adverſaire, eut recours à la négociation, & les gens modérés firent leurs efforts pour prévenir les calamités d'une guerre civile. La Reine qui vit leur peu de réuſſite, engagea les Légats à ſe porter pour médiateurs d'un accommodement, qui en conſéquence ſe fit à Leiceſter, avec toutes les marques extérieures de ſincérité. Cette paix ne fut pas de longue durée, car leur haine étoit trop perſonnelle & trop violente, pour qu'on put parvenir à une parfaite réconciliation, & les créatures de l'un & de l'autre fomentoient leur animoſité par de faux rapports. Entr'autres fables inventées pour entretenir leur diviſion, les partiſans du Comte de Lancaſter publièrent qu'on avoit découvert un Chevalier ſur la

EDOUARD II An. 1317. route d'Ecosse, avec un écrit par lequel le Roi offroit de se réconcilier avec Robert de Brus, pourvû qu'il pût réussir à faire périr le Comte de Lancaster. Quelque peu de vraisemblance qu'il y eut dans ce rapport, il fut d'un grand poids sur l'esprit du peuple; de même qu'un autre qui se répandoit en même temps sur un dessein qu'on disoit formé par Edouard pour surprendre le Comte par trahison dans son château de Pontefract. Le Roi avoit le malheur d'être méprisé & haï de ses sujets, qui n'avoient aucune confiance en lui, & se plaignoient de ce qu'il avoit rompu tous ses engagements, ce qui les empêchoit de pouvoir compter sur ses promesses. Ils demandèrent que les Légats s'employassent auprès

An. 1318. de lui pour lui faire confirmer les Ordonnances, & la grande Chartre sans y mettre la restriction, sauf ses prérogatives, qui en effet détruisoit tout ce qu'on pouvoit attendre de ces concessions. Il les amusa par des réponses vagues, & fit publier des Writs pour la convocation d'un nouveau Parlement à Lincoln, où il promettoit que ses sujets recevroient une am-

ple satisfaction. Les Cardinaux qui connoissoient aussi peu son caractère que les constitutions du Royaume, furent très-satisfaits de sa condescendance. Ils firent quelques tentatives infructueuses en faveur de la puissance Papale, & même dirent qu'il y avoit une Bulle prête à paroître pour défendre la pluralité des bénéfices, & ordonner que ceux qui vaqueroient à l'avenir seroient remplis par les sujets que nommeroit Sa Sainteté : mais voyant que le Roi & le peuple étoient également disposés à s'y opposer avec force, ils retournèrent en Italie, après avoir fulminé la sentence d'excommunication & d'interdit contre le Roi & le Royaume d'Ecosse.

EDOUARD II An. 1318.

XXII. Les Ecossois ravagent le Comté d'York. Nouvelle pacification entre le Roi & les Barons

Il paroît que ces censures ne firent que très-peu d'effet sur la fortune de Robert, qui avoit fait tous les préparatifs nécessaires pour assiéger Berwick qu'il investit, & dont on prétend qu'il s'empara par intelligence avec le Gouverneur. Après la réduction de cette importante barrière, il entra dans le Northumberland, où il prit les châteaux de Werk, Harbottle, & Medford, & fit un

EDOUARD II
An. 1318.
immense butin : ensuite il retourna dans ses Etats, & envoya aussi-tôt Douglas avec un corps de troupes faire une irruption dans une autre partie de l'Angleterre. Ce Seigneur pénétra dans le Comté d'York, brûla les villes de Northallerton & Borough-bridge, mit les habitants de Rippon à contribution, réduisit Scarborough & Shipton en cendres, & ramena ses troupes en Ecosse chargées de butin, avec un grand nombre de prisonniers. Le Roi d'Angleterre craignant que le Comte de Lancaster ne se rendit en armes au Parlement de Lincoln, ce qui auroit causé de nouveaux troubles, résolut s'il étoit possible de terminer tout différent avec ce Seigneur. On commença alors à dresser les conditions d'un traité : Edouard recula l'ouverture du Parlement jusqu'au mois de Juillet, & ordonna qu'il seroit tenu à Northampton au lieu de Lincoln. Pendant cet intervale, un imposteur, dont le cerveau étoit vraisemblablement dérangé, prétendit que la Couronne lui appartenoit par droit héréditaire, disant qu'il étoit fils du dernier Roi, & avoit été chan-

gé par sa nourice qui avoit mis à sa place celui qui portoit la couronne. Il fit publiquement cette déclaration à Oxford, où il fut arrêté par ordre du Chancelier de l'Université : on le transfera à Northampton, & comme il persista dans son extravagante prétention, il fut jugé, condamné, & éxécuté comme traître. Edouard avoit une peine extrême à accorder la confirmation des Ordonnances, & le Comte de Lancastre insistoit pour que cet article fut un préliminaire du traité. Cette difficulté auroit pû rendre la négociation infructueuse, si l'invasion des Ecossois n'eut tellement allarmé le Roi, qu'il jugea devoir conclure un accommodement à quelque prix que ce fut, dans une circonstance aussi critique. Il consentit donc à confirmer ces Ordonnances de la manière que les Barons jugèrent à propos de le demander ; accorda une provision pour qu'il fut nommé huit Evêques, quatre Comtes & autant de Barons pour être son conseil ordinaire, dont quatre serviroient alternativement par quartier, & promit de se guider par leurs avis dans toutes les affaires pendant

EDOUARD II
An. 1318.

Trivet. Cont.

EDOUARD II An. 1318.

l'intervale d'un Parlement à un autre. Il fut arrêté que le Comte & ses adhérents seroient déclarés absous de toutes infractions de paix & felonies, & que le Comte pardonneroit également à tous ceux qui auroient pû lui avoir fait quelque injure, excepté cependant la réserve des droits & actions entre lui & le Comte de Surrey. Plusieurs Evêques, Comtes & Barons s'engagèrent à l'éxécution de ces articles, qui furent signés au mois d'Août, & confirmés ensuite en Parlement. Lancaster & Warenne se reconcilièrent; le vieux Hughes d'Espenser se retira de la cour, & le Roi demeura entièrement entre les mains des Barons, qui prirent alors la conduite des affaires du Royaume.

Rymer. Mon. Malm.

XXIII. Edouard de Brus est défait & tué à Dundalk.

Lorsque cet accommodement fut terminé, Edouard qui avoit intention de faire une expédition contre les Ecossois, se rendit à York où il convoqua un Parlement. On y ratifia le traité ainsi que le pardon, & il y reçut la nouvelle agréable qu'Edouard de Brus avoit été totalement défait en Irlande. L'Archevêque de Dublin, revêtu de la charge de Justicier, avoit nommé Jean

Bermingham, Général des troupes Angloises qui étoient dans le Royaume, auxquelles il joignit les secours qui lui vinrent d'Angleterre. Brus étoit resté à Ulster, & son frère Robert ne vouloit point qu'il en sortît ni qu'il hazardât une bataille jusqu'à ce qu'il pût lui amener un nouveau corps de troupes. Edouard emporté par l'impétuosité de son courage qui alloit jusqu'à la témérité, & par une ambition démesurée, ne put souffrir que sa gloire fut partagée, & résolut de frapper quelque grand coup avant l'arrivée de son frère. Dans cette vûe il marcha contre les Anglois à la tête d'un petit corps de six mille Ecossois & Irlandois, rencontra Bermingham près Dundalk avec une nombreuse armée, fut totalement défait, & perdit la vie dans la bataille. Tous ceux qui l'accompagnoient furent taillés en pièces, & Robert qui étôit déja descendu en Irlande, informé de ce désastre se rembarqua avec ses troupes & retourna en Ecosse.

Annales d'Irlande.
Walsingham

XXIV.
Le Roi d'Angleterre assiège Berwick.

Le Roi animé par la nouvelle de cette victoire, qui terminoit la guerre d'Irlande, résolut de profiter de la

EDOUARD II
An. 1318.

fortune & de faire ſans perdre de temps une irruption en Ecoſſe. Il aſſembla un gros corps de troupes, & fit préparer une flotte nombreuſe pour ne pas manquer de proviſions dans un pays ennemi ; mais les Barons ne voulurent point ſe mettre en campagne pendant l'hyver, & le Clergé refuſa d'accorder un ſubſide ſans la participation du Pape, ce qui l'obligea de remettre cette expédition au printemps. Cependant il envoya le vieux Hughes d'Eſpenſer porter ſes plaintes à la cour de Rome, de ce qu'on laiſſoit eſpérer aux Ecoſſois la révocation des cenſures qu'ils avoient encourues. Edouard ſe plaignit en même temps au Comte de Flandres, dont les ſujets & les Anglois avoient renoué commerce, de ce qu'il favoriſoit Robert de Brus, & permettoit aux Ecoſſois de trafiquer dans ſes Etats. Il fit également des reproches amers à tous ſes alliés du continent ſur ce qu'ils avoient reconnu ce Prince en qualité de Souverain ; mais toutes ſes remontrancos ne firent aucun effet au préjudice de Brus qui étoit reconnu & eſtimé par les plus grands Princes de l'Europe. Dans un Par-

lement tenu à York après Pasques, la Noblesse, les possesseurs de francs-fiefs, les villes & les bourgs accordèrent un subside considérable, & le Clergé assemblé accorda aussi un dixième de ses revenus, en ayant obtenu la permission du Pape. On fixa le rendez-vous de l'armée pour le 10 de Juin à Newcastle, où tous les vassaux militaires de la couronne furent sommés de se trouver. Les grands Seigneurs & les Barons s'y rendirent accompagnés d'une suite nombreuse de chevaux, & comme le Roi avoit accordé par une proclamation à chaque soldat le butin qu'il pourroit faire, s'il n'excédoit pas la valeur de cent livres, il se trouva une multitude prodigieuse d'infanterie au temps & au lieu marqué. Edouard partit de Newcastle au mois de Juillet, & investit par terre la ville de Berwick, que la flotte des cinq ports bloqua si bien en même temps par mer, qu'il n'étoit pas possible d'y faire entrer aucun secours ni provision. Les opérations du siège furent poussées avec autant de vigueur que de vivacité; mais la place fut défendue aussi courageusement par le Grand

EDOUARD II
An. 1319

Stéward d'Ecosse, beau-fils de Robert de Brus, qui soutint plusieurs violents assauts, dans quelques-uns desquels les Anglois avoient déja monté sur les remparts. Les assiégeants étoient placés si avantageusement, que Robert ne pouvoit les attaquer avec quelque apparence de succès; c'est pourquoi il résolut de faire une diversion en faveur des assiégés. La Reine étoit dans un village auprès d'York, où elle ne croyoit avoir aucun danger à courir de la part des Ecossois qu'elle jugeoit trop occupés à défendre leur propre pays, pour séparer leurs troupes & faire une diversion en Angleterre. Cependant Robert forma le projet de surprendre cette Princesse, & chargea de l'éxécution le Lord Douglas, qui marcha avec un corps de troupes choisies vers le lieu où elle étoit: mais il fut trompé dans son attente; un des espions qu'on arrêta à York fut mis à la torture, & découvrit son dessein, ce qui fit sortir la Reine de cette ville, d'où on la conduisit à Nottingham. L'Archevêque résolut de surprendre les Ecossois à leur tour, assembla ses vassaux, ses tenanciers, & son clergé

au nombre de dix mille hommes, & marcha en diligence d'York vers Milton sur la Swale, où il savoit par le rapport de l'espion que l'ennemi devoit être ce même jour. Douglas étoit trop vigilant pour se laisser surprendre, ses troupes étoient déja en bataille, & voyant que les Anglois avoient le vent au visage, il fit mettre le feu à une grande quantité de paille mouillée. Ils furent d'abord aveuglés par la fumée, & pendant qu'ils étoient dans les ténèbres sans pouvoir reconnoître le nombre, ni la position de l'ennemi, Douglas tomba sur eux avec tant de furie qu'ils furent aussi-tôt mis en déroute, avec perte de plus de trois mille hommes, tués sur le champ de bataille ou noyés dans la Swale. Le Roi informé de cette perte, leva le siège de Berwick, & partagea ses forces en deux corps, pour couper les Ecossois dans leur retraite; mais Douglas prit si bien ses mesures qu'il évita les deux divisions, & rentra chargé de butin dans son pays. *Mon. Malm. Walsingham.*

XXV. Trève avec les Ecossois.

Les pertes faites à Berwick irritèrent beaucoup toute la nation. Les attaques avoient été poussées avec

EDOUARD II An. 1319.

tant de vigueur, que la place paroiſſoit ſur le point de ſe rendre, lorſque le Roi eut l'imprudence de dire qu'il donneroit le gouvernement du château à Hughes d'Eſpenſer. Cette déclaration fut ſi déſagréable aux Barons, qu'elle arrêta tout-à-coup leur ardeur, & qu'un grand nombre quittèrent le ſiège avec le Comte de Lancaſtre, qui pour cette raiſon fut déclaré traître. Le peuple dit hautement que c'étoit lui qui avoit formé le projet de faire ſurprendre la Reine, & que Robert de Brus l'avoit gagné par un préſent de quarante mille livres. Le Comte exceſſivement irrité de ces calomnies, alla trouver le Roi, & offrit de ſe juſtifier par le combat ſingulier contre telle perſonne que ce fut qui oſeroit ſoutenir cette accuſation. Aucun champion ne ſe préſenta, mais le ſoupçon demeura toujours le même. Les Ecoſſois non contents du butin qu'ils avoient gagné, firent une nouvelle incurſion au mois de Novembre, ravagèrent tout le pays depuis Burough juſqu'à Stanmore, & laiſſèrent les trois Comtés ſeptentrionaux dans un état de déſolation. Toutes ces provinces étoient tellement

An. 1319.

épuisées que les Ecossois ne pouvoient espérer aucun avantage en faisant de nouvelles invasions, c'est pourquoi Robert de Brus se prêta alors à la proposition qui lui fut faite d'une trêve. Edouard accorda un sauf-conduit à dix députés de ce Royaume, qui joignirent les commissaires Anglois à Newcastle. Après beaucoup de disputes & d'altercations, on convint d'une trêve de deux ans, à la grande satisfaction d'Edouard, qui, en considération des pertes que ses sujets des Comtés septentrionaux avoient souffertes, leur fit la remise du dixième qui lui avoit été accordé en Parlement.

XXVI. Edouard rend hommage au Roi de France pour le Ponthieu & la Guyenne.

Ce relâche donna le temps à Edouard de prendre des mesures pour réprimer les désordres que la guerre avoit occasionnés dans son Royaume, & pour obéir à la citation de Philippe le Long Roi de France. Ce Monarque l'avoit fait sommer de lui rendre hommage pour le Ponthieu, & avoit même fait saisir ce pays, parce que le Roi d'Angleterre avoit été jusqu'alors hors d'état de lui donner la satisfaction qu'il demandoit. On assembla un Parlement à York, pour règler les affaires du

An. 1320.

EDOUARD II
An. 1320.

Royaume, mais on ne put y rien décider de quelque importance, parce que le Comte de Lancaster ne s'y rendit pas en personne. Edouard ayant reçu un sauf-conduit de Philippe, nomma Aymer Comte de Pembrock, Régent du Royaume en son absence, & passa vers le milieu de Juin en France, où il rendit hommage au Roi pour la Guyenne & le Ponthieu, qui lui fut remis aussi-tôt qu'il eut prêté le serment de fidélité. Après être resté fort peu de temps à la cour de France, il repassa en Angleterre, & fit publier des Writs pour convoquer un Parlement au commencement d'Octobre à Westminster. Tous les grands Lords s'y trouvèrent, excepté le Comte de Lancaster qui envoya des députés en son nom, & s'excusa d'y paroître en personne. On y fit diverses Ordonnances pour le rétablissement de la paix publique, excessivement altérée dans les Comtés occidentaux. Le peuple avoit formé des associations, méprisé les jurés, extorqué des jugements, empêché l'administration de la justice, volé, brûlé & tué avec impunité, mais on publia alors une loi, pour faire souffrir à ceux

Rymer.

qui étoient coupables de ces excès, le chatiment qu'ils avoient mérité. Les Flamands avoient fourni des armes & des provisions aux Ecossois, malgré les remontrances réitérées du Roi, avoient même fait des courses en mer sur les Anglois, & toutes les mesures qu'on avoit prises pour en avoir justice avoient été inutiles. Le Parlement prit cette affaire en considération, déclara que le Roi d'Angleterre étoit Seigneur des mers Britanniques, & que tous les effets & marchandises qu'on prendroit dans ces mers, seroient réputés comme si on les avoit pris dans l'intérieur du Royaume. Que ceux qui auroient fait ces prises seroient jugés par les juges royaux, que les procès concernant ces captures seroient décidés conformément à la loi & à la raison, & que toutes personnes qui y auroient été présentes, ou qui après en avoir eu connoissance se seroient chargées en tout ou en partie des marchandises enlevées, seroient poursuivies & punies en conséquence *.

(*) Je trouve dans Rymer une requête du Roi au Pape, assez singulière pour être rapportée. Sans doute que le Monarque n'étoit pas

EDOUARD II An. 1320.

XXVII. Puissance, crédit & avarice de Hugues d'Espenser.

La nation Ecossoise avoit écrit au Pape pour le supplier de régler les différents entr'eux & l'Angleterre, & avoit sollicité Sa Sainteté non-seulement de lever l'interdit mis sur le Royaume, mais aussi d'absoudre Robert de Brus, & d'employer ses bons offices pour terminer suivant les règles de l'équité une guerre qui duroit depuis si long-temps, au grand préjudice des deux nations. Quoique le Pape ne leur accordât pas tout ce qu'ils demandoient il envoya cependant une bulle à Edouard, pour l'exhorter à rétablir la paix dans l'Isle, & en conséquence le Monarque nomma des Commissaires pour traiter avec les députés Ecossois. Le Roi de France souhaitoit que ses Ambassadeurs assistassent aux conférences, mais Edouard ne vouloit pas y consentir, parce qu'il avoit des raisons pour juger que Philippe étoit porté à favoriser ses enne-

ami du silence monacal; car il demanda à Sa Sainteté que son Confesseur, de l'ordre des Frères Prêcheurs, eût la permission de parler à table lorsqu'il seroit à ses côtés, & une semblable permission pour les autres moines du même ordre, dans tous les endroits où ce Confesseur seroit présent.

mis, & la négociation fut infructueuse. La populace de Londres s'étoit soulevée contre les Magiſtrats, ſous prétexte de partialité dans la répartition des impôts, joint à d'autres injuſtices dont ils ſe plaignoient, & dans une de leurs diſputes il y eut un Lombard de tué. Quelques juges ambulants reçurent ordre de tenir leurs aſſiſes dans la tour, & de faire une enquête de ces déſordres, pour que les auteurs de ces mouvements fuſſent jugés & punis ſelon qu'ils ſeroient trouvés coupables. La Mairie de Londres fut ſaiſie entre les mains du Roi, & Robert de Kindal fut établi gardien. Quoique les libertés fuſſent preſque auſſi-tôt rendues, cette conduite produiſit de grandes clameurs entre les citoyens, qui regardèrent comme une infraction de leurs privilèges de comparoître à la tour, ce qu'ils attribuèrent aux mauvais conſeils des deux d'Eſpenſer, contre leſquels ils marquèrent le plus vif reſſentiment. Ces deux Miniſtres devinrent alors extrêmement odieux à toute la nation. Le père étoit un vaillant guerrier, d'un conſeil très ſage, & d'une conduite irréprochable, excep-

EDOUARD II
An. 1321.

té dans ce qui concernoit son attachement pour son fils, qui marcha sur les traces de son prédécesseur Gaveston, & ressembloit beaucoup à ce favori, tant du côté des agréments que par l'orgueil & l'ambition. Le Comte de Lancaster avoit d'abord forcé le Roi de le recevoir en qualité de Chambellan de sa maison, & il s'étoit tellement insinué dans les bonnes graces d'Edouard par sa beauté & sa complaisance, qu'il avoit gagné sur lui autant d'ascendant que Gaveston en avoit eu. Alors il commença à tourner tout le systême du Gouvernement au despotisme, & après avoir été dépendant de Lancastre il en devint le rival. Son plus grand crime fut peut-être son opposition à ce populaire & turbulent Seigneur. Cependant il usa très mal de son pouvoir. Il avoit épousé une des héritières de Gilbert de Clare, dernier Comte de Glocester, & en vertu des droits de sa femme, jouissoit de la plus grande partie du Glamorgan; mais son avarice insatiable le porta à des entreprises sur les portions des autres sœurs, & même il usurpa des terres qui appartenoient à d'autres propriétaires. Il saisit le

château

château de Newport sur Hughes de Audeley, qui avoit épousé une de ses belles sœurs, & ensuite à force de menaces, il tira de lui une reconnoissance, pour le confirmer dans sa possession. Il obtint aussi du Roi que Sa Majesté annulât le don qu'elle avoit fait de quelques châteaux à Roger de Mortimer, & il se les appropria ensuite: mais rien ne le rendit plus odieux que sa dispute avec Jean de Mowbray, qui avoit épousé Alix, fille de Guillaume de Braouze, Lord de Gower. Ce Seigneur avoit cédé par un acte spécial les terres & les honneurs de Gower, à sa fille & à son gendre Mowbrai, ainsi qu'à leurs descendants légitimes. Mowbray en vertu de cette concession, prit possession des terres sans en avoir demandé la permission au Roi, dont elles relevoient *in capite*, & le jeune d'Espenser sous ce prétexte obtint un jugement qui en ordonna la confiscation.

EDOUARD II. An. 1321.

Dugdale.

XXVIII. Les Lords des Marches Galloises prennent les armes, & ravagent les terres du favori.

Les Lords des Marches s'assemblèrent pour la défense de leurs privilèges, & résolurent de s'opposer aux démarches de l'avare favori, qui paroissoit avoir dessein de les dépouiller de toutes leurs possessions. Hughes

EDOUARD II An. 1321.

de Audelay fut très satisfait de trouver occasion de recouvrer son château de Newport ; Roger Damory, qui avoit épousé la troisième héritière de Glocester avoit lieu de craindre une pareille injustice : Roger de Mortimer étoit irrité de la résomption ; Jean de Mowbray & le Comte d'Hèreford étoient aussi fort animés contre le favori qui avoit essayé de s'emparer des terres de Gower : Roger de Clifford croyoit avoir été lézé dans une transaction passée entre sa mère & d'Espenser au sujet des biens de Thomas de Clare, enfin les autres Barons des Marches embrassoient la querelle de ces Seigneurs soit par crainte & haine du Ministre, soit par affection & attachement pour les confédérés. Comme ils ne pouvoient espérer de réparation par les voyes de droit, ils résolurent de se vanger de Hughes par celle des armes, & sollicitérent le secours du Comte de Lancaster, qui le leur promit sans hésiter. Ils commencèrent à cabaler auprès des autres Seigneurs, & s'assemblèrent en différents endroits, pour concerter sur les mesures qui pouvoient les conduire à l'exécution de leur projet, malgré les

ordres du Roi, qui avoit défendu ces assemblées séditieuses. Enfin ils se mirent en campagne, & envoyèrent un message au Monarque, pour lui demander qu'il écartât de sa personne Hughes le d'Espenser, ou qu'il fut mis en sure garde, jusqu'à ce qu'il put comparoître & répondre sur les crimes & irrégularités dont il étoit chargé; qu'autrement ils renonceroient à leur obéissance envers le Roi, & se feroient justice de leur propre autorité contre le criminel. Edouard irrité de cette députation se retira à Glocester, où il ordonna aux mécontents de se rendre auprès de lui, ce qu'ils refusèrent. Alors il se rendit à Bristol afin de pourvoir à la sureté de ce pays, & détruire la confédération dès son origine: mais tout ce qu'il put faire, fut de réduire un petit château, qui appartenoit à Roger Damory, & d'ordonner que les terres de Hughes de Audelai fussent confisquées. Ensuite il retourna à Londres, & les mécontents assiégèrent aussi-tôt le château de Newport, dont ils s'emparèrent & le rendirent à celui auquel il appartenoit. Ils ne trouvèrent pas plus de difficulté à réduire les forteresses de d'Es-

EDOUARD II
An. 1321.

penser, si détesté dans le pays de Galles que personne, même de ses propres vassaux, ne voulut agir pour sa défense. Les Barons ravagèrent ainsi sans opposition tout le Glamorgan, où ils commirent les excès les plus barbares.

XXIX.
Ils marchent à Londres, forcent le Roi & le Parlement de bannir les deux d'Espenser.

Quelques-uns du Conseil du Roi, étoient d'avis que Sa Majesté usât de représailles sur les terres des Barons; mais la plus grande partie craignit que cette conduite n'allumât le feu d'une guerre civile. On convint qu'il étoit plus à propos de publier une proclamation pour défendre les hostilités à l'avenir, & convoquer à Westminster un parlement, où l'on pût entendre les sujets de plaintes, & faire raison à ceux qui auroient souffert de quelque injustice. Cependant les Barons confédérés marchèrent à Sherburn, dans le Comté d'York, s'engagèrent dans une association avec le Comte de Lancaster & ses adhérents, & signèrent un acte par lequel ils s'obligèrent d'employer tout leur pouvoir à la poursuite des deux d'Espenser. Ensuite ils s'avancèrent avec une armée nombreuse vers Londres, commettant des ravages horribles sur la route, & lorsqu'ils furent arrivés

à saint Albans, ils envoyèrent un message au Roi, pour demander de nouveau le banissement du père & du fils, ainsi qu'une amnistie pour eux-mêmes. Edouard répondit que le père étoit actuellement employé en pays étranger: que le fils étoit occupé à remplir ses devoirs en mer pour la garde des cinq ports; qu'il ne pouvoit sans manquer à toute justice les banir avant que de les avoir entendus: qu'il falloit que les Barons eux-mêmes se tinssent prêts à répondre puisqu'ils étoient coupables d'avoir manqué à toutes les loix & les Statuts; enfin que par le serment fait à son couronnement il ne pouvoit pardonner aux rebelles & aux perturbateurs de la paix publique. Les Barons irrités de cette réponse, marchèrent aussi-tôt vers Londres, & établirent leurs quartiers vers Clerkenwell & Holborn, pendant que le Roi demeura sans défense à Westminster, où il avoit convoqué un Parlement, qui y étoit actuellement assemblé. Les confédérés dressèrent des articles d'accusation contre les deux d'Espenser qu'ils chargeoient d'avoir séduit Edouard par leurs mauvais conseils. Ils accu-

EDOUARD II An. 1321. sèrent le fils d'avoir essayé d'attirer Jean de Giffard & Richard de Grey, deux des Barons mécontents dans une conspiration, pour forcer le Roi de se conduire suivant leur volonté ; d'avoir fait tuer Lléwellyn après qu'il s'étoit rendu à discrétion : d'avoir procuré injustement des gardes-nobles : d'avoir manqué de respect au Roi & à la noblesse ; d'avoir fait chasser de leurs places les bons Ministres & officiers, pour les faire remplir par leurs créatures : de s'être emparé des terres qui appartenoient à Hughes de Audelay : d'avoir poursuivi Jean de Mowbrai sous le prétexte de la saisie de la terre de Gower : enfin d'avoir porté le Roi à empêcher les Barons de rentrer dans les terres que leurs ancêtres avoient données aux templiers. Cette accusation fut portée au Parlement, & lue en présence du Roi & de la noblesse, qui voyant toute la salle remplie de gens armés, ne crurent pas devoir y faire aucune objection. Lorsqu'elle eut ainsi reçu l'approbation de l'assemblée, il fut ordonné par forme de Statut, que les biens des deux d'Espenser seroient confisqués, & leurs personnes condamnées à un ba-

Walsingham M. Westm. Cont.

nissement perpétuel, à moins qu'ils ne fussent rappellés du commun consentement du Roi, des Prélats & des Lords assemblés en Parlement. Les mécontents, qui sentoient l'irrégularité de leur conduite, demandèrent le pardon & l'amnistie, qui leur furent accordés dans la forme la plus étendue & confirmés en Parlement. La sentence contre les d'Espenser fut publiée ; le père resta en pays étranger : le fils commit des pyrateries en mer, & les Barons retournèrent dans leurs terres, où ils demeurèrent toujours en état de défense. *Rymer.*

XXX.
Le Roi prend le château de Lédes.

Le Roi n'étoit pas encore remis de l'affront & de la violence dont on avoit usé envers sa personne & ses prérogatives, lorsque son ressentiment fut encore plus vivement excité par une nouvelle insulte contre sa dignité royale. La Reine fit un voyage de dévotion à Cantorbéry, & dans sa route envoya ses officiers pour demander un logement dans le château de Lédes, qui appartenoit à Barthélemi de Badlesmère. Ce Seigneur malgré des obligations infinies qu'il avoit à Edouard, l'avoit abandonné depuis peu, & s'étoit joint aux Ba-

EDOUARD II An. 1321.
rons mécontents. Il n'étoit pas dans ſon château, mais ſa femme refuſa de recevoir la Reine, ni telle autre perſonne que ce fut ſans un ordre de ſon mari, diſant aux officiers qu'ils pouvoient chercher un autre logement pour leur maîtreſſe, qui n'entreroit point dans ſon château. La Reine vint elle-même juſqu'à la porte, & non-ſeulement elle reçut un refus, mais elle eut même ſix perſonnes de ſa ſuite tuées par la garniſon. Enflammée de colère à cet outrage, elle s'en plaignit au Roi, & demanda réparation de l'injure qu'elle avoit reçue. Edouard partagea ſon reſſentiment, aſſembla un corps de troupes & inveſtit le château, qui étoit bien pourvu de toutes les munitions néceſſaires pour ſoutenir un ſiège. Les Barons des Marches Galloiſes s'avancèrent juſqu'à Kingſton pour ſecourir cette place, mais le Comte de Lancaſter, qui haïſſoit Badleſmère, refuſa d'envoyer les troupes qu'on lui demandoit, & ils ſe trouvèrent trop foibles pour livrer bataille au Roi. Alors ils propoſèrent que toutes les hoſtilités ceſſaſſent juſqu'à la tenue d'un Parlement, mais cette propoſition fut re-

jettée, & ils jugèrent à propos de se retirer. Le château se défendit jusqu'à ce que ses provisions fussent consommées, après quoi il se rendit à discrétion. Le Gouverneur, nommé Walter de Colepepper avec onze de ses officiers furent éxécutés comme traitres, le reste de la garnison fut envoyé prisonnière en différents endroits, & la femme de Badlesmére fut conduite à la tour de Londres.

EDOUARD II An. 1321.

Mon. Malm.

XXXI. Retour des deux d'Espenser. Le Roi marche contre les Barons révoltés.

Le vieux d'Espenser, encouragé par le succès de cette entreprise, qui sembloit faire voir en Edouard plus de courage & de résolution qu'on ne lui en avoit jamais remarqué, revint de son éxil au commencement de Novembre, & fut très bien reçu de son Souverain. Le Comte de Lancaster instruit de son retour, déclama hautement contre sa présomption, aussi bien que contre la perfidie d'Edouard, dont les sujets ne pouvoient compter ni sur ses promesses les plus solemnelles, ni même sur ses serments. Il manda à tous les Barons de le joindre à Doncaster, & résolut d'appeller un corps d'Ecossois à leur secours. On répandit des lettres circulaires dans toute l'Angleterre, pour exciter le

EDOUARD I. An. 1321.

peuple à la révolte, & le château de Warwick dont Sa Majesté avoit la possession pendant la minorité du Comte Thomas fut pris par les mécontents. Le Roi défendit par une proclamation toutes assemblées & associations contraires aux loix & à la paix du Royaume; après quoi le jeune d'Espenser revint en Angleterre, présenta une requête pour se plaindre de l'injuste sentence portée contre lui, & offrit de prouver son innocence contre toute accusation. Il fut mis sous garde sure, & le Roi prit ses biens sous sa protection Royale, jusqu'à ce qu'il eut subi un jugement en forme. Sa requête fut reçue par les Prélats de la province de Cantorbéry, assemblés à Londres, qui cassèrent la sentence, comme injuste & abusive; après quoi Hughes fut mis en liberté, & rentra dans les conseils du Monarque. Edouard se voyant soutenu par les Comtes de Kent, de Richemond, de Pembrok, d'Arundel, de Norfolk, de Surrey, d'Athol, & par plusieurs autres Seigneurs d'un grand crédit résolut de maintenir ses droits & son autorité en châtiant les Barons confédérés. Il réduisit tous les châteaux de Badlesmère

& de ses associés dans le voisinage de Londres ; assembla une nombreuse armée, & au milieu de l'hyver marcha vers les frontières de Galles, s'emparant sur la route de toutes les forteresses occupées par ses ennemis. Les Lords des Marches s'étoient rendu maîtres de la ville de Glocester, avoient brûlé celles d'Elmsly & Henley, & ravagé le pays voisin. Le Roi passa les fêtes de Noel à Cirencester ; marcha ensuite à Worcester, & de là à Shrewsbury, mais pendant qu'il étoit en route, un détachement, qu'il avoit envoyé devant lui à Bridgnorth, fut surpris & taillé en piéces. Les Barons qui de leur côté s'étoient avancés avec leurs forces pour s'opposer aux progrès du Roi, réduisirent cette ville en cendres : cependant ils se jugèrent trop foibles pour hazarder la bataille. La crainte de se trouver enfermés dans leurs châteaux, où ils auroient été exposés au même sort que la garnison de Lédes, en fit soumettre plusieurs à la merci du Roi; mais le Comte d'Hèreford avec les autres, se retirèrent vers le nord pour se joindre au Comte de Lancaster. De ceux qui se soumirent, les deux Mortimer furent

EDOUARD II An. 1321.

An. 1322.

EDOUARD II An. 1322. envoyés à la tour; Maurice Berkeley & Hughes Audeley dans le château de Wallingford, & le reste fut emprisonné en différents endroits du Royaume *.

XXXII. Le Comte de Lancaster est défait & pris à Borough bridge. Mon. Malm. Lorsqu'Edouard eut ainsi triomphé de tout ce qui s'opposoit à lui dans les Marches Galloises, il fit saisir tous les châteaux & les biens des rebelles, assura la paix du pays, & ordonna à tous les Prélats d'envoyer leur contingent de cavalerie & d'infanterie pour joindre son armée à Coventry. Cependant la trève avec les Ecossois étant expirée, Thomas Randolf Comte de Murray, & le Lord Jacques Douglas entrèrent dans le Northumberland avec un corps de troupes: s'avancèrent vers Cambridge, & désolèrent tout le pays. On prétendit que cette incursion avoit été faite de concert avec le Comte de Lancastre, qui avoit envoyé Jean de Mowbray & Roger de Clifford, pour

(*) Le 4 Janvier 1322. mourut le Roi de France, Philippe le long. Son Frère troisième fils de Philippe le Bel, lui succèda. Il est connu sous le nom de Charles IV. aussi dit le Bel. Il parvint à la Couronne âgé de 26 ans, & en règna six.

conclure un traité en forme entre Robert de Brus, & les Comtes de Lancaſtre & d'Héreford, y compris leurs alliés. Cette confédération formée, le Comte d'Héreford inveſtit le château de Tykelhill, du domaine de la couronne; mais le Roi ayant marché au ſecours de cette place, il leva le ſiège, ſe joignit à Lancaſtre, & ils établirent leur poſte à Burton ſur Trent, pour empêcher le paſſage de la rivière à Edouard. Ils s'étoient emparés du pont, où ils ſoutinrent pendant trois jours toutes les attaques de l'armée Royale; mais le Monarque ayant traverſé la rivière beaucoup au deſſus, Lancaſter réſolut de lui livrer bataille. Dans ce deſſein il ſe mit en marche contre Edouard avec autant d'ardeur que de confiance; mais lorſqu'il eut reconnu la grande ſupériorité de l'ennemi, dont l'armée montoit à trente mille hommes, le courage lui manqua, & il ſe retira précipitamment vers le Nord. Robert Lord Holland qui venoit le joindre avec un renfort de cinq cents hommes, arriva auſſitôt après ſa retraite, & jugeant qu'il avoit été défait & pris il ſe rendit

EDOUARD II
An. 1322.
au Roi, qui l'envoya prisonnier à Douvres. Les châteaux de Kenilworth & Tutbury se soumirent à discrétion; les Comtes de Kent & de Surrey poursuivirent les fuyards jusqu'à celui de Pontefract, appartenant aussi au Comte de Lancaster, qui après y avoir laissé un renfort continua sa fuite avec l'espérance de se réfugier dans l'armée Ecossoise. Arrivé à Boroughbridge, il trouva Sir Simon Warde & Sir André de Hercla, Gouverneurs de York & Carlisle, prêts à lui disputer le passage, à la tête d'une armée qu'ils avoient levée à cette intention par ordre de Sa Majesté. Lancaster & Héreford ainsi renfermés entre deux armées ennemies, résolurent de forcer le pont avant l'arrivée de ceux qui les poursuivoient. Ils manquèrent leur entreprise, quoiqu'Héreford eut déja traversé la rivière avec ses troupes, mais il fut tué avant que d'avoir pû remonter à cheval, & ses gens furent repoussés avec Roger de Clifford, qui se retira dans la ville, blessé très-dangereusement. Lancaster essaya de passer à un autre gué, le trouva gardé par l'ennemi, & fit ses efforts pour persuader à

Hercla de se prêter à son passage. Cet Officier rejetta ses offres avec mépris, & convint seulement avec lui d'une suspension d'armes jusqu'au lendemain matin. Le Comte, au lieu de faire un effort pour chasser l'ennemi qui lui étoit très-inférieur en nombre, retourna à Borough-bridge. Hercla fut joint pendant la nuit par le Shériff du Comté d'York, entra de grand matin dans la ville où Lancastre fut pris avec environ cent Barons, Bannerets & Chevaliers, sans faire la moindre résistance. On prit aussi un grand nombre de Gentilshommes qui furent envoyés à York, mais il y en eut plusieurs qui s'échapèrent déguisés en mandiants.

XXXIII.
On lui tranche la tête, & l'on punit ses partisans du supplice de haute trahison.

Edouard avoit enfin trouvé l'occasion de satisfaire sa vengeance contre son plus dangereux adversaire, & il en profita avec tout le triomphe d'une ame basse qui n'est guidée par aucun sentiment de générosité. Il marcha au château de Pontefract qui appartenoit au Comte, & qui se rendit sur les premières nouvelles de son malheur. Il envoya son prisonnier à York, & ordonna de le mettre en prison pendant une nuit dans une tour

EDOUARD II An. 1322.

qu'on disoit qu'il avoit fait bâtir pour y renfermer Sa Majesté. Il fut alors tellement abandonné de ses partisans que ses propres vassaux l'insultèrent dans les rues de Pontefract lorsqu'on le conduisoit au château. Ils l'outrageoient dans les termes les plus offensants, & l'appelloient par dérision le Roi Arthur, dont il avoit pris le nom fictice dans sa correspondance avec l'Ecosse. Le lendemain de son arrivée, il fut amené en présence du Roi, qui lui reprocha son orgueil, son insolence & sa trahison. On forma une espèce de cour militaire, composée des Comtes de Kent, Richemond, Pembrok, Surrey, Arundel, Athol & Angus; on le jugea coupable d'avoir pris les armes contre le Roi à Burton & Borough-bridge, & il fut condamné comme traître à être pendu, écartelé & avoir les entrailles arrachées. En qualité de Prince du Sang, la sentence fut commuée, & il fut décapité aussi-tôt après la condamnation avec toutes les marques d'infamie, par vengeance de celles qui avoient accompagné la mort de Gaveston. On le fit monter sur un cheval maigre, sans selle ni bride, avec

un capuchon sur la tête, & on lui fit traverser Pontefract jusqu'à une éminence distante d'un mille de la ville, où un Londonois lui trancha la tête, le visage tourné du côté de l'Ecosse. On prononça la même condamnation contre Warin de l'Isle, Guillaume Touchet, Thomas Manduet, Henri de Bradebourne, Guillaume Fitz-William, Guillaume Cheyney, Josselin de Dinville, & les Lords Mowbrai & Clifford, qui souffrirent toutes les peines portées par les loix, sans aucun adoucissement. Hughes de Audeley eut la vie sauve, parce qu'il avoit épousé une nièce du Roi; Jean de Botetourt, Jean de Kingston, Nicolas de Piercy, Jean de Montravers & Guillaume Tausel se sauvèrent au continent. Le Lord Badlesmère & Bertram de Ashburnam furent pendus, écartelés & les entrailles arrachées à Cantorbéry. Sir T. Colepepper souffrit le même suplice à Winchelsey: Jean Giffard & Sir Roger Elmesbruge furent éxécutés à Glocester: Etienne Barret à Swaneseye: Guillaume Fléming à Cardift. H. de Tyeys à Londres: Sir François Aldenham à Windsor, & plusieurs autres

Walsingham M. Westm. Mon. Malm.

Leland.

EDOUARD II
An. 1322.

dans différentes places du Royaume. Lorsqu'on eut immolé cette hécatombe à la vengeance du Roi & de ses Ministres, le Comte de Pembrok reçut le don de Newtemple qui avoit appartenu à Lancaster : les terres de Clifford, Mowbray & Damori furent partagées entre le Comte de Richemond & l'Evêque de Durham: Le vieux d'Espenser fut dédomagé des pertes que lui avoient causées les déprédations des Barons par plusieurs terres considérables, & le fils nonseulement obtint un grand nombre de biens saisis, mais encore il extorqua des sommes immenses par forme de composition de ceux à qui l'on accorda la grace. Sa conduite en cette occasion fit paroître tant de cruauté & d'avarice qu'il en devint encore plus odieux à la nation, ce qui finit par sa ruine & celle de son maître, de la faveur duquel il avoit si honteusement abusé. Avant le combat de Borough-bridge, le Roi avoit fait publier des Writs pour assembler un Parlement à York, où toutes les Ordonnances auxquelles on l'avoit forcé de souscrire furent abolies, & où le procès contre les deux d'Espenser

fut revu & déclaré nul. Le père fut nommé Comte de Winchester, & André de Hercla reçut le Comté de Carlisle pour récompense de ses services.

XXXIV. Edouard marche en Ecosse.

Edouard ayant résolu de faire une expédition en Ecosse, fit sommer tous les vassaux militaires de se trouver pour le mois de Juillet à Newcastle, & le Parlement lui accorda un subside pour les frais de cette entreprise. Chaque village fut taxé à fournir un fantassin, & les grandes villes à un plus grand nombre, pour être entretenus pendant quarante jours aux frais des habitants. Les Barons, Chevaliers & possesseurs de francs-fiefs accordèrent un dixième de leur biens-meubles, & les cités, bourgs & villes de l'ancien domaine un sixième. Le Clergé même ne refusa pas d'accorder un don-gratuit pour cet armement. Pendant qu'Edouard étoit occupé de ces préparatifs, Robert de Brus, & ses deux Généraux Mowbray & Douglas entrèrent en Angleterre de plusieurs côtés, pénétrèrent jusques dans le Comté de Lancaster, & s'y réunirent pour ravager le pays, d'où ils emportèrent un butin immense par le Comté de Carlisle. Le

Dugdale. Rymer. Mat. Westm.

EDOUARD II
An. 1322.
Roi ayant assemblé une nombreuse armée, & équippé une puissante flotte, dont il donna le commandement à Robert Leyburn, officier aussi courageux qu'expérimenté, entra lui-même en Ecosse, & trouva tout le pays ravagé par les ordres de Brus. Il avoit fait passer les habitants avec leurs effets au nord de la Forh, afin que les Anglois ne trouvassent point de subsistance dans ce pays. Edouard marcha jusqu'à Edimbourg sans rencontrer aucun ennemi, & sa flotte étant retenue par les vents contraires, il commença à se trouver dans un grand embarras faute de provisions. Après avoir luté quelque temps contre cette difficulté, il pilla plusieurs couvents, & retourna dans son propre pays, côtoyé par Robert de Brus qui le harceloit dans sa marche, & même le suivit jusqu'en Angleterre, enlevant ses convois, & surprenant ses détachements. Enfin les deux armées se livrèrent bataille près l'Abbaye de Bycland, où Edouard fut mis en déroute, & eut beaucoup de peine à se sauver à York. Le Comte de Richemond avec toutes les provisions, la vaisselle & l'argent du Roi,

tombèrent entre les mains des Ecoſ- ſois, qui s'emparèrent du château de Norham : brûlèrent la ville de Rippon, mirent Beverley à contribution, ravagèrent tout le nord Riding, & inſultèrent Edouard juſques ſous les murs de la ville.

EDOUARD II
An. 1322.

Walſingham

Les habitants des trois Comtés ſeptentrionaux auſſi bien que ceux du Palatinat de Durham, avoient été tellement fatigués & épuiſés par ces excurſions, qu'ils entamèrent une négociation avec l'ennemi pour parvenir à une trève, qui étoit déja conclue ſans que le Roi en eut connoiſſance. Edouard informé que cette affaire avoit été traitée avec la participation d'André de Hercla, Comte de Carliſle, le fit ſommer de comparoître à ſa cour, pour répondre de ſa conduite. Sur ce qu'il manqua à s'y rendre, on donna ordre de l'arrêter, & le Comte de Kent fut nommé Gouverneur des frontières d'Ecoſſe. Cependant Hercla renonça à ſon obéiſſance envers Edouard, ſoit par haine pour le jeune d'Eſpenſer, ſoit par l'ambition de s'allier avec Robert de Brus, dont il fit demander la ſœur en mariage. Il s'étoit déja engagé dans une confédé-

XXXV.
Hercla Comte de Carliſle eſt éxécuté à mort. Trève de treize ans avec Robert de Brus.

ration avec ce Prince, & obligé par ferment de le foutenir fur le trône d'Ecoffe, contre telles perfonnes que ce fuffent. Ils convinrent des conditions pour établir une paix durable entre les deux nations ; & comme ils les avoient réglées conformement à leurs propres intérêts, ils réfolurent de forcer le Roi à les accepter s'il refufoit de le faire volontairement. Hercla ennivré fans doute des honneurs qu'il avoit reçus depuis peu, mettoit trop de confiance en fon propre mérite & en fon autorité. Il ne prit aucun foin de cacher fes démarches, & les articles de l'alliance étant devenus publics furent très-agréables au peuple. Mais au milieu de tous fes projets, il fut arrêté par fon intime ami Antoine Lucy, grand Shériff de Cumberland, qui le remit entre les mains des juges du Roi par lefquels il fut jugé coupable de haute-trahifon, convaincu & condamné à mort. Il fut dégradé de la Chevalerie, & de toutes fes dignités, pendu, écartelé & les entrailles arrachées à Carlifle. Le Monarque, par fon dernier traité avec le Comte de Flandre, étoit convenu que les Ecoffois ne tireroient

à l'avenir aucun ſecours de ce pays, & avoit réſolu une nouvelle expédition en Ecoſſe pour l'été ſuivant. Il manda le Comte d'Ulſter avec un gros corps de troupes Irlandoiſes pour le ſoutenir dans cette entrepriſe : cependant il ne rejetta pas les ouvertures de paix qui lui furent faites au nom de Brus par Henri de Sully envoyé de France, que les Ecoſſois avoient fait priſonnier & mis enſuite en liberté. Les conférences furent ouvertes à Newcaſtle entre les députés des deux Royaumes; mais Brus inſiſtoit pour être reconnu Roi d'Ecoſſe, & Edouard refuſoit abſolument de lui accorder ce titre, crainte qu'on ne le regardât comme une renonciation aux prétentions que pouvoient lui donner les conquêtes de ſon père, ce qui paroiſſoit mettre un obſtacle invincible à un traité de paix. Cependant on convint d'une trève depuis le mois de Mars juſqu'à la Trinité : elle fut enſuite prolongée pour quinze jours; & avant ſon expiration les Commiſſaires firent un accommodement, auſſi en forme de trève pour treize années. Il fut ſtipulé dans les articles, que les deux nations

EDOUARD II An. 1322.

jouiroient d'un commerce libre, mais qu'il n'y auroit aucune autre correſpondance entre les ſujets ſans une permiſſion expreſſe des conſervateurs de la trève: Qu'on n'éléveroit aucun nouveau château ſur les frontières, & qu'on ne rétabliroit pas les anciennes fortereſſes: Enfin que la trève ſubſiſteroit entre les deux Royaumes, quand même il arriveroit que le Roi d'Angleterre, ou le Lord Robert de Brus mourroit avant que le terme fixé fut expiré. Cet accommodement conclu à Thoſpe dans le Comté d'York, par le Comte de Pembrok & le jeune d'Eſpenſer, fut enſuite confirmé par le conſeil du Roi, quoique le Lord Beaumont s'y oppoſat, ce qui le fit mettre en priſon à cauſe de ſon opiniâtreté. Auſſi-tôt après la ratification, Edouard contremanda les troupes d'Irlande & de Gaſcogne, & ceſſa toutes opérations militaires, pendant que Robert de Brus faiſoit ſes efforts pour obtenir du Pape la révocation de la ſentence d'excommunication dénoncée contre lui & ſon Royaume. Ses peuples étoient tellement accoutumés à la guerre & au pillage, qu'il paroiſſoit très-difficile

de

de les empêcher d'enfreindre la trève par des hostilités, & il est vraisemblable qu'il se repentit d'avoir consenti à une suspension d'armes pour un temps aussi long, pendant lequel l'esprit martial de ses sujets languiroit & pourroit se détruire. Il résolut de faire de nouvelles demandes aux Anglois, & fit savoir à Edouard que les Ecossois espéroient voir changer la trève en un traité de paix perpétuelel, qu'autrement il ne pourroit empêcher leurs incursions. Cette déclaration occasionna de nouvelles conférences à York, où les Ecossois demandèrent qu'on les déchargeât pour l'avenir de toute subordination & hommage envers la couronne d'Angleterre, & qu'on leur abandonnât tous les Comtés septentrionaux jusqu'à la ville d'York, ainsi que les canton de Writle & de Notfield en Essex, qui avoient autrefois appartenu à Robert de Brus. Ils proposèrent aussi qu'il fut fait un mariage entre la fille de leur Roi & le Prince Edouard, & que ces articles fussent confirmés par le serment des Seigneurs Anglois, en présence du Pape & du Roi de France. Les Commissaires d'Edouard rejettè-

EDOUARD II.
An. 1323.

EDOUARD II An. 1323.

rent ces demandes avec mépris, & Brus voyant ſes menaces ſans effet crut devoir obſerver la trève, qu'il ne pouvoit enfreindre ſans nuire à ſa réputation.

XXXVI. Attentat ſur la vie de d'Eſpenſer Comte de Wincheſter.

La guerre d'Ecoſſe, qui avoit cauſé une infinité de maux aux deux Royaumes, étant ainſi heureuſement terminée, on prit les meſures convenables pour rétablir la tranquillité publique, & faire éxécuter les loix contre les voleurs & perturbateurs qui s'étoient multipliés pendant les déſordres du Royaume. Cependant l'Angleterre ne fut pas encore délivrée de troubles; le Comte de Lancaſtre étoit mort, mais ſon parti ſubſiſtoit toujours, & la nation en général étoit animée contre les deux d'Eſpenſer, qui s'étoient emparés de toute l'autorité Royale. Un partiſan nommé Robert Lewen, homme entreprenant, endurci à la guerre & au pillage, aſſembla un nombre de déterminés, & pilla des terres qui appartenoient au Comte de Wincheſter. Il eſſaya même de s'emparer de ſa perſonne, mais le Comte ſe ſauva dans le château de Windſor, & le Roi envoya le Comte de Kent avec un corps de troupes

à son secours. Robert ne se trouvant pas en état de tenir contre ce détachement, se retira à son approche; on le poursuivit de place en place, & il renvoya ses gens dans le dessein de se retirer au-delà de la mer avec sa femme & sa famille. Il fut découvert à Southampton, arrêté & mis en justice. Sur le refus qu'il fit de répondre, on le mit à la question, qu'il souffrit sans dire un seul mot, jusqu'à ce que la mort termina ses tourments. Cet attentat ne fut pas le seul contre le pouvoir de Winchester & de son fils. La faction de Lancaster forma le projet de mettre en liberté tous ceux de leurs confédérés qui étoient emprisonnés en différentes parties du Royaume, & de s'emparer des châteaux où ils étoient retenus. Celui de Wallingford fut surpris par les amis de Maurice de Berkeley & de Hughes de Audeley, renfermés dans cette forteresse; mais la ville ayant pris l'allarme avant qu'ils pussent y entrer, la place fut bloquée par la milice, ce qui donna le temps aux Comtes de Kent & de Winchester de s'y rendre avec un corps de troupes pour les réduire par la force.

EDOUARD II
An. 1323.

Les conspirateurs déséspérant de pouvoir défendre le château, ouvrirent les portes & se réfugièrent dans une chapelle, qu'ils regardoient comme un azile, mais ils en furent arrachés avec violence, & après avoir été jugés on leur fit souffrir le supplice des traîtres. Vers le même temps Roger Mortimer de Wigmore s'échappa de la tour, par le secours de Gerard de Alspaye, domestique du Conétable Etienne de Séagrave: Cet homme qu'on avoit gagné mêla une drogue soporifique dans la boisson des gardes, & lorsqu'ils furent profondément endormis, il conduisit Roger sur le rivage, où il trouva une barque pour traverser la rivière. Ses gens l'attendirent avec des chevaux, & il se rendit à toutes brides sur la côte du Comté de Hamp, où il trouva un vaisseau qui le transporta en Normandie.

Knyghton. Chron. Bland. M. Vvestm. Cont.

XXXVII.
Le Roi de France fait sommer Edouard de lui rendre hommage.

Edouard avoit à peine appaisé les troubles dans ses Etats, qu'il se trouva embarassé dans une dispute avec le Roi de France. Charles-le-Bel avoit succédé à son frère Philippe-le-Long. Il fit sommer Edouard d'assister à son couronnement & de lui rendre hom-

mage pour la Guyenne & le Ponthieu. Le Monarque Anglois l'amusa sous différents prétextes que lui suggérèrent les d'Espenser, oposés au voyage de France, parce qu'ils savoient que la Reine Isabelle étoit irritée contre eux pour en avoir été insultée en plusieurs occasions. Enfin Charles fit citer Edouard juridiquement, fixa le jour qu'il devoit se rendre à Amiens, & en fit dresser un acte par un Notaire public, pour lui servir de titre à pouvoir confisquer la Guyenne, si le Roi d'Angleterre ne se rendoit pas après cette dernière citation. Edouard ne pouvant se déterminer sur ce qu'il avoit à faire, convoqua un Parlement à Westminster au commencement du Carême, où il fut unanimement décidé qu'il ne devoit pas aller en personne à Amiens, mais y envoyer des Ambassadeurs pour demander que l'hommage fut différé. Adam Orleton, Evêque d'Héreford fut sommé de rendre compte de sa conduite à cette assemblée, pour avoir envoyé du secours à Roger de Mortimer, & aux autres Barons au commmencement de la dernière rebellion : mais il refusa de ré- Ann. 1324.

EDOUARD II An. 1324.
pondre sans la permission de l'Archevêque & des autres Prélats, qui intercédèrent en sa faveur, & voyant que le Conseil étoit indécis pour le faire comparoître ou non, ils sortirent comme en triomphe, menaçant d'excommunier tous ceux qui lui seroient contraires. Les Evêques de Bath & de Lincoln avoient aussi eu part à la révolte, & le Roi souhaitoit que le Pape les privât de leurs sièges, mais Sa Sainteté refusa de procéder contre eux, parce que le crime de trahison n'étoit pas sujet aux peines canoniques. Edouard ne voyant aucune espérance d'obtenir justice de la cour de Rome ni de la jurisdiction Ecclésiastique, résolut d'user de ses droits par rapport à Orleton. On nomma un juré exprès qui se rendit à Héreford, & par les informations il fut trouvé coupable de tous les crimes dont il étoit accusé, sur quoi le Roi fit saisir son temporel, & laissa à l'Eglise la connoissance de ce qui concernoit sa personne. Ce fut dans ce Parlement que le Monarque obtint de la Noblesse que les terres des Templiers seroient accordées aux Chevaliers de S. Jean de Jérusalem.

Walsingham Rymer.

EDOUARD II
An. 1324.

XXXVIII.
Rupture avec la France.

Le Comte de Kent & l'Archevêque de Dublin furent envoyés en qualité d'Ambassadeurs à la cour de France, où ils furent reçus très-honorablement; mais Charles ne voulut point consentir à la demande d'Edouard jusqu'à ce qu'on lui eut donné satisfaction sur quelques injures qu'il prétendoit qu'on lui avoit faites en Guyenne. Il avoit acheté un terrein dans l'Agénois où il avoit fait bâtir une ville, dont les habitants quoique sous la jurisdiction de ce Duché ne tenoient aucun compte des officiers d'Edouard, se confiant en la faveur du Roi de France, auquel ils portoient leurs appels en qualité de Seigneur suzerain. Ralph Lord Basset de Drayton, Sénéchal du Duché, après avoir souffert quelque temps leur insolence & leur désobéissance, marcha enfin contre eux avec un corps de troupes, mit les habitants en déroute & détruisit leur ville. Il fut cité à comparoître au Parlement de Paris pour répondre de sa conduite, & sur son refus banni de France à perpétuité. Il méprisa cet Arrêt, établit ses quartiers dans le fort château de Montpezat, qui étoit aussi le sujet d'une dispute entre les

EDOUARD II
An. 1324.

Rois de France & d'Angleterre, & s'attendant à y être attaqué, il se prépara pour une vigoureuse défense. Charles demanda que Ralph lui fut remis entre les mains, ainsi que le château, par forme de dédomagement de la perte qu'il avoit soufferte, & le Comte de Kent consentoit à lui accorder sa demande, mais l'Archevêque s'y opposa, jusqu'à ce qu'on fut instruit de la volonté d'Edouard, & pendant qu'on envoya des couriers en Angleterre à ce sujet, le Comte passa en Guyenne pour mettre cette Province en état de défense. Sur le refus que fit le Monarque Anglois de remettre son Officier au Roi de France, Charles Comte de Valois entra en Guyenne à la tête d'une armée nombreuse. Tous les Anglois qui étoient en France furent arrêtés avec leurs vaisseaux & effets, & l'on arma une flotte pour faire une descente en Angleterre. Edouard résolut d'envoyer un corps de troupes au secours de la Guyenne, & pour avoir quelque argent qui put aider aux frais de cette entreprise, il fit sommer tous ceux qui possédoient quarante livres de rente en biens fonds de se présen-

ter pour être armés Chevaliers. Par représailles de la conduite de Charles, il confisqua tous les vaisseaux & effets qui appartenoient aux François en Angleterre, reprit en sa main toutes les terres & tout le Comté de Cornouaille dont il avoit fait don à la Reine, sous prétexte de lui ôter les moyens de favoriser la descente des François, à quoi les d'Espenser affectoient d'insinuer qu'elle étoit très-disposée. Edouard arma avec beaucoup de peine une flotte, sur laquelle il fit monter sept mille hommes pour la défense de la Guyenne, commandés par les Lords Séagrave & Fitz-warin, mais avant qu'ils fussent arrivés, le Comte de Valois avoit subjugué l'Agénois, & démoli le château de Montpezat. La Réole fut pris vers la fin de Septembre, après quoi il investit Puimerol & Penne; cependant on convint d'une trève jusqu'à Pasques, & elle fut ensuite prolongée jusqu'à la mi-Juillet de l'année suivante.

EDOUARD II An. 1324.

Du Tillet.

XXXIX. Accommodement par la médiation du Pape. La Reine passe en France.

Cette suspension d'armes déplacée, & la reddition de la Réole furent l'ouvrage du Comte de Kent, contre le sentiment de tous les officiers de l'ar-

EDOUARD II An. 1324.

mée, & l'on prétend qu'il se conduisit par l'instigation de l'Archevêque de Dublin secret ennemi des d'Espenser. Il paroît aussi que la rupture entre les deux couronnes avoit pour origine le ressentiment de Charles contre ces favoris, à cause de leur arrogance & de leur haine pour la Reine Isabelle, qu'ils privoient de l'affection du Roi, cherchant toutes les occasions de mortifier son orgueil & de traverser son crédit. Edouard, malgré la trève continua à lever des troupes, & fit d'autres préparatifs pour continuer la guerre, qu'il résolut de suivre en personne. Il déclara son intention de traverser la mer au commencement du Carême; mais par l'avis de son Parlement il différa son voyage jusqu'à l'Ascension, & pendant ce temps on entama une négociation. Le Pape employa ses bons offices, & se servit de l'Archevêque de Vienne & de l'Evêque d'Orange pour procurer un accommodement entre les deux Monarques; & les Evêques de Norwich & de Winchester, avec le Comte de Richemond & le Lord Beaumont furent envoyés à Paris en qualité de députés pour

aſſiſter aux conférences. Charles forma un grand nombre de difficultés, mais il fit entendre en même temps qu'elles pouvoient être levées par la préſence & l'entremiſe de ſa ſœur la Reine Iſabelle. Les deux Nonces, & même les Ambaſſadeurs Anglois preſſèrent Edouard par leurs lettres d'envoyer la Reine en France, d'autant qu'elle ne pouvoit manquer de faire terminer la diſpute par une concluſion favorable. Le Roi conſentit à leur demande, & Iſabelle s'embarqua au mois de Mars pour ſon pays natal, où elle étoit réſolue de reſter juſqu'à ce que les deux favoris fuſſent renvoyés. Edouard ne retira pas grand avantage de ſa médiation, car la paix que l'on conclut au mois de Mai ne lui fut ni avantageuſe ni honorable. Les conditions furent que Charles ſeroit mis en poſſeſſion de la Guyenne juſqu'à ce qu'Edouard lui eut rendu hommage, ce qui fut fixé au 29 Août dans la ville de Beauvais, & qu'on lui remettroit enſuite cette province. Qu'il ſe ſoumettroit à la déciſion de la cour des Pairs de France ſur la diſpute concernant les terres que Charles occupoit en Guyenne : Que les

M. Weſtmin.

An. 1325.

EDOUARD II
An. 1325.

prisonniers des deux côtés seroient rendus, & que la liberté du commerce seroit rétablie entre les Royaumes & possessions de France & d'Angleterre.

XL.
Edouard cède le Ponthieu & la Guyenne à son fils.

L'article par lequel Edouard s'obligeoit de passer au continent pour rendre hommage, déplut beaucoup au jeune d'Espenser qui craignoit de rester dans le Royaume en l'absence du Monarque. Il savoit que ses ennemis ne cherchoient que l'occasion de le détruire, & il n'osoit accompagner son maître en France, où la Reine avoit assez de pouvoir pour y éxécuter tout ce que sa vengeance pourroit lui dicter contre lui. Cette crainte fit un tel effet sur son imagination, que lorsqu'Edouard assembla son conseil à Winchester pour délibérer sur cet article du traité, il s'écria à haute voix : » Quiconque conseillera au Roi » de se confier à ses ennemis, est un » traître déclaré. » Ce discours empêcha les Conseillers de pouvoir donner leur avis, ce qui obligea le Roi de convoquer un Parlement à Londres. Tous les membres furent d'un commun accord pour conseiller à Sa Majesté de consentir à cet article,

d'autant qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de prévenir la perte totale de la Guyenne. Le Monarque déclara auſſi-tôt que ſa réſolution étoit priſe de traverſer la mer, & il nomma le Prince Edouard Régent en ſon abſence. Il ôta la place de tréſorier à l'Evêque d'Exeter, la donna à Guillaume Melton Archevêque d'York, & ſe rendit enſuite à Douvres où il ſe propoſoit de s'embarquer : mais il tomba malade à l'Abbaye de Langton. Il envoya auſſi-tôt des députés pour informer le Roi de France de ſon indiſpoſition; demander qu'on prît un autre jour que celui qui avoit été marqué pour ſon hommage, & demander auſſi des lettres de protection & des ſaufs-conduits pour la Nobleſſe de ſa ſuite. Si le Favori craignoit le voyage d'Edouard, la Reine le redoutoit encore plus, d'autant qu'elle prévoyoit que s'il paſſoit en France elle ne pourroit éviter de retourner avec lui en Angleterre, & qu'elle ne concevoit pas de malheur plus grand que celui de vivre comme ſa femme, tant ſon affection pour lui étoit détruite. De plus ſa haine contre les d'Eſpenſer étoit implacable,

EDOUARD II
An. 1325.

& elle ne pouvoit espérer d'appui ni de crédit à la cour d'Angleterre tant qu'ils seroient en faveur. Elle avoit déja formé un plan pour leur destruction, de concert avec les Anglois réfugiés à Paris, dont le principal étoit Roger de Mortimer, avec lequel elle vivoit dans une si grande familiarité qu'elle donna lieu à des discours contre sa réputation. Ce fut par ses intrigues qu'elle porta son frère Charles à envoyer un acte à Edouard, pour lui déclarer que s'il vouloit faire un abandon de ses Etats du continent à son fils, & l'envoyer faire hommage, il seroit aussi satisfait que si le père l'avoit fait en personne. Cette proposition fut très-agréable aux d'Espenser, qui se trouvoient fort satisfaits de tout expédient qui pouvoit détourner le voyage du Roi. Cet avis fut secondé par l'Archevêque de Cantorbéry & par quelques autres Prélats de la suite du Monarque, qui peut-être favorisoient secrettement les desseins de la Reine. Le Roi fit un abandon en forme du Ponthieu & de la Guyenne à son fils Edouard, qui s'embarqua à Douvres sous la conduite de l'Evêque d'Exé-

Rymer.
Ad. Murim.

EDOUARD II. An. 1325.

ter, avec une suite nombreuse, & rendit hommage pour ces provinces au Roi de France à Beauvais.

XLI. Rupture entre Edouard & la Reine, qui projette une invasion en Angleterre.

Pendant tout le cours de son règne, Edouard n'avoit fait aucune action aussi imprudente que celle qu'il fit alors de séparer d'avec lui l'héritier présomptif de la couronne. Le jeune Prince reçut tant de caresses de sa mère qu'elle gagna entièrement son cœur. Il prit parti dans sa querelle, & refusa de retourner en Angleterre lorsque son père voulut le rappeller auprès de lui. La Reine déclara que jamais elle ne repasseroit dans cette isle, à moins que Hughes d'Espenser ne fut banni honteusement du Royaume. Les revenus des Provinces cédées à son fils, non-seulement fournirent à Isabelle des moyens pour subsister, mais ils la mirent encore en état de prendre conjointement avec lui des mesures pour faire en Angleterre une invasion qu'elle disoit avoir concertée avec la faction de Lancastre qui étoit prête à prendre les armes en sa faveur. Cette conduite surprit d'autant plus Edouard qu'à son départ elle avoit paru de bonne intelligence avec le favori, & lui avoit même écri

EDOUARD II
An. 1325.
des lettres d'amitié depuis ſon arrivée en France. Le Monarque la preſſa par les plus vives ſollicitations de retourner en Angleterre, & lui promit que tout contribueroit à ſon bonheur : pria le Roi de France de l'engager à ſortir de ſes Etats, & commanda à ſon fils de ſe rendre à ſon devoir ſuivant la fidélité qu'il lui devoit. Toutes ſes prières & ſes ſollicitations étant inutiles, il convoqua un Parlement à Weſtminſter, & leur demanda avis dans une ſituation auſſi critique. Il fut réſolu que tous les Evêques écriroient chacun en particulier à la Reine, pour l'exhorter à revenir avec ſon mari & à faire ceſſer le ſcandale occaſionné par ſes familiarités avec Mortimer, & ſes liaiſons avec des rébelles fugitifs, qui avoient voulu anéantir la conſtitution de l'Etat. Edouard renouvella encore ſes inſtances auprès d'elle & de ſon frère Charles, & il ordonna à l'Evêque d'Exéter de ramener le Prince en toute diligence. Iſabelle prétendit que ſa vie étoit en danger par les intrigues de d'Eſpenſer, Charles dit que la décence & l'affection naturelle ne lui permettoient pas de chaſſer ſa ſœur

de ses Etats, & le jeune Edouard refusa de quitter sa mère dans l'affliction où elle étoit. L'Evêque pressoit ce jeune Prince de repasser en Angleterre, & son attachement pour le Roi le rendit si odieux à Isabelle, & à son favori Mortimer, qui ne pouvoient cacher leur correspondance à des yeux aussi clair-voyans, qu'ils résolurent de l'obliger par la crainte à sortir de France. Dans ce dessein ils feignirent une conspiration contre sa vie, & eurent soin de le faire instruire de leur prétendu projet, ce que l'Evêque ayant appris il se retira avec autant de secret que de diligence en Angleterre, où il informa le Roi des cabales & des projets d'Isabelle & des réfugiés Anglois. Edouard jugea qu'il étoit temps de se précautionner contre l'orage qui le menaçoit, & donna des ordres pour éxaminer tous ceux qui abordoient dans les ports de mer, aussi-bien que pour faire une recherche de tous les gens suspects par tout le Royaume. Les Gouverneurs des cinq ports eurent ordre, ainsi que les Amiraux, de recevoir la Reine & le Prince avec tous les honneurs qui leur étoient dûs s'ils

EDOUARD II
An. 1325.

venoient dans les vaisseaux que le Roi avoit envoyés pour leur passage, mais de traiter tous leurs adhérents comme ennemis du Royaume, s'ils essayoient de faire une descente avec des marques d'hostilité. On publia une proclamation dans tous les Comtés, pour ordonner à toutes personnes de se tenir prêtes à marcher contre les étrangers en quelque endroit qu'ils descendissent : on enjoignit aussi d'arrêter les Emissaires de la faction de la Reine, & d'exécuter le statut d'Edouard I. contre ceux qui répandoient de faux bruits, tendant à semer la division entre le Roi & le peuple. Le Monarque écrivit au Pape, tant pour prier Sa Sainteté de ne point accorder de dispense pour marier son fils sans son consentement : que pour lui demander d'employer son crédit auprès du Roi de France, & l'engager à faire sortir la Reine & le Prince de ses Etats : Enfin, il chargea Arnaud Caillon, Seigneur Gascon, de traiter en son nom avec la Noblesse de cette province, afin que la Reine ne put recevoir aucun secours de Guyenne.

Rymer.

XLII.
Familiarité scandaleuse

Pendant qu'Edouard s'occupoit à prendre toutes les mesures nécessai-

res, on femoit avec adreffe de faux bruits à fon préjudice dans le continent. On dit qu'il avoit fait publier une fentence de banniffement contre la Reine & le Prince : & l'on répandit encore en France qu'il avoit fait arrêter & mettre à mort tous les fujets de cette couronne qui étoient en Angleterre. Il eft vraifemblable que fon propre fils étant alors en France, ainfi qu'un grand nombre d'Anglois qui y faifoient le commerce, Charles n'ajouta pas foi à ces bruits : cependant ils lui fervirent de prétexte pour faire arrêter tous les Anglois qui fe trouvèrent en France, au nombre de foixante mille, confifquer leurs effets, & recommencer les hoftilités en Guyenne. Peut-être qu'il les avoit fait répandre lui-même par fes propres Emiffaires afin d'avoir une raifon apparente d'entrer dans cette province, & d'embarraffer le Roi d'Angleterre pour qu'il fut moins en état de s'oppofer à la defcente que projettoit Ifabelle. * Edouard informé

d'Ifabelle avec Mortimer, qui fait ombrage au Pape.

An. 1326.

* C'eft bien gratuitement que M. Smollett veut charger Charles le Bel de cette conduite odieufe. Il avoit affez de raifons pour s'emparer de la Guyenne, fans être obligé de fe fervir de prétextes.

EDOUARD II
An. 1326.

de ces actes de violence ordonna à ses vassaux militaires de se trouver au rendez-vous qui fut indiqué à Portchester, où l'on devoit s'embarquer pour la Guyenne, & en même temps fit arrêter tous les François qui se trouvèrent dans ses Etats, & saisir leurs vaisseaux & effets. Cependant cette expédition n'eût pas lieu, parce que le Roi crut nécessaire d'employer toutes ses forces à la défense de l'Angleterre que la Reine menaçoit d'une invasion. Le Pape irrité de la conduite de Charles, qui avoit enfreint la paix faite par la médiation de Sa Sainteté, & scandalisé de la familiarité qui subsistoit ouvertement entre Isabelle & Mortimer sous les yeux de la cour de France, exhorta le Monarque François à renvoyer sa sœur & le jeune Edouard en Angleterre, & le menaça même d'excommunication s'il persistoit à les retenir contre les règles de la décence & de la bonne foi.

XLIII. Elle fait une descente en Angleterre. Les plus puissants de la Nation se joignent à elle.

Cette déclaration fit un tel effet sur Charles & sur son conseil, qu'ils ne voulurent pas soutenir plus longtemps Isabelle & son favori. Il fut même agité entre les Pairs si on ne

feroit pas arrêter la mère & le fils pour les renvoyer au Roi d'Angleterre, & Charles fit remettre à cette Princeſſe une copie de la lettre du Pape, avec ordre de ſortir ſans délai de ſes Etats. Malgré cette affectation de candeur & d'obéiſſance à Sa Sainteté, il eſt certain que le Roi de France employa ſecrettement ſon crédit en faveur de ſa ſœur, & que ce fut à ſa ſollicitation que Robert d'Artois traita avec Guillaume Comte de Hainaut & de Hollande, pour fournir du ſecours à la Reine Iſabelle d'Angleterre. Les Etats de ce Prince étoient très-favorablement ſitués pour un embarquement, & l'on s'aſſura d'en être ſoutenu au moyen d'un contrat de mariage qui fut paſſé entre le jeune Edouard & l'une de ſes filles. Lorſque les articles de cette alliance eurent été réglés, Iſabelle & le Prince partirent de Paris pour le Ponthieu, & ſe rendirent enſuite à Valencienne, où ils furent très-bien reçus du Comte Guillaume & de ſon frère Jean qui conſacra ſa vie au ſervice de la Reine, & l'accompagna depuis en Angleterre. Le cœur du Prince Edouard, alors âgé de quatorze ans, parut captivé

EDOUARD II
An. 1326.
par les graces de Philippine seconde fille du Comte, & le jeune couple fut fiancé, mais le mariage ne fut pas encore consommé. Lorsqu'on eut rassemblé un corps de troupes & équippé les vaisseaux nécessaires pour le transport, la Reine & son fils s'embarquèrent à Dordrecht, accompagnés du Comte de Kent, qui s'étoit déclaré en faveur d'Isabelle, de Roger de Mortimer, de quelques Lords de sa faction, & de Jean de Beaumont, frère du Comte Guillaume, à la tête de trois mille hommes d'armes, non compris un gros corps d'infanterie. Après un passage difficile ils arrivèrent vers la fin de Septembre à Orewelt, près Walton dans le Suffex. Le Comte de Kent étoit cousin germain de la Reine, par sa mère Marguerite de France, & de plus il avoit épousé depuis peu la sœur de Thomas Lord Warke qui avoit été l'un des plus ardents partisans de Lancaster. Son frère Thomas, Comte de Norfolk & Maréchal, avoit les mêmes raisons pour embrasser la même cause, & Jean de Bretagne Comte de Richemond qui avoit été employé à négocier la paix à la cour de France,

Walsingham

avoit été détourné de la fidélité qu'il devoit à son Roi, par les artifices de Charles & les caresses d'Isabelle. Il en fut de même à l'égard de Henri Lord Beaumont, quoique ce Seigneur dut toute sa fortune au Roi & à son père. Sur le premier refus que le Comte de Kent avoit fait de retourner en Angleterre, ses terres avoient été saisies; les autres y repassèrent pour soutenir les intérêts de la Reine, mais leur intrigues furent découvertes; on les arrêta & ils furent mis en prison au château de Wallingford. Tous ceux qui avoient été engagés dans la faction de Lancaster, embrassèrent avec ardeur le parti d'Isabelle, & ceux dont les parents avoient souffert la mort & la confiscation des biens, par rapport à la précédente rébellion, saisirent cette occasion de recouvrer les terres & les honneurs que leurs familles avoient perdus. L'Archevêque de Cantorbéry avec la plus grande partie des Prélats, étoient dans les intérêts de la Reine, ainsi que tous ceux qui haïssoient le jeune d'Espenser, dont l'insolence, la cruauté & l'avarice irritoient toute la nation. Tous les grands Comtes abandonnè-

Knyghton.

EDOUARD II
An. 1326.

rent Edouard, excepté ceux de Surrey & d'Arundel, dont le premier étoit dans le nord à la garde des marches Galloises. Le Monarque foible, indolent & craintif, découragé par la défection de la Noblesse, se vit non-seulement méprisé de ses sujets, mais même de ses propres officiers & domestiques, qui n'éxécutèrent pas ses ordres, & laissèrent débarquer la Reine sans aucune opposition. Elle fut aussi-tôt jointe par le Comte de Norfolk, par les Evêques de Norwick, d'Ely & de Lincoln, ainsi que par tous leurs partisans, & reçut en même temps une somme d'argent du Métropolitain pour le payement de ses troupes. Le Comte de Leicester, frère du dernier Comte de Lancaster, & les autres Seigneurs de son parti assemblèrent leurs vassaux & se rangèrent sous ses étendarts avec un gros corps de troupes. La présence & l'autorité du jeune Prince valut une armée entière à la Reine, parce qu'on n'avoit pas à craindre d'encourir la rigueur des Loix, & que c'étoit une occasion chez un peuple entreprenant d'acquérir la faveur de celui qui devoit monter sur le trône. Lorsque le Roi

Roi apprit le débarquement d'Isabelle, il fit publier une proclamation portant qu'il donneroit une récompense de mille livres pour la tête de Mortimer, & ordonna à tous ses fidèles sujets de courir sus, & de détruire les étrangers dont ce traître étoit accompagné. Il donna des commissions pour lever des troupes dans la Province de Kent, ainsi que dans tous les Comtés d'Angleterre; Robert de Warville fut muni de pouvoirs pour rassembler toutes les forces d'Essex & du pays qui composoit l'ancien Royaume d'East-Anglie : mais il trahit son devoir; joignit le Prince avec les troupes qu'il put rassembler, & devint l'un des plus zelés partisans de la Reine. Cette Princesse se conduisant en habile politique écrivit des lettres circulaires à tous les Seigneurs & aux villes du Royaume, & publia un manifeste, dans lequel elle déclara qu'il ne seroit fait aucun tort à personne, & qu'elle n'en vouloit qu'aux d'Espensers, au Chancellier Baldock, & à leurs adhérents qui étoient la cause de tous les troubles, ajoutant qu'elle étoit venue pour soulager le peuple des fardeaux dont il étoit chargé,

EDOUARD II
An. 1326.

maintenir la liberté de l'Eglise & réformer l'administration. Les Evêques employèrent tout leur crédit pour soutenir sa cause, exagérant les forces & la qualité des personnes envoyées par le Roi de France pour défendre les droits de sa sœur. On répandit artificieusement dans tout le Royaume que le Pape avoit relevé les sujets d'Edouard de leur serment de fidélité, & dénoncé l'excommunication contre tous ceux qui porteroient les armes contre la Reine. Enfin ces différents artifices concoururent ensemble avec tant d'effet que son armée s'accrut de jour en jour, au lieu que le Roi se vit en danger d'être totalement abandonné.

Ad. Murim.
Rymer.
Walsingham

XLIV.
Tumulte à Londres.

Aux premières nouvelles de la descente d'Isabelle, le Roi avoit demandé un renfort de troupes à la ville de Londres, mais les Magistrats éludèrent sa demande par des protestations vagues de fidélité, & dirent qu'ils agiroient contre leurs privilèges s'ils servoient hors des murs de leur ville excepté pour un seul jour, ensorte qu'ils pussent y rentrer au coucher du soleil. Edouard jugea par l'ambiguité & la sécheresse de cette

réponse qu'il n'avoit rien à espérer de ce côté, & que sa personne ne seroit pas en sureté au milieu d'un peuple mal intentioné de tout temps pour sa famille. Il se retira à Bristol dans l'attente de trouver plus de zèle & d'attachement parmi les habitants de cette ville & du voisinage. Il laissa son plus jeune fils, & sa nièce femme du jeune d'Espenser dans la tour, sous la garde de Walter Stapledon, Evêque d'Exéter, qui conjointement avec ceux de Londres & de Winchester avoit publié à saint Paul la bulle du Pape qui excommunioit tous ceux qui feroient une invasion dans le Royaume, ou qui troubleroient la paix de la nation. Aussi-tôt que le Roi fut sorti de Londres, la populace prit les armes, s'empara du Lord Maire qui étoit attaché à Edouard, & ils le forcèrent d'autoriser leur conduite, ensuite ils formèrent une association pour tuer & détruire sans distinction de rang ni de circonstances toute personne qui s'opposeroit à la Reine, ou feroit quelque entreprise contraire aux libertés de la ville. Après avoir formé cette confédération ils arrêtèrent Jean Marshal, qui occupoit

EDOUARD II
An. 1326.

une place sous d'Espenser, le mirent à mort & pillèrent ses effets. Ils pillèrent aussi la maison de l'Evêque d'Exéter, qui arrivoit dans le temps même de son Evêché dans la ville. Informé de ce tumulte, il se retira vers saint Paul, dans l'espérance de gagner la tour, mais la populace furieuse l'arrêta dans le chemin, l'arracha avec violence de son cheval; le conduisit à la grande croix de Cheapside où ils lui coupèrent la tête. Son neveu eut le même sort ainsi qu'un de ceux qui l'accompagnoient : leurs corps demeurèrent privès de la sépulture ecclésiastique, & les mutins envoyèrent la tête de l'Evêque en présent à la Reine. Le lendemain, ils surprirent Jean de Weston, Gouverneur de la tour, mirent en liberté tous les prisonniers, renvoyèrent les Gardes du Roi, & en prirent possession au nom de Jean de Eltham, frère de sa Majesté.

M. Vuest. Cont. Angl, Sac.

XLV.
Hughes d'Espenser, Comte de winchester est mis à mort à Bristol.

Cependant la Reine s'étoit avancée jusqu'à Wallingford, & avoit détaché le Comte de Kent, avec Jean de Hainaut pour aller avec l'élite de ses troupes à la poursuite du Roi, qui avoit été obligé de s'embarquer à

Briſtol pour gagner le pays de Galles où il croyoit pouvoit lever une armée de ſes compatriotes. Hughes d'Eſpenſer, Comte de Wincheſter étoit reſté avec quelques troupes pour défendre la ville & le château de Briſtol, mais la garniſon lui étant contraire, il fut obligé trois jours après de ſe rendre à diſcrétion. Iſabelle, qui avoit été jointe à Gloceſter par les Lords Piercy & Wake, ainſi que par d'autres Seigneurs des marches Galloiſes, informée de la priſe de Wincheſter ſe rendit auſſi-tôt à Briſtol pour décider du ſort de ce Seigneur âgé de quatre-vingt-dix ans. Il fut amené devant Sir Guillaume Truſſel, quon établit Grand-Juſticier pour cette affaire: & en préſence des Comtes de Norfolk, de Kent & de Leiceſter, de Roger de Mortimer, du Lord Wacke & de pluſieurs autres, Hughes d'Eſpenſer fut accuſé d'avoir introduit la coutume de condamner ſans jugement en forme; fomenté la diviſion entre le Roi & les Barons, & porté ſa Majeſté à faire mettre à mort le dernier Comte de Lancaſter ſans accuſation juridique & ſans aucune forme de procès. Pour ces cri-

EDOUARD II AN. 1326.

mes, il fut condamné à souffrir la mort des traîtres, ce qu'on éxécuta avec la plus grande inhumanité. Il fut pendu au gibet public, son corps fut déchiré en pièces & jetté aux chiens, & l'on exposa sa tête à Winchester. Lorsque la Reine fut arrivée à Bristol, Edouard fut sommé par une proclamation de venir & reprendre les rênes du gouvernement, s'il vouloit se conformer aux avis de ses Barons. Il ne fit aucune réponse & le Prince fut déclaré Gardien & Régent du Royaume pendant l'absence de son père : les Prélats & les Seigneurs de son parti lui jurèrent fidélité en cette qualité : il nomma l'Evêque de Norwich Chancellier, celui de Winton Grand Trésorier, & s'empara de l'administration.

Vualsingham M. Vuestm. Cont. Leland.

XLVI. Le Roi est pris avec le Comte d'Arundel & plusieurs autres qui sont mis à mort. Le jeune d'Espenser a les entrailles arrachées, est pendu & mis en quartiers.

L'infortuné Monarque, accompagné du jeune d'Espenser se retira à Caerfilly dans le Comté de Glamorgan, & fit sommer les vassaux militaires du Gallois occidental de prendre les armes pour sa défense. Cet ordre ne fut point éxécuté, & il s'embarqua pour l'Irlande, mais après avoir été battu de la tempête une semaine entière, & repoussé par les vents con-

traires il fut obligé de descendre secrettement à Swansey, & de se réfugier dans le monastère de Neath. De cette retraite il envoya son neveu Edouard de Bohun, quatrième fils du dernier Comte d'Hèreford, Rèze-ap-Griffith, & deux autres députés pour traiter avec la Reine & le Prince Edouard. Dans la situation où il se trouvoit alors, il avoit fort peu à attendre de cette négociation: la Reine avança avec son armée à Hèreford, d'où elle détacha le Comte de Leicester, & quelques Seigneurs Gallois, avec un corps de troupes du pays, pour découvrir le lieu où Edouard s'étoit retiré. Ils gagnèrent les habitants qui le découvrirent à ses ennemis, il fut pris au mois de Novembre avec le Comte d'Arundel, Robert de Baldock, & Simon de Reding, dans le château de Lautressan, & Hughes d'Espenser fut arrêté dans un bois voisin. On conduisit Edouard à Lidbury, & ensuite au château de Kénilworth, où il resta tout l'hyver à la garde du Comte de Leicester, qui avoit pris le titre de Lancastre. Baldock, Réding & d'Espenser furent emmenés à Hère-

ford, où Jean, Daniel & Thomas de Muchedeure avoient déja eu la tête tranchée pour leur attachement au Roi, qu'on força de remettre le grand ſceau à ſon fils, en qualité de gardien du Royaume. Hughes d'Eſpenſer fut conduit devant les mêmes juges qui avoient condamnés ſon père, & il ſouffrit un ſemblable ſupplice avec une fermeté étonnante. Sa tête fut portée à Londres où les habitants la reçurent avec un triomphe barbare, & la placèrent ſur le pont. Son fils aîné auſſi nommé Hughes, âgé de dix-huit ans ſe défendit ſi vaillamment dans le château de Caerfilly, qu'il obtint une capitulation honorable, tant pour lui que pour ſa garniſon qui conſervèrent leur perſonne & leurs effets. Arundel eut la tête tranchée, Robert de Baldock, Chancelier du Roi & chanoine de ſaint Paul fut reclamé comme eccléſiaſtique par l'Evêque d'Hèreford, qui le fit conduire dans ſa maiſon, près Old Fish-Street-hill à Londres, d'où il fut arraché par les Baillifs & la populace, qui l'enfermèrent à Newgate, & il y mourut dans une grande miſère. La multitude étoit devenue furieuſe

& ne respiroit que le sang. Ils pillèrent le trésor du Chancellier, celui du Comte d'Arundel, & une compagnie de marchands nommés les Bardi, qui faisoient la banque pour Hughes d'Espenser. Antoine d'Espagne, riche négociant intéressé dans les fermes des droits sur le vin, fut entraîné pieds nuds par une populace séditieuse à une place nommée Nomensland, où ils lui tranchèrent la tête. Les maisons de Jean, Lord Charleton, de Sir Guillaume Cliff, & de plusieurs autres furent pillées. On ferma les cours ecclésiastiques, le Maire & les Sheriffs n'osèrent plus tenir leurs tribunaux, le cours de la justice fut totalement interrompu, pendant que l'anarchie, le meurtre & le pillage non seulement régnoient dans Londres, mais encore s'étendoient dans toutes les grandes villes du Royaume. Le Prince en qualité de Régent convoqua un Parlement à Westminster au nom du Roi, & les membres s'y assemblèrent conformément aux Writs le sept de Janvier. Le Palais fut environné par la multitude de Londres, qui jettoit de grands cris contre le Roi & ses adhérents,

EDOUARD II
An. 1326.

M. Westminst. Cont. Walsingham
An. 1327.

EDOUARD II
An. 1327.

& l'Evêque d'Hèreford ayant déclaré à haute voix que la Reine ne pouvoit plus habiter avec Edouard sans que sa vie fut exposée au danger le plus imminent, il demanda au Parlement s'ils vouloient être gouvernés par le père ou par le fils. Les membres demandèrent du temps pour éxaminer cette question; dirent qu'ils rendroient leur réponse le lendemain après midi, & ils furent ajournés pour ce temps. S'étant rassemblés en conséquence le petit nombre des amis du Roi furent tellement intimidés par le tumulte qui étoit hors des portes & par la faction qui dominoit dans l'assemblée, qu'ils n'osèrent déclarer leur sentiment, ensorte que la même question étant répétée, il fut décidé que le jeune Edouard seroit élevé sur le trône. Les Lords lui rendirent hommage, on le fit venir dans la salle de Westminster, & il fut présenté au peuple comme leur Roi. l'Archevêque de Cantorbéry harrangua la multitude, prit pour texte de son discours, *la voix du peuple est la voix de Dieu*, & les Evêques de Winchester & d'Hèreford prêchèrent sur le même sujet. Ensuite on fit faire silen-

Angl. Sac.

ce, le Prince fut proclamé Roi & l'on chanta des hymnes pour cèlébrer ſon inauguration. Cependant quelques-uns des Evêques ſe firent un ſcrupule de lui prêter ſerment de fidélité, mais la populace les entraîna par force à Guildhall, où ils crurent devoir ceder à la violence, & jurèrent même de défendre & maintenir les droits & la liberté de la ville de Londres. Cependant l'autorité du jeune Edouard ne pouvoit être bien établie. tant que ſon père ne feroit point jugé, c'eſt pourquoi la Reine & Mortimer réſolurent de procèder à une dépoſition en forme contre cet infortuné Monarque. On envoya des Writs pour faire venir quarante-huit membres du Gallois ſeptentrional & méridional, afin qu'ils fuſſent les repréſentants de cette principauté : & après avoir fait entrer ces créatures de Mortimer dans le Parlement, l'Evêque de Wincheſter forma ſix chefs d'accuſation contre le Roi : portant qu'il manquoit de capacité pour gouverner ſon Royaume, puiſque durant tout le cours de ſon règne il s'étoit laiſſé guider par de mauvais conſeils contraires à ſon propre hon-

EDOUARD II
An. 1327.

neur, & au préjudice de l'Eglise & de la nation, sans avoir voulu écouter les avis des plus sages & des plus grands hommes du Royaume : qu'il avoit employé son temps d'une manière indigne de son caractère, & négligé les affaires du Gouvernement : que par sa mauvaise conduite il avoit perdu le Royaume d'Ecosse, ainsi que plusieurs terres & territoires en Gascogne & en Irlande : qu'il avoit opprimé la Sainte Eglise, poursuivant & faisant emprisonner des ecclésiastiques : qu'il avoit aussi fait emprisonner, bannir, deshériter, & mettre ignominieusement à mort plusieurs Seigneurs du pays : que conduit par des conseils pernicieux & par sa propre avarice, il avoit manqué au serment fait à son couronnement : avoit abandonné ses peuples, & ruiné le Royaume, autant qu'il avoit été en son pouvoir : enfin que ces faits étoient notoires, qu'il étoit absolument incorrigible, & devoit être déposé. Ces articles furent lus en présence du Prince, assis sur le trône, après quoi on décida que le jeune Edouard prendroit la puissance royale, & que le vieux Roi ne se-

Walsingham Ann. ad. An. 1327.

roit plus appellé Roi d'Angleterre, mais Edouard de Caernarvon, père du Roi.

XLVII. Edouard de Caernarvon fait la résignation de la Couronne, qui est dévolue à son fils.

Lorsque cet acte du Parlement fut passé, la Reine voulut en imposer en feignant de pleurer, de se lamenter & d'entrer même dans une grande colère sur la nouvelle de la déposition de son mari. On porta aussi le jeune Edouard à déclarer qu'il ne prendroit point l'autorité royale sans le consentement de son père. Sous prétexte de lever cette difficulté, & en même temps pour donner une espèce de sanction à une conduite aussi irrégulière, le Parlement députa trois Evêques, deux Comtes, autant de Barons, d'Abbés & de Justiciers avec quelques représentants de Comtés & Bourgs, pour se rendre à Kénilworth, & notifier au Roi leur résolution. Les trois Prélats le virent les premiers, & après de vives protestations de respect & d'attachement, ils l'exhortèrent à résigner volontairement la Couronne. Ils l'assurèrent que s'il consentoit à cette résignation il seroit traité honorablement, mais ils lui firent entendre en même temps que son refus seroit suivi des plus

EDOUARD II An. 1327. grands malheurs pour sa famille, d'autant que dans ce cas, le Parlement étoit résolu de mettre la couronne sur la tête d'un étranger. Le foible & irrésolu Monarque se laissa persuader par ce discours, & consentit à ce qu'ils lui proposoient; cependant lorsque les députés entrèrent, il fut tellement frappé de son malheur, qu'il seroit tombé évanoui, si ceux qui l'accompagnoient ne l'eussent soutenu. Il reprit bien-tôt ses esprits, parut vivement affligé de ce que son peuple avoit souffert par sa mauvaise conduite, dont il demanda pardon à tous ceux qui étoient présents : ajoutant que puisque le passé ne pouvoit être réparé, tout ce qu'il pouvoit faire alors étoit de les prier de souffrir que la couronne passât de sa tête sur celle de son fils aîné. Ensuite il remit solemnellement les marques de la Royauté, qu'on avoit apportées à cet effet, après quoi Guillaume Trussel en qualité de Procureur du Parlement, renonça en son nom à l'hommage & à la fidélité qu'ils avoient juré à Edouard, déclarant qu'ils ne vouloient plus rien tenir de lui à l'avenir comme Roi ni lui ren-

dre obéiſſance. Lorſque les députés eurent fait leur rapport au Parlement de ce qui s'étoit paſſé, la Reine parut conſolée, & le Prince conſentit à ſa propre élévation. On proclama ſuivant la coutume la paix & l'acceſſion du nouveau Roi par toute l'Angleterre : il fut armé Chevalier par Jean de Haynault & couronné le dimanche premier de Fevrier dans l'Abbaye de Weſtminſter, par Walter, Archevêque de Cantorbéry, en préſence de ſept Evêques & de preſque toute la Nobleſſe du Royame. *Walſingham*

XLVIII. Edouard le père eſt cruellement mis à mort au Château de Berkeley.

Auſſi-tôt après le couronnement on préſenta au Parlement une requête en faveur de tous ceux qui avoient été compris dans la rebellion de Lancaſter, ſuppliant que toutes les ſentences de baniſſement, de proſcription, d'amendes ou d'autres peines prononcées contre eux fuſſent annulées, & qu'on les rétablit dans les biens confiſqués. Cette requête fut répondue ſans aucun délai, & l'on accorda une amniſtie générale pour tout ce qui pouvoit avoir été commis par les partiſans de la Reine juſqu'au jour du couronnement. On prétend que cette Princeſſe & Mortimer, non contents d'avoir dépouil-

EDOUARD II
AN. 1327.

lé Edouard de la Royauté formèrent encore le projet de lui ôter la vie. Ils avoient reconnu qu'un grand nombre de ceux qui s'étoient joints à eux dans leur vengeance contre les deux d'Espenfers, n'avoient eu aucun foupçon de leur deffein de dépofer le Roi, & qu'ils paroiffoient mécontents de cette démarche. Ils craignirent la compaffion des Anglois toujours portés à avoir pitié d'un ennemi malheureux, prévoyoient un retour d'affection envers le fils infortuné du glorieux Edouard, & eurent des foupçons fur les difpofitions de Lancafter, qui traitoit fon royal prifonnier avec la plus grande humanité. Ils le firent donc transférer de Kénilworth au château de Berkeley dans le Comté de Glocefter, où il fut mis entre les mains de Sir Jean Gurney & de Jean de Montravers qui le gardèrent alternativement, Ces éxécrables fcélérats reçurent Edouard du Comte de Lancafter, en vertu d'un ordre, dont la teneur n'eft point paffée à la poftérité, on leur expédia une commiffion qui leur donnoit le pouvoir d'entrer & de commander dans toutes les fortereffes du Royaume. Inftruits du projet formé

par Guillaume Aymer & Thomas Dunhed, Dominicain pour rendre la liberté à ce malheureux Prince, ils le transférèrent souvent pendant la nuit d'un château dans un autre, afin que ses amis ne fussent dans quel endroit ils devoient agir pour le délivrer de leur mains, & dans le cours de ces voyages nocturnes, ils lui firent souffrir les indignités les plus barbares. Ses persécuteurs avoient espéré que sa prison & la violence du chagrin termineroient sa vie, d'autant qu'il étoit d'un caractère volage & impatient; mais pendant qu'il fut commis à la garde du Comte de Lancaster, il commença à s'accoutumer à sa situation, & s'amusa même à composer des élégies sur son malheur. Cette résignation qui servoit à entretenir sa santé déconcerta les vues de ses ennemis, & on donna des ordres à ses nouveaux Gardes pour l'accabler d'insultes & de mauvais traitements. Ces misérables les éxécutèrent avec une constance & des inventions diaboliques. Ils imaginèrent des bruits horribles pour empêcher ou troubler son repos: le forcèrent de manger les aliments les plus insipides & les plus désagréables: le logèrent dans une

EDOUARD II
An. 1327.

tour froide & humide du château de Berkeley, exposé non-seulement aux inclémences des temps, mais encore à la puanteur insuportable de carcasses infectées, qu'on avoit entassées sur le toit de sa chambre dans la vue de l'empester. Le misérable appartement où on l'avoit mis étoit presque toujours inondé de l'eau de la pluye, & il y étoit insulté de la manière la plus outrageante par les valets & les marmitons qu'on excitoit à le traiter avec les plus grandes indignités. On attribue toutes ces circonstances d'horreur & d'accablement à l'invention de l'Evêque d'Hèreford; mais ce Prélat trouvant cette méthode moins efficace qu'il ne s'y étoit attendu, craignit les suites qui en auroient pu arriver, si le jeune Edouard en avoit eu connoissance, & résolut de les prévenir par le meurtre du vieux Roi, pour lequel il trouva un expédient qui fut éxécuté par ses deux géoliers le vingt & unième jour de Septembre. Vers le milieu de la nuit, ils entrèrent dans la chambre où il dormoit; ordonnèrent à des gens déterminés qui les accompagnoient de le tenir fermement sur son lit, & l'on dit quils lui enfoncèrent un fer rouge

dans le corps, par une invention horrible qui ne laiſſoit aucune marque extérieure de violence. Auſſi-tôt qu'ils eurent éxécuté cet éxécrable attentat, comptant ſur les précautions qu'ils avoient priſes pour cacher le genre de ſa mort, ils expoſèrent le corps aux yeux du public : mais quoiqu'il ne parut aucune bleſſure ni contuſion à la peau, les muſcles de ſon viſage étoient tellement contournés, qu'on voyoit évidemment les affreuſes convulſions qu'ils avoient ſoufferts, & de plus un grand nombre de perſonnes quoique dans l'éloignement avoient entendus les cris & les hurlements qu'il avoit pouſſé dans les ſouffrances de cet horrible aſſaſſinat. Malgré ces préſomptions, le corps fut enterré ſans qu'on fit de plus amples recherches, dans l'Abbaye de S. Pierre de Gloceſter, & les Régicides ne ſouffrirent d'autre punition que d'être en horreur à tous leurs compatriotes. Ainſi périt Edouard II. après avoir expié par ſes ſouffrances les égarements de ſa conduite. On rapporte qu'il reſſembloit à ſon père du côté des graces extérieures, mais à d'autres égards il paroiſſoit avoir ſeulement hérité des défauts de ſon ca- *Burnet.*

EDOUARD II
AN. 1327.

ractère : car il avoit sa cruauté & son avarice sans avoir sa valeur & sa capacité. Semblable aux autres Princes foibles par la légéreté, l'indolence & l'irrésolution, la foiblesse distinctive de son caractère étoit cette passion bizarre pour le favori Régnant, à laquelle il sacrifioit toute considération de politique & de bienséance, & dont il devint enfin la malheureuse victime. Cependant ses ennemis les plus envenimés n'ont jamais prouvé qu'il y eut aucun vice contraire à la nature dans l'attachement singulier qu'il marqua pour Gaveston & pour le jeune d'Espenser (*e*).

[*e*] Edouard II. eut de sa femme Isabelle de France, Edouard qui lui succéda; Jean qui mourut à Perth, avec deux filles, dont l'une nommée Jeanne épousa David Brus Roi d'Ecosse, & la seconde Eléonor fut mariée à Reginald Duc de Gueldres. Il fit présent aux Dominicains de Langley dans le Comté d'Hertford d'une rente de cinq cents marcs, afin qu'ils priassent pour l'ame de Pierre Gaveston. Ce fut aussi lui qui fonda le Collège d'Oriel, & la Halle de sainte Marie à Oxford. *M. Westminster, Cont. Walsingham.*

Fin du Tome cinquième.



TABLE
DES MATIERES

Contenues dans ce cinquiéme Volume.

A

R.

U.

Fin de la Table du cinquième Volume.

ERRATA.

Page 38. *ligne* 7. *à fine*, en ce qu'ils, *lisez*, en ce que les Writs.

Pag. 74. *lig.* 4. *à fine*, chacune des villes & bourgs, *lis.* chacune des villes & chacun des bourgs.

Pag. 278. *lig.* 2. ces, *lis.* ses.

Pag. 313. *lig.* 17. qu'ils eussent, *lis.* qu'ils eussent eu.

Pag. 319. *lig.* 3. assurèrent, *lis.* assurent.

Pag. 321. *lig.* 3. gagne, *lis.* gagna.

Pag. 335. *lig.* 8. *à fine*, de huitième, *lis.* du huitième.

Pag. 430. *lig.* 5. *à fine*, fores, *lis.* forces.

Nota. Après la page 240, les 24. suivantes sont mal cottées, ce qu'il faut rétablir jusqu'à 264 inclusivement; la suite est éxacte.



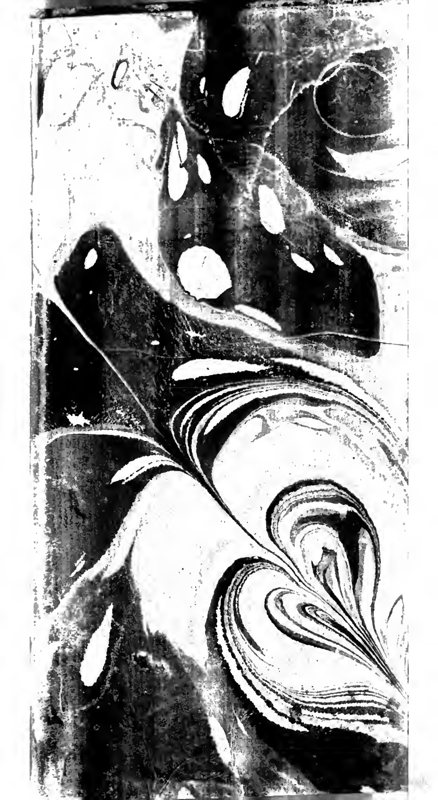


image
not
available